

ALAIN DENEULT

AVEC DELPHINE ABADIE ET WILLIAM SACHER

NOIR CANADA

Pillage, corruption et criminalité en Afrique



 *écosociété*

Collectif Ressources d'Afrique

Alain Deneault anime le Collectif Ressources d'Afrique et a rédigé ce livre avec le concours actif de Delphine Abadie et William Sacher. Ont aussi contribué à la recherche et à son élaboration Pierrette Abadie, Adrien Beauvin, Claire Gauthier, Frantz Gheller, Chowra Makaremi et Caroline Mouette. Nous remercions enfin Michelle Bâez et Sophie Joli-Cœur pour leur soutien.

Ressources d'Afrique (www.ressourcesdafrique.org) est un collectif d'auteurs qui accueille les contributions critiques sur le rôle du Canada en Afrique.

ALAIN DENEAULT
avec
DELPHINE ABADIE ET WILLIAM SACHER

Noir Canada

Pillage, corruption et criminalité en Afrique

Coordination de la production et révision : Anne-Lise Gautier
Typographie et mise en pages : Andréa Joseph, pageexpress@videotron.ca
Droits de reproduction photographiques : La Presse canadienne/Tom Hanson
Correction d'épreuves : Valérie Lefebvre-Faucher, Anne-Lise Gautier

Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés ; toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopie ou téléchargement, est strictement interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Les Éditions Écosociété, 2008
LES ÉDITIONS ÉCOSOCIÉTÉ
C.P. 32052, comptoir Saint-André
Montréal (Québec) H2L 4Y5
Dépôt légal : 1er trimestre 2008
ISBN 978-2-923165-42-4

Depuis les débuts, les Éditions Écosociété ont tenu à imprimer sur du papier contenant des pourcentages de fibres recyclées et post-consommation, variables selon la disponibilité du marché. En 2004, nous avons pris le virage du papier certifié Éco-Logo — 1.00 % fibres post-consommation entièrement traité sans chlore. De plus, afin de maximiser l'utilisation du papier, nos mises en pages ne comportent plus de pages blanches entre les chapitres.

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives nationales du Canada

Deneault, Alain, 1970-

Noir Canada : pillage, corruption et criminalité en Afrique Comprend des [réf. bibliogr.](#) et un index.

ISBN 978-2-923165-42-4

1. Entreprises étrangères Pratiques déloyales Afrique. 2. Sociétés canadiennes Afrique.
3. Affaires et politique Afrique. 4. Stabilité politique Aspect économique Afrique. I. Titre.

HD2917.D46 2008

338.8'897106

C2008-940542-0

Nous remercions le Conseil des Arts du Canada de l'aide accordée à notre programme de publication. Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (l'ACDI) pour nos activités d'édition.

Nous remercions le gouvernement du Québec de son soutien par l'entremise du Programme de crédits d'impôt pour l'édition de livres (gestion SODEC), et la SODEC pour son soutien financier.

Sommaire

INTRODUCTION Le Canada dans la « Mafiafrique »	1
Les secrets de l'Afrique	6
Discours de la méthode	8
Thèse 1 Homicide et génocide involontaires	11
GLOSE 1 Sutton I Barrick : mineurs enterrés vas en Tanzanie	12
Ingérence politique.....	14
Inscription en faux	17
Expropriation fiscale.....	19
GLOSE 2 IamGold : Génocide involontaire au Mali	22
Expropriation	24
Les Classes ouvrières	25
Génocide involontaire	26
Une découverte sur la découverte	31
L'iceberg	34
GLOSE 3 Les minières canadiennes, le FMI et la Banque mondiale se ressemblent et s'assemblent au Ghana	36
Inquiétantes reprises.....	38
Un Ghana dévasté	40
Thèse 2 Contrats Léonins au Congo-Kinshasa.	42
GLOSE L'ami africain : k dictateur Mobutu	44
Les Canadiens sont là.....	46
GLOSE 2 Derrière Laurent-Désiré Kabila, l'AMFI.....	49
À l'origine d'une guerre	51
GLOSE 3 Lundin : l'hémorragie du bien public congolais	57
Le cas Lundin.....	58
Coup de force majeur à la Bourse	59
GLOSE 4 First Quantum Minerais : une mine de projets pour le retraité Joe Clark.....	63

GLOSE 5 Anvil : la télé-réalité	67
De « moins d'État » à « moins l'État ».....	71
GLOSE 6 Méthodologie mafieuse de Kinross en Afrique.....	73
Millionnaire méprise	79
Un compte de fées.....	80
GLOSE 7 Emaxon : les bons amis font les bons comptes	83
Business as usual.....	94
Thèse 3 Un Canada sur tous les tableaux dans les Grands Lacs africains	97
GLOSE 1 L'AMFI et Barrick Gold dans les Grands Lacs : « Ô mes amis, il n'y a nul ami... ».....	99
Nouveau nom, même saveur	108
GLOSE 2 La mémoire sélective de Banro.....	110
La déclinaison Sominki, Somiko, Sakima.....	111
Guerres intestines mises en abyme.....	114
GLOSE 3 Heritage Oil met le feu aux poudres en Ituri.....	119
Un passé garant de l'avenir.....	121
Feux génocidaires : Heritage Oil en toile de fond	124
Le « profil risque » de Heritage Oil.....	128
<i>Double bind</i> en Ouganda.....	130
GLOSE 4 Les fréquentations ougandaises de Heritage Ou et Barrick Gold.....	135
L'énigmatique Barrick.....	138
Thèse 4' Le judiciaire comme paradis Judiciaire des sociétés, minières et pétrolière.....	142
GLOSE 1 Vancouver une Bourse mafieuse comme rampe de lancement des entreprises canadiennes	143
GLOSE 2 Toronto : la pierre angulaire du Canada comme paradis judiciaire des sociétés minières	148
De la politique à la « gouvernance »	149
L'affaire .Bre-X et le scandale Enron	152
Quatre étapes pour créer un « climat d'affaires »	154

Une politique commerciale expansionniste : l'Afrique....	160
Un paradis judiciaire	163
Complainte et complaisance	164
Gagner du temps	165
GLOSE 3 Talisman : attentats au Sud Soudan, cécité au Canada.....	169
GLOSE 4 Firmes de mercenariat en Sierra Leone et en Angola o. les moyens justifient la fin... ..	177
Une inversion des rôles	179
GLOSE 5 Les amitiés offshore du Canada.....	181
Un culte du sera	183
Thèse 5 L'Agence canadienne de développement international : cache-sexe pour éléphants blancs.....	189
GLOSE 1 Acres : lie démantèlement de l'État d'accueil	191
Racisme ordinaire	192
L'ACDI entre fidélité et ridicule	195
Une corruption exponentielle.....	198
GLOSE 2 Manantali : l'aide au développement de firmes québécoises.....	201
Un désastre.....	202
Guerre civile	203
De nouvelles maladies et famines s'en sont suivies.....	204
Opiniâtre ACDI.....	204
Les premiers seront les derniers	207
Deux éléments nous mettent la puce à l'oreille.....	207
GLOSE 3 La Canac : un train d'enfer.....	209
Fermé au public.....	212
Une drôle de fierté.....	214
GLOSE 4 Un lobby incestueux	216
L'ACDI met l'ACDI sous pression	218
GLOSE 5 La société civile canadienne que sont mes amis devenus ?.....	222

Thèse 6 L'Ami de l'Afrique.....	226
GLOSE 1 Le Canada à l'ONU : dévotement conceptuel autour de la « sécurité humaine »	228
Une « gouvernance » mondiale.....	230
Ces organisations non gouvernementales que le gouvernement finance	235
GLOSE 2 Un processus d'intervention qui permet d'agir pour son intérêt personnel.....	238
Droit d'ingérence.....	240
Le sida.....	249
Magnanime psittacisme.....	251
GLOSE 3 Laboratoire pharmaceutique à ciel ouvert et population jetable	253
GLOSE 4 Paul Martin et Maurice Strong au service des pauvres »	258
Jekyll et Hyde	259
L'intenable synthèse	261
L'exemple des codes miniers.....	264
Une marge de crédit démocratique.....	265
Une idéologie scandaleuse	270
GLOSE 5 Une « dette odieuse ».....	273
Une « dette odieuse »	279
GLOSE 6 La <i>réplique</i> souverainiste.....	282
Les affaires francophones	287
GLOSE 7 Une Francophonie Camdessus dessous.....	290
À quelles fins présenter ces Objectifs ?.....	293
GLOSE 8 Hydro-Québec International : portrait du colon..	297
Sénégal.....	299
Guinée-Conakry.....	301
Togo.....	302
CONCLUSION	306
Constats.....	314

Perspectives	317
Stratégies.....	322

INTRODUCTION

Le Canada dans la « Mafia- frique »

Il est impossible de parcourir une gazette quelconque, de n'importe quel jour, ou quel mois, ou quelle année, sans y trouver, à chaque ligne, les signes de la perversité humaine la plus épouvantable, en même temps que les vanteries les plus surprenantes de probité, de bonté, de charité, et les affirmations les plus effrontées, relatives au progrès et à la civilisation.

— CHARLES BAUDELAIRE

CE JOUR-LÀ, SOUS LE SOLEIL DE TORONTO, le fils de Pierre-Elliott Trudeau déclare : « Il nous faut repousser les frontières du Canada jusqu'à ce qu'elles recourent celles du monde. » Des applaudissements fusent éperdument.

Cette affirmation aussi niaise que grave, qui passerait en maintes régions du monde comme l'appel à un renouveau colonialiste, portée là par la sémantique canadienne, se veut au contraire une profession de foi magnanime.

Nous serions intrinsèquement bons et capables uniquement du bien.

C'est à cette mystification que nous nous attaquons ici.

Les effets du Canada, le monde y goûte déjà amplement : ingérence politique et contrats léonins dans la fragile République démocratique du Congo, partenariats avec les seigneurs de guerre, vendeurs d'armes et mercenaires de la région à feu et à sang des Grands Lacs, collusions mafieuses dans l'Ouganda voisin, accentuation des tensions armées autour du pétrole d'Ituri, mineurs enter-

rés vifs en Tanzanie, corruption au Lesotho, empoisonnement massif et génocide involontaire » au Mali, expropriations brutales au Ghana, transformation des Ivoiriens en cobayes pharmaceutiques, barrages hydroélectriques dévastateurs au Sénégal, privatisation sauvage du transport ferroviaire en Afrique de l'Ouest...

Des sociétés canadiennes épaulées par notre gouvernement affligent l'Afrique tandis que nous bercent ici, au loin de tellement de violence, les discours lénifiants à notre propre sujet.

Notre travail, en ces pages, consiste à recenser les abus notoires que nombre de sociétés canadiennes ont commis sur le continent noir, à analyser le soutien politique et diplomatique que leur apportent les autorités politiques du Canada, de même qu'à établir le contexte géopolitique et financier de l'exploitation éhontée de l'Afrique à laquelle des entités canadiennes participent frénétiquement.

Nous consacrons donc notre recherche aux « intérêts canadiens » sous toutes leurs formes et dénotons par cette expression des acteurs de trois ordres : les sociétés qui ont leur siège social au Canada et constituent ici des sociétés de droit, les sociétés étrangères qui sont cotées en Bourse à Toronto ou dans une autre ville canadienne et enfin les investisseurs du Canada engagés dans des structures enregistrées ailleurs dans le monde (*a fortiori* s'il s'agit d'un paradis fiscal).

Une jurisprudence qui peine à s'imposer dans le nouvel ordre économique mondial tend à prescrire que les sociétés inscrites en Bourse ou enregistrées dans un pays, de même que les ressortissants de ce dernier, doivent répondre des lois ou mœurs politiques en vigueur dans le pays en question. Le « groupe d'experts » mandaté par le conseil de sécurité de l'ONU, auteur de nombreux rapports sur le contexte mafieux des tractations économiques survenues au Congo oriental (la « République démocratique du Congo ») de 1996 à 2003, a avancé que les sociétés impliquées dans ces affaires — plusieurs étaient canadiennes — devaient trouver dans les législations où elles sont « basées » une forme légale d'encadrement quant à ce qu'elles font à l'étranger.

« Les gouvernements des pays où sont basés les individus, entreprises et institutions financières qui se livrent systématiquement et activement à cette exploitation devraient assumer leur part de responsabilité. Ils ont le pouvoir de réglementer leurs actions et de les sanctionner. Ils pourraient, le cas échéant, adapter leur législa-

tion nationale de manière à enquêter réellement sur les trafiquants et les traduire en justice¹. »

Le gouvernement canadien devrait donc, en principe, en avoir plein les bras.

D'autant qu'il convient lui-même de son rôle, en théorie, dans la brochure qu'il a fait distribuer au grand public, en 2006, à l'occasion de ses « Tables rondes sur l'exploitation minière en Afrique ». Bien qu'« établir la nationalité d'une entreprise extractive est une question complexe² », ce document de travail, émis par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, reconnaît comme canadiennes les sociétés qui ont un lien ténu avec le pays, tout comme celles qui ont pris racine au Canada depuis l'étranger, sans parler bien sûr des sociétés qui ont émergé ici même. « À l'une extrémité du spectre se trouvent les entreprises qui sont tout simplement inscrites aux Bourses canadiennes, sans qu'on puisse établir un autre lien avec le Canada. À l'autre extrémité, on retrouve les entreprises dont le siège social est au Canada, qui emploient une majorité de ressortissants canadiens comme agents et sont régies par un conseil d'administration établi au Canada. Pour les fins des tables rondes nationales, on entendra par "industries extractives canadiennes" toutes les entreprises de ce spectre³ »

Toutes ces entreprises se soumettent donc au gouvernement canadien parce que toutes, surtout, jouissent des avantages que leur confère le cadre juridique, institutionnel et fiscal du pays.

Selon le document, il revient ainsi aux autorités canadiennes de veiller à ce que les entreprises sises ici fassent preuve de « responsabilité sociale » relativement aux questions politiques, environnementales et économiques⁴.

Tant de bonnes intentions ne nous rassureront que si l'on succombe à la réputation usurpée du " bon gars » que le Canada s'est

1. Le Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, mandaté par le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies, octobre 2002, chapitre 170.

2. Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et les industries extractives canadiennes dans les pays en développement. Document de travail, Ottawa, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, juin 2006, p. 4, non référencé sur Internet.

3. Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et les industries extractives canadiennes dans les pays en développement, op. cit.

4. Guide de mise en œuvre à l'intention des entreprises canadiennes, Ottawa, ministère canadien de l'Industrie, 2006, cité in Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et les industries extractives canadiennes dans les pays en développement, op. cit., p. 3.

donnée à l'échelle internationale. Le Canada se barde d'ailleurs de tous les documents et déclarations qu'il trouve pour prouver ses bonnes dispositions, se réclamant non seulement de l'OCDE, mais également de la Société financière internationale et du « Pacte mondial des Nations unies⁵ ».

Dans les faits, toutefois, le Canada s'est montré jusqu'à maintenant d'un soutien sans faille à l'égard de ses sociétés privées, même lorsqu'elles étaient fautives à l'évidence, leur créant une, Bourse sur mesure, des programmes fiscaux et industriels de développement, un soutien diplomatique à l'étranger qui n'a pas craint les alliances de mauvais goût, sans parler de la présence embarrassante en Afrique, au nom d'intérêts privés, des ex-premiers ministres Jean Chrétien, (thèse 2, glose 3 ; thèse 5, glose 4 ; thèse 6, glose 2 ; thèse 6, glose 3) Joe Clark (thèse 2, glose 4) et Brian Mulroney (thèse 1, glose 1 ; thèse 3, glose 1).

Pourquoi donc le Canada revendique-t-il un droit et même un devoir de surveillance et d'intervention auprès de toutes les sociétés intéressées par l'Afrique qui transitent par chez lui, alors qu'il n'a jamais fait montre jusqu'à maintenant de rectitude envers elles ?

La réponse se trouve dans la question. C'est hélas notre hypothèse. Il appert que le Canada réclame tous ces pouvoirs sur les sociétés privées présentes chez lui moins pour les sanctionner au besoin que pour leur offrir sa protection politique, juridique et diplomatique. Ce qui s'apparente à une perversion des règles de droit et des mesures internationales auxquelles il affirme souscrire.

Les sociétés canadiennes qui sévissent en Afrique évoluent pour la plupart dans le domaine minier et Toronto s'impose sans conteste comme le centre financier de prédilection des sociétés minières dans le monde. On s'interroge par conséquent : le Canada est-il en passe de devenir, à l'instar d'autres lieux mondiaux qui s'improvisent paradis fiscaux ou ports francs, un « paradis judiciaire » pour les sociétés minières (voire pétrolières) ? Déploie-t-il discrètement une aire de souveraineté politique louant sa protection à des instances et entités étrangères de façon à leur garantir l'impunité quant à ce qu'elles commettent à l'étranger ? À l'instar de ce qui se trame en matière d'évasion fiscale et de trafics illicites dans les paradis fiscaux.

À observer le gouvernement fédéral sur cette question, on est hélas amené à répondre par l'affirmative. Le Canada encadre politiquement et juridiquement les sociétés inscrites chez lui pour que,

⁵ . Guide de mise en œuvre à l'intention des entreprises canadiennes, op. cit., p. 16.

juridiquement et politiquement justement, lesdites sociétés ne se sentent en aucun cas menacées par quelque mise sous pression que ce soit. C'est ce qu'il fait comprendre quand il reste de marbre dans le cadre de ces « tables rondes » sur les compagnies minières canadiennes dans le monde, lorsque le comité consultatif qu'il a créé lui recommande d'aménager les dispositions nécessaires pour que les sociétés d'ici qui ont commis à l'étranger des méfaits, sinon des crimes, puissent être poursuivies en justice.

Le « groupe consultatif du processus des tables rondes », composé de représentants de l'industrie, de la société civile, de syndicats, d'universités et d'anciens employés d'entreprises minières, a recommandé, dans son rapport du 29 mars 2007, que le Code criminel canadien ait une portée « extraterritoriale », afin qu'un État de droit continue d'encadrer l'activité de ses sociétés dans les régions du monde où l'État est en déliquescence⁶. Mais il n'a pas cherché à persuader le gouvernement canadien sur ce point et s'est ensuite censuré lui-même devant les médias. Choissant d'anticiper qu'Ottawa déclarera cette mesure « anticonstitutionnelle » ou « contraire » au droit international⁷, le groupe s'est contenté de mettre en avant une idée molle : l'instauration de normes et de mesures strictement incitatives ainsi que la nomination d'un ombudsman canadien appelé à collectionner les griefs de populations lésées à l'étranger par des sociétés d'ici, sans plus de mesures contraignantes. Les signataires ont du reste emballé leur rapport d'allusions complaisantes quant au rôle que le gouvernement du Canada devrait jouer au sein des pays où évoluent ses sociétés, en s'y ingérant pour y établir des règles de « gouvernance » exactement comme s'il avait la légitimité morale et politique de le faire.

Il semble encore loin le jour où une firme canadienne se sentira inquiétée juridiquement pour ses compromissions à l'étranger. Dans ces conditions, l'Afrique se révèle un terreau fertile pour toutes ces entreprises. Les sociétés minières et pétrolières, dans le cas du Congo oriental notamment, ont tout mis en œuvre pour que le chaos règne à jamais tandis qu'elles imposent leur tutelle sur tout groupe local qui prétend à l'action politique. « L'Afrique noire est bien partie. Son économie noire se porte à merveille. Sa production fantôme est en pleine expansion. Elle a réussi son entrée dans la

6 . GROUPE CONSULTATIF, Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et les industries extractives minières dans les pays en développement, « 3.3.2.1. Droit criminel extraterritorial », p. XIII.

7 . Claude LÉVESQUE, « Les minières canadiennes à l'étranger. Un ombudsman pour les ressortissants étrangers ? », Montréal, Le Devoir, 18 novembre 2006, p. A6.

compétition planétaire de la mondialisation sauvage. Le continent en est tout à la fois la métaphore vivante, l'utopie accomplie du "laisser faire", et surtout du "laisser passer" », écrit, lucide, l'écrivain Bolya dans *Afrique, le maillon faible*⁸.

S'assurant que le Code criminel qui prévaut chez lui n'excédera jamais ses frontières, le Canada donne libre cours aux aspirations, manœuvres et méthodes de sociétés qui se lancent dans la « plus grande zone de non-droit du monde » qu'est l'Afrique⁹. « L'Afrique est, en effet, ce recoin de la planète Terre où s'étiolent tous les soliloques sur le droit international et les droits de la personne humaine. Elle est ce lieu unique de la galaxie où tous les trafics et toutes les escroqueries privées ou publiques ont libre cours¹⁰. »

Ces mines de diamants, d'or, de cobalt et de cuivre, ces gisements de pétrole, ces médicaments vendus à rabais, ces barrages éléphanthesques, ces sociétés de chemin de fer sont à concevoir comme la part que nous nous arrogeons de ce « gâteau » de l'Afrique que l'Occident ne finit plus de se partager depuis que Léopold II en a trouvé l'expression en 1877.

Se mesure donc dans cette couverture juridique que notre gouvernement octroie tacitement à ses sociétés le profit que le Canada tire de la « Mafiafrique ».

Les secrets de l'Afrique

Mafiafrique est le terme que l'africaniste François-Xavier Verschave a forgé au début de la décennie 2000 pour décrire les manœuvres mafieuses ou offshore résultant de collusions diverses entre l'élite africaine au pouvoir et des affairistes-trafiquants de différents pays d'Occident, afin de profiter d'un continent immergé dans l'anomie et la criminalité. Verschave a développé le concept de Mafiafrique en étudiant le parcours d'Arkadi Gaydamak, un courtier en armement franco-russe titulaire de passeports canadien, français, israélien et angolais, proche des réseaux d'influence politiques français installés en Afrique depuis les indépendances des années 1960. Durant la guerre civile en Angola (1975-2002), Gaydamak a simultanément arrosé en armes et fournitures militaires les deux camps en présence, le MPLA au pouvoir et L'UNITA rebelle¹¹. Il s'est fait « conseiller aux ministères des Affaires étrangères

⁸ . BOLYA, *Afrique, le maillon faible*, Paris, Le Serpent à Plumes, 2002, p. 13.

⁹ . Ibid., op. cit., p. 16.

¹⁰ . Ibid., op. cit., p. 13-14.

¹¹ . Le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

en Angola », tout en servant l'opposition armée via ses alliés français Pierre Falcone et André Tarallo de la société d'État Elf. Les transactions qu'il orchestrait mettaient en jeu des quantités importantes d'armes et de pétrole à travers des comptes et des canaux étrangers à l'économie licite. La banque Paribas, par ses différents bureaux en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en France, a présidé aux opérations financières. Ce réseau, qui rejoignait des intérêts obscurs en Russie, ne permettait pas seulement le financement de transactions occultes, mais il devenait en outre le « pipeline » d'argent sale appelé à traverser l'Afrique via les officines gouvernementales¹². Ce qui surprit Verschave en cette affaire, c'est l'ampleur des ramifications mafieuses et leur rapport intime aux institutions politiques et aux entreprises privées inscrites dans des États de droit. « Derrière Falcone, se profile Arkadi Gaydamak, proche des services français (la DST du moins), russes, israéliens. Cet homme aux quatre passeports est une figure de la mondialisation. Surtout, ce néo-multimilliardaire apparaît branché sur les circuits de vente à vil prix du pétrole, des engrais, des diamants, des armements, des créances de l'ex-URSS. On sait que ces circuits, organisés offshore avant même la chute du mur de Berlin, ont généré une immense et inquiétante nappe de liquidités, de l'ordre de cinq cents milliards de dollars planqués dans des paradis fiscaux. Les détenteurs de cet argent se sont littéralement payé la Russie. Mais pas seulement. Ils ont englouti, par milliards de dollars, l'essentiel des prêts du FMI. Ils se servaient des eaux troubles de l'offshore angolais (or noir, dettes gagées sur le pétrole, ventes d'armes multifactorées) comme d'un bassin de décantation, une grande lessiveuse parmi d'autres¹³. »

Nous croiserons nous-mêmes Gaydamak dans notre thèse 2, glose 7. C'est que des Canadiens s'inscrivent également dans ces ramifications d'envergure mondiale. Par exemple, Paul Desmarais père et fils, Brian Mulroney, Mark Nathanson et Maurice Strong coopèrent, « légalement » dira-t-on, avec les membres de réseaux dont on a questionné en haut lieu le curriculum respectif avec beaucoup de perplexité. Le Canada attire chez lui, dans ses Bourses ou dans ses grandes villes, en tant que filiales ou sociétés de droit, des intérêts présents en Afrique dont les activités d'allure « ma-

¹². François-Xavier VERSCHAVE, *L'envers de la dette. Criminalité politique et économique au Congo-Brazza et en Angola*, Marseille, Agone, 2002.

¹³. François-Xavier VERSCHAVE, « Nappes de pétrole et d'argent sale: trois aspects de la Mafrafrique », in « Dossier : De la Françafrique à la Mafrafrique », *Mouvements*, No 21/22, mai à août 2002.

fieuse » ont été citées notamment par les experts du conseil de sécurité de l'ONU.

Dans nos pages, nous verrons par quels paradis fiscaux, par quelles supercheres juridiques, par quelle perversion des règles, par quel usage des armes et par quels trafics de tous genres les sociétés qui voient le jour chez nous ou celles que nous hébergeons avec tant de proverbiale clémence perdent toute inhibition dans cette Afrique où la loi du plus fort prévaut, pour dégager le plus souvent d'injustes profits, au détriment de populations démunies, qui continueront de l'être aussi longtemps que nous tolérerons le double langage de l'Occident et accepterons par exemple que les fonds de retraite et autres fonds communs ou publics du Canada servent au financement de cette exploitation..

Discours de la méthode

Pour tenter de discréditer nos recherches, on nous reprochera de ne pas avoir enquêté *de visu* en Afrique sur toutes ces affaires. Pourtant, les Africains qui souffrent au premier chef de l'exploitation canadienne disent eux-mêmes ne pas comprendre sur place ce qui leur échoit et nous demandent, lorsqu'ils sont de passage ici, de les renseigner sur ces sociétés qui occupent leur territoire et bouleversent leur vie¹⁴.

Il s'entend que toutes les lignes de cet ouvrage restent, au sens juridique, des allégations. Celles-ci nous proviennent de sources crédibles et réputées, de Goma à Kinshasa, en passant par Berlin, Bruxelles, Londres, Paris, New York, Washington, Toronto, Ottawa ou Montréal. Il s'agit de données relevées dans des rapports d'organisations reconnues, articles d'organes de presse réputés, mémoires consignés par des autorités dans le cadre d'auditions d'experts, documentaires fouillés et témoignages circonstanciés. Le plus souvent, ces données se sont recoupées. Leur nombre est effarant. En réalité, un tel rapport sur le rôle du Canada en Afrique existait déjà. Il suffisait d'en colliger les données et de les analyser.

Ces allégations, ceux qui voudront les réfuter en bloc n'éviteront pas de donner eux-mêmes dans une *théorie du complot* qu'ils feindront précisément de dénoncer. Mais l'idée que tous ces témoins, reporters, acteurs sociaux médieraient à l'unisson contre d'honnêtes Canadiens qui œuvrent pour la croissance de l'Afrique, manquera tout simplement de sérieux.

¹⁴ . Abdulai DARIMANI, « Impacts of Activities of Canadian Mining Companies in Africa », Third World Network — Africa Secretariat October 31, 2005.

Ces allégations dont nous faisons la synthèse, nous ne prétendons pas les fonder au-delà des travaux qui les ont avancées. Et nous avons cité la contrepartie de sociétés visées par ces documents tous déjà rendus publics du moment que celles-ci y avaient également réagi publiquement.

Il ne serait pas convenable d'exiger d'un collectif d'auteurs sans financement d'aller sur tous ces sujets au-delà de ceux qui les ont déjà péniblement mis au jour dans leurs efforts respectifs. C'est d'ailleurs en ce sens que se formule notre seule requête auprès des autorités publiques, si elles donnent encore quelques raisons d'espérer d'elles, soit d'instaurer une commission dont l'indépendance des membres serait au-dessus de tout soupçon pour faire le point sur les effets des investissements politiques, industriels et financiers en Afrique depuis une vingtaine d'années. Il nous faut réaliser au Canada un bilan du type de celui que Christophe Lutundula et les membres de sa commission ont dressé au Congo oriental. Des poursuites judiciaires et les réparations substantielles auxquelles prétendent les populations lésées devraient nécessairement pouvoir s'ensuivre. Seul un rapport de force reposant désormais sur la pensée politique et non plus seulement sur l'expertise patentée, permettra de l'envisager.

Cet ouvrage ne constitue donc pas une condamnation sommaire de sociétés qui agissent en terrains mafieux et sur lesquelles il est impossible pour nous d'enquêter en dernière instance, ni une profession de foi aveugle dans les sources que nous avons retenues dès que nous les trouvions pertinentes, mais plutôt un appel à des solutions de recherche pour que soit évalué librement et en toute indépendance le rôle, sujet à controverses, de ces entreprises canadiennes en sol africain. Le gouvernement du Canada lui-même n'est absolument pas en position d'offrir aujourd'hui ce point de vue crédible. Il nous a de toute façon clairement démontré n'en avoir guère l'intention.

Que le public canadien soit informé des crimes qui sont commis en son nom et qu'il se trouve à financer parfois lui-même, via les placements de ses gouvernements, ses portefeuilles d'actions privés, ses REER ou ses cotisations aux fonds de retraite, est la première étape pour l'établissement d'un tel cadre indépendant. À certains, qui se font raconter depuis leur tendre enfance que le Canada est l'ami du genre humain et qu'il est moralement dégagé de tout passé colonial, ces récits paraîtront incroyables. Ils se situent en effet à mille lieues de la propagande coutumière sur l'intrinsèque bonté du Sujet canadien.

Sauf contre-indications, les sites Internet mentionnés ont été consultés le 9 mars 2008.

Thèse 1

Homicide et génocide involontaires

Le droit souverain des affaires dont se prévalent les sociétés canadiennes provoque, à travers leurs opérations, nombre de dommages collatéraux, que les économistes ont banalisés sous le vocable *d'externalités*. Les externalités résument tous les coûts d'ordres sociaux, humains ou environnementaux qui sont en cause dans les processus de production, mais que les sociétés n'ont pas à assumer dans leur comptabilité. Ils sont les stigmates du profit, mais en tant que d'autres, seulement, les portent. Les sociétés canadiennes peuvent souiller les nappes phréatiques au point de rendre toxique pour des décennies le seul point d'eau dont bénéficiaient jadis des communautés, envelopper de poussière les populations jusqu'à les rendre malades, transformer en va-nu-pieds les Africains qui vivent depuis des générations sur des gisements récemment acquis, brutaliser les ouvriers, ensevelir vifs des mineurs récalcitrants ou bouleverser des équilibres sociaux séculaires... Les conséquences ne sont jamais considérées dans les données comptables et sont donc inexistantes pour ces dernières. Pis, les externalités sont la condition même d'un profit rapide et spectaculaire. Elles sont le prix de la prospérité.

GLOSE 1

Sutton / Barrick : mineurs enterrés vas en Tanzanie

PIERRE BARACYETSE À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ aurifère canadienne Barrick Gold : « Cette compagnie n'acquiert que des gisements dont la prospection est déjà faite par d'autres, avec des réserves d'or d'au moins 60 tonnes, et a pour objectif de réduire au maximum ses coûts de production¹. »

La Sutton Resources de Vancouver et sa filiale, la Kahama Mining, ont joué ce rôle d'éclaireur pour Barrick à Bulyanhulu, en Tanzanie. Les grandes sociétés minières apprécient ces *juniors* qui font pour elles le travail ingrat d'exploration, tâtent les résistances politiques sur le terrain et cèdent ensuite leur propriété aux *majors* lorsque les conditions d'exploitation sont réunies. Dans ce cas de figure toutefois, Barrick a non seulement acquis de Sutton les concessions qui lui semblaient profitables, mais la Sutton Resources elle-même, u coût de 500 millions \$CAN en 1999, pour en faire une de ses filiales. Sans doute est-ce une controverse d'une gravité rare qui a poussé Barrick à intégrer formellement sa protégée dans son empire : trois ans auparavant, Sutton se voyait accusée d'avoir enterré vifs des creuseurs artisanaux actifs sur son site à l'aide de bulldozers.

C'est en septembre 1994 que Sutton acquiert les gisements aurifères très prometteurs de Bulyanhulu. Les relations de son PDG, James Sinclair, avec le président tanzanien et quelques-uns de ses ministres sont très bonnes.

¹ . Pierre BARACYETSE, ingénieur civil des mines travaillant pour l'association belge SOS Rwanda-Burundi, « L'Enjeu géopolitique des société minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », <[www.beati.org/osservatori_congo/documenti./2001-09-01_report %20miniere%20Congo % 20\(Fra\).doc](http://www.beati.org/osservatori_congo/documenti./2001-09-01_report%20miniere%20Congo%20(Fra).doc)>, p. 11.

Plus d'une personne sur deux connaît une situation économique désespérée en Tanzanie. La langue mondiale et le Fonds monétaire international ont donc accordé un prêt d'aide au développement au gouvernement tanzanien... à la condition qu'il privatise cette mine, qu'a finalement acquise Sutton « épaulée par le gouvernement canadien² ».

Jusque-là, la mine était la maigre source de revenus de creuseurs artisanaux de la région. Ils s'en verront chassés. La privatisation économique des uns devait encore rimer avec la privation économique des autres ; l'impératif du « développement » économique, de la « croissance » et de l'augmentation du « PIB » allait faire des va-nu-pieds de creuseurs déjà désespérés.

C'est Barrick, active au Congo oriental (thèse 3, glose 4), en Amérique latine³ ainsi que dans l'Indonésie de Suharto⁴, qui dépêche la Sutton sur les lieux. Elle se portera acquéreur de cette petite société d'exploration en 1999 pour en faire une de ses filiales, confirmant ainsi leur connivence de longue date. Randall Oliphant, le PDG de Barrick, dira en 2004 avoir « suivi le progrès qui se faisait à *Bully* (i.e. : Bulyanhulu) durant cinq ans, en restant en étroite relation avec l'équipe de direction (*the senior management team*⁵ ».

En y allant de tout son poids politique, Barrick a obtenu par cette voie indirecte l'accès au site de Bulyanhulu. La présence au sein de son conseil consultatif international des ex-chefs d'État George Bush^{SR} et Brian Mulroney semble avoir compté pour beaucoup. Le journaliste Greg Palast rapporte que « le président de la société s'est vanté auprès des actionnaires que le prestige du comité consultatif de Mulroney-Bush avait été déterminant pour obtenir un des plus grands gisements aurifères d'Afrique de l'Est, soit Bulyanhulu, Tanzanie. Barrick, selon son président, avait vivement convoité cette concession depuis le milieu des années 1990 — elle qui regorge de réserves d'une valeur d'environ 3 milliards \$US —,

2 . Stephen KERR et Kelly HOLLOWAY, *The Men who Moil for Gold*, livraison spéciale de : *The Varsity et Atkinsonian*, Toronto, Jeremy NELSON (éd.), le 15 avril 2002, <http://www.miningwatch.ca/index.php?/139/Bulyanhulu_Special>.

3 . CORPWATCH, *Barrick's Dirty Secrets, Communities Worldwide respond to Gold Mining's Impacts*, Oakland, mai 2007, <<http://www.corpwatch.org/article.php>

4 . MINING WATCH CANADA, « Save Indonesia's Protected Forest Areas from Mining », Ottawa, le 14 septembre 2005, <http://www.miningwatch.ca/index.php?/Barrick/SAVE_INDONESIAS_PROT>.

5 . Cité in Greg PALAST, *The Best Democracy ..Money Can Buy*, London, Penguin Books Ltd, 2003.

quand il a pris contact pour la première fois avec des directeurs de Sutton Resources⁶. »

Les creuseurs artisanaux allaient toutefois gêner la mise en œuvre du projet en continuant d'occuper les lieux. Ils en comprenaient, tout analphabètes qu'ils fussent, le caractère injuste — les investisseurs allaient gagner un milliard \$US au détriment de la quatrième population la plus pauvre du monde⁷. Le représentant de Sutton, Bill Bali, offusqué de leur interposition, a parlé pour sa part « d'une espèce de résistance organisée⁸ », découvrant là une colère de type populaire dont son école de commerce ne lui a pas enseigné l'histoire.

Ingérence politique

Pour les creuseurs, la provocation ne manquait pas d'être énorme : les paysans devaient se laisser exproprier de la région par dizaines de milliers sans compensation. On leur a seulement fait miroiter la possibilité de financer leur relocalisation à partir des fonds de l'ACDI⁹.

Tandis que Barrick redoutait de s'enliser dans une longue guerre psychologique contre des Africains, Sutton vacillait dans la tourmente. Elle entamera alors des poursuites judiciaires contre ceux qui occupent « ses » terres, estimant qu'il revenait au gouvernement de compenser les creuseurs locaux et perdant patience à la manière de ses actionnaires.

« Tandis que James Sinclair s'occupait des tractations avec les actionnaires de la Sutton, le gouvernement canadien a mis tout son poids dans la balance en faveur des gestionnaires de Sutton afin de convaincre le gouvernement tanzanien de déplacer lui-même les mineurs¹⁰ » Le gouvernement canadien s'est en effet ingéré dans l'histoire, comme en témoigne la correspondance que cite l'association Probe International. Ottawa s'aventure alors sur un terrain glissant : comment évincer les mineurs sans que les dégâts pouvant

6. Greg PALAST, *The Best Democracy Money Can Buy, The Truth About Corporate Cons, Globalization, And High-Finance Fraudsters*, New York, Penguin, coll. « Plume », 2002, p. 93.

7. Dennis TESSIER, *The Challenge of the Mines, The Role of Stakeholder Engagement in the Sustainable Development of Tanzania's Gold Mining Sector, A Case Study of Shinyanga*, University of Western Ontario et University of Dar es Salaam, 1998.

8. Stephen. KERR et Kelly HOLLOWAY, *Problems with the Locals* », in Jeremy NELSON (éd.), *The Men who Moil for Gold*, le 15 avril 2002.

9. S. KERR et K. HOLLOWAY, *The Men who Moil for Gold*, op. cit., p. 6.

10. Ibid.

s'ensuivre n'ébranlent la confiance des investisseurs envers l'entreprise canadienne ? Il fallait aussi s'assurer que les mineurs de Bulyanhulu ne circulent pas de site en site après avoir été chassés de l'un d'eux... Bref, il eût mieux valu que la Tanzanie existât sans les Tanzaniens.

De tels desseins sont indignes du Canada et il devenait donc impérieux de les maquiller. En donnant aux victimes le mauvais rôle. Dans un renversement pervers de la justice, les creuseurs traditionnels ont alors découvert du jour au lendemain qu'ils occupaient « illégalement » leurs terres de toujours. Le Haut-Commissaire du gouvernement canadien en Tanzanie, au fait des ressorts politiques et juridiques du pays d'accueil, s'est fait rassurant auprès de Barrick : il fallait poursuivre en justice ces damnés de l'histoire. La justice tanzanienne conférerait à la société étrangère le beau rôle, croyait-il¹¹... à tort. Personne n'avait envisagé la Cour de justice tanzanienne capable de peser sur l'intrigue en déclarant plutôt l'expropriation sommaire des mineurs artisanaux « illégale » ce que fit un juge au prénom prédestiné, Justice Mchome, le 29 septembre 1995.

Une première tentative pour déloger les récalcitrants — un déni de justice — a néanmoins eu cours le 31. juillet 1996, mais de nombreux Tanzaniens sont revenus sur les lieux après l'opération policière, pour habiter coûte que coûte leur terre. Surpris par l'opération d'expropriation, le juge justice Mchome a enjoint les deux parties de cesser toute opération et de comparaître devant lui. Cette décision a incité plus de 3 000 mineurs à retourner sur les lieux. Non seulement ne craignaient-ils pas la police, mais ils entendaient discuter de façon civilisée avec l'entreprise canadienne, en exigeant des indemnisations de départ de l'ordre de 5,6 millions \$US, soit 5 % de la valeur globale de la mine, afin de ne pas être « des réfugiés dans leur propre pays¹² ».

Mais les Canadiens cultivaient opiniâtrement leur vision de la justice : le gouvernement tanzanien devait impérativement « déplacer 7 000 à 10 000 mineurs illégaux¹³ ». Ces mots d'ordre brutaux caractérisent la correspondance gouvernementale canadienne et reviennent jusque dans un rapport soumis au ministère des Affaires étrangères. Ils s'accompagnaient en revanche d'une vaste opération de charme de la part du Haut-Commissaire canadien en Tanzanie

11 . *Ibid.*, p. 2.

12 . *Ibid.*, p. 2.

13 . *Ibid.*, p. 4.

pour rassurer la population sur les intentions de Sutton et les conséquences de l'exploitation minière à Bulyanhulu.

Aux grands maux, les grands moyens. Le 7 août 1996, des bulldozers ont recouvert les trous de l'exploitation artisanale et auraient enterré vifs quelques mineurs au passage. « Les bulldozers de Kahama ont attenté à la vie et ont roulé sur les champs aurifères¹⁴ » ; « les bulldozers de Sutton, épaulés par les armes à feu de la police militaire, ont roulé sur le champ minier, jetant les maisons des travailleurs par terre, démolissant leur équipement de travail et remplissant leur trou. Plusieurs milliers de mineurs et leurs familles ont été chassés de la propriété. Mais pas tous¹⁵. » Officiellement, la consigne ordonnait strictement de remplir les trous pour neutraliser l'extraction artisanale de l'or.

Barrick, actuellement titulaire de la mine, s'en tient elle aussi, obstinément, à cette version des faits. Sutton, affirme-t-elle, a pris les dispositions nécessaires pour s'assurer que personne n'occupait le sous-sol, tout en déplorant que certains Africains aient fait état de la présence de mineurs dans les profondeurs du site strictement pour ralentir la progression des bulldozers¹⁶.

Il n'en reste pas moins que les bulldozers ont ratissé le terrain même si des gens sur place y ont signalé la présence de mineurs. À lui seul, un témoin a rapporté 52 cas d'ensevelissement à vif, mais il est impossible d'estimer le nombre de personnes mortes dans ces conditions cauchemardesques. « Nous avons entendu un bon nombre de témoins oculaires qui affirment avoir perdu certains de leurs proches dans les mines lorsqu'ils ont, selon les allégations, été enterrés vifs », a déclaré Kathleen Mahoney, présidente de la mission internationale d'une coalition d'ONG sur ces événements¹⁷.

La presse tanzanienne a fait état de l'indifférence des responsables de l'opération devant toute l'agitation qui avait cours devant eux, entre les gens qui se ruaient sur le site pour récupérer leurs derniers effets personnels, les vols et les agressions entre les mineurs du fait de ce mouvement d'enfer. Des actes d'une rare violence sont survenus dans la mêlée. Le commissaire régional du

¹⁴ . *ibid.*, p. 1.

¹⁵ . Greg PALAST, *The Best Democracy Money Can Buy*, op. cit.

¹⁶ . S. KERR et K. HOLLOWAY, *The Men who Moil for Gold*, op. cit., p. 8.

¹⁷ . Paula BUTLER (Mining Watch Canada), Steve HERZ (Friends of the Earth, USA), Stephen KERR (York University Student Newspaper), Kathleen MAHONEY (University of Calgary and Rights & Democracy), Manias YLSTRA (Both ENDS, Pays-Bas), Report of the International NGO Fact-finding Mission to Tanzania, avril 2002, <http://www.miningwatch.ca/index.php?Barrick/Report_of_theintemr>.

Kiwelu a déclaré que les opérations « ont déclenché la crainte, la panique et le désespoir parmi les mineurs¹⁸ ».

Les autorités diplomatiques canadiennes n'y ont vu que de bonnes nouvelles, en annonçant à Ottawa la purgation des lieux dans des termes qui convenaient à leur souci de justice : « Les nouvelles à propos de Bulyanhulu sont tout à fait bonnes. Les 10 000 à 20 000 mineurs illégaux [sic] ont quitté la propriété¹⁹. »

Des diplomates canadiens ont même donné à ce moment-là des avis financiers aux officiels de la République de Tanzanie — « *C'est le temps d'acheter des actions de Sutton.* » — selon leur correspondance obtenue par Probe, donnant alors dans ce qui s'apparente sérieusement à un délit d'initié²⁰.

En réalité, la mine canadienne a fait des dizaines, sinon des centaines de milliers de va-nu-pieds²¹.

Inscription en faux

Barrick se devait d'*immaculer* son dossier pour bénéficier du prêt que venait de lui consentir la Banque mondiale en vue de son exploitation à Bulyanhulu²². Il importait dès lors pour Barrick, la Banque mondiale et les autorités tanzaniennes de rendre illégale ne fut ce que la mention des allégations qui pesaient contre la Sutton Mining.

Barrick a menacé le journaliste Greg Palast et son quotidien britannique *The Guardian* de poursuites faramineuses en dommages et intérêts s'ils ne présentaient pas des excuses publiques pour avoir colporté même prudemment ces allégations et s'ils ne déclaraient pas positivement qu'aucun tort n'avait été occasionné de quelque façon par la société minière aux creuseurs de Bulyanhulu. L'intimidation tenait seule lieu de preuves.

Le correspondant de Palast en Tanzanie, un spécialiste des droits humains répondant du nom de Tundu Lissu et travaillant pour le compte de l'organisation états-unienne World Resource Institute, a rapporté des témoignages circonstanciés, produit des photographies

18 . S. KERR et K. HOLLOWAY, *The Men who Moil for Gold*, op. cit., p. 6.

19 . *Ibid.*, p. 6.

20 . *Ibid.*, p. 7.

21 . Paula BUTLER (Mining Watch Canada), Steve HERZ (Friends of the Earth, USA), Stephen KERR (York University Student Newspaper), Kathleen MAHONEY (University of Calgary and Rights & Democracy), Mattias YLSTRA (Both ENDS, Pays-Bas), Report of the International NGO Fact-finding Mission to Tanzania, op. cit.

22 . Greg PALAST, *The Best Democracy Money Can Buy*, op. cit., p. 318.

ainsi que des enregistrements vidéo et fourni une liste des présumées victimes du 7 août 1996, pour conclure en la nécessité d'une enquête publique. Il n'en fallait pas davantage pour que les forces tanzaniennes l'accusent de « sédition », fouillent son logis de part en part et mettent sous arrestation son assistant. À Washington, le gouvernement fédéral a supprimé une subvention de l'ordre de 1,3 million \$US à son employeur²³. Deux représentants de l'organisation Lawyers' Environmental Action Team (LEAT) et le député d'un parti d'opposition enquêtant sur l'événement ont également été arrêtés à leur domicile et poursuivis pour sédition²⁴.

Amnesty International, (après avoir rédigé un premier rapport sur la question), l'agence internationale d'information alternative InterPress Services aux États-Unis ainsi que le quotidien torontois *The Globe and Mail* ont pour leur part cédé tour à tour aux différentes formes d'intimidation juridique de la société²⁵.

Des observateurs venus sur place pour enquêter — journalistes, avocats et chercheurs canadiens, états-uniens ou hollandais — ont goûté à la même médecine²⁶, la police faisant preuve « d'intimidation », aux dires des intéressés, « en nous donnant l'impression que nous étions sous surveillance et pouvions potentiellement nous faire arrêter²⁷ ». Barrick a cru discréditer ces représentants civils en les accusant de s'opposer à la mondialisation libérale qu'elle incarne ou, selon ses termes, « de partager le programme [*agenda*] du mouvement antimondialiste²⁸ ».

L'équipe internationale dépêchée sur place a tout de même pu constater la crédibilité des témoignages à l'effet que 52 personnes au moins auraient été enfouies, sans parler du caractère brutal de l'évacuation policière et de l'importance des préjudices sociaux et humains liés à cette expropriation²⁹.

²³ . *Ibid.*, p. 312-323.

²⁴ . LAWYERS' ENVIRONMENTAL ACTION TEAM (LEAT), « LEAT Lawyers Charged with Sedition Over Bulyanhulu Statements », Dar es Salaam, communiqué, le 3 mai 2002, <<http://www.lead.or.tz/activities/buly/irin.sedition.2002.05.10.php>>.

²⁵ . Greg PALAST, *The Best Democracy Money Can Buy*, op. cit., p. 312- 323.

²⁶ . S. KERR et K. HOLLOWAY, *The Men who Moil for Gold*, op. cit., p. 8.

²⁷ . Paula BUTLER (Mining Watch Canada), Steve HERZ (Friends of the Earth, USA), Stephen KERR (York University student newspaper), Kathleen MAHONEY (University of Calgary and Rights & Democracy), Manias YLSTRA (Roth ENDS, Pays-Bas), Report of the International NGO Fact-finding Mission to Tanzania, op. cit.

²⁸ . S. KERR et K. HOLLOWAY, *The Men who Moil for Gold*, op. cit., p. 8.

²⁹ . Paula .BUTLER (Mining Watch Canada), Steve HERZ (Friends of the Earth, USA), Stephen KERR (York University Student Newspaper), Kathleen MAHONEY YLSTRA (Both ENDS, Pays-Bas), Report of the international NGO Fact-finding Mission to Tanzania, op. cit.(University of Calgary and Rights

Pour leur part, les familles des victimes qui ont manifesté publiquement pour dénoncer l'événement, à partir de la fin de l'été 2001, ont vu la police s'interposer. Un député a été battu au point d'être hospitalisé.

Greg Palast a finalement connu un sursis dans ces vicissitudes juridiques lorsque les représentants des Amis de la Terre, de Corner House et du Syndicat britannique des journalistes ont convaincu le juge en possession du dossier, à la surprise générale, de ne pas clore ce débat sur des bases juridiques, de façon à ne pas nuire à son évolution publique³⁰.

Aujourd'hui, Barrick continue *et* de clamer son innocence *et* de rendre impossible tout enquête visant à confirmer celle-ci. La société canadienne met en cause l'authenticité des documents l'incriminant et est même parvenue à retracer un des mineurs recensés dans la liste de victimes établie par Tundu Lissu. La Banque mondiale a, quant à elle, récusé la pertinence de mener une enquête approfondie³¹, estimant exagérées les allégations. Son représentant Vince Borg a récemment imputé l'éviction des mineurs artisanaux à l'ancienne Sutton Mining et a cité la Banque mondiale telle une autorité morale, tout en vantant « les bénéfices économiques et sociaux substantiels » que la société impose de force aux Tanzaniens³².

Le gouvernement canadien a pour sa part minimisé la portée de cette crise en se contentant d'accueillir tout nouvel élément du dossier... sans y donner suite³³.

Expropriation fiscale

Après que la Sutton fût passée aux mains de Barrick pour en devenir la filiale, les mineurs de Bulyanhulu ont continué de travailler dans des conditions de misère. Trois ans après le refoulement violent des creuseurs, les ouvriers de Barrick ont organisé contre elle un important mouvement de protestation, s'estimant très largement sous-payés par rapport à ses travailleurs expatriés

³⁰ . Greg PALAST, *The .Best .Democracy .Money Can Buy*, op. cit., p. 31.9.

³¹ . *Ibid.*, p. 312-323.

³² . Alan FREEMAN, « PM announces \$105-million contribution, but Barrick is top concern of Tanzanians », Toronto, *The Globe and .Mail*, 27 novembre 2007.

³³ . S. KERR et K. HOLLOWAY, *The Men who Moil for Gold*, op. cit., p. 8.

d'Afrique du Sud et dénonçant le trompe-l'œil que constituait leur plan d'assurance maladie³⁴.

Pour sa part, le bien public tanzanien ne profitera pas de la cession des droits d'exploitation. Le fisc tanzanien a accusé Barrick, en 2006, d'évasion fiscale et de retard dans les versements d'impôts. « La firme minière canadienne a systématiquement évité, depuis 2003, de payer les droits de douane sur l'importation de pièces de rechange de machines et d'équipement minier et chimique³⁵ », faisant ainsi fi des procédures pour les 2 500 pièces et biens qu'elle a importés en deux ans. « Les preuves documentées ne sont que la pointe de l'iceberg, pour illustrer jusqu'à quel point la compagnie a pratiqué l'évasion fiscale au fil des années », affirme un représentant du fisc³⁶. Les arriérés se comptabiliseraient en termes de plusieurs milliards de shillings. La société canadienne profite pourtant déjà de très substantielles réductions fiscales. « Barrick, comme toute autre société, est censée payer des droits de douane de 5 % sur tous les biens miniers, plutôt que les droits de douane de la Tanzania Revenue Authorities (TRA) à l'importation normalement en vigueur de 10 % à 25 % sur toutes les importations³⁷. »

Le fisc tanzanien ne se montre pas optimiste à l'idée de récupérer les sommes dont se voit ainsi privé le Trésor public, parce que des responsables politiques locaux ont eux-mêmes des intérêts dans la société. « Des officiels dans le domaine travaillent en tandem avec la compagnie minière pour "favoriser" une telle évasion fiscale³⁸. »

En 2003, Barrick a accentué sa quête d'or dans la région de Bulyanhulu en projetant de construire une mine à ciel ouvert plus loin à Tulawaka³⁹. La société gère actuellement trois mines en Tanzanie.

Dans la conférence publique qu'a donnée en 2006 son géologue en chef aux étudiants de l'Université du Québec à Montréal, les

34 . James MWAKISYALA, « Tanzania : Kahama Another crisis over 'linge' expat pay », *The East African*, 23 décembre 2002, cité in Africa Files, <<http://www.africafiles.org/articie.asp?ID=970>>.

35 . « Barrick in alleged tax evasion scandai », op. cit., Toronto, Africa Files, 21 novembre 2006, <<http://www.africa.files.org/articie.asp?ID.13512>>.

36 . « Barrick in alleged tax evasion scandai », op. cit.

37 . Ibid.

38 . Ibid.

39 . Bonnie CAMPBELL, « Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères », 19 avril 2005.

enjeux liés aux droits fondamentaux et à l'écologie ont été ostensiblement présentés comme marginaux⁴⁰.

De passage en Tanzanie en novembre 2007, le premier ministre canadien Stephen Harper a réchauffé une annonce du gouvernement précédent, soit l'investissement de 105 millions \$CAN dans un programme onusien de prévention et de traitement des maladies contagieuses⁴¹. Il a ensuite rencontré une délégation d'investisseurs menée par des représentants de Barrick Gold, de façon à indiquer que ce placement canadien en santé publique légitimait toutes les conséquences de la présence canadienne en Tanzanie.

⁴⁰ . François ROBERT, géologue en chef de la Barrick Gold. Corporation, « Empreintes géologiques des minéralisations aurifères », Université du Québec à Montréal, dans le cadre du Cycle de conférences en géologie des ressources, 18 octobre 2006.

⁴¹ . « Stephen Harper, Après l'Ouganda, la Tanzanie », site Internet de la Société Radio-Canada, 25 novembre 2007.

GLOSE 2

IamGold :

Génocide involontaire au Mali

AVANT DE SE RÉCLAMER DE L'OR jusque dans son propre nom, la société canadienne IamGold (littéralement je suis l'Or, *je vauX de l'or*) s'appelait l'AGEM. Aujourd'hui sise et cotée en Bourse à Toronto, IamGold est également inscrite aux Bourses de New York, du Botswana et de Melbourne et compte des filiales et autres actifs à la Barbade et aux Îles Vierges britanniques, deux paradis fiscaux. C'est également depuis la capitale ontarienne qu'elle contrôle sa filiale malienne IamGold Mali SARL⁴².

En 1992, l'AGEM — une *junior*, donc inapte à mener seule les travaux d'exploitation — noue un partenariat avec la sud-africaine AngloGold, donnant lieu en 1994 à la Semas (Société d'Exploitation des Mines d'Or de la Sadiola), laquelle obtient les droits d'exploitation de la mine de Sadiola, au Mali. Cette mine regorge de huit millions d'onces d'or⁴³. L'AGEM, qui devient entre-temps IamGold, détient 38 % des parts de la société, tout comme sa partenaire sud-africaine AngloGold, tandis que le gouvernement malien et la Banque mondiale, via sa filiale la SFI, sont actionnaires minoritaires avec respectivement 18 % et 6 % des titres. AngloGold appartient à la famille Oppenheimer qui détient aussi la De Beers ; elle s'est fait connaître jadis pour l'hégémonie qu'elle

42 . Repadre capital corporation, « notice of special meeting of shareholders and management information circular, concerning the proposed business combination of IamGold corporation and repadre capital corporation », 6 décembre 2002. <<http://sec.edgar-online.com/2002/12/11/0001047469-02-006579/Section9.asp>>.

43 . « Mark L Nathanson, Founding Benefactor », Nathanson Centre on Transnational, Human Rights, Crime and Security, <<http://www.yorku.ca/nathanson/page4executivepersonnel.htm>>.

exerçait dans le domaine aurifère ainsi que pour la rigueur de ses méthodes sous l'apartheid⁴⁴.

L'histoire de cette exploitation sera une litanie d'horreurs pour les habitants de la région. La poussière qu'elle génère a provoqué des maladies graves chez les quelque 16 000 personnes des communes de Sadiola et de Yatela⁴⁵. Un villageois témoigne : « En fin d'après-midi, on déverse les résidus de minerai. Cela crée une grande poussière poussée vers Sadiola (ouest) par le vent il y a moins d'un kilomètre entre Sadiola et les lieux où sont pratiquées les explosions⁴⁶. » La poussière pourrait faire l'objet d'un texte littéraire dans le même esprit que *La Fourmi argentine* d'Italo Calvino : on en parle en tout temps et de façon obsessionnelle. Cette poussière envahissante empêche de respirer, donc de dormir, ou seulement de regarder, quand elle ne se pose pas sur la nourriture. Elle engendre en tous les cas des troubles respiratoires graves.

Un pharmacien de la région constate que les maladies des voies respiratoires ont considérablement augmenté dans la région⁴⁷. « L'inhalation de cette poussière forte en particules respirables a des effets directement liés aux éléments chimiques qui sont contenus dedans, notamment l'arsenic, mais aussi en elle-même, c'est-à-dire du fait que des particules physiques de faible taille pénètrent dans les poumons et provoquent des irritations⁴⁸. » Les personnes âgées et les enfants se montrent particulièrement vulnérables au phénomène.

En raison des sulfurés, « on sent une odeur nauséabonde et piquante partout, surtout à l'ouest⁴⁹ ». La route centrale de Sadiola, non bituminée (contrairement à celles des travailleurs étrangers), est achalandée jour et nuit, ce qui relance la poussière de plus belle et gêne le transport des malades à Kakadian, à 20 km de là, lorsque les circonstances l'exigent.

44 . Richard SPOOR, « Precedent setting civil action instituted against Anglo Gold Ashanti Ltd », communiqué de presse, Johannesburg, iafrica.com, 9 octobre 2007, www.cmht.com/cases_silicosis_press_statement.php

45 . Sangaré Tenin Aoua THIÉRO, Dr Soumaré Absatou N'DIAYE et Dr Traoré Mamadou SOUNCALO, Enquête épidémiologique dans la zone des mines d'or de Sadiola et Yatela, Bamako, ministère de la Santé, février 2005, p. 2-3.

46 . Sébastien. GODINOT et Florence GIBERT, Mine d'or de Sadiola, Mali Rapport de mission d'enquête, Montreuil, Les Amis de la Terre, janvier 2003, p. 42.

47 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, France, les productions cam, 2004, 0 :11 :35.

48 . Selon Émilie Counil, chercheuse en santé publique du Groupe de recherches et de réalisations pour le développement rural (GRDR) citée in Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :1.1 :48.

49 . Sébastien GODINOT et Florence GIBERT, Mine d'or de Sadiola, Mali Rapport de mission d'enquête, op. cit., p. 42.

Expropriation

Trois villages se sont trouvés expropriés. Rien de l'ancien Sadiola n'existe aujourd'hui : « La carrière a finalement pris toute la place⁵⁰. » Les résidents aux abords du site d'exploitation deviennent insomniaques en raison des bruyants travaux de forage, de dynamitage et d'extraction qui ont cours en continu (le système de rotation de travail dit des « 3 x 8 »). « Les villageois ne dorment pas à cause des bruits, des tremblements, de la poussière⁵¹. » Même les maisons du nouveau village de Sadiola ne résistent pas aux affres du chantier ; « la plupart des nouveaux bâtiments ont été fissurés et cassés par les tremblements et vibrations liés aux explosions dans la carrière », affirme Sankomba Dembele⁵². Même l'accès à l'eau n'est plus assuré⁵³. Dans le village déplacé de Tabakoto, on constate que « l'odeur est extrêmement piquante⁵⁴ ».

Les dédommagements ont pourtant été dérisoires. Puis la Semos aurait manqué à sa parole, selon Sankomba Dembele. « Les villageois ont eu des frais pour le déplacement du village de Sadiola. Ils ont demandé 25 kg d'or ainsi que deux captifs (sacrifice) et une gourde d'or, pour aller voir un marabout, un grand féticheur. Cela a été accepté par la mine. Mais l'or n'a pas été donné⁵⁵. »

Les mines suscitent également une forte immigration ouvrière qui crée des tensions graves dans la région. Celle-ci se voit déstabilisée politiquement et bouleversée démographiquement. Le sur-nombre se traduit par une insuffisance de vaccins de BCG contre la tuberculose, jadis fournis par l'Unicef. Par ailleurs, comme il se doit lors de ces mutations démographiques et des crises qui s'ensuivent, de nouveaux réseaux de drogues prolifèrent chez les plus jeunes, un « vagabondage sexuel » se développe avec son lot de maladies, le sida en premier lieu. Ces mutations vers le pire ont cours sur fond de violence généralisée. La commune de Sadiola devient un « Far West⁵⁶ » selon l'expression de Balla Sissoko, le maire de Sadiola épaulé dans ce combat par son adjoint Samballa Malakou. Un responsable médical renchérit : « La toxicomanie et l'ivresse ont augmenté. Des prostituées sont venues du Niger, du

50 . Ibid., p. 46.

51 . Ibid., p. 41.

52 . Ibid., p. 45.

53 . Ibid., p. 45.

54 . Ibid., p. 46.

55 . Ibid., p. 45.

56 . Ibid., p. 44.

Ghana, même du Mali : ce phénomène n'existait pas avant l'ouverture de la mine⁵⁷. » Le nombre de vols augmente en flèche par le fait même, de sorte qu'on ne trouve pratiquement plus de bétail. La coupe à blanc de ce qui restait de forêt a suffi à détruire le paysage⁵⁸. Tout un trafic n fluence lié à la corruption se développe également⁵⁹.

Les Classes ouvrières

Les conditions salariales sont très mauvaises malgré les apparences, parce que le coût de la vie sur place est devenu tant⁶⁰. De Plus, la Semos a gelé toute forme d'avancées salariales pour le personnel en 2001. « La Semos refuse d'augmenter les salaires des travailleurs locaux de 5 % mais a acheté deux bateaux de loisir pour les expatriés, de 15 millions de Francs CFA chacun⁶¹. » La Semos a particulièrement soigné ses relations avec les ingénieurs miniers. Des ouvriers ont dit, eux, gagner 380 € par mois, 6,09 € par jour ou d'autres encore 1,14 € par heure. Aucun d'eux n'est syndiqué, aucune assurance-maladie digne de ce nom n'est mise en place et, étant embauché sur la base de contrats trimestriels, tout démissionnaire perd la possibilité de réclamer des indemnisations.

Selon le maire Sissoko, « ces ouvriers travaillent dans des conditions dangereuses : conduite de véhicules vétustes, respiration permanente de poussière, exposition aux émanations toxiques des produits de traitement⁶² ». Les pauses sont rares : « tant que la machine ne s'arrête pas, tu continues à travailler », explique froidement l'un d'eux⁶³. Le cyanure qui est employé dans le processus de traitement de l'or provoque des maux de tête importants chez les employés. La mine affaiblit la communauté, d'autant plus qu'elle embauche, et use, en priorité les hommes qui sont au départ les mieux portants de la communauté.

57 . Ibid., p. 22.

58 . Ibid., p. 49.

59 . Ibid., p. 44.

60 . Ibid., p. 22.

61 . Ibid., p. 22.

62 . « Les pollutions de la mine de Sadiola, Motion du Forum des peuples J Mairie de Sadiola », Bamako, Penser pour agir, 3 juin 2003, <<http://www.penserpouragir.org/spip.php ?article44>>.

63 . Camille de VITRY, Le Prix de l'or, op. cit., 0 :23 :1.9.

La Semos n'a trouvé mieux pour combattre le problème que de donner à ses employés deux boîtes de lait par mois⁶⁴.

Malgré leur situation d'indigence, les employés de la Semos choisissent parfois de démissionner. Ceux qui sont malades, une fois sortis de l'usine, paient donc eux-mêmes leurs médicaments⁶⁵, même si leurs conditions de travail sont à l'origine de leurs maux. Par ailleurs, il n'y a pas d'alternative professionnelle dans la région, l'agriculture n'étant plus praticable à Sadiola. La mine à ciel ouvert couvre 1 000 hectares. Quinze millions de tonnes traitées « au cyanure, à la chaux vive, à l'acide chlorhydrique⁶⁶ » sont déplacées chaque année. « Des terres fertiles disparaissent⁶⁷ » tandis que celles qui restent accessibles sont rocailleuses. La région restera incultivable après la fermeture de la mine⁶⁸.

Les paysans sont devenus eux-mêmes des employés de l'usine. En 2002, l'or a supplanté le coton au premier rang des biens exportés par le Mali.

La Banque mondiale, qui a officiellement soutenu ce projet minier pour « diversifier l'économie du Mali, aujourd'hui essentiellement agricole⁶⁹ »... est en effet parvenue à ses fins.

Génocide involontaire

Mais il y a pis : les travaux aurifères affectent jusqu'à la descendance des Maliens de Sadiola. Depuis 2002, les produits chimiques utilisés pour l'extraction de l'or, dont le cyanure, se retrouvent dans l'eau⁷⁰. La saison des pluies favorise le transport de ces déchets vers les nappes phréatiques et le marigot environnant. Les seules sources d'eau des environs sont donc polluées. « Le minerai est traité au cyanure utilisé par dizaines de milliers de tonnes, et rejeté dans le bassin de boues de Sadiola dépourvu de tout revêtement ou, pour l'exploitation annexe de Yatela, revêtu d'un film plastique⁷¹. »

⁶⁴ . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :26 :14.

⁶⁵ . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :40 :56.

⁶⁶ . François-Xavier VERSCHAVE, « un parfum d'escroquerie », *Billets d'Afrique*, n° 108, novembre 2002.

⁶⁷ . Sébastien GODINOT et Florence GIBERT, *Mine d'or de Sadiola, Mali Rapport de mission d'enquête*, op. cit., p. 46.

⁶⁸ . Selon Émilie Counil, citée in Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 2004, 0 :10 :06.

⁶⁹ . Amy CONRAN, « La SFI approuve un financement de 64,8 millions de dollars pour une mine d'or au Mali », Washington, DC, Communiqué de presse de la Société financière internationale, le 22 février.

⁷⁰ . La Coalition des Alternatives Dette et Développement (CAD-Mali).

⁷¹ . « Les pollutions de la mine de Sadiola », op. cit.

Un bassin conçu par des maçons doit normalement contenir les déchets toxiques⁷² ; ce ne serait pas le cas à Sadiola. Pas même 500 m ne séparent le marigot de la mine⁷³. La presse financière sud-africaine a fait état de ce dispositif et a confirmé, en citant Steve Lenahan d'AngloGold, que les produits chimiques nécessaires à l'extraction de l'or ont contaminé « les sources d'eau locales⁷⁴ ». Il arrive, de plus, que les tuyaux qui transportent de tels déchets fuient⁷⁵, allant jusqu'à affecter le fleuve Sénégal⁷⁶.

Dans le procédé d'extraction d'or, les minerais exigent un recours plus ou moins important au cyanure selon qu'ils sont très oxydés ou sulfurés. Et personne n'a d'information sur les tests environnementaux que la société effectue⁷⁷, sauf lorsqu'une réalisatrice française entêtée, Camille de Vitry, insiste vraiment, entourée de son équipe technique, pour y avoir accès. Les résultats officiels témoignent que les déchets émis par certaines voies d'évacuation comportent un taux de cyanure de 0,2 mg/l, alors que l'Organisation mondiale de la santé prescrit un taux maximal de 0,07 mg/l, donc plus que le double du taux limite préconisé. En 1998, le taux montait à 0,6 mg/l⁷⁸. Selon le maire Sissoko, « ni les recommandations formulées dans le rapport Envirolink de 1994], ni les lignes directives de la Banque mondiale dans le domaine minier [1995] sur la qualité de l'eau et de l'air ne sont appliquées à Sadiola. En effet, la Semos ne s'est pas dotée d'instruments de mesure garantissant l'application de ces normes⁷⁹. »

Les procédés d'extraction sont eux-mêmes voraces en eau : « En 2002, selon AngloGold, le projet a pompé plus de 5,6 millions de m³ d'eau », 177 litres par seconde !, « pour répondre aux besoins de la mine. [...] La société a payé une licence pour prélever l'eau du fleuve mais ne paie pas l'eau consommée⁸⁰. »

À Montreuil, en France, confronté à ces données lors d'une assemblée publique organisée par la Semos pour désamorcer la ré-

72 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :08 :40.

73 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 1 :09 :40.

74 . Brendan RYAN, « AngloGold Ashanti Cyanide Pollution », Johannesburg, Financial Mail, 16 juillet 2004.

75 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :46 :28.

76 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :02 :27.

77 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :53 :28.

78 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :55 :31.

79 . « Les pollutions de la mine de Sadiola », op. cit.

80 . LES AMIS DE LA TERRE, « La poussière, c'est notre plat quotidien », le 4 septembre 2003.

volte latente de ressortissants maliens, son directeur d'alors, Gareth Taylor, a trouvé pour seule réponse aux objections pourtant assises scientifiquement : « nous devons [...] prouver que vos inquiétudes sont incorrectes⁸¹ », tout en indiquant qu'il ne rendait pas publiques les données dont il dispose parce que, sophistiquées, elles ne seraient pas comprises par des gens tels que « des paysans ». Émilie Counil, chercheuse en santé publique, s'est elle aussi heurtée à la fin de non-recevoir de la Semos⁸². Ce même Taylor agira plus tard à titre de directeur tanzanien de Barrick Gold pour couvrir les antécédents de la Sutton Mining à Bulyanhulu (thèse 3, glose 1)⁸³.

Le gouvernement malien, pourtant actionnaire minoritaire du projet, s'est totalement absenté du débat. Le pays est géré selon les parts des actionnaires de sociétés actives en son sein, mais en rien selon le bien public.

L'enjeu est pourtant vital. Depuis l'exploitation des mines par la Semos, les femmes multiplient les fausses couches au point que l'on craint pour l'avenir de la communauté. Même chose à Yatela, à 25 km au nord de Sadiola : on n'y trouve presque plus d'enfants de trois ans ou moins puisqu'une exploitation minière a commencé là il y a trois ans⁸⁴. Il s'agit d'une autre mine malienne gérée à part égale par le tandem IamGold et AngloGold, cette fois via une société commune, la Sadex, enregistrée dans le paradis fiscal des Îles Vierges britanniques.

Les « stériles » issus de l'exploitation — les déchets solides de roches qui ne contiennent pas de métal en teneur intéressante — contiennent de l'arsenic. Celui-ci pourrait être la cause de la dénatalité, selon des recherches menées au Bangladesh, en Hongrie et au Chili⁸⁵.

81 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :58 :53.

82 . Émilie COUNIL, Une étude exploratoire et participative des retentissements du complexe minier de Sadiola au Mali, Montreuil, Groupe de recherches et de réalisation pour le développement rural dans le Tiers Monde (GRDR), septembre 2001, p. 1.5 et 32 ainsi que l'annexe 12, p. XXII et suiv.

83 . « Barrick in alleged tax evasion scandai », op. cit.

84 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 1 :08 :53.

85 . Claudia HOPENHAYN, S. R. BROWNING et consort, « Chronic Arsenic Exposure and Risk of Infant Mortality in Two Areas of Chile », *Environmental Health Perspectives*, juillet 2000, <<http://www.pubmedcentral.ni.h.gov/articlerender.fcgi?artid=1638185>>, ainsi que C. HOPENHAYN et consort, « Arsenic Exposure From Drinking Water and Birth Weight », *Cambridge, Epidemiology*, septembre 2003 ; M. BÜRZSONYI et consort, « Epidemiological Studies On Human Subjects Exposed to Arsenic in. Drinking Water in Southeast Hungary », *Archives of Toxicology*, 2002, p. 77-78, et Abul HASNAT MILTON et consort, « Chronic Arsenic Exposure and Adverse Pregnancy Outcomes in Bangladesh »,

Signe que l'eau est au centre du problème, les femmes qui ont travaillé près des sources d'eau mentionnées sont touchées, tandis que « celles qui récoltent en brousse n'ont pas avorté », selon Sadjó Danioko qui représente le chef du village⁸⁶. Le maire Sissoko fait également état de « décès d'enfants en bas âge dans les villages les plus exposés⁸⁷ ». On a relevé « une recrudescence de plusieurs affections au cours des 4 dernières années dans la zone minière, notamment les diarrhées, les affections urinaires et les traumatismes. [...] Les troubles dus à la grossesse constituent une préoccupation majeure des populations et l'analyse génésique des femmes montre effectivement que les avortements sont assez fréquents dans la commune de Sadiola⁸⁸ ».

La réalisatrice Camille de Vitry, qui dispose d'une centaine d'heures d'enregistrement sur le cas de Sadiola et se consacre depuis des années à son étude, s'est enquis la première de ce phénomène. « On m'a souvent crue délirante, notamment quand je reviens de Sadiola [en 2003] en clamant publiquement que dans deux villages, les femmes font systématiquement des fausses couches à la saison des pluies depuis le début de l'exploitation. La Société d'Exploitation a donc fini par diligenter une étude épidémiologique sur la zone, pour pouvoir m'attaquer en diffamation. Ils se sont tirés dans les pieds ! L'étude avère le phénomène (entre les 2/3 et les 4/5 des femmes !) sur huit villages de la zone. La Semos s'est donnée beaucoup de mal pour dissimuler cette étude, pour enfin (aujourd'hui) la prendre en considération et envisager d'identifier les causes de contamination⁸⁹. » Ladite étude réalisée par le ministère malien de la Santé avec des fonds de la Semos est en effet sans équivoque — à Yatela « près de quatre femmes en âge de procréer sur cinq ont fait un avortement [fausse couche] au cours des cinq dernières années⁹⁰ ». Et il fut pourtant difficile d'enquêter sur des phénomènes sociaux délicats tels que celui des fausses couches⁹¹.

Cambridge, *Epidemiology*, janvier 2005, <phys4.harvard.edu/~wilson/arsenic/references/pregnancy.pdf>.

86 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 1 :09 : 29.

87 . « Les pollutions de la mine de Sadiola », op. cit.

88 . Sangaré Tenin Aoua THIERO, Dr Soumaré Absatou N'DIAYE et Dr Traoré Mamadou SOUNCALO, *Enquête épidémiologique dans la zone des mines d'or de Sadiola et Yatela*, op. cit., p. 53-54.

89 . Correspondance électronique entre Camille de Vitry et nous, 12 septembre 2006.

90 . Sangaré Tenin Aoua THIERO, Dr Soumaré Absatou N'DIAYE et Dr Traoré Mamadou SOUNCALO, *Enquête épidémiologique dans la zone des mines d'or de Sadiola et Yatela*, op. cit., p. 5.

91 . Entretien de Camille de Vitry avec nous le 12 janvier 2007.

Paradoxalement, la société avait défendu son projet en vantant le meilleur accès à l'eau potable qu'il permettrait. « La mine peut fournir aux villages locaux des puits d'eau potable⁹². » Mais l'eau étant devenue poison, les bienfaits de ce projet sont demeurés théoriques.

La Semos a répondu à toutes ces critiques par la constitution (l'un « Fonds de Développement local », financé par la société à raison de 5 000 \$US par mois. Mais la population a vite dénoncé l'opacité totale de ce fonds, ainsi que le fait que les projets proposés ne contribuent pas au développement⁹³ ».

Les torts encourus par sa présence sont exponentiels. « Il n'y a plus d'animaux car ils ont bu *de* l'eau polluée », rapporte un délégué syndical de Moolman⁹⁴. Il n'y a pas plus d'oiseaux⁹⁵, ce qui augure d'autant plus mal pour la population qu'« à Sadiola, la vie humaine ne compte pas plus que celle d'un animale⁹⁶ ». Les denrées agricoles ont l'objet de méfiance⁹⁷. La consommation chronique d'arsenic contenu dans l'eau peut aussi conduire à des cancers cutanés⁹⁸. L'inhalation de poussières à très fortes doses provoque, elle, des baisses tension, des états de choc, même la mort⁹⁹. La Semos a transformé la région en un paysage de mort. « Tout disparaît », résume Ilikomba Dembele¹⁰⁰. Les populations locales l'accusent de surcroît de ne pas respecter leurs traditions élémentaires. Il ne s'agit pas de subtilités anthropologiques : les machines ont pulvérisé les cimetières de Sadiola et de Niamboulama tandis que celui de Farabana fait l'objet de prospections¹⁰¹.

Les populations vivent continuellement sous une épée de Damoclès : les nombreux camions qui circulent provoquent des accidents. On ne parle pour le moment que de la mort de passagers. Mais ces événements auraient des répercussions dramatiques s'ils survenaient avec des convois de produits chimiques. Par chance,

92 . LES AMIS DE LA TERRE, « La poussière, c'est notre plat quotidien », op. cit.

93 . Ibid.

94 . N. Sébastien GODINOT et Florence GIBERT, Mine d'or de Sadiola, Mali Rapport de mission d'enquête, op. cit., p. 47.

95 . Ibid., p. 49.

96 . Camille de VITRY, Le Prix de l'or, op. cit., 0 :00 :27.

97 . Émilie COUNIL, Une étude exploratoire et participative des retentissements du complexe minier de Sadiola au Mali, op. cit., p. 20.

98 . Camille de VITRY, Le Prix de l'or, op. cit., 0 :24 :45.

99 . Camille de VITRY, Le Prix de l'or, op. cit., 0 :25 :31.

100 . Camille de VITRY, Le Prix de l'or, op. cit., 0 :14 :31.

101 . Camille de VITRY, Le Prix de l'or, op. cit., 0 :41 :42.

les accidents survenus à ce jour n'ont impliqué que des camions transportant de la chaux, du ciment ou du carburant ; « le jour où un camion de cyanure va se renverser, ça va anéantir un ge¹⁰² ». Le cas de Tarkwa, au Ghana, nous rappelle qu'il ne s'agirait pas d'un précédent en Afrique (thèse 1, glose 3).

Il a fallu une mobilisation sans pareille de la part des résidents locaux de Sadiola pour qu'une promesse d'application des normes de sécurité environnementale ait cours. L'accent a été mis sur la sécurité du travail et quelques avancées sensibles ont pu être mesurées.

Une découverte sur la découverte

Les investissements miniers sont rentables au Mali parce que les coûts vitaux de l'exploitation sont assumés par des populations laissées en plan.

C'est le miracle économique des *externalités*. Les sociétés privées ont engrangé l'immense majorité des profits de l'exploitation des réserves maliennes. « Elles ont des coûts d'exploitation très bas. Cela induit une énorme marge supplémentaire — des centaines de millions d'euros, qui bien entendu ne vont pas à l'un des États les plus pauvres du monde : ils préfèrent, par exemple, d'étranges sociétés canadiennes. [...] IamGold, l'actionnaire canadien de la mine de Sadiola, s'extasie sur les profits de son "trésor", "la meilleure découverte en Afrique". Elle a déjà rapporté 340 millions de dollars. Hors Mali¹⁰³. » Les actifs de la Société sont consignés dans le paradis fiscal de la Barbade.

Ledit miracle peut également s'expliquer par deux autres raisons prosaïques : les écarts moraux dont sont capables les fondateurs canadiens d'IamGold, William Pugliese et Mark Nathanson, ainsi que le soutien public dont ils ont bénéficié.

William Pugliese s'est enrichi en faisant parvenir à l'aveugle des factures ne correspondant à aucun service particulier, que maints destinataires réglaient par distraction¹⁰⁴.

Nathanson, lui, s'est imposé de façon plus subtilement tentaculaire. Il a fondé dans le paradis fiscal des Bahamas une société d'enquête sur le crime organisé et la corruption, la Forensic Inves-

¹⁰² . Sébastien GODINOT et Florence GIBERT, Mine d'or de Sadiola, Mali Rapport de mission d'enquête, op. cit., p. 16.

¹⁰³ . François-Xavier VERSCHAVE, « L'or blanc et l'or jaune du Mali », Billets d'Afrique, n°108, novembre 2002.

¹⁰⁴ . François-Xavier VERSCHAVE, « Le prix de l'or malien », Billets d'Afrique, n°107, octobre 2002.

tigative Associates Inc. (FIA), que gèrent l'ancien commissaire adjoint de la Gendarmerie royale du Canada, Rod Stamler, et un ancien des services secrets britanniques, Lord Robert strong¹⁰⁵. Il s'est en même temps livré au trafic d'armes avec les autorités taïwanaises et nigérianes, bien qu'il était de notoriété publique au Nigeria que la police secrète du dictateur Babangida se livrait à des actes de torture¹⁰⁶. Avec d'autres « amis de l'Afrique » (Alcan, Barrick Gold, SNC Lavalin et l'ACDI), Mark Nathanson a été membre de l'antenne canadienne de Transparency International (TI), une organisation réputée pour sa complaisance qui loge étrangement à la même enseigne (4 700 Keele Street, York University, Toronto) que le Jack and Mac Nathanson Centre on Transnational Human Rights, Crime and Security¹⁰⁷, un centre de recherche sur la criminalité qui porte le nom de ses parents, et qu'il finance. Il a de plus donné le nom de sa femme Maria au « centre d'excellence » d'un hôpital du Tennessee, qu'il finance également, le Maria Nathanson Center¹⁰⁸.

Nathanson occupe donc une position stratégique dans les domaines de la finance, de l'exploitation minière, du trafic d'armes, de la sécurité, de la recherche universitaire, de la santé publique et de la corruption. Le centre de recherche universitaire en criminologie dont il est le bailleur de fonds initial s'intéresse de plus en plus à la sécurité des peuples indigènes, chez qui les réserves minières sont notoirement prodigues. Ses autres projets philanthropiques, criards et tapageurs, suffisent quant à eux à rendre bien déplacé tout soupçon sur les mauvaises intentions qu'ils pourraient voiler.

Parmi les alliés de la première heure de Nathanson et Pugliese, on retrouve notamment John A. Boulton. Celui-ci fut poursuivi en 2005 par la Commission de sécurité de l'Ontario pour des fraudes estimées à 84 millions \$US impliquant la société Hollinger de Conrad Black¹⁰⁹.

¹⁰⁵ . Bruce LIVESEY et Jennifer O'CONNOR, « Tory supporters celebrate a fouryear pig-out for political insiders and deep-pocketed donors », Toronto, Eye Weekly, 27 mai 1999.

¹⁰⁶ . Bruce LIVESEY, « The Privatization of Rodney Stamler, Once the RCMP's most feared fraud-buster, he's now a cop for hire with some curious clients », Toronto, Eyes, 21 octobre 1999.

¹⁰⁷ . The Jack and Mac Nathanson Centre on Transnational Human Rights, Crime and Security (Centre Jack et Mac Nathanson pour l'étude du crime organisé et de la corruption), <http://www.osgoode.yorku.ca/research/research_centres.html>.

¹⁰⁸ . www.yorku.ca/mathanson/page4executivepersonnel.html

¹⁰⁹ . Gérald FILLION, « Délit d'initiés ? », Toronto, L'Express, L'hebdo des francophones du grand Toronto, 13 décembre 2005.

C'est à ces gens de confiance que la Banque mondiale (via sa société financière internationale), la Banque européenne de développement et des fonds de développement allemand, français et hollandais¹¹⁰ ont fourni 166 millions \$US des 246,2 millions \$US nécessaires au « développement » de la mine de Sadiola¹¹¹. « Ces sommes furent dirigées vers les compagnies multinationales minières privées qui exploitent le site — l'État ne touchant que le minimum pour livrer l'accès à ses ressources minières », précise le maire Sissoko de Sadiola¹¹². Le gestionnaire de la Semos, Philippe Berten, a estimé en entrevue auprès de Camille de Vitry que des institutions telles que la Banque européenne de développement constituent « un banquier comme un autre, hein¹¹³ ! »

Pourtant, l'authenticité de la découverte de cette mine par IamGold est contestée. Il semble que la société canadienne l'ait illégalement arrachée à l'État malien. Bien des sources estiment qu'elle devrait en être la propriété, et non celle d'IamGold, qui en revendique la découverte. Mark Nathanson prétend en effet avoir révélé seul, en 1988, l'existence de réserves prodigieuses à Sadiola. Or, ce travail de repérage aurait plutôt été l'œuvre d'une mission de la Direction nationale de la géologie des mines du Mali (DNGM), une entité publique qu'assistait la société allemande Klockner Industrie-Anlagen et dont faisait partie le géologue Birama Samaké.

Selon toute vraisemblance, Samaké aurait fait de la rétention d'information au moment de prendre acte des réserves de Sadiola, pour vendre la mèche à Nathanson, avec qui il s'est ensuite associé. Dans les ternies volontairement abscons de Samaké, la mission « ne découvrit pas » Sadiola, mais ne fit qu'y prélever « seulement quelques indices¹¹⁴ »

« Birama [Samaké], malin, resta sur le site après la mission de la DNGM, où il accueillit AGEM [IamGold], donc, et fut vu par les villageois circulant dans un véhicule AGEM avec un gros Blanc (très probablement Nathanson). Samaké décida alors de changer de carrière, et devint responsable social et environnemental de la nouvelle Semos. Il est toujours sur le site aujourd'hui, en passe de devenir directeur de la Semos (qu'il est déjà officieusement !). Il oc-

110 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :06 :49.

111 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :04 :44.

112 . « Les pollutions de la mine de Sadiola », op. cit.

113 . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :20 :13.

114 . Correspondance électronique entre Camille de Vitry et nous, datée du 8 septembre 2006.

cupe la fonction cruciale d'interprète : le tout-puissant "porte bouche" de l'époque coloniale¹¹⁵. »

Le *Engineering & Mining Journal* du 1^{er} septembre 2000 soulève une irrégularité qui confirme ces soupçons. La notice explicative de la *Carte géologique du Mali occidental* émise conjointement en 1989 par le ministère malien de l'Énergie, de l'Hydraulique et de l'Industrie et par la société allemande Klockner a curieusement omis de mentionner l'existence même de ces gisements alors qu'ils avaient été découverts précisément durant la mission d'exploration destinée à l'établissement de leurs données¹¹⁶...

Philip Berten a lui-même confirmé à Camille de Vitry, dans un moment de son entrevue qui n'a finalement pas été retenu au montage, que la société Klockner a découvert la mine au moment de ses recherches avec l'instance gouvernementale¹¹⁷... Le même Berten a laissé entendre qu'IamGold n'aurait pas investi le moindre kopeck dans l'affaire¹¹⁸, et n'en aurait tiré à ce jour que des bénéfices.

Samaké a tiré lui aussi un profit monstre dans cette affaire. Sa famille occupe aujourd'hui l'échiquier minier du pays — par exemple la mine de Loulo « désormais exploitée par la société sud-africaine Randgold, [est] dirigée par... Mamadou Samaké, qui semble être le frère aîné du 1^{er} d'après plusieurs témoignages. De nombreux cousins, cousines sont placés dans les exploitations aurifères maliennes¹¹⁹. »

L'iceberg

En général, l'industrie aurifère consomme énormément d'énergie et contribue de façon non négligeable aux émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique, auxquels on attribue un rôle de plus en plus déterminant dans les changements climatiques que nous connaissons. De plus, « le secteur aurifère présente des risques écologiques majeurs, notamment le déboisement et la destruction de forêts et de la faune par le biais des exploitations minières ou par

¹¹⁵ . Ibid.

¹¹⁶ . L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS DE SADIOLA et la COMMUNE, DE SADIOLA, La Terre, document de travail, 2003.

¹¹⁷ . « Sadiola a été découvert par une société allemande, Klockner, qui a vendu ses droits à AGEM, société canadienne. AGEM a mis en valeur le site de la Semos à l'époque, le site de Sadiola. AGEM s'associe à AngloGold en 1994 pour faire la Semos, » Citation de l'intéressé tirée d'une correspondance électronique entre Camille de Vitry et nous, op. cit.

¹¹⁸ . Correspondance électronique avec nous, op. cit.

¹¹⁹ . Correspondance électronique entre nous et Camille de VITRY, op. cit.

la relocalisation des populations et le défrichement de nouveaux champs qui l'accompagne, la destruction et l'érosion du sol par les orages, des risques de pollution des eaux souterraines et de surface par les produits chimiques rejetés par les sociétés d'exploitation (cyanure, plomb, mercure, etc.), la pollution de l'air avec le dégagement de fumée et de poussière, la disparition massive de la faune causée par le bruit des détonations des carrières et l'affectation de la forêt par la poussière¹²⁰

Le cas malien de Sadiola n'est peut-être que la pointe de l'iceberg. La réalisatrice Camille de Vitry fait même le lien avec l'exploitation brutale qui a cours dans les Grands Lacs africains « L'étude approfondie du cas de Sadiola met à jour un système de prédation absolue, dont les conséquences pourraient être bien pires que le saccage environnemental, dans un pays qui passe pour une démocratie. J'ai été épouvantée de retrouver rigoureusement le même scénario que dans l'Afrique des Grands Lacs (mêmes opérateurs financiers, dont la BM [la Banque mondiale] ; même asservissement des pays "aidés" par l'assouplissement, voire la disparition de leurs garanties sociales ; mêmes exploitants miniers, dont AAC [Anglo American Gold, titulaire d'Anglo Gold] ; mêmes techniques de traitement du minerai, au cyanure ; mêmes compagnies de mercenaires, dont DSL ; etc.) avant la guerre civile qui fit près de 4 millions de morts [au Congo oriental]¹²¹. »

¹²⁰ . Pascale HATCHER, « Mali : Réécrire le code minier ou redéfinir le rôle de l'État ? », in Bonnie. CAMPBELL (di.r.), Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2004, <<http://www.unites.uqam.ca/grama/pdf/Manu.scrit-Fra-2004.pdf>>.

¹²¹ . Correspondance électronique avec nous, op. cit.

GLOSE 3

Les minières canadiennes, le FMI et la Banque mondiale se ressemblent et s'assemblent au Ghana

DANS QUELQUES ANNÉES, lorsque IamGold et AngloGold auront extirpé tout l'or qu'ils auront pu de la carrière de Sadiola, ils quitteront ces lieux dévastés et abandonneront les populations à ce paysage désolé. Les conséquences environnementales de l'exploitation. Pourront se faire sentir encore 20 ans plus tard¹²². Un silence assourdissant accompagnera les rares vieillards qui raconteront Sadiola comme s'il s'agissait d'une fiction. D'autres cas, que cite le maire Sissoko, l'annoncent déjà : « Les exploitations minières se multiplient sur le Mali. À Syama, une mine désaffectée depuis 2001, les eaux souterraines et les eaux de ruissellement sont polluées ; les populations meurent tout doucement de maladies non diagnostiquées¹²³... » Député membre de la commission malienne des Mines et de l'Énergie, Tiémoko Dembele cite lui aussi le cas de Syama : « Une fois l'exploitation du minerai arrêtée, la mine ayant été abandonnée, le cyanure a constitué un lac artificiel, et avec les pluies d'hivernage, donc déborde, donc pollue les eaux souterraines et les eaux de ruissellement. Et nous sommes arrivés même à un constat comme quoi les populations de la localité sont en train de mourir tout doucement¹²⁴. » Plus rentable que le mercure utilisé autrefois, l'extraction industrielle d'or se pratique de nos jours avec le cyanure. Du point de vue écologique, l'exploitation au cyanure porte moins à conséquence que celle au mercure. « On en utilise beaucoup moins pour extraire l'or, quoique les quantités restent très

¹²² . Selon Émilie Counil, chercheure en santé publique, Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :23 :55.

¹²³ . » Les pollutions de la mine de Sadiola », op. cit.

¹²⁴ . Camille de VITRY, *Le Prix de l'or*, op. cit., 0 :02 :00.

importantes. [...] L'arsenic est lié à l'or et reste dans les stériles. Le cyanure, lui, peut être partiellement détruit par les rayons ultraviolets, là où le mercure reste¹²⁵. » Toutefois, du point de vue de la sécurité au travail, le cyanure représente un danger beaucoup plus grand que le mercure. On n'échappe pas non plus à l'arsenic, sous-produit de l'exploitation de l'or, et généralement présent en grande quantité dans les stériles.

Du point de vue général de la sociologie et de la santé publique, la création de niches de travailleurs que favorise le développement minier contribue à l'augmentation du nombre de malades du sida. « La carte des zones les plus affectées par le virus (VIH) et celle des principales exploitations minières (or, diamant, cobalt, chrome, fer et uranium principalement) se recoupe¹²⁶. »

Syama, Randgold Ltd a ainsi exploité la mine depuis un paradis fiscal, les îles Anglo-Normandes. Cette société comptait la Mackenzie Financial Corporation de Toronto parmi ses 1.0 titulaires (4,59 % des parts)¹²⁷. Avec ce type de placements, cette dernière est passé de bureau de conseils en placements privés, en 1967, à gérante de capitaux de l'ordre de 60 milliards \$US aujourd'hui¹²⁸. Les Îles Anglo-Normandes constituent un paradis fiscal fort avantageux. « Aucun impôt n'est prélevé sur les gains en capital, ni sur les successions » auprès de l'« *exempted company* » que Randgold constitue¹²⁹, tout en bénéficiant à Jersey de la protection de la couronne britannique. Rien ou presque n'aura non plus été versé au Trésor public malien. La Banque mondiale a financé le projet d'exploitation, mais s'en est complètement retirée quelques mois seulement avant l'abandon de la mine, pour ne pas devoir répondre des conséquences¹³⁰. Au mieux, ou au pire, a-t-elle proposé au Mali de l'aider à décontaminer le site... sur la base de prêts avec intérêts¹³¹.

¹²⁵ Entretien de Ressources d'Afrique avec Émilie Council à Montréal, 9 avril 2007.

¹²⁶ Pilar ESTÉBANEZ, « Gisement d'infection », Paris, Le Monde diplomatique, décembre 2000, <<http://www.monde-diplomatique.fr/2000/12/ESTEBANEZ/14604>>.

¹²⁷ Randgold, rapport annuel, 2005, <http://www.randgold.com/randgold/applications/randgold/templates/annual_report_2005/index.htm>.

¹²⁸ Mackenzie Investment, <http://www.mackenziefinancial.com/en/pub/about/intro_mfc.shtml>.

¹²⁹ Grégoire DUHAMEL, Les Paradis fiscaux, Protection des avoirs, paradis sociaux, délocalisations, Paris, Éditions Grancher, 2006, p. 185.

¹³⁰ François-Xavier VERSCHAVE, in .Billets d'Afrique, n°115, juillet 2003, p. 8.

¹³¹ Camille de VITRY, Le Prix de l'or, op. cit., 0:02:58.

Randgold a tout de même vendu pour 245 000 \$Can à la canadienne Robex, en juin 2006, des droits d'exploitation pour la mine de Syama, bien qu'abandonnée. On trouvait encore sur le site de N'Golopene 2,5 grammes d'or par tonne¹³². Cet atout ne représentait qu'une carte de plus dans le jeu de Robex ; « Robex détient des droits sur, 10 permis d'exploration au Mali, trois à Mali Sud, Mininko, N'Golopene et Kamasso, et sept à Mali Ouest, Diangounte, Sanoula, Kolomba, Moussala, Kossaya, Wili-Wili et Wili-Wili Ouest. Certains de ces permis sont au stade d'exploration avancée, alors que d'autres sont au stade d'évaluation¹³³. » Treize autres sociétés minières canadiennes ont œuvré au Mali depuis 2000¹³⁴.

Inquiétantes reprises

IamGold s'est retrouvée en terrain connu lorsqu'elle a fait l'acquisition de la Repadre International en janvier 2003 et la Cambior à l'automne 2006. Toutes deux, en effet, ont des dossiers noirs.

Repadre International détenait des parts dans les mines ghanéennes de Damang et de Tarkwa. En décembre 1999 ; à Tarkwa, la police nationale a ouvert le feu sur les travailleurs qui dénonçaient les licenciements massifs de l'entreprise au moment où elle s'est mise à exploiter la mine à ciel ouvert¹³⁵. Le personnel est passé de 1 500 à 500 employés. Neuf d'entre eux ont été tués. La société canadienne était aussi, dans ce cas de figure, alliée à une société sud-africaine issue du régime d'apartheid, la Gold Fields.

Afin de réduire les coûts d'exploitation, ce tandem procède à l'extraction de l'or à ciel ouvert en utilisant du cyanure. Les fermes de cette région agricole s'en sont trouvées neutralisées. Les produits chimiques provoquent moult souffrances au sein de la population¹³⁶. Cette exploitation d'un autre âge s'est trouvée dénoncée par quatre spécialistes canadiens des questions minières, Bonnie Campbell, Ralph Hazleton, Jamie Kneen et Gary Kenny, qui

¹³² . Ressources Robex Inc., « Robex acquiert la propriété N'Golopene à Mali sud », communiqué de presse, Québec (ville), 22 juin 2006.

¹³³ . « Robex annonce un programme d'exploration de \$2m », communiqué de presse de Robex, 1.9 septembre 2006, <<http://www.newswire.ca/en/releases/archive/Septem.ber2006/19/c7481.html>>.

¹³⁴ . Claudie GOSSELIN et Bani TOURÉ, Le Cas du Mali, Cohérence des politiques et interventions canadiennes dans la lutte contre la pauvreté, Ottawa, Institut Nord-Sud, novembre 2000, [atp://idrinfoidrc.ca/ archive/corpdocs/11_7716/mali.pdf](http://idrinfoidrc.ca/archive/corpdocs/11_7716/mali.pdf)>.

¹³⁵ . MINING WATCH, « Canadian Gold Mining Interests Involved in Police Shootings in Ghana, West Africa », Ottawa, 30 décembre 1999, http://www.miningwatch.ca/cms/in cl ex. p ?/ghan a/Cana di a n _Gold _Mining->

¹³⁶ . Ibid.

étaient de passage u pays en cette année 1999 pour un colloque intitulé, avec à-propos, *Mining, Development, and Social Conflicts in Africa*.

« Nous sommes consternés par ce que nous avons vu. Dans l'ouest d u Ghana, des communautés ont été expropriées, des maisons et des écoles détruites, les sources d'eau douce ont été polluées et les populations n'ont plus guère accès à leurs terres et à leurs champs (la exclusivement en raison de l'expansion sans gêne des activités minières¹³⁷.

Les intervenants à ce colloque international ont ensuite émis collectivement un communiqué insistant sur la question des droits fondamentaux, bafoués par l'exploitation¹³⁸. « Des violations des droits humains à répétition¹³⁹ », a renchéri Asad Ismi, parlant de « détentions illégales, de viols, d'intimidation et d'attaques avec des chiens contre des villageois¹⁴⁰ » observés aux abords de sites miniers.

L'exploitation minière dans le district de Tardwa aurait contraint au déplacement 30 000 personnes entre 1990 et 1998¹⁴¹.

Il faut ajouter au tableau les aléas du travail minier comme tel. Trente-six litres d'une solution de cyanure ont fui dans le cours d'eau d'Angonaben, en juin 1996¹⁴². Et en octobre 2001, un barrage de Tarkwa a cédé, laissant s'échapper dans la rivière Asuman des milliers de mètres cube d'eaux usées à forte concentration en cyanure et métaux lourds. « Toutes les formes de vie de la rivière ainsi que leurs descendances ont été tuées et mille personnes ont perdu l'accès à l'eau potable¹⁴³. » De l'avis de scientifiques, les produits chimiques ainsi déversés mettront des décennies à se dissoudre.

Depuis la libéralisation du secteur minier, on a assisté au. Ghana à au moins neuf fuites de cyanure de ce type¹⁴⁴.

137 . Ibid.

138 . Collectif d'intervenants et de scientifiques du secteur minier, « Statement Regarding Human Riens Abuses in the Tarkwa Mining District », Accra, Ghanaian Times, 2 décembre 1.999 le 18 novembre 19991.

139 . Asad Ismi, « Canadian Mining Companies Destroy Environment and Community Resources in Ghana », Ottawa, Mining Watch Canada, 24 juillet 2003, <http://www.miningwatch.ca/index.php?AXMIN/Cdn_Cos_inGhana>..

140 . Ibid.

141 . Ibid.

142 . Ibid.

143 . Ibid.

144 . Daniel OWUSU-KORANTENG, « From Guyana to Ghana : Disaster Follows the Golden Stars », Mines & Communities, 23 octobre 2004, <www.minesandcommunities.org/Action/press463.htm>.

En la Cambior, dont elle s'est portée acquéreur en 2006, Iam-Gold accueille un autre dossier lourd. Cette société sise à Montréal a été poursuivie pour 69 millions \$US au Canada. Cette fois loin de l'Afrique, en Guyane anglaise au cours du mois d'août 1995, des fuites toxiques ont entraîné la destruction de champs agricoles et l'apparition de maladies cutanées et de gastro-entérites. Un collectif de 23 000 personnes lui a vainement intenté un procès au Canada, la procédure s'étant vue transférée en Guyane anglaise¹⁴⁵ afin que ce recours aux tribunaux canadiens pour des préjudices encourus à l'extérieur du pays ne fasse pas jurisprudence. Un autre projet d'IamGold et de sa filiale offshore CBJ Caiman faisait l'objet d'intenses mobilisations en Guyane française¹⁴⁶ avant que le président de la République ne l'annule en février 2008¹⁴⁷.

Un Ghana dévasté

Les ratés sont légion au Ghana. La Bonte Gold Mines, filiale de la canadienne Akrokeri-Ashanti Gold Mines, a saccagé un terrain de 8 km de large, conséquences de 15 années d'exploitation pendant lesquelles elle n'a versé aucune indemnisation, un manque à gagner qu'Abdulai Darimani de la section africaine du Third World Network évalue à 18 millions \$US¹⁴⁸. Elle a déclaré faillite en moins de deux pour disparaître ensuite du paysage, sans avoir décontaminé le site et honoré les compensations financières qui étaient dues aux agriculteurs de la région ainsi qu'à ses employés.

Une autre canadienne, la Golden Star Resources, exploite sur 129 km² du diamant et de l'or au Ghana sous le nom de la Bogoso Prestea Mines. Deux grandes villes se trouvent dans ce périmètre. Le dynamitage y est incessant ; on déplore deux morts, tués par les effondrements d'infrastructures qu'il a provoqués¹⁴⁹. Le documentaire *Le silence est d'or* d'Alexandra Sicotte-Lévesque rend compte sans équivoque des dommages environnementaux causés par la

¹⁴⁵ . Asad Ismi, « Canadian Mining Companies Destroy Environment and Community Resources in Ghana », op. cit.

¹⁴⁶ . COLLECTIF NON AU PROJET IAMGOLD EX-CAMBIOR À KAW, « Lettre aux candidat(e)s à l'élection présidentielle », Cayenne, 8 mars 2007.

¹⁴⁷ . Jean-Thomas LÉVEILLÉ, « Sarkozy explique son refus du projet guyanais d'IamGold », Montréal, Le Devoir, 13 février 2008.

¹⁴⁸ . Abdulai DARIMANI, « Impacts of Activities of Canadian Mining Companies in Africa », communication prononcée à Ottawa dans le cadre de la « Conférence sur la régulation des entreprises canadiennes à l'étranger » organisée par Mining Watch Canada, 20 octobre 2005.

¹⁴⁹ . Abdulai DARIMANI, « Impacts of Activities of Canadian Mining Companies in Africa », op. cit.

société, de la contamination au moins épisodique des eaux, de la présence encombrante de l'armée nationale ainsi que du climat de méfiance réciproque qui règne entre les communautés touchées et les représentants de la société¹⁵⁰.

On accuse aussi un grand nombre de sociétés canadiennes de mener des travaux d'exploration ou d'exploitation dans des « zones écologiquement sensibles », par exemple dans les rares forêts ghanéennes ou dans les zones où est déjà prévue la construction d'un barrage hydroélectrique¹⁵¹.

Mais dans ce régime économique, l'investisseur a toujours raison. Le code minier ghanéen accorde un congé fiscal de cinq ans à toute société qui inaugure des travaux. Il suffit qu'une société change de nom ou fusionne avec une autre quelque temps avant la tombée de l'échéance pour que les compteurs soient remis à zéro et qu'elle bénéficie à nouveau d'une grâce de cinq ans¹⁵².

Le gouvernement du Canada n'a pas réagi aux appels de l'ONG canadienne Mining Watch. Des intérêts canadiens sont présents dans quatre sociétés parmi les neuf qui exploitent l'or de Tarkwa¹⁵³. Dans l'ensemble du Ghana, la moitié des 200 compagnies minières actives sont ou ont été canadiennes, en tout ou en partie. Comptent parmi elles Birim Goldfields, Nevsun Resources, Moydow Mines International, St. Jude Resources, PMI Ventures, AMI Resources, A XMIN, Alcan, IamGold, Golden Star Resources et Akrokeri Ashanti Gold Mines¹⁵⁴. De nombreuses compagnies minières, la plupart canadiennes (African Metal Corp., Etruscan Resources Inc., Robex, Semafo...), s'activent aujourd'hui en Afrique de l'Ouest¹⁵⁵, le Burkina Faso faisant désormais l'objet de beaucoup d'attention¹⁵⁶.

¹⁵⁰ . Alexandra SICOTTE-LÉVESQUE, *Le silence est d'or*, JHR Productions, Canada, 2007.

¹⁵¹ . Abdulai DARIMANI, « Impacts of Activities of Canadian Mining Companies in Africa », *op. cit.* •

¹⁵² . Ibid.

¹⁵³ . Collectif d'intervenants et de scientifiques du secteur minier, « Statement Regarding Human Rights Abuses in the Tarkwa Mining District », *op. cit.*

¹⁵⁴ . Asad ISMI, *Canadian Mining Companies Destroy Environment and Community Resources in Ghana*, *op. cit.*

¹⁵⁵ . Rani PARKER et Fred Wood, *Trésor caché ?*, *op. cit.*, p. 51-53. <http://www.oxfamamerica.org/newsandpublications/publications/research_reports/research_paper.2007-01-29.4645786454>.

¹⁵⁶ . « Why Burkina Faso », Orezone.com, <http://www.orezone.com/site/about_us/WhyBurkinaFaso.asp>.

Thèse 2

Contrats Léonins au Congo-Kinshasa.

Le Congo oriental peine aujourd'hui à sortir d'une guerre dont les morts se comptent par millions. Les investissements financiers de sociétés minières et pétrolières attisent les conflits, quand ils ne sont pas directement à l'origine d'affrontements sanglants.

En 1996, des sociétés occidentales majoritairement canadiennes ont financé, armé et encadré Laurent-Désiré Kabila, de même que ses soutiens ougandais et rwandais, pour lui permettre de renverser le maréchal Joseph Mobutu au pouvoir depuis des décennies. En échange de cette aide, et parfois avant même qu'il ne soit président de l'ex-Zaïre devenu¹ République démocratique du Congo, Kabila a consenti à ces sociétés des « contrats léonins » outrancièrement avantageux.

Les partenariats économiques du nouvel État avec ces sociétés maintenaient le pays sous la tutelle d'intérêts strictement financiers. La stratégie juridique des sociétés minières a consisté le plus souvent à [(tire dans ces contrats la valeur réelle des gisements qu'elles acquéraient à vil prix, pour ensuite les évaluer à la hausse sur les places boursières afin d'en faire l'objet de spéculations lucratives).

Toutes ont ainsi induit le droit au pillage massif des ressources congolaises et la légalisation des extorsions réservées jadis au seul

¹ . François-Xavier VERSCHAVE, La Françafrique, Le plus long scandale de la République, Paris, Stock, 1998, p. 229, et COMITÉ POUR L'ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS MONDE, « Les années Mobutu (1965-1989) : l'accroissement exponentiel d'une dette odieuse », p. 19, <http://www.cadtm.org/IMG/pdf/Partie_2.pdf>.

clan despotique au pouvoir. Mener des affaires au Congo oriental, c'est faire de la politique là où aucun cadre formel ne fonde sérieusement les décisions d'ordre public. C'est s'ingérer totalement dans les décisions de l'État.

Les sociétés canadiennes sont citées de façon récurrente dans les travaux du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, mandaté par le conseil de sécurité de l'ONU afin d'enquêter sur les ententes commerciales signées au Congo oriental en temps de guerre. Il en est de même des travaux de la Commission nationale d'enquête sur les ententes minières, instituée en 2003 par le parlement congolais et présidée par le député Christophe Lutundula, malgré l'opposition du nouveau président Joseph Kabila. Les deux entités ont pu contribuer à la compréhension des événements, jusqu'à ce que les travaux de la première se dissipent dans la censure et que le rapport de la seconde, rendu public grâce à une fuite, soit récupéré pour renégocier sur un mode occulte bien connu des accords léonins qui avaient été paraphés par une commission congolaise publique chargée de réviser les contrats miniers.

La doctrine libérale, que font leur les têtes d'affiche de la scène économique, ne génère pas le doux commerce ni le sain contexte concurrentiel revendiqué sur le papier glacé des sociétés privées et les tribunes de clubs, mais plutôt des consortiums, cartels et monopoles prédateurs gérés depuis les paradis fiscaux.

GLOSE 1

L'ami africain : le dictateur Mobutu

APRÈS AVOIR ORCHESTRÉ EN 1961 l'assassinat du premier ministre congolais Patrice Lumumba, Joseph Mobutu devient en 1965 président à vie du Congo, rebaptisé Zaïre. La Belgique, les États-Unis et la France le soutiennent activement.

Les infinies richesses dont le pays regorge (minerais, agriculture, pétrole) sont l'objet d'un clientélisme sans pareil, de sorte qu'au fil des années, Mobutu devient plus puissant sur la scène internationale que ceux qui l'ont initialement mis en selle. À sa mort, en 1997, fortune, largement dissimulée dans des comptes suisses, sera évaluée à plus de 40 milliards \$US, sans parler de possessions d'autres terres¹.

Le dictateur distribue les biens nationaux parmi quelques notables du régime en vertu de sa politique de « zaïrianisation » et recommande à ses concitoyens de ne « voler qu'un peu » leur État². La corruption ainsi instaurée en système interdit l'élaboration de toute politique économique. « La désinvolture avec laquelle Mobutu traitait la corruption avait pour effet de démocratiser celle-ci, qui descendrait bientôt jusqu'aux niveaux les plus bas de l'échelle sociale³ » Sa rhétorique sur l'État de droit cède rapidement toute la place, à la fin des années 1970, à un discours obscur et paranoïaque sur les pleins pouvoirs présidentiels. Du reste, le dictateur mate d'une main de fer toute velléité contestataire.

L'État congolais compte parmi ses rares sources de revenus les sociétés minières d'État telles que la Gécamines (Générale des carrières et des mines) et la MIBA (la Société minière du Bakwan-

2. Marie-France CROS et François MISSER, *Géopolitique du Congo (RDC)*, Bruxelles, Éditions complexe, 2006, p. 35-37.

3. Marie-France GROS et François MISSER, *Géopolitique du Congo (RDC)*, op. cit., p. 35-37.

ga), qu'il détient respectivement à hauteur de 100 % et de 80 %. Malgré les ponctions inouïes qu'effectue sur elles l'entourage du dictateur, ces deux institutions parviennent toutefois à financer un réel programme d'aide sociale auprès des communautés avoisinant les mines, leur fournissant vivres et soins de santé.

Mais dès les années 1970, d'aucuns considèrent le pays en ruine. Parce que le système routier mal entretenu devient impraticable, les exportateurs de minerais en viennent à transiger avec les pays frontaliers plutôt qu'avec l'État central et les populations se replient sur elles-mêmes. Cela fera le lit des conflits régionaux qui éclateront dans les années 1990. À cette implosion s'ajoutent les dépenses somptuaires du régime, la chute des cours du cuivre et du cobalt dans les années 1980 et l'effondrement de la mine de Kamoto en 1990. Gagé sur des ressources dont les cours baissent et sur des productions déclinantes massivement pillées, l'endettement du Zaïre devient incontrôlable⁴. Mobutu se montre, enfin, incapable de profiter des conclusions de la « Conférence nationale souveraine » qu'il vient de créer pour donner à l'opposition politique ne serait-ce que la vague impression qu'elle est reconnue. Le Zaïre ne s'appartient plus et court à la faillite.

Quoiqu'il soit pour plusieurs Occidentaux l'intouchable banquier de manœuvres politiques occultes⁵, Mobutu se voit progressivement abandonné par les Belges puis les États-Unis, qui voient dans son affaiblissement une opportunité sans précédent d'ouvrir la formidable manne économique que représente le Zaïre aux marchés internationaux⁶. Son contrôle « n'a jamais cessé d'irriter les grandes transnationales minières⁷ », jusqu'à ce que le processus de privatisation imposé par la Banque mondiale permette d'y remédier. Les instances financières internationales n'admettent plus les tripatouillages administratifs du régime⁸ et mettent Mobutu sous

4 . Jean-Claude WILLAMÉ, *L'automne d'un despotisme, Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala, coll. « Les Afriques », 1.992, p. 85 et suiv.

5 . Emmanuel DUNGIA, *Mobutu et l'argent du Zaïre, Les révélations d'un diplomate ex-agent des services secrets*, Paris, Marmattan, 1992, en particulier le chapitre IV, « Pervertir l'étranger », p. 55-67.

6 . É. Colette BRAECKMAN, *Les nouveaux prédateurs. Politiques des puissances en Afrique centrale*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 2003, p. 47.

7 . Pierre BARACYETSE, ingénieur civil des mines au service de l'association belge SOS Rwanda-Burundi, « L'Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 10.

8 . Erwin BLUMENTHAL, *Zaïre. Rapport sur sa crédibilité financière*, Washington, Banque mondiale, 20 avril 1982, reproduit in Emmanuel DUNGIA, *Mobutu et l'argent du Zaïre*, op. cit., p. 136 à 155, ainsi que Janet MACGAFFEY, *Entrepreneurs*

pression. En sursis, il accepte finalement lui-même de privatiser les vaches à lait du régime : la Gécamines est à vendre en pièces détachées.

Les Canadiens sont là

Parmi la douzaine de sociétés étrangères qui se bousculent au portillon arrivent les canadiennes : Lundin Group, Banro, Mindev, Barrick Gold, South Atlantic Resources et Anvil Mining entament des négociations avec le régime. Toutes ne sont pas fortes d'emblée de capitaux canadiens, mais elles trouvent avantageux de piloter leurs opérations africaines à partir de nos contrées (thèse 4, glose 2).

C'est le cas du holding Lundin Group, composé de sociétés agissant dans le secteur minier et énergétique, contrôlées par le Suédois Adolf Lundin. Ce dernier convoite deux sites importants.

D'abord, les gisements riches en cuivre et en cobalt du site de Kenke-Fungurume, dans le Katanga, situés à l'extrémité sud-est du pays. Lundin se les verra finalement attribués parmi la dizaine de soumissionnaires en lice, comme partenaire majoritaire (55 %) d'une société mixte avec la Gécamines (45 %). « Ce gisement de Tenke-Fungurume contiendrait les plus hautes teneurs du monde en cuivre (4,42 %) et en cobalt (0,33 %). On escompte 100 000 tonnes de cuivre et 8 000 tonnes de cobalt en l'an 2000. Cette production passerait à 400 000 tonnes de cuivre et 17 000 tonnes de cobalt en 2010⁹. »

Par la suite, Lundin cherche à s'accaparer le gisement aurifère de Kilo-Moto, dans la Province Orientale, au nord-est du pays. Le processus d'attribution ne reposerait pas strictement sur des procédures transparentes, pour dire le moins. « Il semble que George Bush [sr] ait téléphoné à Mobutu, tout juste quelque temps avant l'invasion du Congo soutenue par les États-Unis, en août 1996, au nom du financier suédois Adolf Lundin, pour négocier une entente autour des terres de Kilo-Moto¹⁰. » Des soutiens politiques de grande envergure sont indispensables pour décrocher ces contrats, selon ce qu'a avancé le journaliste Keith Harmon Snow au forum courageusement organisé en 2001 par la représentante Cynthia

and Parasites, *The Struggle for Indigenous Capitalism in Zaire*, Cambridge University Press, 1987, p. 112-115.

⁹ . Pierre BARACYETSE, *L'Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre)*, op. cit., p. 5.

¹⁰ . Keith Harmon SNOW, « Covert Actions in Africa, A Smoking Gun in 'Washington », 6 avril 2001, <[www.allthingspass.com/uploads/doc-21Prepared\(X,20Stat%20of%20khs.doc](http://www.allthingspass.com/uploads/doc-21Prepared(X,20Stat%20of%20khs.doc)>.

McKinney sur les intérêts privés des États-Unis en Afrique centrale, el que corrobore son pair Greg Palast¹¹.

En août 1996, la Barrick Gold Corporation — une société canadienne dans laquelle les ex-chefs d'État Bushsr et Brian Mulroney sont conseillers — obtient également de Mobutu une concession de La mine aurifère de Kilo-Moto d'une étendue de plus de 80 000 km². Jusqu'alors gérées sous la forme d'un monopole conféré à P. Office d'Or de Kilo-Moto (Okimo), les réserves évaluées à 100 tonnes auraient une valeur de 1,7 milliard \$US sur le marché.

Nous verrons que Barrick s'est ensuite alliée aux Ougandais qui occuperont l'est du Congo durant les années d'instabilité à venir, afin de prendre le contrôle du territoire (thèse 2, glose 4).

La société Banro de Vancouver prend pour sa part en 1996 le contrôle de la société Sominki (Société Minière et Industrielle du Kivu). Un partenariat privé-public détenu à hauteur de 72 % par l'Empain Group et de 28 % par l'État congolais se chargeait depuis 20 ans d'y exploiter l'étain et l'or. Banro et une filiale de Cluff Mining font conjointement l'acquisition des 72 % d'actions privées avant d'amorcer leur fusion. Mais Mobutu cessera rapidement d'être l'interlocuteur de la société fusionnée, les gisements de la Sominki, essentiellement situés dans le Sud-Kivu, se trouvant sous le contrôle militaire des mouvements armés qui cherchent à renverser le vieux loup (thèse 3, glose 2).

Pendant ce temps, une autre société canadienne constituée en partie de capitaux étrangers, l'American Mineral Fields International (AMFI), tient coûte que coûte aux mines de [Kolwezi et](#) de Kipushi, dans le Katanga. Mais elle bute, selon ses propres dires, sur un Mobutu qui, en janvier 1997, les leur refuse au profit des sud-africaines Anglo American Corporation et Gencor. Les représailles de la part de la société canadienne seront telles que le régime de Mobutu lui-même ne s'en remettra pas. Loin de s'en tenir à sa vocation industrielle, l'AMFI s'ingérera politiquement et militairement dans les mouvements étrangers et rebelles armés qui mettront sens dessus dessous toute la région africaine des Grands Lacs. On lui doit donc, en grande partie du moins, cette « première guerre mondiale » africaine dont William Clinton parlera plus tard.

Maintes sociétés étrangères et instances locales leur emboîteront le pas dans l'est congolais et contribueront, dans l'espoir de sécuri-

¹¹ . Greg PALAST, *The Best Democracy Money Can Buy, The Truth About Corporate Cons, Globalization, And High-finance Fraudsters*, op. cit., p. 93.

ser les gisements qu'elles convoitent (thèse 3, glose 2), à plonger cette région d'Afrique dans un innommable chaos.

GLOSE 2

Derrière Laurent-Désiré Kabila, l'AMFI

L'AMÉRICAINNE MINÉRAI, FIELDS INTERNATIONAL (AMFI) naît l'année même où le président ougandais Yoweri Museveni, son homologue rwandais Paul Kagame, des investisseurs étrangers, les instances financières internationales, les chefs d'États occidentaux ainsi que leurs diplomates se lassent de la kleptocratie de Mobutu. C'est que sous sa bannière commerciale, l'AMFI abrite une coalition militaro-politique. Il ne s'agit surtout pas pour elle de restituer aux Congolais les ressources dont ils ont été spoliés deux fois plutôt qu'une, à l'époque coloniale d'abord et sous Mobutu ensuite, mais de procéder à ce que Colette Braeckman nommera plus tard « le troisième pillage » de l'histoire congolaise¹² le pillage des infrastructures mêmes du pays par des sociétés occidentales privées.

Selon les sources, l'AMFI est d'origine américaine (Arkansas), britannique (Londres), canadienne ou américano-canadienne. On (lit aussi qu'elle fut créée en 1979, changea quatre fois de nom, tout en déménageant son siège social à trois reprises, de Vancouver à Londres en passant par le Yukon. Elle s'est longtemps financée à la Bourse de Vancouver et est active en Zambie, en Angola et maintenant au Congo oriental. Actuellement cotée en Bourse à Toronto, son siège social n'en est pas moins dans l'Arkansas de William Clinton.

Le Mauricien Jean-Raymond Boule est le principal actionnaire de la société, avec 36,4 % des parts. Ce dernier fut directeur géné-

¹² . Colette BRAECKMAN, Le troisième pillage du Congo, et « Le Congo transformé en libre-service minier », Article diffusé par la ligue congolaise de lutte contre la corruption, 12 juillet 2006. www.licoco.org/article-php?id_article=118cpas=14&page,14, Le Monde diplomatique, juillet 2006.

ral de la société *De Beers* dans l'ex-Zaïre¹³. Il réside à Monaco. Sa richesse est insondable et les moyens mis en œuvre pour l'obtenir le sont tout autant. L'exploitation du diamant dans les Grands Lacs est intimement liée à la corruption et au trafic d'armes.

« Il fut le plus jeune directeur général de la compagnie De Beers dans l'ex-Zaïre, puis se lança dans la vente à grande échelle de diamants au Texas, et fonda en 1992 Diamonds Fields Resources, qu'il revendit en 1996 au Canadien Inco, après avoir coté en Bourse un gigantesque gisement de nickel et de cobalt. En 1995, il a fondé American Mineral Fields [AMFI] dont l'objectif déclaré est de permettre aux investisseurs américains de participer à la mise en valeur du sous-sol africain », selon le portrait qu'en brossent François Misser et Olivier Vallée¹⁴. Bonnie Campbell de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) corroborera ces dires : l'AMFI a été fondée « dans le but avoué de permettre aux investisseurs nord-américains de profiter des opportunités que présentent les ressources minières africaines¹⁵ ». La journaliste Colette Braeckman abonde également dans ce sens mais ne s'embarrasse pas de circonlocutions : « Des sociétés relativement modestes comme Amf [l'AMFI], qualifiées de "juniors" sur la place de Toronto et qui acceptaient de traiter avec les "rebelles", n'étaient en réalité que des "poissons pilotes" qui se proposaient, après la fin de la guerre, de revendre leurs avoirs aux transnationales¹⁶. » De même pour Pierre Baracyetse l'AMFI a été conçue comme une machine de guerre spécifiquement pour ces opérations. « L'AMFI, créée en 1995, a été forgée comme un instrument destiné à exécuter en Afrique la volonté de domination économique des financiers occidentaux et particulièrement d'assouvir en RDC les desseins des sociétés américaines dont les dirigeants participent aux grands enjeux straté-

¹³ . I Sarnia Kazi AouL, Émilie REVIL, Bruno SARRASIN, Bonnie CAMPBELL, Denis TOUGAS, Vers une spirale de la violence ? "Les dangers de la privatisation de la gestion du risque des investissements en Afrique", Les activités minières et l'emploi de compagnies privées de sécurité, La Table de concertation sur les droits humains au Congo/Kinshasa, Développement et Paix, Mining Watch Canada, Montréal, mars 2000, in annexe B, « Investissements miniers en zone de conflit : les compagnies minières canadiennes en RDC ». François MISSER et Olivier VALLÉE, « Les nouveaux acteurs du secteur minier africain », Le Monde diplomatique, mai 1998.

¹⁴ . Samia Kazi AOUL, Émilie REVIL, Bruno SARRASIN, Bonnie CAMPBELL, Denis TOUGAS, Vers une spirale de la violence ?, op. cit., annexe B.

¹⁵ . Colette BRAECKMAN, « Les veines ouvertes », in Les nouveaux Prédateurs, op. cit.

¹⁶ . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 3.

giques mondiaux qui relèvent de la science, de la technologie, des finances, des industries ou de la politique¹⁷. »

Difficile à suivre précisément parce qu'elle échappe aux logiques nationales, tout en bénéficiant de la protection canadienne, l'AMFI est un carrefour financier, politique et militaire. Regroupant des personnalités politiques occidentales, des seigneurs de guerre africains, des affairistes louches et des trafiquants suspects, elle est l'illustration inquiétante des sociétés qui composent la « Mafia-frique ».

Elle compte en son sein les transfuges de la concurrente sud-africaine Anglo American Corporation : Michael McMullough, Simon Brownlie, Bernard Vavala et Stephen Malouf. Le diamantaire Robert Friedland serait également dans le coup. Selon Keith Harmon Snow, McMurrough et Friedland ont été « tous deux impliqués dans des affaires offshore, louches et criminelles, en Indonésie, en Afrique, en Birmanie et aux Amériques¹⁸ ». On retrouve finalement au sein de l'AMFI le conseiller militaire Willy Mallants, un ex-colonel belge qui a participé à la mise à mort de Patrice Lumumba avant de devenir conseiller militaire à Kinshasa¹⁹. C'est lui qui nouera le contact avec les forces rwandaises et ougandaises qui fourbissent leurs armes pour renverser Mobutu pour de bon.

De plus, à l'instar de Sutton en Tanzanie, « Adastra Mining [nom ultérieur de l'AMFI] est l'un des partenaires miniers de Barrick Gold²⁰ », ce qui suggère fortement que la première se soit constituée « poisson-pilote » de la seconde.

À l'origine d'une guerre

Pour déjouer la méfiance des Congolais de l'est envers les pays voisins, l'AMFI, l'Ouganda et le Rwanda placent à la tête de ce qu'ils feront passer pour une « rébellion congolaise » un ancien

17. Par Keith Harmon SNOW et David BAROUSKI, « Pillages miniers : derrière les Chiffres, la souffrance indicible au Congo », Nekongo, février 2007, traduit de l'anglais « Behind the Numbers: Untold Suffering in the Congo », également sous le titre : « Comment les multinationales volent le patrimoine, les richesses naturelles et minérales du Congo », Zmag, 5 mars 2006, <www.allthingspass.com/uploads/pdf-181Behind%20the%20Numbers%20FRENCH.pdf> et www.alternatives.ca/article2396.htm.

18. François MISSER et Olivier VALLÉE, « Les nouveaux acteurs du secteur minier africain », op. cit.

19. Keith Harmon SNOW et David BAROUSKI, op. cit.

20. « Rappel des événements », chapitre 3, République démocratique du Congo. Ce que Kabila dissimule: Massacres de civils et impunité au Congo, New York, Human Rights Watch, vol. 9, n° 2 (A), octobre 1997, <<http://hrw.org/french/reports/drc1997a/index.htm#TopOfPage>>.

maquisard du Sud-Kivu proche de feu Patrice Lumumba : Laurent Désiré Kabila. Se découvrant soudainement soutenu par ses puissants voisins de même que par la diplomatie occidentale (étatsunienne au demeurant), Kabila prend la tête de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques de libération). Il se concocte à la hâte une armée essentiellement constituée d'enfants-soldats et de quelques mobutistes désabusés. Ce sont essentiellement les armées ougandaises et rwandaises qui mèneront les combats.

Officiellement, l'incursion de cette « rébellion » dans l'est congolais vise à repousser loin des frontières rwandaises les génocidaires hotus qui s'y sont réfugiés au terme des massacres rwandais de 1994, alors que le FPR tutsi de Kagamé prenait le pouvoir. Mais la crainte des génocidaires postés aux frontières rwandaises a aussi valeur d'alibi : le tracé de l'incursion et la rapidité avec laquelle les armées investissent villes et régions à forte concentration minière attestent qu'il y va d'intérêts d'une autre nature. Les armées rwandaises et ougandaises s'approprient l'est et le sud-est congolais, au prix de guerres et de massacres inénarrables à l'encontre des civils, notamment les Rwandais hutu réfugiés dans des camps. « Plusieurs milliers de personnes seraient mortes dans les premières semaines des attaques dans les camps, prises au milieu de tirs croisés entre l'AFDL et les ex-FAR [Forces armées rwandaises], les milices et les FAZ [Forces armées zaïroises] ; tuées par les anciennes autorités des camps afin d'empêcher leur retour au Rwanda, ou de les forcer à accompagner les ex-FAR et les miliciens dans leur retraite vers l'Ouest ; ou encore tuées par les soldats de l'AFDL et de l'APR. [...] Des dizaines de milliers d'entre eux étaient armés, les autres étaient des civils non armés, dont beaucoup de femmes et d'enfants. Nombre de civils qui ont fui vers l'Ouest ont été à nouveau attaqués, certains d'entre eux à plusieurs reprises, alors qu'ils recherchaient la sécurité. [...] Dans la grande majorité des cas, les massacres furent clairement le fait des soldats de l'AFDL et de leurs alliés étrangers. En outre, des milliers d'oubliés sont morts de faim ou de maladie parce que les autorités zaïroises et de l'AFDL refusaient aux agences humanitaires le droit d'entrer dans les zones sinistrées pour fournir leur assistance, ou encore parce que les conditions de sécurité les empêchaient de faire leur travail²¹. »

²¹ Cf. le Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, S1200211 .146, New York 2002, ainsi que AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo, Les flux d'armes à destination de l'est, Index AI: AFR 62/006/2005, 5 juillet 2005; dans la version originale anglaise, Democratic

Le groupe d'experts mandaté par le conseil de sécurité de l'ONU témoigne en ce contexte des fréquents déplacements de population et de la litanie de malheurs afférents : malnutrition, maladie, mort. Quatorze pour cent de la population des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, du Manierai et du Katanga se trouvent dans cette situation, soit au moins 1,5 million de personnes. Plus de trois personnes sur quatre ont eu à vivre ce calvaire au moins une fois durant les cinq années du conflit. Les rares infrastructures publiques sont tombées en ruine. On n'y pratique plus l'élevage car le bétail est systématiquement volé. On confie des armes aux enfants, le taux de scolarité déjà faible chute de moitié en certains endroits, le chômage atteint régulièrement le taux de 90 % dans les villes, 30 % des nouveau-nés dans les régions mises à feu et à sang par le conflit ne peuvent pas « espérer » vivre au-delà de cinq ans²².

À la même époque, les transactions de sociétés occidentales autour des gisements miniers du Congo passent du simple au double, atteignant les 20 milliards \$US²³. L'AMFI sera un acteur de premier plan dans cette coalition d'intérêt, comptabilisant en dernière instance le fruit du pillage que commettront les armées dans leur avancée vers Kinshasa. « La localisation de ces ressources permet de comprendre la progression en zigzag des rebelles de l'AFDL, déclenchée en septembre 1996, avec le soutien de l'Ouganda, du Rwanda et de la compagnie American Mineral Fields, basée au Canada²⁴. »

Comme le savoir-faire industriel de l'AMFI est très limité, celle-ci agit davantage comme l'éclaireur commercial de nombreuses sociétés occidentales. « L'AMFI a invité le 10 mai 1997 (une semaine avant que l'AFDL n'entre dans Kinshasa) des groupes financiers américains et canadiens à visiter ses installations, histoire de montrer les possibilités d'affaires au Congo ex-Zaïre, ainsi que l'ouverture des dirigeants de l'AFDL à l'égard des investisseurs étrangers²⁵. »

.Republic of Congo: Arming the East;
<<http://web.amnesty.org/library/Index/SR.AAFR620062005>>.

22 . Denis TOUGAS, « Les transnationales minières à l'assaut du Zaïre comme du Congo », Info-Zaïre, Montréal, Table de concertation sur les droits humains au Zaïre, 23 mai 1997.

23 . Marie-France CROS et François MISSER, *Géopolitique du Congo (RDC)*, op. cit., p. 15.

24 . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 7.

25 . LE RAPPORT LUTUNDULA, Kinshasa, République démocratique du Congo, 1re partie, p. 54, informellement mis en ligne notamment aux adresses

Fait troublant et commenté à travers le monde, Kabila n'est pas encore président du Congo oriental qu'il octroie déjà trois contrats miniers d'envergure à ses alliés de l'AMFI : les concessions de cuivre et de cobalt à Kolwezi, celles de cobalt (à partir de résidus de cuivre) à Kipushi, ainsi que l'usine de traitement de zinc à Kipushi²⁶. Ces trois accords représentent pour la : canadienne un maigre investissement d'un peu plus d'un milliard \$US²⁷ (moins de 800 000 millions \$US selon d'autres sources : respectivement, 200 millions \$US, 30 millions \$US et 550 millions \$US dans chaque projet)²⁸, alors que la mine de Kolwezi à elle seule vaudrait 16 milliards \$US²⁹. « Cette mine souterraine de Kipushi a la particularité d'avoir une forte concentration de minerais sur une petite surface et ce jusqu'à plus de 000 mètres de profondeur ; en plus du cuivre et du zinc, on y extrait du germanium et presque tous les minerais associés au cuivre³⁰. »

Alors que les rebelles s'enfoncent dans le pays, les affaires évoluent. « Selon Forbes, [Jean-Raymond Boule] s'est pointé à Goma, le quartier général des rebelles, le 27 mars 1997, avec son associé Joseph Martin, pour acheter les diamants produits dans les territoires sous occupation de Kabila³¹. » L'idée très fantaisiste que Roule se fait du droit international « L'Alliance [de Kabila] contrôle effectivement le sol, et elle a le soutien de la population, c'est cela qui compte en droit international³² » a soudainement force de loi. Ce que le quotidien parisien *Le Monde* osera par la suite avaliser, à sa manière pudique. « Cet accord est aussi une victoire politique pour M. Kabila dont le mouvement rebelle obtient là une

<http://www.congonline.com/documents/Rapport_Lutundula_pillage_2006.pdf>, <<http://www.freewebs.com/congo-kinshasa>>, p. 7; Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 6.

26. Colette BRAECKMAN, « Les veines ouvertes », in *Les nouveaux prédateurs*, Paris, Fayard, 2003, chap. 8, p. 179, cité in <<http://www.geocities.com/bureaupolitiquefsd/predateurs.html>>.

27. Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 6.

28. CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », (Corporate Knights), 5 juin 2006,

29. <<http://www.corporateknights.ca/content/page.asp?name,OECDmatrix #katanga>>.

30. Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 6.

31. « J.R. Boule: ce chasseur de trésor qui en veut à Kabila », *Kinshasa, Le Potentiel*, 12 décembre 1998, à partir du *Forbes* du 10 août 1998.

32. Cité in « Le triomphe de Jean-Raymond Boule, l'homme d'affaires financier des rebelles », Paris, *Le Monde*, 19 mai 1997, p. 3.

reconnaissance internationale économique en attendant la diplomatique³³. »

D'autres offrandes somptuaires sont ainsi destinées à l'AMFI. Sa filiale, l'American Diamant Buyers (ADB), décroche le monopole du comptoir de diamants de Kisangani pour quelque 10 000 \$US par jour³⁴ — de l'argent de poche — et, une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, elle a aussi droit à « la dernière production » de la MIBA³⁵. « À Kisangani déjà, où l'AMFI avait acquis un comptoir d'achat de diamants, et à Lubumbashi ensuite, la société sut se montrer généreuse avec les rebelles qui bénéficièrent d'une avance de 50 millions de dollars sur les transactions, histoire de financer la guerre alors en cours et de prendre date pour l'avenir³⁶. »

Évidemment, les fruits de ces transactions n'aboutissent dans aucun budget d'État ou officieusement public, mais dans le trésor de guerre du camp Kabila. Tandis que Kabila calcule à la petite semaine, l'AMFI spéculé à très long terme sur des gisements prometteurs. « La redistribution des concessions des différents sites miniers du nouveau Congo démocratique à des entreprises américaines, canadiennes et sud-africaines devait permettre à Kabila d'honorer ses traites à court terme et de payer les charges quotidiennes de son appareil politico-administratif³⁷. »

L'AMFI avait éprouvé ces méthodes en Angola dans les années 1990, en tirant profit du contexte de violence qu'elle y entretenait elle-même. Tenu par Clinton « d'abandonner les mercenaires qu'il utilisait au profit des groupes de mercenaires approuvés par Washington, le patron d'AMFI commença à acheter la filiale d'une société de sécurité émergente, Idas, société installée en Belgique. Cela avec les droits des diamants en payant 2,3 millions \$US et des actions. En effet, à Idas, société qui devait fournir à l'Angola des mercenaires approuvés par Washington, le gouvernement angolais avait accordé 50 % des droits des diamants sur une étendue de 36 000 km² de brousse contrôlée par l'Unita³⁸. »

³³ . Sotinel THOMA, « La rébellion signe ses premiers contrats miniers dans le Katanga », Paris, Le Monde, 18 avril 1997, p. 3.

³⁴ . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 18-19.

³⁵ . Ibid., p. 18.

³⁶ . O. Colette BRAECKMAN, « Les veines ouvertes », op. cit.

³⁷ . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 7.

³⁸ . J.R. Boule : ce chasseur de trésor qui en veut à Kabila », op. cit.

Jean-Raymond Boule n'hésite pas à associer ce pillage institutionnalisé des ressources africaines à un plan d'affaires dûment réfléchi. Parlant du Congo oriental, il dira : « Il y avait un risque, mais pour l'AMFI c'était logique³⁹. »

³⁹ . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », *op. cit.*, p. 6.

GLOSE 3

Lundin : l'hémorragie du bien public congolais

LES CANADIENNES EMAXON, puis Lundin⁴⁰, Anvil, First Quantum et Kinross, notamment, se rangeront rapidement à cette « logique » et, comme l'AMFI, transigeront directement avec Kabila, en dépeçant au passage ce qu'il reste du Congo. Toutes négocieront des contrats léonins avec le chef d'État en devenir : ces contrats sont, par définition, totalement à leur bénéfice et au détriment absolu des Congolais. À elles, l'or, le diamant, le cobalt, le manganèse, l'uranium, le cuivre, le zinc, le germanium, l'argent, le plomb, le fer... « Les transnationales minières se bousculent entre les rebelles et les gouvernementaux pour accaparer les meilleures parts, veillant à rester du côté du vainqueur et en forçant le destin si nécessaire⁴¹. »

En un temps record, le Congo que pillait si allègrement Mobutu deviendra un creuset désormais ouvert à quiconque aura la force d'occuper l'espace. Déjà habitués à ce qu'on détourne à des fins privées et étrangères le fruit de leur production, les Congolais se verront cette fois privés à la source des infrastructures et des gisements. « Ces conventions ont engagé les avoirs miniers de la MIBA (diamant) et de la Gécamines (cuivre, cobalt, cassitérite, germanium, zinc, etc.). Rien qu'à la Gécamines, on a bradé 55 % de ses gisements à Kolwezi (Kamoto, Kov, Dima, Diduluwe, Ruwe, etc.) valant 176 milliards de dollars, ses 31 % à Tenke et Fungurume pour la valeur de 95 milliards, sans oublier des bijoux importants du restant de ses 14 % des mines à Likasi, Lubumbashi et

⁴⁰ . Via sa Consolidated Eurocan. Ventures, cf. Denis TOUGAS, « Les trans-nationales minières à l'assaut du Zaïre comme du Congo », op. cit.

⁴¹ . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., <[www.beati.org/osservatori_congo/documenti/2001_01_report %20miniere%20Congo % 20\(Fra\).doc](http://www.beati.org/osservatori_congo/documenti/2001_01_report%20miniere%20Congo%20(Fra).doc)>, p. 7.

Kipushi et évalués à 44 milliards de dollars américains. À ces réserves minérales, qui auraient dû être négociées pour 300 milliards de dollars, s'ajoutent les valeurs des installations industrielles, des infrastructures, fonds de commerce technique, etc. L'addition est lourde⁴². »

Le 10 avril 1997, les troupes de Kabila remportent à Lubumbashi une victoire décisive. Les sociétés minières essaient autour du clan Kabila dès le lendemain. Les intéressées, pour la plupart des minières « *juniors* » ne disposant pas des infrastructures techniques nécessaires pour exploiter elles-mêmes les concessions qu'elles obtiennent, s'en portent acquéreurs pour ensuite les revendre au détour d'un jeu spéculatif en Bourse. Leur but demeure le même : doper l'action et trouver une « *major* » à qui céder la concession acquise pour presque rien auprès du futur président aux abois.

L'Africo Resources voit ainsi sa capitalisation boursière bondir à près de 100 millions \$CAN à la Bourse de Vancouver, après avoir acquis 75 % des parts de la Société d'Exploitation des Gisements de Kalundundi (Swanmines). Détentrices de 25 % des titres, la société publique Gécamines ne jouit dans l'affaire d'aucune rétribution mais fournit 100 % des investissements⁴³.

Le cas Lundin

Bien qu'engagé aux côtés du clan Mobutu au début des hostilités, en 1996, le Lundin Group se rend vite à l'évidence : l'armée nationale zaïroise, démobilisée et aussi corrompue que le chef d'État, ne résistera pas à l'invasion de la coalition Kabila-Ouganda-Rwanda soutenue par l'AMFI. « La promptitude avec laquelle Lundin s'était exécutée pourrait se justifier par le fait que, tout au long de leur progression vers la capitale, les rebelles de l'AFDL n'arrêtaient pas de signer des contrats avec n'importe quel investisseur qui se pointait à Goma. Lundin avait-elle eu peur de perdre le marché qu'elle venait de gagner sous le régime de Mobutu en débandade ? C'est possible⁴⁴ »

Le 11 avril 1997, au lendemain de la victoire sans appel de l'AFDL à Lubumbashi contre des forces zaïroises en déroute, Lun-

⁴² . Nestor KISENGA, « Mines : des milliards de boni pour le "quatrième pillage" », Kinshasa, Le Congolite, 25 juillet 2006, <www.congoite.com/economy61.htm>.

⁴³ . Nestor KISENGA, « Mines: des milliards de boni pour le "quatrième pillage" », op. cit.

⁴⁴ . « Bradage de Tenke-Fungurume, Scandale minier au Katanga », Kinshasa, Le Potentiel, 23 février 2005, <http://www.lepotentiel.co.m/afficher_a_rtcicle.php?id_edition,&id_article,1.906>.

din, via sa société Eurocan, contresigne avec Kabila l'entente que Mobutu lui avait auparavant consentie⁴⁵. Les concessions de Lundin promettent les plus hautes teneurs de cuivre et de cobalt au monde⁴⁶ : la production des mines Tende-Fungurume est évaluée à 50 000 tonnes de cuivre par an et pourrait atteindre 400 000 tonnes d'ici quelques années. L'entente avec l'État est d'une durée de 30 ans. « Au lendemain de l'accord signé avec l'AFDL, les actions de Consolidated Eurocan Ventures grimpaient de 0,20 à 3,50 \$ CAN 1 la Bourse de Toronto⁴⁷. »

En investissant en tout et pour tout la somme dérisoire de M millions \$US⁴⁸, la Lundin Holdings devient finalement actionnaire majoritaire (55 % des parts) de la société mixte créée à Vancouver, la Tende Fungurume Mining (TFM), la différence revenant à la Gécamines. Pour obtenir ces droits à prix si avantageux, la Lundin évalue les gisements en cause sur la base d'études réalisées dans les années 1970, bien qu'elle tire profit des infrastructures telles qu'elles existent aujourd'hui.

Lundin s'est également engagée à investir 15 millions \$US pour une étude de faisabilité qu'elle n'avait toujours pas produite à la fin de 2005⁴⁹. Elle aurait également dû honorer un « pas de porte » — des frais à la signature du contrat — de l'ordre de 50 millions \$US à la Gécamines, mais cette somme, qui aurait relancé la société d'État, a été amputée de moitié par le gouvernement Kabila, au nom de son « effort de guerre ». Un second versement prévu au titre du « pas de porte », de l'ordre de 200 millions \$US, se ferait toujours attendre.

Coup de force majeur à la Bourse

Pis, dans un tour de passe-passe qu'on ne saurait expliquer en fonction des catégories de la rationalité économique, Lundin parviendra vendre ses actifs dans la Gécamines, mais en redeviendra

⁴⁵ . Africa Research Bulletin, avril-mai 1997, 13003, cité in Pierre ENGLEBERT, Why Congo Persists Sovereignty, Globalization and the Violent Reproduction of a Weak State, Working Paper Number 95.

⁴⁶ . INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) et LE SERVICE D'INFORMXTION D'INTERNATIGENAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple, op. cit, chapitre 8.7, p. 47. D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République démocratique du Congo, chapitre 8, p. 31.

⁴⁷ . Denis TOUGAS, « Les transnationales minières à l'assaut du Zaïre comme du Congo », op. cit.

⁴⁸ . Mining Journal Outstanding Achievement Awards », Mines and Money 2006, Mining journal's 4th Annual World Congress — London.

⁴⁹ . Rapport Lutundula, op. cit., p. 147.

presque aussitôt l'actionnaire majoritaire Sa stratégie consistera d'abord à se déclarer inapte à exploiter ses concessions, en invoquant en 1999 un « coup de force majeur » : des militaires et creuseurs artisanaux sont sur ses terres. Mais la position de Lundin est insolite car « tout F, d'autres compagnies minières étaient en activité⁵⁰. » Malgré tout jouant l'Offensée, Lundin met en demeure la Gécamines et le gouvernement d'assurer la sécurité de son site « occupé par les militaires qui s'emploient à l'exploitation artisanale⁵¹ ».

La requête ne manque pas d'étonner de la part d'une société qui n'avait jamais fait Mystère auparavant de ses méthodes musclées. Elle a jadis requis les services de l'International Defense and Security (IDAS), la société de mercenariat et de sécurité qui a pris la relève de la très dure Exective Outcomes en Angola⁵². « Si vous voulez de gros gisements, vous devez aller dans des pays qui ne sont pas en vogue », déclarait-on alors en jouant les matamores⁵³.

Le gain de temps rendu possible par le prétexte de ce « coup de force » permet à la société de voir la valeur de ses actions augmenter grâce à ce formidable potentiel minier à son zénith, sans que la société n'ait à dépenser un kopeck en développement⁵⁴. Cette « crise » lui fournit également une raison de se dégager de ses autres obligations. « En réalité, l'objectif poursuivi par toutes ces tractations était finalement de ramener le projet initial qui avait été négocié entre la Gécamines et Lundin pour la production de 400 000 T/an en 2002 à un petit projet de 30 000 T de cuivre et 2 800 T de cobalt⁵⁵. »

Ce « coup de force majeur » s'est révélé un appel à la force d'une *major* capable d'honorer ses engagements produire ses premiers tonnages de cuivre et de cobalt dès 2002⁵⁶. La Lundin transige donc avec les deux *majors* BHP Billiton et Phelps Dodge Corp, leur cédant 70 % de ses propres titres. Ils deviennent à eux trois les nouveaux partenaires majoritaires (55 % toujours) de la Tende

50 . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and Ilie OECD Guidelines », Corporate Knights, op. cit.

51 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 148.

52 . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 6.

53 . Ibid.

54 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 148.

55 . « Bradage de Tenke-Fungurume : Scandale minier au Katanga, Kinshasa, Le Potentiel, 23 février 2005.

56 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 150.

Fungurume, sans que leur partenaire public n'ait droit de regard en la Matière. Lundin fait au passage un gain de l'ordre de 700 %. Une transaction tout à fait rentable — « malgré l'état de force majeure », comme feindra de s'en étonner, dépité, Christophe Lutundula⁵⁷.

Nouveau rebondissement, Lundin redevient le principal actionnaire du groupe en se portant acquéreur d'une partie des actions de la Gécamines, jamais lasse de tendre l'autre joue. « Lundin s'est vu octroyer par le gouvernement de transition une rallonge de 24,75 % prélevés sur la participation de la Gécamines qui a été réduite de 45 à 12,5 % du capital de TFM⁵⁸. » Les parts de l'État fondent comme neige au soleil au moment où le cours du cobalt, un métal nécessaire à l'industrie aéronautique et aérospatiale dont regorgent les mines concernées, monte en flèche.

Lundin aura finalement obtenu diachroniquement presque la totalité des actifs de la Tenke Fungurume pour moins de 100 millions \$US — alors que la valeur de la société était évaluée à 60 milliards \$US en juin 2006⁵⁹. Ces motions financières reposent sur des trac-tations suspectes. « Pour quelle raison le gouvernement de transition a maintenu le même gisement de Tenke Fungurume valant 95 milliards de dollars et divisé par 10 les obligations de l'investisseur qui ne sont plus que de payer 15 millions au lieu de 250 et une production de 40 000 tonnes au lieu de 400 000 ? Comment justifier le glissement des participations de l'État au bénéfice de Lundin qui n'y avait plus droit, ni à titre personnel pour avoir été rachetée par Phelps Dodge, ni à titre contractuel puisque les obligations ont été divisées par 10⁶⁰ ? »

La Société mixte en cause, la Tenke Fungurume Mining (TFM), comptait l'ancien premier ministre du Canada Jean Chrétien parmi ses représentants, selon le quotidien torontois *The Globe and Mail*⁶¹. Son président Paul Conibear s'est félicité d'avoir bénéficié

57 . Ibid., p. 148.

58 . Nestor KISENGA, « Mines : des milliards de boni pour le "quatrième pillage" », St.Catharines (Ontario, Canada) *Le Congolité*, op. cit.

59 . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

60 . Jean KYALWE, « Le "cinquième pillage" des richesses minières du Congo est l'oeuvre de « Monsieur 30 % », St. Catharines (Ontario, Canada), *Le Congolité*, 26 juillet 2006, <<http://www.cong.olite.com/economy62.htm>>.

61 . Alan FREE:MAN, « The little fixer from Shawinigan ? », Toronto, *The Globe and Mail*, 5 mars 2005, article reproduit in *Mines and Communities*

du concours de cet « homme d'État canadien hautement respecté⁶² ».

Lundin prendra formellement le contrôle de la TFM en avril 2007 à la suite d'une dernière manœuvre boursière⁶³.

Le site de Tenke-Fungurume demeure aujourd'hui un strict objet de spéculation.

Selon le *Financial Times*, l'État congolais serait actuellement à rediscuter les termes de l'accord autour de la mine de Tenke⁶⁴. Mais les espoirs sont minces. « Que reste-t-il à négocier par la Gécamines qui se trouve ainsi devant un fait accompli ? », se demande *Le Potentiel* en cherchant à savoir comment il serait possible de reprendre les appels d'offre, pour surmonter les affres d'un tel accord léonin⁶⁵.

Toute « canadienne » qu'est la Lundin, ses actifs sont gérés dans l'opacité la plus complète, depuis la Lundin Holdings Limited tuée dans le paradis fiscal des Bermudes. La Commission Lutundula s'est explicitement questionnée à savoir si ce lieu d'inscription « n'est pas un paradis fiscal qui pourrait conférer à Lundin un statut de société écran, offshore⁶⁶ ». Les Bermudes constituent un État dont le droit a pour vocation de se neutraliser lui-même. Scion un apôtre de tels refuges, les Bermudes permettent de faire fi des « jugements souvent hâtifs des tribunaux étrangers⁶⁷ ». Plus exactement, cet État. — en réalité un anti-État de droit — permet l'évitement ou l'évasion fiscale. Il garantit aux sociétés inscrites chez lui un congé fiscal jusqu'en 2016⁶⁸. D'autres sources repèrent également la Lundin Holding dans un centre offshore tout aussi indiqué, les Îles Caïmans⁶⁹ ;

62 . Website, <<http://www.minesandcommunities.org/Action/press564.h.htm>>. 62. Alan FREEMAN, « The little fixer from Shawinigan ? », op. cit.

63 . « Lundin strikes \$1.4-billion deal for Tenke Mining », Canadian Press, cité in Toronto, The Globe and Mail, 11 avril 2007.

64 . Cité in Cadi. LOURENS, « Congo to review Gecamines joint ventures », Johannesburg, Business .Day, 4 janvier 2007.

65 . « Bradage de Tenke-Fungurume, Scandale minier au Katanga », op. cit.

66 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 150.

67 . Grégoire DutiAmEL, Les Paradis fiscaux, op. cit., p. 442.

68 . Grégoire DUHAMEL, Les Paradis fiscaux, op. cit., p. 441.

69 . Bureau de consultation publique de l'EMS, Étude d'impact environnemental et social (EIES) pour un projet d'exploitation minière et de traitement de cuivre et de cobalt dans la province du Katanga, République démocratique du Congo, 10 février 2006, p. 1.

GLOSE 4

First Quantum Minerais : une mine de projets pour le retraité Joe Clark

UN MOIS AVANT L'ARRIVÉE DES TROUPES de Laurent-Désiré Kabila à Kinshasa, la First Quantum Minerals (FQM) signe avec lui trois contrats léonins d'une valeur totale de près d'un milliard de dollars qui suffiront à assurer sa richesse⁷⁰.

Mirobolantes, les ententes lui confèrent des droits sur les mines de Kansanshi et de Lonshi., parmi celles que détient la puissante Sodimico (la Société minière et industrielle du Congo)⁷¹.

En dépit du sens commun, le gisement de Lonshi, par exemple, a été cédé à FQM le 25 février 2000 « sans contrepartie pour Sodimico⁷² ».

Les employés de la Sodimico supportent des arriérés de salaire depuis 68 mois.

La FQM séduit les officiels congolais en leur promettant une participation privée au projet. « L'offre d'actions misait sur le fait que ces actions monteraient en flèche une fois qu'il serait annoncé que la société détenait quelques-unes des plus riches concessions minières de la République démocratique du Congo⁷³. » Et les actions que First Quantum avait cédées aux titulaires du régime augmenteraient d'autant mieux que ceux-ci trahiraient l'État en bradant ses ressources au profit de l'entreprise privée...

⁷⁰ . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit. et Colette BRAECKMAN, « Les veines ouvertes », op. cit.

⁷¹ . Rapport Lutundula, op. cit. p. 162.

⁷² . Rapport Lutundula, op. cit. p. 131.

⁷³ . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., 2002, chapitre 33, p. 10.

Même approche dans ses tractations pour faire main basse sur les minerais de Kolwezi. FQM aurait proposé, selon les experts mandatés par le conseil de sécurité de l'ONU, un maigre 100 millions \$US à l'État et surtout « des paiements en espèces et des actions tenues en dépôt pour le compte de hauts fonctionnaires⁷⁴ ». Des élus figuraient en outre parmi les privilégiés : « Le ministre de la sécurité nationale, Mwenze Kongolo, le directeur de l'Agence nationale de renseignements, Didier Kazadi Nyembwe, le directeur général de la Gécamines, le général Yumba Monga et l'ancien ministre d'État à la présidence, Jean-Pierre Mpyoyo, figuraient sur la liste des personnes ayant reçu ces faveurs⁷⁵. » Ce qui a motivé ce sombre constat des experts de l'ONU : « L'exploitation de minéraux à une telle échelle serait impossible sans la collusion de fonctionnaires haut placés qui délivrent des licences d'exploitation et des permis d'exportation en échange de profits personnels⁷⁶. » D'autant plus que la plupart de ces notables ont continué de prétendre, par la suite, à des fonctions de haut niveau au sein de l'appareil d'État⁷⁷.

Comme prévu, FQM voit son action à la Bourse de Vancouver monter en flèche, « de zéro à environ 1.40 \$US » en quatre ans (1997-2001)⁷⁸.

En même temps qu'elle révélait son dessein strictement spéculatif, et que le Congo oriental s'enfonçait au 150e rang de l'index de pauvreté du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), la transaction confirmait une thèse de la pensée économique contemporaine, à savoir que la « création de richesse » n'est rendue possible que si on écarte de ses calculs les notions de bien commun. Ou, comme le résume un Congolais cité par le journaliste François Misser : « Ici, on mange par hasard⁷⁹. »

L'activité de FQM ne génère ni emploi, ni revenus fiscaux dignes de ce nom dans le pays. Le minerai étant traité dans une de

74 . Ibid.

75 . Ibid.

76 . Ibid.

77 . Angelo MOBATELI, « Cités dans des affaires maffieuses : Des ministrables invoquent la présomption d'innocence pour entrer au gouvernement », Kinshasa, Le Potentiel, 22 décembre 2006.

78 . MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, « Succès commerciaux Canada-Afrique », <<http://www.infoexport.gc.ca/ie-friDisplayDocument.jsp?did=8643>> .

79 . François MISSER, « Six millions de Congolais tentent de survivre dans la capitale de la RDC. À Kinshasa, on mange "par hasard" », Ouest-France, 24 décembre 2003, p. 3.

ses filiales (la Bwana Mukubwa Mining) installée dans la Zambie voisine, la société se trouve à contourner le fisc congolais : « La Pesée est effectuée à Ndola dans les installations et sur les balances de Bwana Mukubwa Mining Ltd qui transmet le rapport au personnel de l'OCC [l'Office congolais de contrôle] pour l'enregistrement sans contrôle⁸⁰. » FQM se contrôlant elle-même, elle parvient ainsi à neutraliser une partie des droits de douane.

Par ailleurs, cette filiale transmet, seule, aux instances congolaises les données sur l'échantillonnage et la qualité du minerai à partir desquelles elle sera imposée au Congo : elle a ainsi évalué elle-même à un million et demi \$US ce qu'elle doit au fisc congolais en deux ans et demi, entre 2002 et 2004⁸¹. Mais, puisque 82 % des réserves minières concédées à la canadienne sont situées en profondeur, qu'aucune étude de faisabilité n'a été faite et que la société établit seule ce qu'elle doit au fisc, on ne peut pas connaître avec exactitude la richesse du site dont elle tire ses bénéfices.

Tout est mai qui finit mal

« First Quantum Minerals est d'autant plus active sur le continent africain depuis le milieu des années 1990 que l'ancien ministre des Affaires étrangères et premier ministre conservateur, Joe Clark, y a été conseiller spécial pour l'Afrique⁸². »

Le démantèlement de l'État de droit au Congo oriental ne saurait mieux être réalisé que par ceux qui s'y connaissent. La souveraineté politique relève désormais du privé, ce que le président et directeur général de First Quantum, Clive Newall, confirme en parlant de son sens du « risque politique » pour justifier son ingérence au Congo⁸³. First Quantum a aussi connu du succès en Zambie, au Botswana, en Guinée, au Niger, en Tanzanie ainsi qu'au Zimbabwe, où elle exploite l'acide sulfurique, l'or ou le cuivre.

Cette gestion mafieuse des affaires publiques a plongé le journaliste Nestor Kisenga dans un deuil de la politique elle-même. « Un

⁸⁰ . Rapport Lutundula, op. cit., p. 161.

⁸¹ . Rapport Lutundula, op. cit., p. 161.

⁸² . Sue SUTTON, « The Canadian Political Elite Discovers Africa », African Access Magazine, premier trimestre 1998, p. 8-10, cité in Samia Kazi AOUL, Émilie REVIL, Vers une spirale de la violence ?, annexe 13, op. cit. Bruno SARRASIN, Bonnie CAMPBELL, Denis TOUGAS,

⁸³ . Clive NEWALL, PDG de First Quantum, cité sur Bloomberg, « BHP, Anglo Shun Congo Risks to Expand as Copper Soars », 7 février 2006. Cité in GLOBAL WITNESS, Une Corruption profonde fraude, abus et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga. <http://www.reliefweb.int/rw/RWFiles2006.nsf/FilesBYRWDOCUNIDEileName/HMTY6RUSHP-gw-codl-06j ul-pdf/SFile/gw-codl-06j ul.pdf>

gouvernement de transition livre à des spéculateurs toutes les richesses minérales substantielles du pays. C'est le Congo qui est désormais à la merci des humeurs des Bourses. Cela pose un problème sérieux de souveraineté dans la mesure où la maîtrise des ressources naturelles est un attribut de cette souveraineté⁸⁴. »

Mais des méthodes aussi aléatoires se retournent en moins de deux contre ceux-là même qui y ont recours.

Chargée d'étudier les contrats négociés durant la période de transition, la Commission de revisitation des contrats miniers mise sur pieds en juin 2007 menace de bouleverser les plans d'affaires de FQM. Les contrats signés avec l'entreprise figurent parmi la trentaine que l'État songe à résilier, tant ils le désavantagent⁸⁵.

À l'heure de ces méditations, le Congo oriental attirait chez lui un investissement chinois controversé de 3 milliards \$US, pour l'exploitation de quatre gisements katangais, dont celui de Kolwezi⁸⁶...

84 . Nestor KISENGA, « Mines : des milliards de boni pour le "quatrième pillage" », op. cit.

85 . Ben LAURANCE, « Mining firms face Congo Crackdown », Londres, The Sunday Times, 21 octobre 2007.

86 . François MISSER, « Kon.go, Chinas gffigtes .Afrikageschäft », Berlin, Die Tageszeitung, 20 décembre 2007.

GLOSE 5

Anvil : la télé-réalité

SOCIÉTÉ AUSTRALIENNE INCORPORÉE À VANCOUVER, Anvil est aujourd'hui cotée en Bourse à Toronto ainsi qu'à Sidney, et dirigée depuis Montréal. Elle avait First Quantum pour actionnaire majoritaire (18,6 % des parts)⁸⁷ au moment où une « bévue » l'assassinat de dizaines de civils dans un village — ne vienne ternir sa réputation.

À la mi-octobre 2004, un groupe jusque-là inconnu, le Mouvement révolutionnaire pour la libération du Katanga (MRLK), occupe la mine isolée d'argent et de cuivre que l'Anvil Mining Congo (une filiale qu'Anvil contrôle à 90 %) exploite près de Kilwa. À la guerre comme à la guerre, Anvil assume alors elle-même le transport en avion des soldats de la 62.e brigade de la 6e région militaire de l'Armée nationale et se rend par le fait même complice de ses crimes : l'assassinat de 70 à 100 civils, dont des femmes et des enfants, selon des témoins entendus par des juristes en droit humain. L'ONU a plus tard avancé le chiffre de 73 morts⁸⁸, dont 28 exécutions sommaires⁸⁹. « Les soldats se sont livrés à un saccage sans distinction aucune, à des arrestations arbitraires et exécutions sommaires des rebelles suspectés et de ceux qui les soutiennent,

87 . ANVIL MINING LIMITED, « Completion of Anvil Group reorganization and Canadian initial public offering », communiqué de presse émis le 2 juin 2004, [atp://www.newswire.ca/en/releases/archive/june2004/02/c0251.html](http://www.newswire.ca/en/releases/archive/june2004/02/c0251.html).

88 . jooneed KHAN, « Massacre de Kijwa au Congo, D'ex-employés d'une firme canadienne accusés de complicité de crimes de guerre », Montréal, La Presse, 18 octobre 2006, p. A26.

89 . ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT, « Exploitation minière de Anvil et incident de Kilwa, République démocratique du Congo », Bulletin, mars 2006, www.oecdwatch.org/docs/OW_nouvelles_mars_06_fr-pdf.

violant des femmes, et soumettant les prisonniers à la torture et à la bastonnade⁹⁰. »

La société canadienne aurait cherché à faire disparaître les cadavres, en finançant et en ravitaillant les militaires affectés à cette tâche⁹¹. D'après l'organisation britannique RAID (Rights & Accountability in Development), « Anvil aurait aussi fourni des véhicules pour appuyer l'attaque militaire contre la ville ; ces véhicules auraient également servi à transporter les personnes arrêtées et à enlever des cadavres après l'opération militaire⁹². »

Anvil a plaidé sa cause en déclarant ne pas avoir eu le choix que d'envoyer la police aux trousseaux des creuseurs artisanaux⁹³...

Le directeur général de la société, Pierre Mercier, et deux autres employés sud-africains d'Anvil ont été accusés par la justice militaire congolaise de complicité de crimes de guerre⁹⁴. First Quantum se serait ensuite contentée de muter Mercier en Zambie voisine, selon *The Ottawa Citizen*⁹⁵.

Cette procédure, close le 28 juin 2007, a surtout permis à Anvil Mining, reconnue non coupable, de se défaire sur ses agents, seuls inculpés. Les morts de Kilwa n'auraient été en fait que « des victimes d'un accident de la route impliquant un véhicule d'Anvil Mining près de Nsensele, lieu des supposées exécutions sommaires⁹⁶ ». Dans un rapport publié en juillet 2007, une coalition d'ONG internationales et congolaises s'est insurgée contre les conclusions de ce procès, en relevant une série d'incohérences dans les dépositions des employés d'Anvil. Le rapport fait aussi état de graves irrégularités dans la procédure : blocage de l'enquête par les

⁹⁰ . Ibid.

⁹¹ . Ibid.

⁹² . « Anvil Mining et le massacre de Kilwa : Une compagnie canadienne impliquée ? Mining Watch, www.liberationafrique.org/spip.php?article718.

⁹³ . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

⁹⁴ . ACTION CONTRE L'IMPUNITÉ POUR LES DROITS HUMAINS / ACTION AGAINST IMPUNITY FOR HUMAN RIGHTS et RIGHTS & ACCOUNTABILITY IN DEVELOPMENT, « Military Prosecutor in Kilwa Trial Recalled to Kinshasa : Political Pressure Intensifies After Former Anvil Mining Staff and Congolese Military Charged with Commission of or Complicity in War Crimes », 26 octobre 2006, <<http://www.minesandcommunities.org/Action/press1261.htm>>.

⁹⁵ . Cité in: « Congo : d'anciens employés d'une firme de Montréal subissent un procès », *La Presse Canadienne*, 17 octobre 2006.

⁹⁶ . Action contre l'impunité pour les droits humains (ACIDH), Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme/Katanga (ASADHO/ Katanga), Global Witness et Rights and Accountability in Development (RAID), « Les victimes du massacre de Kilwa privées de justice par une cour militaire congolaise », communiqué de presse, 17 juillet, <www.globalwitness.org>.

autorités ; intimidation des témoins et victimes ; mutation de l'auditeur militaire après qu'il ait résisté aux pressions en vue d'abandonner les poursuites contre les employés d'Anvil. Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Louise Arbour a également critiqué la façon dont le procès a eu lieu : « je suis préoccupée par les conclusions du tribunal disant que les événements de Kilwa sont la conséquence accidentelle des combats, malgré la présence au cours du procès de témoins oculaires importants et de preuves matérielles qui démontrent de façon convaincante que de graves violations des droits de l'homme ont été commises délibérément⁹⁷. » L'auditeur militaire et plusieurs victimes ont fait appel du jugement.

Ô temps, ô mœurs !

Il a fallu la diffusion d'un reportage de la télévision australienne ABC et les réactions d'associations britanniques, canadiennes et congolaises pour que l'information parvienne timidement à l'Occident. Et « l'affaire serait passée inaperçue si les forces congolaises ne s'étaient rendues coupables d'exactions dans la bourgade⁹⁸ »

Par hasard prend-on connaissance de telles dérives et il est donc impossible de mesurer à quel point elles sont courantes.

En 2006, les ONG Entraide missionnaire, Mining Watch, le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises et Africafiles ont réclamé du gouvernement canadien qu'il « mène une enquête complète sur les faits rapportés ». Advenant que ceux-ci soient attestés, « les éventuels responsables devraient être poursuivis selon les lois canadiennes ou internationales. Le Point de contact national (PCN) du Canada pour les Principes directeurs de l'OCDE, composé de représentants de différents ministères, devrait être mandaté pour mener cette enquête, avec la contribution des ONG⁹⁹ », ce qu'Ottawa n'a toujours pas fait. Ayant intériorisé depuis longtemps cette démonstration d'impuissance de la part des « autorités » canadiennes, les ONG se sont aussitôt tournées vers le gouvernement d'Australie, puisque les activités d'Anvil y sont, là aussi, cotées en Bourse. « Les organisations congolaises et britan-

⁹⁷ . GLOBAL WITNESS., « Le procès de Kilwa : un déni de justice », communiqué de presse, 17 Juillet 2007, <www.globalwitness.org/media_library_detail.php/560/fr/le_process_de_kilwa_un_deni_de_justice>.

⁹⁸ . jean-Pierre TUQUOI, « Razzia sur le trésor du Katanga. Comment des firmes étrangères privées pillent sans vergogne les fabuleuses richesses minières du Congo (RDC) », Paris, Le Monde, 12 juin 2006, p. 15,

⁹⁹ . « Anvil Mining et le massacre de Kilwa : Une compagnie canadienne impliquée ? », Mining Watch, op. cit.

niques vont tenter de convaincre la Police fédérale d'Australie de mener une enquête fin de déterminer si l'État pourrait entamer des poursuites pour crime contre l'humanité ou crime de guerre contre Anvil comme la loi australienne le permet. Une telle loi existe également au Canada depuis 2000 mais n'a jamais été appliquée¹⁰⁰. » Une enquête est effectivement en cours en Australie¹⁰¹ ...

Mais rien n'incite Anvil à adoucir ses mœurs. Le Congo, on le sait, est peuplé de petits creuseurs artisanaux, des travailleurs désespérés qui cherchent à leur compte des minerais dans des conditions très difficiles. Anvil a l'habitude de les faire chasser par des policiers. Un artisan est mort noyé, le 24 avril 2006, au terme d'une poursuite par les forces de l'ordre. Les creuseurs ont brûlé les locaux de l'entreprise en guise de représailles ; « deux membres du personnel q ni travaillaient pour Anvil Mining sont morts dans l'incendie¹⁰². » Un quotidien parisien cite Augustin, un creuseur : « le gouvernement a peur de nous aujourd'hui mais, après les élections de 2006, il ne nous fera pas de cadeau¹⁰³ », dans le cadre d'un entretien qui sera interrompu par une manifestation ouvrière, sitôt suivie par une répression policière musclée. « Un des manifestants a été tué par balles sur-le-champ et deux des manifestants qui étaient aussi des employés d'Anvil ont été brûlé vifs¹⁰⁴. » Au moins quatre personnes ont trouvé la mort cette journée-là¹⁰⁵.

La Banque mondiale aurait disposé de rapports attestant de cette violence que son président d'alors, Paul Wolfowitz, n'aurait pas rendus publics. Elle a même fait une fleur à Anvil, malgré les critiques des experts onusiens¹⁰⁶, en lui octroyant, en 2004, une assu-

¹⁰⁰ . ENTRAIDE MISSIONNAIRE, « Une minière canadienne complice d'un, massacre ? », L'EMI en bref, n° 35, juillet 2005, p. 3.

¹⁰¹ . ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT, « Exploitation minière de Anvil et incident de Kilwa, République démocratique du Congo », op. cit.

¹⁰² . GLOBAL WITNESS, Une Corruption profonde, op. cit., p. 40.

¹⁰³ . Christophe AYAD, « RDC: la fin. de la mine aux oeufs d'or, Au Katanga, au sud du Congo-Kinshasa, le pillage des minerais de la Gécamines s'accélère depuis la chute de Mobutu », Paris, Libération, 26 juillet 2006, p. 6.

¹⁰⁴ . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

¹⁰⁵ . GLOBAL WITNESS, Une Corruption profonde, op. cit., p. 40.

¹⁰⁶ . Myriam BOURGY, « Le massacre de Kilwa Anvil Mining et l'Agence Multilatérale de garantie des investissements, complices de crimes de guerre », Liège, Le Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), 21 décembre 2006, <http://www.cadtm.org/article.php3?id_article=2341>.

rance de 10 millions \$US contre les risques politiques que sa présence encourait dans la région. Une première¹⁰⁷ !

La population locale est en colère. Alors que le chômage est à son comble, ceux qui travaillent pour Anvil sont terriblement pauvres : certains vont jusqu'à vendre les vêtements de travail qui assurent leur protection, pour survivre¹⁰⁸. Les rapports entre l'entreprise et la communauté locale sont si mauvais que celle-ci a dû fermer un de ses sites à Kulu à la suite d'une émeute des mineurs artisanaux. Les travaux d'exploitation ont toutefois repris en mai 2006. « La violence a aussi neutralisé le projet d'exploitation de cuivre et d'argent de Didulushi¹⁰⁹ » sur une base régulière. « Tous les opérateurs dans le domaine minier sont menacés par des invasions massives et récurrentes¹¹⁰. »

De « moins d'État » à « moins l'État »

Cette violence est rentable, mais comptabilisée offshore, à la City de Londres¹¹¹, il est difficile d'en évaluer rigoureusement les dividendes. La collusion avec l'adjoint aux Mines du Président Kabila et gouverneur du Katanga, Katumba Mwanke¹¹², également membre du conseil d'administration d'Anvil, que le président d'Anvil William Stuart Turner a lui-même évoqué à la télévision australienne le 6 juin 2005¹¹³, rend la canadienne imparable.

L'ONU soupçonne Mwanke d'y être pour beaucoup dans la présence d'Anvil Mining au Katanga¹¹⁴. L'homme de main de Kabila, Charles Kyona, et l'homme d'affaires du Katanga, Moïse Katumbi, sont aussi des amis d'Anvil¹¹⁵.

107 . Eliah. GILFENBAUM et Shannon LAWRENCE, « La Banque mondiale en République démocratique du Congo », Environmental Defense, 2005

108 . GLOBAL WITNESS, Une Corruption profonde, op. cit., p. 31.

109 . Emad. MEKAY, « interrogations sur le rôle de la Banque mondiale dans une région minière troublée », IPS news, 3 février 2006, reproduit par le Centre de recherche sur la mondialisation, <<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=viewArticle&code=MEK20060203&articleId=1.881>>.

110 . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

111 . In. Rapport Lutundula, op. cit., p. 151.

112 . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

113 . GLOBAL WITNESS, Une Corruption profonde, op. cit., p. 43.

114 . Myriam BOURGY, « Le massacre de Kilwa : Anvil Mining et l'Agence Multilatérale de garantie des investissements, complices de crimes de guerre », op. cit.

115 . INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) et LE SERVICE D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple, op. cit., p. 56.

L'État a tenu à s'annihiler légalement face à elle, en prévoyant pour l'Anvil Mining Congo « pour toute sa durée fixée à 20 ans, l'exonération totale et complète de tous impôts, taxes, droits, contributions et prélèvements de quelque nature que ce soit, directs ou indirects, fiscaux ou parafiscaux, nationaux, régionaux ou locaux, dus à l'État, aux entités administratives décentralisées, aux organismes professionnels ou paraétatiques, existants ou à venir¹¹⁶ ».

Anvil aurait effectué des investissements inférieurs à 5 millions \$US dans des infrastructures de traitement, qui valent maintenant plus de 17 millions \$US¹¹⁷. Au plus fort du scandale, First Quantum a encaissé un profit de quelque 16 millions \$US en cédant ses parts à des investisseurs institutionnels canadiens et ques¹¹⁸.

La Commission Lutundula a relevé plusieurs irrégularités dans la gestion d'Anvil, comme la création suspecte de la « fiduciaire des Congolais » où se trouvaient 10 % restant du capital d'Anvil Mining Congo, prétendument affectés à des bonnes œuvres. « Cette pratique n'est ni régulière, ni transparente. Elle peut servir à cacher les noms des actionnaires qu'on veut garder dans l'ombre pour diverses raisons obscures de blanchiment de capitaux ou de rémunération des services rendus (corruption)¹¹⁹ »

Les activités d'Anvil ne profitent pas aux Congolais, même de façon indirecte. « Le minerai extrait du sous-sol de Dikulushi n'est pas traité sur place mais exporté en Zambie sans valeur ajoutée. La compagnie engage 1 000 personnes sur place mais pratiquement tous les gestionnaires sont étrangers¹²⁰. »

¹¹⁶ . Rapport Lutundula, op. cit., p. 154.

¹¹⁷ . « First Quantum Operational and Financial Results for Three Months and Six Months Ended June 30, 2004 », Décisionsplus.com, 12 août 2004, <http://www.decisionplus.com/fr/fintools/stock_news.asp?M.market=TSE&Symbol=FM&NewsID=20040812/161400>

¹¹⁸ . ANVIL MINING LIMITED, « First Quantum Shares in Anvil sold to institutional investors in UK and Canada », communiqué de presse émis le 2 mars 2005, archive.com.wn.com/2005/03/1.400/toronto-financial.

¹¹⁹ . Rapport Lutundula, op. cit., p. 153.

¹²⁰ . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

GLOSE 6

Méthodologie mafieuse de Kinross en Afrique

LE CAPITAL DE KINROSS provient essentiellement de l'Ontario. Elle s'est inscrite en Bourse à Toronto, après être née en 1993 d'une fusion de plusieurs entités : les sociétés CMP Resources Ltd, Plexus Resources Corporation et l'hermétique 1021105 Ontario Corp.

Kinross prétend qu'au chapitre de la « gouvernance », elle « remet à jour ses méthodes afin que ses normes respectent les réglementations en vigueur¹²¹ ». Au Congo oriental, on dit plutôt de son approche qu'elle est « inacceptable ». Dans un rapport rendu public en octobre 2001, c'est ainsi que le ministre congolais des Mines, Simon Tuma-Waku, a qualifié l'offre conjointe de partenariat avec la Gécamines faite par la Canadienne Kinross et l'investisseur belge George Forrest au président Kabila.

La mine de Kamoto était au centre des pourparlers : le tandem formé par Kinross et le Belge George Forrest cherchait à s'approprier 70 % des parts de la société *ad hoc* chargée d'en gérer les ressources, moyennant un maigre investissement de 200 millions \$US¹²² (George Forrest avancera ultérieurement le chiffre de 300 millions \$US¹²³).

Le syndicaliste Jean-Louis Tasinda rencontre aussitôt Joseph Kabila pour le convaincre que cette offre de partenariat porte préjudice aux intérêts congolais. Mais le rapport de force continue d'évoluer au détriment du pays. Un nouveau ministre des Mines nommé entre-temps, Jean-Louis Nkulu, cède face au partenariat

¹²¹ . Site Internet de Kinross, <<http://www.kinross.com/corporate/governance.html>> .

¹²² . INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) et LE SERVICE D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple. Op. cit., chapitre 8.7, p. 46 et suiv.

¹²³ . « Democratic Republic of Congo », Londres, The Financial Times, 15 mars 2006, p. 13.

belgo-canadien le 3 juin 2003, en revoyant même à la baisse la proposition « inacceptable » faite deux années auparavant. La Kinross et George Forrest s'en tiendront non seulement aux 200 millions \$US qu'ils se sont dits prêts à investir, mais feront passer de 30 % à 25 % la part d'actifs de l'État dans l'entreprise.

Les dirigeants de la Gécamines chargés de rédiger le protocole d'entente au nom du ministre — le président Twite Kabamba et l'administrateur délégué général Nzenga Kongolo - s'étaient vus soupçonnés de corruption quelques mois plutôt dans un audit de la Banque mondiale émis par la firme International Mining Consultants (IMC). Le document recommandait sans équivoque leur licenciement.

Le 23 juin 2003, coup de théâtre... Le directeur de la division de Gestion des Contrats de la Gécamines, Kitolo Bwanga, *découvre* que « la mine de Kamoto est déjà assujettie à un accord avec la société minière sud-africaine Iscor¹²⁴ ». La concession avait déjà été cédée à des intérêts privés ! Qui plus est - une fois n'est pas coutume —, cet accord déjà paraphé s'était vu présenté, dans le même audit déjà cité de la Banque mondiale, comme un cas exemplaire de ce que la coopération économique Nord-Sud devrait être. Les auditeurs mandatés par la Banque mondiale ont d'ailleurs promu la proposition d'Iskor au rang de « modèle pour des négociations ultérieures », modèle donc sur la base duquel tous les accords entre la Gécamines et le privé devraient être négociés ou renégociés désormais¹²⁵.

Tout le contraire, il s'entend, de la démarche Kinross-Forrest.

Que proposait Iscor ? Un « contrat de gestion » novateur, faisant même l'impasse sur le modèle de la société à économie mixte privée-publique (*joint venture*). Il n'était pas prévu, selon son approche, que la Gécamines ouvre sa structure à des capitaux étrangers, mais qu'elle se mette provisoirement à la disposition d'une entité étrangère. Elle « laisserait Iscor travailler avec [ses] actifs et les réhabiliter pendant une période de dix ans, après quoi, la Gécamines pourrait de nouveau entièrement disposer des actifs qui seraient réhabilités¹²⁶ ». Autrement dit : la société d'État bénéficierait, à moyen terme, des investissements faits dans ses infrastructures par la société privée — exactement dans l'esprit des plans de

¹²⁴ . INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) et LE SERVICE D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple, op. cit, chapitre 8.7, p. 47.

¹²⁵ . Ibid., p. 48.

¹²⁶ . Ibid., p. 58.

relance proposés — pour ensuite recouvrer ses infrastructures une fois mises en marche. « Contrairement à la plupart d'autres partenaires privés, Iscor ne ferait pas payer des intérêts supplémentaires sur les fonds qu'elle emprunterait pour les investissements (150 millions \$US) et ne prélèverait aucun droit pour des services rendus. Après le remboursement du prêt, les bénéfices seraient répartis à 70 % à la Gécamines et à 30 % à Iscor¹²⁷ »

Les auditeurs qui ont émis la proposition ont d'ailleurs signalé à la Banque mondiale n'avoir « pas compris les raisons pour lesquelles ce projet n'est pas encore en fonctionnement¹²⁸ ». Aucune raison d'intérêt public ne pouvait justifier qu'on n'opte pas pour cette possibilité. Les dignitaires congolais l'ont pourtant fait, et ce, après avoir signé les contrats.

Le lendemain du jour où l'accord Gécamines-Ischor est sorti des boules à mites, le 24 juin 2003, les dirigeants controversés de la Gécamines (toujours Kongolo et Kabamba), parce qu'assis sur des sièges éjectables, se sont empressés de signer avec Arthur Ditto — le président de la société Kinross-Forrest — et Malta David Forrest — le fils de George Forrest — « un Accord préliminaire de neuf pages ne contenant pas de modifications importantes¹²⁹ » au protocole plus qu'« inacceptable » antérieur. Le ministre Nkulu l'a approuvé dès le lendemain, le 25 juin.

En février 2004, Kongolo, Kabamba, M. D. Forrest et Ditto signent l'accord de partenariat, qui est officiellement approuvé par le gouvernement de transition en juillet 2005 et par le président Kabila le 13 octobre de la même année : naît la Kamoto Copper Company (KCC).

Le rapport du cabinet d'avocats canadien Fasken Martineau DuMoulin a relevé par la suite que l'État assumera non seulement les risques de cet investissement, mais garantira aussi les bénéfices des sociétés privées. « Si les concessions contenaient trop peu de minerai pour satisfaire aux objectifs de production définis dans l'étude de faisabilité, ou pour alimenter l'usine de traitement pendant la période de l'Accord JV [société à économie mixte], la Gécamines devrait également mettre des concessions exploitables supplémentaires à la disposition de KCC¹³⁰. »

127 . Ibid., p. 58.

128 . Ibid., p. 58.

129 . Ibid., p. 48.

130 . FASKEN MARTINEAU DUMOULIN (Pty) Ltd, « Analysis of the joint Venture Agreement dated 9 September 2004 between La Générale des Carrières et des Mines and Global Entreprises Limited for the exploitation of the open pit mine of KOV

Le charme discret de la bourgeoisie

Le caractère mafieux de cette entente est difficile à cacher. Ne serait ce qu'en raison du pedigree des acteurs en présence.

George Forrest est au cœur du « réseau d'élite » dont parlent les experts mandatés par l'ONU pour évoquer les dérives mafieuses d'un pays dépecé par divers clans. Il était déjà présent à l'époque de la colonisation belge et ne manquerait pas une occasion de faire état des « 85 années de présence ininterrompue au Congo » de ses sociétés¹³¹

Selon les experts mandatés par l'ONU, le Groupe Forrest — sis dans le paradis bancaire du Luxembourg — en partenariat avec l'américaine OM, « gère actuellement l'une des opérations minières de la République démocratique du Congo les plus profitables, opération dont la société minière publique, Gécamines, ne retire qu'un bénéfice minime¹³² ». Le tandem belgo-américain engagé avec la Gécamines dans un partenariat appelé STL (Scories du Terril de Lubumbashi) exploite le germanium, un métal rare, en demande dans les hautes technologies. Cela devrait dégager des bénéfices de 2 milliards \$US. Malgré les parts que détient la Gécamines dans la société d'exploitation créée entre les trois partenaires (Forrest, OM et Gécamines), « il est expressément prévu que celle-ci ne perçoive aucun des revenus tirés du traitement du germanium¹³³ ». Il s'agit d'une machination juridique tout simplement insensée du point de vue des intérêts congolais.

Fait important, à l'époque où se négociait l'entente Kinrossorrest, George Forrest faisait des affaires au Congo-Kinshasa... tout en étant lui-même président de la Gécamines. Qu'un Européen dirige la Gécamines ne constituait pas un précédent. On avait souhaité, par de telles nominations, conférer un surcroît de crédibilité et la société d'État congolaise¹³⁴ ! (L'actuel directeur de la Gécamines

and the Kananga and Tilwezembe deposits », 19 février 2006, cité in « L'État contre le peuple », op. cit., p. 56.

¹³¹ . « Droit de réponse », Paris, Libération, 18 novembre 2006, <http://www.liberation.fr/actualite/monde/217948.FR.p.hp>.

¹³² . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., chapitre 43, p.11.

¹³³ . Ibid.

¹³⁴ . jean.-Claude WILLAME, L'automne d'un despotisme, Pouvoir, argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt, Paris, .Karthala, coll. « Les Afriques », 1992, p..87.

est le Canadien Paul Fortin¹³⁵.) Mais « la nomination de M. Forrest à la direction de la Gécamines de novembre 1999 à août 2001 alors que ses sociétés privées négociaient de nouveaux contrats manifestement dans l'intention d'utiliser les avoirs de la Gécamines pour son profit personnel, constituait un conflit d'intérêts flagrant. Durant cette période, il a constitué le portefeuille minier privé le plus diversifié en République démocratique du Congo¹³⁶ ». Dans ce contexte ubuesque, Forrest a été amené à négocier avec lui-même - d'où le fait que « l'entente de partenariat prévoit un régime d'imposition qui semble offrir bien peu d'avantages à l'État congolais¹³⁷ ».

En outre, en février 2007, la section katangaise de l'Association africaine de défense des Droits de l'Homme reprochait à la Société minière de Musoshi et Kinsenda — gérée « dans une opacité totale » par son fils Mike Forrest — d'avoir épuisé le gisement de Kimono, très riche en cobalt, sans que l'État ne touche formellement à quoi que ce soit, sans que de nombreuses clauses techniques de l'entente avec le Congo oriental ne soient respectées.

Forrest est également militant politique, puisqu'il se trouve encensé dans la lettre confidentielle signée tant par le secrétaire que par le président de la section katangaise du parti politique du président Kabila : « Monsieur George Arthur Forrest et son Groupe sortent du lot [parmi les responsables d'entreprises], pour nous avoir suivis, pas à pas, dans la campagne d'implantation de notre Parti¹³⁸. »

Le même Forrest, actif dans le trafic d'armes¹³⁹ — dans la « pyrotechnique », préfère-t-il dire¹⁴⁰ — contrôle aujourd'hui à lui seul

¹³⁵ . Contrairement à ses prédécesseurs, Paul Fortin est apprécié des travailleurs, cf. : « Congo-Kinshasa : Maintien de Paul Fortin à la Gécamines Le Gouvernement privilégie la paix sociale », Kinshasa, La Prospérité, le 5 Mars 2007, <http://fr.allafrica.com/stories/2007_03051264.html>.

¹³⁶ . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., 2002, chapitre 30, p. 9.

¹³⁷ . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines op. cit. GLOBAL WITNESS, Une Corruption profonde, op. cit., p. 52; INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) ET LE SERVICE

¹³⁸ . D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple, op. cit., p. 79-80.

¹³⁹ . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., chapitre 30, p. 9.

¹⁴⁰ . « Droit de réponse », Paris, Libération, op. cit.

quelque 30 % des prodigieuses ressources de la province du Katanga¹⁴¹.

Forrest fait donc des affaires, de la politique et des guerres.

Lorsqu'elle a voulu investir au Congo-Kinshasa, d'abord seule, Kinross Gold s'est heurtée à la toute puissance de cet homme influent. Les ratés de Kinross, lorsqu'elle s'est aventurée en sol congolais, ne confondent pas les experts mandatés par l'ONU. « M. Forrest s'est servi de sa position dans le réseau d'élite pour s'assurer le contrôle du secteur minier en République démocratique du Congo. À titre d'exemple, la société canadienne Kinross Gold a tenté d'investir jusqu'à 1 milliard de dollars dans des opérations d'extraction de cuivre et de cobalt mais en a été empêchée par des interventions de M. Forrest et de hauts fonctionnaires de la République démocratique du Congo. Cette société a mené à nouveau des activités en République démocratique du Congo à la fin 2001 mais en tant que filiale de la société Kinross-Forrest Ltd, qui est enregistrée dans les Îles Vierges britanniques¹⁴². »

Les activités industrielles de Kinross ont dû naturellement se muer en opérations offshore. On se retrouve dans les Îles Vierges britanniques comme dans la logique des choses. Le secret bancaire y est impénétrable et sert convenablement à comptabiliser les actifs produits par la « mondialisation sauvage » qui se déchaîne en Afrique¹⁴³. Étant donné cette culture du secret, la loi nous interdira de savoir à quel prix la minière canadienne a obtenu le feu vert pour exploiter les gisements congolais au mépris du bien public. « Il n'y a pas d'obligation de divulguer l'identité des actionnaires, qui peuvent se réunir où et quand ils le désirent¹⁴⁴ », dans les Îles Vierges. C'est désormais « où et quand le désirent » ces actionnaires fantômes que se joue le sort de millions de Congolais.

Dans l'histoire, Léopold II et l'Empire colonial avaient donné aux dirigeants de l'État une aura de supériorité en raison de leur existence lointaine ; le mobutisme leur avait succédé en épuisant

141 . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

142 . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., chapitre 45, p. 12.

143 . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., chapitre 45, p. 12.

144 . Édouard CHAMBOST, Guide Chambost des paradis fiscaux, Lausanne, Éditions Faure, 2005, p. 271.

jusqu'au dégoût la figure archaïque du « Chef »¹⁴⁵ ; on voit la domination contemporaine se dessiner au large d'États-confettis dont on sait que les maîtres se profilent virtuellement. C'est au nom de *personne* que s'impose désormais une autorité implacable.

Dans ces États-confettis, la corruption, la fraude et le pillage se donnent même des airs légaux. Aux Îles Vierges britanniques, « des traités de double imposition sont en vigueur avec le Japon et la Suisse. Ils permettent de transférer en toute légalité des fonds depuis ces pays, sous forme de dividendes ou d'intérêts à taux normaux, et les verser à un résident des [Îles Vierges britanniques]¹⁴⁶ ». C'est depuis ce triangle entre les Îles Vierges de Kinross-Forrest, la Suisse des dictateurs africains et le Congo des ressources naturelles que s'est négociée *légalement* l'entente entre les dirigeants de Kinross, George Forrest et l'élite politique congolaise.

Millionnaire méprise

Lorsque George Forrest s'est rendu au Canada pour finaliser les turpitudes de ce partenariat, l'incroyable s'est produit. « Kinross Gold ne fit pas état de cet important contrat, mais la firme aurait découvert subitement que le projet minier congolais portait sur le cuivre et le cobalt et lui était incompatible parce qu'elle était spécialisée dans l'or¹⁴⁷. »

Rompant alors son engagement avec la société d'État congolaise, dans un geste dont on doute qu'il relève seulement d'un formidable aveu d'incompétence, Kinross décide unilatéralement de vendre ses parts à une autre canadienne, une société inconnue appelée Balloch Resource « une minuscule société d'exploration minière qui avait l'avantage d'être cotée à la Bourse de Toronto¹⁴⁸ ». Par conséquent, l'action de cette nouvelle société bondit. Balloch, toute dévouée à sa nouvelle vocation congolaise, se rebaptise prestement Katanga Mining Limited (KML). Au terme de l'opération, Kinross Gold aura touché 570 millions \$US pour avoir simplement fait transiter ses parts de la société d'État congolaise à cette nouvelle entité. « Ces affairistes réalisent de plantureux profits immédiats en bourricotant leur portefeuille garni presque exclusivement par les apports gratuits de la Gécamines ou de la MIBA [...] Tout se passe comme si le Congo était comme un vulgaire tableau ramassé à bas

¹⁴⁵ . Jean-Claude WILLAME, L'automne d'un despotisme, op. cit.

¹⁴⁶ . Grégoire DUHAMEL, Les Paradis fiscaux, op. cit., p. 503.

¹⁴⁷ . Nestor KISENGA, « Mines : des milliards de boni pour le "quatrième pillage" », op. cit.

¹⁴⁸ . Ibid.

prix au marché aux puces pour être revendu dans les galeries d'art à sa véritable valeur d'une toile de maître¹⁴⁹.

La Katanga Mining n'effectuera ni investissement, ni exploitation au Congo. Elle s'est contentée d'acquérir 23 % des actions que Kinross détenait dans le partenariat Kinross-Forrest, tout en conservant une option d'achat sur la différence¹⁵⁰. En se portant acquéreur de gisements aux seules fins de spéculation boursière, donc sans les exploiter pleinement, les compagnies en cause privent la population de revenus indispensables au financement du bien public.

C'est ce que reproche l'audit de l'IMC commandé par la Banque mondiale à propos de ces accords. Ils « contiennent de nombreuses anomalies qui sont toutes au détriment de la Gécamines. [...] Ils visaient principalement à générer rapidement du numéraire, plutôt qu'un développement durable et rationnel du patrimoine de la Gécamines. [...] Les contreparties auxquelles les partenaires privés s'engagent sont des programmes de production et d'investissement dont les objectifs sont d'habitude très inférieurs au potentiel d'exploitation des gisements de minéraux concernés. De nombreux actifs de la Gécamines sont ainsi gelés. De plus, les principaux partenaires effectuent tous des investissements avec des capitaux empruntés que la société en joint venture doit rembourser avant que la Gécamines touche le moindre dividende. Afin d'obtenir les prêts nécessaires auprès d'institutions financières, les partenaires privés donnent en gages les actifs de la Gécamines. Comme ces sociétés privées ont souvent leur siège social dans des paradis fiscaux offshore, elles peuvent facilement être dissoutes si un problème quelconque survient, par exemple dans le cadre de la faillite éventuelle de la joint venture¹⁵¹. »

Un compte de fées

Katanga Mining a prétendu remettre 1,8 milliard \$US à l'État congolais, plus des dividendes et des redevances : 42 % des entrées reviendraient au Congo¹⁵².

149 . Ibid.

150 . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

151 . INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) et LE SERVICE D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple. op. cit., p. 51.

152 . CORPORATE KNIGHTS STAFF, « Canadian Companies in the Congo and the OECD Guidelines », op. cit.

L'association Corporate Knights a toutefois mis ces données en cause. Le contrat prévoit au bénéfice de l'État des redevances de l'ordre de 1,5 % à 2 %, alors que « généralement, les royalties relatifs aux ventes nettes dans la région oscillent entre 10 et 15 % ». Ce, sans parler d'astuces offshore anticipées : « Les dividendes étant calculés sur la base des ventes nettes et les opérations étant contrôlées par la compagnie, on court le risque que des stratégies comptables soient mises en avant pour réduire sensiblement les paiements dus à la structure publique dans le cadre du partenariat¹⁵³. »

Pour sa part, la Commission Lutundula, curieusement, n'a pas fait mention de cette entente dans son Rapport, alors qu'elle était implicitement mandatée de le faire. Elle ne mentionne qu'une fois la Kamoto Copper Company, pour recommander la suspension de toute négociation la concernant¹⁵⁴. Les coups commencent tout de même à porter. La République démocratique du Congo a entrepris, en 2007, de réviser l'entente la liant d'abord à Kinross, puis à la Katanga Mining, étant donné, leur « manque de transparence », dicit le *Financial Time*¹⁵⁵. Déposé en novembre 2007, le rapport (de la Commission de revisitation des contrats milliers a finalement reproché publiquement à la Kamoto Copper Company d'avoir sous-évalué les installations et infrastructures de la Gécamines¹⁵⁶.

Deux mois plutôt, la China Railway Engineering Corporation signait un protocole d'accord prévoyant un investissement de trois milliards de dollars dans le secteur minier congolais, au Katanga. A propos de ce contrat chinois, « en Belgique, dans les milieux d'affaire, on craint que certaines concessions appartenant à l'homme d'affaires George Forrest, associé à l'entreprise congolaise d'État, Gécamines, dans plusieurs partenariats miniers au Katanga, ne soient réattribuées¹⁵⁷ ». L'affairiste belge George Forrest s'est logiquement précipité « au chevet de la Sodimico¹⁵⁸ ».

Le vice-président de la commission congolaise chargée d'enquêter sur les contrats commerciaux signés en temps de guerre ne tra-

153 . Ibid.

154 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 1.75.

155 . Cité in Carli LOURENS, Congo to review Gecamines joint ventures », Johannesburg, Business Day, 4 janvier 2007.

156 . Colette BRAECKMAN, « Le Congo minier a été bradé Bruxelles, Le Soir, 2 novembre 2007.

157 . François MISSER, « Kongo, Chinas grOEtEs Afrikagesch.aft », op.cit.

158 . Franck FWAMBA, « Le groupe Forrest au chevet de la Sodimico », Katanga News, www.lacroisette.org/index.php ?tb=cro_nouvelles&id=106.

vaille pas l'euphémisme pour décrire la situation congolaise. « Des membres du gouvernement sont encore des gens qui appartiennent L des cercles mafieux¹⁵⁹. »

¹⁵⁹ . Dominic JOHNSON, « Kongos Kriegs6konomie fiberwinden », Berlin, Die Tageszeitung, 30 août 2005.

GLOSE 7

Emaxon : les bons amis font les bons comptes

LES RAPPORTS ENTRE LAURENT-DÉSIRÉ KABILA et le magnat du diamant israélien Dan Gertler sont incestueux.

Celui-ci finance la campagne militaire de Kabila tout en négociant avec lui ce qui lui reviendra dans le Congo à conquérir¹⁶⁰. En septembre 2000, son International Diamond Industries (IDI) hérite de l'inimaginable : le monopole entier de la commercialisation des diamants congolais ! Gertler obtient officiellement ce pactole pour la somme dérisoire de 20 millions \$US. Kabila trône alors à Kinshasa et escompte obtenir rapidement des liquidités et des armes israéliennes pour contrer l'offensive de ses anciens alliés.

IDI n'aurait en réalité honoré son engagement envers l'État congolais qu'à hauteur de 3 millions \$US. De plus, Gertler, d'après ce que l'on sait, n'a pas été en mesure de fournir les armes et l'expertise militaire promises : il s'est brouillé avec le conseiller du ministère israélien de l'Infrastructure, Yossi Kamisa, censé l'aider dans cette affaire — une sombre histoire suite à laquelle Gertler a été soupçonné de corruption au Congo, et qui s'est subitement réglée hors cour¹⁶¹. Gertler a également fait appel aux services du général

¹⁶⁰ . David LEWIS, « Congo war deals must be renegotiated », Business News, 20 février 2006, cité dans la revue de presse du 22 février 2006 de Ghana. web, www.namibian.com.na/2006/february/martietplace/06940A701.htm.l.

¹⁶¹ . INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) et LE SERVICE D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République démocratique du Congo, op. cit. Yossi MELMAN et Asaf CARMEL, « Diamond in the rough Haaretz Friday Magazine, op. cit. et John HELMER, Putin's Israel trip to accelerate diamond revolution », Mine Web, 26 avril 2005, <http://www.jewishtribalreview.org/thisweek16.htm>.

Avigdor Ben Gal, qui a requis les services d'un général à la retraite passé maître dans le trafic d'armes en Afrique, Meir Dagan¹⁶².

Gertler a nié cette version des faits... tout comme il a expliqué par de savantes lois du marché la chute draconienne du cours du diamant au Congo depuis la signature de son entente monopolistique. C'est lui aussi qui a comparé le nouveau président congolais Joseph Kabila à Nelson Mandela¹⁶³.

IDI revend librement sur les marchés d'Anvers et de Tel-Aviv la production congolaise obtenue à rabais. Bien évidemment, la contrebande augmente en flèche du moment que, du fait de ce contrôle des prix, le cours intérieur du diamant chute¹⁶⁴. Cette mesure « radicale » de Kabila ne lui permet pas de limiter la contrebande vers la République du Congo voisine (le Congo occidental) mais de la " contrôler » lui-même¹⁶⁵. Cette situation entraîne une saignée de 60 millions \$US dans le Trésor public du Congo-Kinshasa¹⁶⁶.

Cette entente est un « véritable cauchemar », une « catastrophe » pour l'État congolais, selon les experts de l'ONU, pourtant d'ordinaire mesurés dans leurs propos¹⁶⁷. Même le Fonds monétaire international, qui en a pourtant vu d'autres, s'en formalise. C'est lui qui aurait fait en sorte que l'entente soit abrogée huit mois plus tard, en avril 2001. Selon *Le Potentiel*, le Fonds monétaire international a exigé du gouvernement « un audit général du secteur du diamant », en insistant « par ricochet » sur la gestion de la Société minière de Bakwanga (MIBA)¹⁶⁸. Cet audit a été commandé à la

¹⁶² . Carter DOUGHERTY, « Sitting Through a Dark Business. Does Congo's diamond trade defy change ? Kimberley reforms may flout be working fully », *Newsweek International*, 8 décembre 2003.

¹⁶³ . PARTENARIAT AFRIQUE-CANADA, *Revue annuelle des diamants*, République démocratique du Congo, Ottawa, 2004, p. 5.

¹⁶⁴ . Tan SMILIE, « Préface », in Christian DIETRICH, *Monnaie forte. L'Économie criminalisée des diamants dans la République démocratique du Congo et les pays voisins*, Ottawa, Partenariat Afrique-Canada, 2002, p. 13.

¹⁶⁵ . GROUPE D'EXPERTS SUR L'EXPLOITATION ILLÉGALE DES RESSOURCES NATURELLES ET AUTRES FORMES DE RICHESSE DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, „Deu.xième rapport, S/2001/357, chapitre 151, p. 34.

¹⁶⁶ . *Ibid.*, chapitre 152, p. 35.

¹⁶⁷ . « L'industrie congolaise du diamant en perte de vitesse », *Le Potentiel*, 21 septembre 2005 et jeune Afrique l'Intelligent, le 23 septembre 2005, relayé par *Le Potentiel*, <[http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition,\(Sâd_article,14524](http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition,(Sâd_article,14524)>.

¹⁶⁸ . Christophe LUTUNDULA (prés.), Assemblée nationale commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique

firme IMC (international Mining Consultants) dans le courant de l'année

Sans scrupule, la société de Gertler, au moment de la résiliation du contrat, a aussitôt menacé de poursuivre le gouvernement Congo s'estimant lésée.

Gertler crée alors une société de droit canadien, Emaxon, enregistrée rue de la Gauchetière à Montréal, pour récupérer le monopole perdu.

A nouveau, elle décroche formellement un quasi monopole sur la commercialisation des diamants, pour une période allant de 2003 à 2007. Désormais, 88 % de ce que produit la MIBA contrôlée par l'État échoira à Emaxon. La différence sera écoulee au prix du marché à Anvers, mais là encore, le Rapport Lutundula explique que ces diamants « pourront, le cas échéant, être livrés à une destination désignée par Emaxon et être commercialisés avec son assistance au nom de la MIBA¹⁶⁹ ... » Le représentant de l'entreprise a confirmé ses prétentions devant la Commission Lutundula : « Monsieur Chaim Leibowitz, représentant d'Emaxon, [...] s'est contenté de déclarer qu'il s'agit d'un compromis qu'Emaxon a accepté, d'ailleurs, difficilement, car il avait exigé la totalité du diamant produit¹⁷⁰ ».

Emaxon obtient les diamants congolais à un prix largement préférentiel. Elle prive en réalité l'État congolais de la moitié de ses revenus diamantaires. Les « creuseurs » — ces mineurs artisanaux qui vendent leurs trouvailles sur une base informelle — obtenaient, en 2005, entre 26 et 27 \$US le carat sur le marché, alors que la MIBA ne touchait d'Emaxon que la moitié de ce montant. « De fait, en 2004, la MIBA a cédé ses pierres à son partenaire canadien au prix dérisoire de 13,40 \$US le carat, un tarif deux fois inférieur à celui obtenu par les "creuseurs" artisanaux. La MIBA est donc condamnée à attendre l'expiration en 2007 de "l'accord léonin" passé avec Emaxon., faute d'avoir pu l'annuler, ou le modifier¹⁷¹. » Rien ne permet de croire que les choses ont évolué depuis l'arrivée à échéance de cette entente.

Avec des chiffres différents, *jeune Afrique* tire la même conclusion : « Emaxon achète le carat à un prix jugé dérisoire : entre 13 et

¹⁶⁹ . et financier conclues pendant les guerres de 1996-97 et de 1998 à 2003,

¹⁷⁰ . Rapport des travaux, dit le « Rapport Lutundula », op. cit., i partie, p. 54.

¹⁷¹ . Rapport Lutundula, op. cit., p. 54.

15 dollars le carat au lieu de 20 dollars¹⁷². » Le *Financial Times* de Londres, s'appuyant sur un rapport alarmant de l'Overseas Security Services sur la gestion de la MIBA, a confirmé que la sous-évaluation des pierres de la société de même que les raptés opérés par un « syndicat criminel » en son sein lui coûtent annuellement des dizaines de millions \$US¹⁷³. Selon d'autres sources, la MIBA perd quelque 2 millions de dollars par mois du fait de cette sous-évaluation des diamants¹⁷⁴.

En plus d'institutionnaliser cette forme de vol, Emaxon s'est aussi gardé le droit d'acquérir les pierres précieuses par lots, c'est-à-dire indépendamment de la présence de pierres dont la valeur est supérieure aux autres. Des avenants ont bien été négociés en mars 2005 pour permettre à la MIBA de vendre à Emaxon les pierres supérieures à 10,8 carats à la pièce. « Cependant, cette clause relative aux prix du diamant n'a pas été appliquée, car Emaxon l'a jugée trop favorable à la MIBA¹⁷⁵. » Pour respecter la lettre de l'accord léonin, Emaxon n'a reconnu que les clauses qui tournaient à son avantage.

L'accord est si controversé que la MIBA a entamé des poursuites judiciaires contre son évaluateur, Samy Doppelt étant accusé d'abus financier (*financial abuse*)¹⁷⁶.

Quoique ces avantages soient outranciers, Emaxon est parvenue à ne rien dépenser du tout pour y avoir droit. En contrepartie, elle se contente d'octroyer à l'État congolais un maigre prêt de 15 millions \$US. Les intérêts sur ce prêt prennent la forme d'une décote supplémentaire sur les lots de diamants traités et commercialisés à l'étranger. Celle-ci est de 5 % en 2003, puisque Emaxon assure à ce moment-là certains coûts d'exploitation (transport, assurance, entreposage...), puis sa ristourne est revue à hauteur de 3 % en même temps qu'elle transfère ces coûts à la charge de l'État congolais. Le rapport Lutundula critiquera sévèrement ces logiques comptables : cette décote de 3 % représente précisément pour la MIBA un sur-

172 . Arnaud LA.CORDAIRE, « Des carats dans la nature », Paris, jeune Afrique / n° 2331, 11 septembre 2005.

173 . « RI) Congo. Sale temps pour la MIBA », Paris, Jeune Afrique, du 18 au 24 février 2007, p. 11.

174 . « Un accord controversé montre les obstacles de bonne gestion », Kinshasa, Congo indépendant, 10 février 2006, <<http://www.congoindpendant.co.m/article.php?articleid=966>>.

175 . Gaston M.UTAMBA LUKUSA, « MIBA : Entre la banqueroute et la résurrection ? », Kinshasa, Congo indépendant, <<http://www.congoindpendant.com/article.php?articleid=134>>, 5 février 2006.

176 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 53.

coût pour son prêt, par rapport à ce qu'elle aurait obtenu auprès d'une banque. Une note interne de la MIBA confirme que cette décote n'est en rien dans ses intérêts : « l'utilisation de la décote en lieu et place du taux d'intérêt ne résulte pas d'une préférence quelconque de la MIBA¹⁷⁷ ». Elle représente un profit pour Emaxon, donc un manque à gagner dans les coffres de l'État congolais, de plus de 12 millions \$US.

Emaxon gagne sur toute la ligne : elle détient le quasi-monopole de la commercialisation des diamants du Congo oriental, tout en bénéficiant des retours sur son prêt, à un taux supérieur à celui du marché. En arrondissant à la hausse les gains en intérêts projetés l'Emaxon, le Rapport Lutundula avance qu'« il n'est ni juste ni admissible qu'Emaxon gagne au triple de sa mise et fasse main basse sur la production diamantaire de la MIBA. Le contrat de prêt et de vente MIBA-Emaxon contient, à l'évidence, un déséquilibre h lanceur à l'avantage du dernier eu égard aux règles normales du marché financier international. À la limite, il est permis d'affirmer que le prêt est usuraire¹⁷⁸. »

Le prêt de 15 millions \$US devait permettre à la société contrôlée par l'État de relancer son exploitation. Mais personne n'en a vu les effets. « Quant aux équipements projetés, ils attendaient interminablement de débarquer dans la ville diamantaire... Qu'a-t-on fait des sauveteurs 15 millions \$US ? Mystère¹⁷⁹. »

Les conséquences de ces machinations juridiques sont manifestes. C'est notamment à cause de cette surcharge que la trésorerie de la MIBA est toujours très serrée et son personnel, plus particulièrement celui affecté aux représentations extérieures (Johannesburg et Bruxelles), accumule des arriérés des salaires¹⁸⁰. » À cause de ce contrat léonin, les employés de la MIBA se voyaient toujours confrontés à de graves difficultés en 2007 ; la société accuse « sept mois d'arriérés de salaire pour les cadres et cinq mois pour le reste des travailleurs » et « les avantages sociaux (fourniture de vivres

177 . Emma MULLER, « DGI's Emaxon under pressure to change diamond deal in Congo », Polished Prices, PolishedPrices.com, 14 décembre 2003.

178 . Cité in Rapport Lutundula, op. cit., p. 55.

179 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 55.

180 . D. DADEI, « A la Minière de Bakwanga, contre des miettes, le P-ad et l'Adga ont vendu tous les diamants jusqu'en 2007 », Le Soft, www.lesoftonline.net/phil.php?id=568. Lire aussi, Arnaud LACORDAIRE, « Des carats dans la nature », op. cit.

comme la farine de maïs ou le poisson salé) sont suspendus depuis deux ans¹⁸¹ ».

La production régresse : *l'Economist Intelligence Unit* a rapporté qu'entre janvier et août 2005, la production de la MIBA a diminué de 30 % par rapport à l'année précédente¹⁸². D'aucuns affirment que cette situation est due au fait que l'investissement ne s'est pas entièrement réalisé¹⁸³. Les fournisseurs ne sont plus payés. L'eau et l'électricité sont un luxe. « Voyez la ville de Mbuji-rnayi. Durant des décennies, le diamant extrait par la MIBA ou par les creuseurs a été l'une des principales ressources du pays. Mais la ville n'a, même pas été dotée de l'électricité, de l'eau potable, elle est dépourvue de tout, rongée par les érosions¹⁸⁴. »

Les diamants de guerre

Ce n'est que le début. Les concessions qu'Emaxon acquiert de la MIBA financeront un conflit armé d'une rare violence. Les morts se compteront par millions.

Il faut se rappeler que les multinationales occidentales et les intervenants politiques voisins du Congo oriental qui ont soutenu Laurent-Désiré Kabila s'attendaient à trouver en lui, une fois porté à la présidence, un *collaborateur* qui présiderait rondement à ce que Colette Braeckman a appelé une « partition déguisée¹⁸⁵ ».

Or, le vieux maquisard n'a pas tardé à se prendre au sérieux. Il a éveillé les velléités nationalistes que ses alliés auraient voulu chasser en même temps que Mobutu, revendiqué le contrôle territorial de l'ensemble du Congo, résilié, pour renouveler ses liquidités en avril 1998, une quinzaine de contrats commerciaux engageant l'ancien régime zaïrois ou le liant à ses premiers alliés occidentaux, ougandais ou rwandais... et ses nombreux manquements diplomatiques l'ont privé de tout soutien extérieur¹⁸⁶.

Alors que Kabila voyait désormais en l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe de nouveaux alliés, ses premiers soutiens (le Rwanda et l'Ouganda), menés par l'AMFI, se sont retournés contre lui. À par-

181 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 54.

182 . « RD Congo, Sale temps pour la MIBA », op. cit. Economist intelligence Unit, « The domestic economy : MIBA's kimberlite diamond production records a sharp fall », <<http://store.eiu.com/article/1939788579.html>> .

183 . Gaston MUTAMBA LUKUSA, « MIBA: Entre la banqueroute et la résurrection ? », Congo indépendant, op. cit.

184 . Colette BRAECKMAN, Les nouveaux prédateurs, op. cit., p. 59.

185 . Ibid., p. 58

186 . Ibid., p. 62.

tir d'août 1998, ils ont progressivement conduit à son encontre exactement le genre de guerres qu'ils avaient orchestrées, avec lui à leur tête, contre Mobutu. Des groupes « rebelles » mis sur pied dans les pays voisins de l'est et coiffés de chefs congolais apparaîtront.

Le Rwanda crée d'abord, dans les deux Kivu, le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), aussi composé d'une minorité d'Ougandais ainsi que d'anciens mobutistes désœuvrés. Arthur Zahidi Ngoma en devient le chef, le temps de se rendre compte qu'il fait l'objet d'une instrumentalisation : il dénonce bien candidement un combat de prédation [des ressources naturelles] qui ne mérite PIS d'être ¹⁸⁷ », pour enfin partir. Azarias Ruberwa lui succède.

Voyant son rival rwandais occuper des terres riches en minerais, l'Ouganda ne tarde pas à créer, au nord, dans la province de L'Équateur, le Mouvement de libération du Congo (MLC), avec le Congolais Jean-Pierre Bemba à sa tête.

L'inévitable se produira lorsque les deux armées « rebelles » de circonstances, l'ougandaise du MLC et la rwandaise du RCD, affronteront au fur et à mesure qu'elles évolueront sur le territoire. En juin 2000, la ville de Kisangani disparaîtra en six jours sous les 1000 obus qui la soufflent ; la population civile fera essentiellement les frais de ces affrontements.

Désespéré devant cette fronde, Kabila mobilisera pour sa part It nationalistes Maï-Maï et fera appel à d'anciens génocidaires I lu tu du Rwanda pour contrer la nouvelle avancée. Dans la capitale Kinshasa, le ministre des Affaires étrangères, Abdoulaye Yerodia, motive avec des discours de haine un pogrom populaire contre toute personne ougandaise ou rwandaise présente dans la ville.

Le tout dégénère fort rapidement. Les clans se ramifient et les Alliances absolument versatiles changent au fil des dénouements sur le terrain. Sous couvert d'une guerre de libération, où les mots-clés tels que « démocratie » et « droit des peuples » pleuvent, il y va d'un conflit autour des bakchichs, ristournes et autres avantages que concèdent les sociétés occidentales aux armées qui occupent leurs concessions respectives.

Dans cette nouvelle guerre, Dan Gertler choisit d'épauler un Kabila qui continue de bien le servir. Il s'y connaît en matière mili-

¹⁸⁷ . Chuck de LIEDEKERKE, Yannick MULLER et Hélène SEINGIER, Congo Na Biso, La veille d'une démocratie, documentaire, France, Guyom Corp et La Trap' Production, 2006, 70 minutes.

taire et le champ est libre. « En se retirant des régions diamantifères cul proie au conflit, De Beers a laissé le champ libre à tout un réseau d'Israéliens comme M. Gertler dans la RDC, Lev Leviev en Angola et Shmuel Shnitzer (fondateur de la Bourse de Tel Aviv) au Sierra Leone. Dans ces trois cas, le schéma est le même. Les diamants sont échangés contre de l'argent, des armes et une formation militaire. Ils sont ensuite transportés à Tel Aviv par d'anciens pilotes de l'armée de l'air israélienne, dont le nombre a considérablement augmenté dans le territoire contrôlé par l'UNITA en Angola et dans la RDC. En Israël, ces diamants sont alors taillés et vendus au centre diamantaire de Ramat Gan. En raison de l'importance de leur production et de la stabilité relative de leurs prix, il est maintenant établi que les diamants ont joué un rôle important dans » les conflits en Afrique¹⁸⁸.

Lorsqu'en janvier 2001, Joseph Kabila succède à son père Laurent-Désiré, mort des suites d'un attentat, Gertler dicte lui-même la politique du président. C'est lui qui pourvoit le régime en armes¹⁸⁹ et soutient ses décisions militaires dans l'est congolais « en regard du développement économique du pays via des investissements étrangers considérables¹⁹⁰ ». C'est aussi lui qui organise, via la secrétaire d'État américaine aux Affaires étrangères, Condoleezza Rice, le voyage de Kabila à Washington. C'est encore lui qui s'assure le soutien du président George Bush fils à la politique de Kinshasa et qui accompagne le président congolais en Chine. C'est lui enfin qui représente, en Israël, la République démocratique du Congo elle-même, en tant que consul honoraire¹⁹¹. *Le Figaro* de Paris, qui s'y connaît en mondanités, ajoute que « Dan Gertler, neveu du fondateur de la Bourse israélienne de diamant, a même été invité au mariage très exclusif de Joseph Kabila en juin 2006¹⁹² ».

188 . « Dan Gertler », .Méta-Africa, le 20 janvier 2006, http://ngoza.africa.web.org/article.php3?id_article,76.

189 . Colette BRAECKMAN, « La paix reste en sursis à Kinshasa », Bruxelles, *Le Soir*, 19 décembre 2003.

190 . Communiqué de presse du 'Dan Gertler Group' : « President Joseph Kabila received an important DGI/EMAXON and Alrosa delegation in official visit to Democratic Republic of Congo », 13 avril 2005.

191 . Yossi MELMAN et Asaf CARMEL, « Diamond in the rough », *Flaaretz Friday Magazine*, op. cit.

192 . Caroline DUMAY, « Là où les petites pierres blanches permettent juste de survivre », Paris, *Le Figaro*, 27 janvier 2007, <www.questionscritiques.free.fr/cong,o/Mbuji_Mayi_diamants_2701.07.htm>.

Rien d'étonnant, donc, à ce que le « Nouveau Code minier » pondu par le ministre des Mines, un ami, avec le concours de la Banque mondiale, convienne tout à fait aux aspirations du Groupe Gertler. Le ministre en question, Ingélé Ifoto, confirme ce climat de bonne entente au cours d'une entrevue complaisante : « D'autres mesures beaucoup plus incitatives se situent sur le plan des régimes fiscal, douanier et de change. C'est un régime préférentiel très avantageux pour les opérateurs économiques dans le sens de l'exonération dans tous les biens et produits dont un détenteur d'un titre minier peut bénéficier. Le Code minier garantit une sécurité juridique. L'opérateur du secteur qui a un titre devient re¹⁹³. »

Parmi les autres amis d'Emaxon, on retrouve Jean-Charles Okoto, ancien ministre des Affaires étrangères et proche de Joseph Kabila. Odoto est celui grâce à qui Emaxon a fait main basse sur la production de la MIBA, au terme d'un accord secrètement négocié et signé à Johannesburg¹⁹⁴, de façon irrégulière¹⁹⁵.

La police belge soupçonne Okoto de blanchiment d'argent et de détournement de fonds de l'ordre de 80 millions \$US dans l'exercice de ses fonctions, ce qui lui aurait permis de financer un important trafic illégal d'armes¹⁹⁶. La MIBA aussi serait dans le coup. De très nombreuses irrégularités entachent sa gestion¹⁹⁷. Selon une commission du Sénat beige¹⁹⁸ citée par Amnesty International, « la MIBA avait effectué des transferts d'argent à des sociétés de fabrication d'armes et de munitions, à la demande du gouvernement congolais. ...] Environ 1.6 millions d'euros auraient été consacrés à l'achat, en Ukraine et en République tchèque, d'"armes lourdes" destinées à la RDC¹⁹⁹. »

193 . « Ingele IFOTO, ministre des Mines, République démocratique du Congo », Winne, World Investment News, 24 octobre 2005, <<http://www.winne.com/dninterview.php?intervid.1743>>.

194 . Michel VASTEL, « La Poudrière congolaise », Québec, Le Soleil, 27 janvier 2004, p. A1 5 et AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo. Les flux d'armes à destination de l'est, op. cit.

195 . « Un accord controversé montre les obstacles de bonne gestion », Congo indépendant, op. cit.

196 . Frédéric DELEPIERRE, Justice La banque Beigolaise inculpée de blanchiment d'argent, à Bruxelles, Mandat d'arrêt contre un ex-ministre de Kabila », Bruxelles, Le Soir, 4 juin 2004, le journaliste souligne.

197 . Le Rapport Lutundula, op. cit., p. 66 et 68. Les pages 66 à 74 du rapport portent sur la gestion d'Okoto comme président et directeur général de la MIRA.

198 . Rapport du 20 février 2003.

199 . AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo. Les flux d'armes à destination de l'est, op.cit., p. 45 et 46.

Okoto fait aujourd'hui l'objet d'un mandat d'arrêt international le président Kabila a dû le destituer de ses fonctions sous la pression internationale. « Le dossier est à ce point sensible que les magistrats qui l'ont en charge ont été mis sous protection²⁰⁰. » Pour ajouter à l'ambiance mafieuse, Okoto aurait cherché à kidnapper Étienne Davignon, membre des conseils d'administration de la Générale de Belgique ainsi que de la Suez, au moment où sortait ra affaire²⁰¹.

De fait, pour les experts mandatés par le conseil de sécurité de l'ONU, Odoto est un membre incontournable des mafias qui occupent le pays, pudiquement rebaptisées dans ce contexte les *d'élite*²⁰². Ces réseaux « détournent les bénéfices financiers en recourant à diverses activités criminelles telles que l'escroquerie et le détournement de fonds "publics", la sous-évaluation des produits, la contrebande, l'établissement de fausses factures, la fraude fiscale, le versement de pots-de-vin à de hauts fonctionnaires et la corruption²⁰³ ».

Gertler a aussi bénéficié de l'appui d'Augustin Katumba Mwanke, lui aussi stigmatisé par les experts de l'ONU. Officiellement ministre de la Présidence et du Portefeuille, Mwanke a lui d'œil exercé des pressions sur des responsables de la MIBA afin qu'ils avalisent la création du quasi-monopole d'Emaxon²⁰⁴ Montréal, Québec, Panama

Dan Gertler a de qui tenir. Son grand-père, Moishe Schenitzer, a occupé les fonctions de président de la Bourse d'Israël du diamant et de la Fédération mondiale du diamant pendant 30 ans²⁰⁵. Son oncle, président-fondateur de la Bourse de Tel Aviv, « figure sur la longue liste des diamantaires aux activités suspicieuses L'arrestation, fin 2003, de son associé et vice-président pour trafic de pierres russes en Hongrie a renforcé l'hypothèse selon laquelle il

200 . Ibid.

201 . Frédéric DELEPIERRE, « Les rois du diamant voulaient éliminer Davignon », Bruxelles, Le Soir, 4 juin 2004.

202 . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, S/2002/1146, op. cit.

203 . Ibid., p. 7, chapitre 21.

204 . Carter DOUGHERTY, « Sifting Through a Dark Business. Does Congo's diamond trade defy change ? Kimberley reforms may not be working fully », op. cit.

205 . Stéphane SALIKOKO, « Grâce au partenariat Emaxon-MIBA : Les hôpitaux de Dipumba et Bonzola à Mbuji-Mayi dotés de blocs opératoires neufs », in Groupe de presse l'Avenir, 30 mars 2006, <http://www.groupe.lavenir.net/article.php3?id_article.1380>. Cette agence de presse est réputée proche du président Kabila.

aurait des activités illégales, même s'il a été blanchi par une commission d'enquête onusienne²⁰⁶ ».

Gérées depuis les paradis fiscaux, ses affaires s'étendent de l'Inde au Congo oriental, en passant par la Russie, la Belgique et le Canada²⁰⁷. En Russie, il a su imposer sa présence dans l'étroit carrel du diamant, entré Arkadi Gaydamak et Isabel dos Santos²⁰⁸ (la fille de l'actuel président José Eduardo dos Santos, devenue une figure incontournable du trafic diamantifère).

Emaxon fait partie d'une nébuleuse complexe à laquelle le droit canadien des sociétés n'offre aucune résistance. Les fruits de tant de mondanités et cooptations mafiaticaines transitent par le Canada dans le cadre de montages financiers occultes, auxquels nos institutions sont tout à fait compatibles.

L'Institut néerlandais pour l'Afrique australe (NIZA) et l'IPIS n'hésitent pas à comparer la compagnie canadienne à une société écran, au même titre que n'importe quelle coquille vide enregistrée dans un paradis fiscal. Emaxon est l'exemple type de la machination qu'analysent les experts de l'ONU : « Le détournement ainsi réalisé, qui s'effectue sous le couvert de contrats secrets et par l'intermédiaire de sociétés privées offshore, s'établit à plusieurs milliards de dollars, dont une trentaine d'hommes d'affaires, d'hommes politiques et d'officiers sont les principaux bénéficiaires. Le réseau d'élite tente de légitimer ces vols et de commercialiser les ressources détournées pour légitimer les sociétés minières internationales²⁰⁹.

On ne sait même pas, du strict point de vue juridique, qui est titulaire d'Emaxon. La société en question est une composante d'un vaste agencement offshore qui nous renvoie en dernière instance au

206 . Bassam BOUNENNI, « Le diamant du sang », URL Trackback, 26 juillet 2006, <http://www.agoravox.fr/tb_receive.php3 11849>.

207 . Yossi MELMAN et Asaf CARMEL, « Diamond in the rough », Haaretz Friday Magazine, op. cit.

208 . Yossi MELMAN et Asaf CARMEL, « Diamond in the rough », Haaretz Friday Magazine, op. cit. et John HELMER, « Putin's Israel trip to accelerate diamond revolution », Mine Web, op. cit.

209 . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, S/2002/11.46, op. cit., p. 10, chapitre 36.

Panama²¹⁰, dans les bureaux « d'une firme d'avocats qui refuse de faire état des véritables propriétaires²¹¹ ».

Ceux qui trouvent refuge au Panama disposent de comptes à numéro et bénéficient d'un secret bancaire blindé. L'idée même d'enquêter sur les transactions des sociétés enregistrées est illégale. L'investisseur inscrit au Panama, et qui peut agir partout dans le monde depuis le Panama, peut être n'importe qui : aucune condition ne régit l'identification des actionnaires d'une société inscrite là. Ceux-ci peuvent être de toute nationalité, résider où que ce soit et taire leur identité en se laissant représenter par des mandataires²¹².

Les pistes sont brouillées et aucune référence ne se recoupe²¹³. Emaxon a modifié sa raison sociale le 31 mars 2003 et a clarifié son lien avec Gertler le 26 septembre 2003. Mais la confusion demeure et c'est encore au conditionnel que l'on remonte formellement jusqu'à lui²¹⁴.

Business as usual

« Une mine inondée depuis des années, où aucun coup de pioche n'a été donné et qui n'a plus bénéficié du moindre investissement²¹⁵ » fera maintenant l'objet de transactions faramineuses, tant que des actionnaires occidentaux croiront aux conjectures la valorisant, tant que les publi-reportages sur papier glacé à son égard séduiront les analystes financiers, et tant que l'engouement mimétique à son sujet l'emportera sur la réflexion politique et juridique...

Le 5 mai 2004, par le biais d'une société d'économie mixte privée-publique baptisée Global Enterprises Corporate, Gertler a donc

210 . AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo. Les flux d'armes à destination de l'est, op. cit.

211 . Stefaans BRÜMMER, « DRC diamonds dent SA efforts », Mail & Guardian on line, 13 octobre 2003, <http://www.mg.co.za/article_direct.aspx?area,%2finsight%2finsight_africa&articleid,30890>.

212 . Édouard CHAMBOST, Guide Chambost des paradis fiscaux, op. cit., p. 358 et 359.

213 . Dominic JOHNSON, « Buschkampfer rücken auf Bush vor », Berlin, Die Tageszeitung, 4 novembre 2003, cité sur le site électronique de la Deutsche Welle, 7 novembre 2003, <http://www.dw-world.de>>; AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo, Les flux d'armes à destination de l'est, Londres, 5 juillet 2005, <www.amnesty.org/fr/hbrary/info/AFR621006/2005>; Rapport Lutundula, op. cit., p. 50; Michel VASTEL, « La Poudrière congolaise », op. cit. ; PARTENARIAT AFRIQUE CANADA, Revue annuelle des diamants, République démocratique du Congo, op. cit., p. 4.

214 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 50; PARTENARIAT AFRIQUE CANADA, Revue annuelle de l'industrie des diamants, op. cit., p. 1.

215 . « Mines et contrats léonins au Katanga, des mafieux gagnent des millions d'eu ros », <http://www.africamaat.com/spi.p.php?page=comment&id_artic=525>.

fait main basse sur les gisements de la mine à ciel ouvert de KOV (Kamoto Oliviera Virgule), ainsi que sur les gisements à Kananga et à Tilwezembe, jusque-là propriété de la Gécamines cette entente résulte de tractations politiques notamment avec l'administrateur délégué général de la Gécamines Nzenga Kongolo, dont le licenciement avait été demandé en 2003 dans l'audit de l'IMC remis à la Banque mondiale. « Gertler a aussitôt évalué la mine à 2 milliards \$US permettant à la société NIKANOR de lever E00 millions de dollars à la Bourse AIM de Londres et d'obtenir la capitalisation boursière la plus importante avec un poids de 1,2 milliard \$US. La Gécamines avec ses 25 % n'a pas bénéficié du moindre sou alors que cette flambée des valeurs lui est due entièrement et pleinement²¹⁶. »

Pudique, l'Institut néerlandais pour l'Afrique australe avance que « la corruption pourrait également expliquer que les autorités congolaises permettent que les contrats de *joint venture* ne soient correctement exécutés dans la plupart des cas²¹⁷ ».

Pis, la puissance d'intimidation de Gertler rend maintenant la corruption accessoire. Il écarte du pouvoir Eugène Diomi Ndongala lorsque ce ministre des Mines, en 2003, cherche à remettre en cause le monopole que s'est attribué Emaxon à son insu²¹⁸. Il poursuit pour 15 millions \$US le quotidien de Kinshasa *Le Potentiel* lorsque celui-ci a l'odieux de citer une dépêche du *Financial Times* défavorable à son endroit²¹⁹. Il déclare *persona non grata* l'ancien officier de l'armée britannique Nigel Morgan lorsque celui-ci évoque publiquement les abyssales irrégularités qui ont cours à la MIBA — mystérieusement empoisonné, celui-ci doit quitter le pays pour se faire soigner à Johannesburg²²⁰.

216 . Nestor KISENGA, « Mines : des milliards de boni pour le "quatrième pillage" », Le Congolité, op. cit.

217 . INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) et LE SERVICE D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (IPIS), L'État contre le peuple, op. cit., p. 10 et 1.1.

218 . Entrevue avec Eugène Diomi Ndongala de Marcel LUTETE, « Le Potentiel va plus loin avec Eugène Diomi Ndongala Nzomambu, ancien ministre des Mines », Le Potentiel, 28 février 2005, <<http://dc-news.blogspot.com>> ou <http://www.congovision.com/interviews/diomi_ndongalal.html>.

219 . IFEX XCHANGE INTERNATIONAL DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, « Une société canadienne réclame 15 millions de \$US en dommages et intérêts au quotidien "Le Potentiel" », 18 décembre 2003, <<http://www.ifex.org/fr/content/view/full/55696>>.

220 . Carter DOUGHERTY, « Sifting Through a Dark Business. Does Congo's diamond trade defy change ? Kimberley reforms may not be working fully », op. cit.

Cette ambiance mafieuse appelle bien sûr ses vendettas. Le feu s'est étrangement déclaré dans les locaux d'Emaxon le 24 avril 2006²²¹. Mais ces anecdotes de la vie congolaise ne font pas le poids pour freiner l'empire. En mars 2004, la DGI de Gertler mobilisait deux milliards \$US pour l'achat de mines en fonctionnement d'ans le monde, dont la mine canadienne Ekati²²² située dans les Territoires du Nord-Ouest.

²²¹ . « Un bâtiment d'une société de diamant prend feu à Kananga », Radio Okapi.net, 24 avril 2006, 16h36.

²²² . « DGI annonce la formation d'un consortium de 2 milliards de dollars US pour acquérir des mines de diamants. Il cherche à acquérir la mine de diamants Ekati de BHP Billiton », Canada NewsWire, 25 mars 2004.

Thèse 3

Un Canada sur tous les tableaux dans les Grands Lacs africains

Au moment où, en 1997, le changement de régime laissait enfin poindre l'espoir d'un renouveau politique, les canadiennes AMFI, Anvil, Emaxon, First Quantum, Kinross et Lundin placent Kabila au pouvoir pour tirer profit des prolifiques richesses du pays.

Mais voyant déçus ses espoirs de pillages effrénés par un Kabila moins docile qu'escompté, l'AMFI relance les hostilités contre lui en 1998 avec ses alliés ougandais et rwandais. Les sociétés exploitant dans l'ouest du pays se rangeront plutôt du côté de Kabila, les autres, actives dans l'est aux abords des Grands Lacs, soutiendront à leur tour des armées rebelles pour protéger leurs prodigieux gisements.

Le contexte historique du Congo oriental — ses champs de bataille jonchés de cadavres, ses viols quotidiens, ses enfants drogués et enrôlés de force, ses villages pulvérisés au titre de « conquêtes », ses hôpitaux renversés sans gloire et la psychologie des peuples pervertie complètement — ne s'explique ni par la barbarie fondamentale des uns, ni par l'idéologie raciale des autres. Des sociétés cotées en Bourse au Canada ont financé ou armé, alternativement ou simultanément, les forces étatiques et les mouvements rebelles, exacerbé ces tensions, attisé ces conflits et provoqué ces escalades pour diviser le pays de façon à en contrôler durablement les ressources.

Joseph Kabila succède à son père Laurent-Désiré lorsque celui-ci meurt dans un attentat en janvier 2001. Le pays vaste comme un continent se divise en quatre grandes parties. La zone contrôlée par le gouvernement est occupée par le Zimbabwe et l'Angola et, dans l'est, trois parties hostiles au pouvoir central sont défendues, respectivement mais parfois alternativement, par l'Ouganda, le Rwanda ou des forces régionales. Des réseaux pullulent dans cet environnement et se disputent âprement le contrôle des ressources naturelles.

La situation s'est le plus aggravée dans la région de l'Ituri. Cette province de l'est congolais, créée par l'Ouganda pour la guerre de 1996 à 2003, s'est trouvée secouée de surcroît par des conflits autour du pétrole et de l'or, eux-mêmes motivés par la présence sur place de sociétés canadiennes. L'AMFI, Banro, Barrick, Mindev et, dans le domaine pétrolier, Heritage Oil ravivent par leur présence les conflits, quand elles ne les alimentent pas.

Des accords de paix viennent colmater les brèches en 2003. Cette guerre aurait fait quatre millions de morts. Et depuis son « interruption », les gens continueraient de mourir au même rythme.

Les affaires supposent que l'on transige avec les puissances qui occupent le terrain, quelles qu'elles soient. Ces guerres africaines fonctionnent pour les compagnies canadiennes à la manière d'un produit dérivé. Ces conflits leur ouvrent un nouveau marché de l'armement, confèrent une exclusivité aux gisements qu'elles détiennent et majorent éventuellement leur valeur. Le champ de bataille au milieu duquel on parvient aux ressources favorise le développement de monopoles. Tant pis si, du fait de tels partenariats, le pays entier s'enlise cruellement dans des guerres civiles et des guerres d'occupation.

Le pillage des ressources fait partie intégrante de la « culture économique » et celle-ci est notre culture.

Dans tous les cas, le gouvernement canadien répond du comportement de ces sociétés ou de ces actionnaires d'une façon qu'il lui reste à déterminer, une prérogative dont il ne se prévaut jamais.

GLOSE 1

L'AMFI et Barrick Gold

dans les Grands Lacs :

« Ô mes amis, il n'y a nul ami... »

LA DEUXIÈME » GUERRE DU CONGO la guerre sanglante qui s'annonce entre le pouvoir de Kinshasa allié à l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe, d'une part, et les occupants ougandais comme rwandais dans l'est du pays, d'autre part — est d'abord une guerre larvée entre des sociétés privées.

Après avoir bénéficié de son concours pour renverser Mobutu, Kabila se détourne soudainement de l'AMFI, pour lui préférer d'autres sociétés canadiennes ou des concurrentes sud-africaines¹. En 1998, l'AMFI se voit confisquée la filière diamantaire par Emaxon. L'AMFI revendiquait également des concessions de cobalt et de cuivre au Katanga, le fief de Kabila (thèse 2, glose 2). Pour la société canadienne, évoluer dans l'arbitraire ne comporte pas que des avantages les trois ententes qui lient l'entreprise à l'État congolais sont suffisamment floues pour que la Gécamines en nie jusqu'à la réalité².

Même chose pour Barrick, proche de l'AMFI, qui voit Kabila renégocier à la baisse les engagements de Mobutu, ou pour la belgo-canadienne Mindev, qui subit le même sort. Constatant la volonté affirmée du nouveau ministre des Mines de Kabila, Kibassa

1 . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 8, ainsi que Africa Research Bulletin, avril-mai 1997, 13003, cité in Pierre ENGLEBERT, Why Congo Persists Sovereignty, Globalization and the Violent Reproduction of a Weak State, Working Paper Number 95, Queen Elizabeth House Carnegie Project on "Global Cultural and Economic Dimensions of Self-Determination in Developing Countries.", février 2003, <www.qeh.ox.ac.uk/pdf/wpdetail?jor_id.252>.

2 . Marc ROCHE, « Mystères et spéculations sur les mines de l'ex-Zaïre », Paris, Le Monde, 23 juin 1997, p. 4.

Maliba, de revoir les contrats miniers, ces sociétés se rangent à la logique de l'AMFI. « Ces mesures pouvaient faire accroire que le gouvernement Kabila entendait quitter les rives du système d'économie de guerre qui avait prévalu jusqu'ici et aborder sérieusement le travail de redressement économique. Mais les démêlées entre le nouveau pouvoir politique et les sociétés minières, fussent-elles aussi peu orthodoxes que AMFI, la manière cavalière dont on rayait d'un trait de plume des contrats miniers, fussent-ils marqués d'incertitudes et d'ambiguïté, n'étaient pas du goût des investisseurs étrangers potentiels³. »

Il s'agit pour Kabila d'attirer de nouveaux investisseurs et de s'assurer de nouvelles rentrées d'argent⁴.

Les sociétés lâchées par leur ancien protégé devenu président fourbissent alors leurs armes et soutiennent les camps ougandais et rwandais qui s'appêtent à relancer les hostilités sous les bannières « rebelles » du MLC (Mouvement de libération du Congo) et du RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie). Wayne Madson écrit qu'« un des objectifs fondamentaux du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), épaulé par le Rwanda — un groupe qui lutte contre le gouvernement Kabila au Congo —, consiste en la restitution de concessions minières à Barrick Gold Inc. du Canada⁵ ».

Après avoir contribué à son essor, l'AMFI a donc cassé l'AFDL de Kabila dans l'Est congolais⁶. En 1996, « l'AMFI apporta un appui financier, militaire et logistique déterminant aux organisations coalisées au sein de l'AFDL. Aujourd'hui, les armes, les munitions, les équipements militaires sophistiqués qui ont permis à l'AFDL de remporter la victoire sur les Forces Armées Zaïroises, continuent d'être mis à la disposition du Rwanda, de l'Ouganda et

3 . Jean-Claude Willame, *L'odyssée Kabila, Trajectoire pour un Congo nouveau ?*, Paris, K.arthala, 1999, p. 90.

4 . George j. COAKLEY, « The Minerai Industrie of Congo (Kinshasa) », United States Geological Survey, Minerai information .1997, <<http://minerais.u.sgs.gov/minerals/pubs/country/2000/9244000.pdf>>.

5 . Wayne .MA.DSEN, « Prepared Testimony and. State.m.ent, Genocid.e and Covert Operations in Africa 1993-1999 », Sous-comité du Congrès des États-Unis sur les opérations internationales et les droits humains, '17 mai 2001, reproduit in Centre for Research on Globalization, <<http://www.globalresearch.ca/ind.ex.pb.p?context=va&aid,495>>.

6 . « J.R. Boule : ce chasseur de trésor qui en veut à Kabila », op. cit.

du Burundi par la même société AMFI, dans la guerre que ces trois pays mènent au Congo⁷. »

La stratégie industrielle de l'AMFI converge avec la stratégie militaire des rebelles. « Même si le Rwanda et l'Ouganda cachent derrière le besoin de sécurité à leurs frontières la tutelle qu'ils voulaient exercer sur le Congo, cette guerre a aussi une autre face cachée : la main du monde de la finance internationale qui compte des chasseurs de trésors dont regorge, entre autres, le sous-sol congolais. Et Jean-Raymond Boule est l'un de ceux-là (thèse 3, glose 2). [...] Boule mit à la disposition de la rébellion d'alors un petit avion porteur de la firme AMFI et avança 1 million \$US au titre des taxes minières. Et en retour, il obtint le contrat de réhabiliter la très mauvaise baisse de production observée dans les mines de cuivre et de zinc de Kipushi et de développer l'exploration du cuivre et du cobalt de Kolwezi⁸. »

Une fois leur guerre terminée, les sociétés privées ont fait les comptes. Banro a par exemple retrouvé en compagnie de l'AMFI sa concession de Kolwezi⁹.

Comme on sait (thèse 2, glose 2), loin de se réduire à Boule¹⁰ « L'AMFI se situe au-dessus des traditionnels clivages politiques américains entre démocrates et républicains, et englobe des dirigeants d'entreprises de différentes sensibilités. Cette situation donne une idée de la puissance colossale, à la fois économique, financière et politique de l'AMFI¹¹

« Aداstra [l'AMFI rebaptisée] est très proche de Lazare Kaplan International Inc., la plus grande firme de courtage aux États-Unis, dont le président, Maurice Tempelman, a été un conseiller des affaires africaines auprès du gouvernement américain, et a été le consul général honoraire des États-Unis au Congo depuis 1977. [...] Il travaille au service du conseil Consultatif International de la Bourse américaine et est directeur de la Woods fiolle Oceanographic Institute, un écran "scientifique" pour ses activités minières

7 . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 9.

8 . « PR. Boule : ce chasseur de trésor qui en veut à Kabila », op. cit.

9 . François MISSER, « Kongo hofft auf das groge Geld », Berlin, Die Tageszeitung, 17 décembre 2003.

10 . Stefano LIBERTI, « L'ex-Zaïre en proie au pillage. Trafic d'or entre le fl Congo et l'Ouganda », Paris, Le Monde diplomatique, décembre 2005, p. 14-15.

11 . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p.10

offshore dans le diamant¹². » Michael McMurrough et Robert Friedland, deux proches de l'ex-président des États-Unis William Clinton, comptent parmi les fondateurs de l'AMFI.¹³ Friedland est aussi un partenaire financier de Tony Buckingham de Heritage Oil (thèse 3, glose 3)¹⁴.

Last but not least, les États-Unis dépêchent Lawrence Devlin au Congo lorsque Mobutu est renversé en 1997 pour faire profiter « de ses réseaux congolais, les chefs de file du domaine minier — Michael McMurrough, Jean-Raymond Boule ainsi que Maurice et Leon Templesman, et leurs compagnies : America Mineral Fields International (AMFI) — enregistrée à Hope, en l'Arkansas, en 1995 — et Lazare Kaplan International pour leur donner accès aux diamants et au coltan¹⁵ Devlin fut parmi les maître d'œuvre de l'assassinat politique de Patrice Lumumba et l'un des fossoyeurs du projet populaire d'indépendance au Congo dans les années 1960¹⁶. Les tentacules de Barrick

L'AMFI agit comme le cheval de Troie de Barrick. George Bushsr et Brian Mulroney jouent un rôle de premier plan au sein de son « conseil consultatif international ». Barrick a mis sur pied ce club sélect de personnalités mondiales des plus influentes en 1995, précisément lorsque les projets de conquête au Congo allaient se précisant. Brian Mulroney, déjà membre du conseil d'administration, comme président de ce nouveau conseil consultatif international, est parvenu à y inviter George Bush. L'existence de ce cercle parallèle au conseil d'administration a permis à l'ex-président états-unien, battu à la présidentielle de décembre 1992, de contourner la promesse qu'il avait faite de ne jamais être membre de quelque conseil d'administration ou de firme de lobbying, que ce fût¹⁷.

¹² . Keith Harmon SNOW et David BAROUSKI, « Behind the Numbers Untold Suffering in the Congo », mars 2006, <questionscritiques.free.fr/Congo/pillage_minier_RDC_Jes_reseaux_010306.htm>.

¹³ . Keith. Harmon SNOW, Proxy Wars in Central Africa : Profits, Propaganda, and Luxury Goods for the White World-Pacification, Rape, and Slavery for the Blacks », World War 3 Report, n° 100, 19 juillet 2004, <<http://ww3report.com/proxy.html>>.

¹⁴ . Pratap CHATTERJEE, « A Profile of Robert Martin Friedland », Moles, 3 septembre 1998.

¹⁵ . Keith Harmon SNOW, « Central Africa Hidden Agendas and the Western Press », Winstead, The Voice News, 4 janvier 2001, <<http://www.thevoice.news.com/News/2002/0104/Features/Snow-Congo.html>>

¹⁶ . Épisode consacré à Patrice Lumumba dans la série de documentaires :. Thomas GIEFER (réalisation), Assassins politiques, co-production Quartier latin, WDR, Histoire SA et Soferino, 2000.

¹⁷ . Greg PALAST, The Best Democracy Money Can Buy, op. cit., p. 90.

Quoique Barrick ait fait beaucoup pour minimiser le rôle de Bush^{SR} chez elle¹⁸, la photographie de l'ancien président entouré de Brian Mulroney et d'acteurs politiques et économiques de premier plan (notamment l'ancien sénateur américain Howard Baker, l'avocat de l'ex-président William Clinton : Vernon Jordan, l'ex-président de la Banque fédérale d'Allemagne Karl Otto Pöhl de même que les investisseurs canadiens Paul Desmarais et Peter Munk) témoigne à elle seule de l'étendue et de l'envergure du réseau¹⁹.

S'ajoute à ce nombre le sénateur canadien proche de Mulroney, J. Trevor Eyton, qui fut présent à cette époque au conseil d'administration de Barrick et actif depuis lors dans maintes autres structures décisionnelles privées (président de la minière Ivrea et présent chez General Motors du Canada, Coca-Cola, Nestlé Canada ou .Noranda).

Bush^{SR} a permis l'essor de la Barrick Petroleum, l'ancêtre de Barrick Gold créée dans le Delaware, un paradis fiscal à l'intérieur même des États-Unis. Dans une affaire qui exhale bien fort le conflit d'intérêts, il contribua de façon déterminante aux succès de Barrick Gold au cours des derniers jours de son mandat présidentiel aux États-Unis. Le gouvernement fédéral simplifia alors les termes d'une vieille loi minière datant de 1872 qui autorisait la cession de terrains fédéraux aux petits chercheurs d'or. Barrick devint éligible et la manœuvre lui permit d'obtenir pour moins de 10 000 \$US un énorme gisement d'une valeur de plus de 10 milliards de \$US²⁰. L'acquisition de la Goldstrike propulsera Barrick au rang de première société aurifère mondiale, alors qu'en 1983, « Barrick est une "start-up" avec une seule mine d'or au Canada en exploitation » et son PDG Peter Mund « est un homme d'affaires paumé qui n'a aucune expérience sur le marché de l'or²¹ ».

Ce même Peter Munk avait été reconnu coupable de délit d'initié en 1967, lors de la vente massive d'actions de Clairtone, au Cana-

18 . « Monsieur Bush a agi sur une base honoraire comme conseiller au sein du conseil consultatif international de Barrick pendant deux ans, au milieu des années 1990. » (« Mr. Bush served in an honorary capacity as an advisor to Barrick's international Advisory Board for two years in the mid 1990's.. »), BARRICK GOLD, « Barrick responds to Pascua-Lama Chain Email », Toronto, <<http://barrick.com/CorporateResponsability/PascuaLama/BarrickRespondsbrtoChainEmail/default.aspx>>.

19 . Donald RUMBALL, Peter Munk : The Making of a Modern Tycoon, Toronto, Stoddart Publishing Co., 1996, cf. : pages photographiques.

20 . Greeg PALAsT, '1' he Best Democracy Money Can Buy, op. cit., p. 90 et sui vantes.

21 . Benoît PERRON, Le conglomerat aurifère Barrick Gold Corp., conférence privée tenue à l'Université du Québec à Montréal le 22 février 2006.

da. Il a dû s'exiler, n'est redevenu fréquentable qu'à la faveur d'une opération de charme « philanthropique » intense et de répression policière contre tout manifestant s'aventurant à redire de son curriculum²². Il a fondé la Barrick Petroleum avec un vieil ami, le trafiquant d'armes saoudien Essam Khashoggi, connu pour sa participation au scandale de l'Irangate. Ensemble, ils mettent sur pied la Barrick Investment, puis l'American Barrick Resources International (ABRI) qui bénéficiera du soutien de la Banque Royale du Canada. La faillite de Barrick Petroleum, épongée par l'ABRI, donnera lieu à une restructuration d'où émergera finalement la Barrick Gold Corporation. (BGC).

Peter Munk est le pivot du réseau : il a siégé au conseil d'administration d'Hollinger, aux côtés d'Henry Kissinger, de Margaret Thatcher et de Sir James Goldsmith, dont il s'est inspiré pour fonder l'élite Barrick²³.

La nappe d'intérêts gagne la sphère politique alors que Munk invite Mulroney, fraîchement démissionnaire de son poste de premier ministre du Canada en 1993, au conseil d'administration. Mulroney siègera progressivement dans plusieurs conseils d'administration, ceux de Trizec Properties Corp. propriété de la famille Bronfman —, Archer Daniels Midland Company, Cendant Corporation, AOL Latin America Inc., de Quebecor Inc. et Quebecor World Inc. (Montréal), tout en étant conseiller principal auprès d'une société texane de placements privés, la Hicks, Muse, Tate & Furst.

Chez Archer Daniels Midland Company, Mulroney fréquente l'ancien maire d'Atlanta Andrew Young, aussi directeur au sein du conseil d'administration de Cox Communications et président de la firme de lobbying Goodworks International. Barrick Gold est un des clients de cette dernière. Cet important partenaire a le bras long. « Young a été choisi par le président Clinton pour présider le Southern Africa Enterprise Development Fund, en octobre 1994. Parmi les clients — ou associés d'affaires, selon les cas — de Goodworks, on trouve Coca-Cola, Chevron-Texaco, Monsanto, ainsi que les gouvernements d'Angola et du Nigeria²⁴. » Goodworks International est membre, par ailleurs, du Corporate Council

22. Greg PALAST, *The Best Democracy Money Can Buy*, op. cit., p. 92.

23. Michel LUDEVIN, Washington : d'un golfe l'autre, article indépendant, Paris, 2 septembre 2004, <[http://www.cairn.info/articled.php?ID_REVUE= 0 UTE &ID_NUMPUBLIE= 0 UTE_O 1 1 &IDARTICLE= OUTE_O 11_ 0075](http://www.cairn.info/articled.php?ID_REVUE=0_UTE&ID_NUMPUBLIE=0_UTE_O11&IDARTICLE=OUTE_O11_0075)>.

24. Keith Harmon SNOW et David BAROUSKI, « Derrière les chiffres : la souffrance indécible au Congo », op. cit.

on Africa aux côtés de Chevron-Texaco à nouveau, Halliburton, Northrop Grumman, General Electric, Boeing, Raytheon, Bechtel, SAIC et... Aداstra, l'AMFI rebaptisée²⁵.

La boucle se boucle, ou plutôt : les tentacules de ce réseau se développent à l'infini...

Et le malaise est profond.

Dans les Grands Lacs africains, des conflits ont opposé le Front nationaliste et intégrationniste lendu (FNI) à l'Union des patriotes congolais (UPC) nommément autour de concessions minières que Barrick détient à Mongbwalu. « En Ituri, le contrôle sur les vastes gisements d'or est au cœur de la lutte armée²⁶. »

Dans sa déposition devant la commission du sous-comité des Affaires étrangères aux droits humains de la Chambre des Représentants des États-Unis, Wayne Madsen a affirmé que Barrick s'est employée en 1998 à armer indirectement des camps opposés, en risquant fatalement d'aggraver le conflit²⁷.

Une guerre occidentale

Cette réduction de la politique africaine et des enjeux militaires au contrôle des gisements miniers et pétroliers entraîne une grave régression de la conscience historique et politique. Les alliances se morcellent et leurs intérêts en ressortent fragmentés entre plusieurs factions rivales. Les retournements sont innombrables. À l'AMFI en particulier, on connaissait trop bien la géopolitique africaine pour ne pas savoir que la guerre balkaniserait la région des Grands Lacs. Le Congo a éclaté en de « micros États antagonistes, démunis de moyens financiers et d'infrastructures économiques²⁸ », qu'il suffisait ensuite d'armer globalement pour leur faire perdre toute maîtrise sur l'ensemble du problème. « Ces États en proie à l'insécurité seraient donc placés sous la dépendance totale de l'AMFI par la mainmise sur les secteurs stratégiques de l'économie²⁹. »

Cela n'est peut-être pas étranger aux desseins initiaux de l'AMFI, qui avait prévu distribuer la responsabilité des gisements de la Gé-

25 . Ibid.

26 . INSTITUT NÉERLANDAIS POUR L'AFRIQUE AUSTRALE (NIZA) et LE SERVICE D'INFORMATION D'INTERNATIONAL PEACE (11IS), L'État contre le peuple, op. cit., chapitre 5, p. 21.

27 . George J. COAKLEY, « The Mineral. Industrie of Congo (Kinshasa) », United States Geological Survey, op. cit.

28 . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 7.

29 . Ibid., p. 7.

camines entre les factions « rebelles » ougandaise, rwandaise et burundaise qui participeront en 1997 au renversement de Mobutu...

L'irresponsabilité historique d'une telle manœuvre est abyssale ; les conséquences sont en effet cauchemardesques. « Des bandes armées ainsi que d'anciens rebelles et des miliciens continuent d'errer dans l'est du pays, livré à l'anarchie. Ils pillent les villages, exploitent les richesses minérales et enlèvent des civils pour extorquer une rançon », observe Amnesty International³⁰.

Le sort des civils est tout à fait soumis aux intérêts miniers. « Dans bien des cas, l'activité militaire coïncide avec le contrôle et l'exploitation des ressources naturelles du pays : des civils sont contraints sous la menace d'armes de travailler dans les mines d'or et de diamant, entre autres, ou de l'argent est extorqué aux communautés qui tentent de gagner leur vie en exploitant des mines. Des groupes de combattants utilisent régulièrement leurs armes pour chasser les civils des terres agricoles et leur voler le bétail et les récoltes, une pratique qui a aggravé la pénurie alimentaire et le niveau de malnutrition' dans l'est du pays. L'insécurité endémique empêche parfois l'aide humanitaire de parvenir dans de nombreuses régions de l'est, exacerbant les maladies, la malnutrition et la pauvreté³¹. »

Il meurt par mois 38 000 personnes de cette guerre au Congo, directement et indirectement, estimait-on en 2006³². Un officier de la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (Monuc) a soutenu auprès d'Amnesty International que sur 30 victimes de cette « guerre », deux seulement sont des soldats. Parmi ces derniers toutefois, on compte beaucoup de victimes psychologiques, puisque les effectifs d'enfants-soldats, qui ont parfois moins de dix ans, se comptent par dizaines de milliers. « Beaucoup sont enrôlés par la force, et notamment enlevés. Des enfants sont battus et violés, ils sont contraints de participer aux combats et de commettre des atteintes graves aux droits humains³³. » Les accords de paix signés en 2002 et 2003, de même que les embargos afférents sur les armes ne changeront rien à la donne.

³⁰ . AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo, Les flux d'armes à destination de l'Est, op. cit.

³¹ . Ibid., page 14.

³² . Guy TAILLEFER, « Les misères de la guerre feraient 38 000 morts par mois au Congo », Montréal, Le Devoir, 8 janvier 200&

³³ . AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo, Les flux d'armes à destination de l'Est, op. cit., page 12.

De l'équipement militaire ou des armes en provenance du Canada ont transité par le Rwanda pour se retrouver dans les régions sinistrées. « Dans ces régions, les armes servent surtout à tuer, violer, torturer, mutiler et terrifier les civils³⁴. » Le Canada est le sixième plus important exportateur d'armes au monde. « La valeur de ces livraisons à l'étranger atteignait 678 millions de dollars [en 2002], alors qu'elle n'était que de 304 millions en 1997. [...] Quelque 500 entreprises canadiennes fabriquent de l'équipement militaire au Canada, à l'heure actuelle³⁵. » Pendant ce temps, le Canada participait formellement au financement d'une collecte d'armes légères auprès de troupes rebelles, pour appliquer le traité de paix qu'il prétendait soutenir. Dans le cadre des activités de l'OTAN, il est allé jusqu'à parrainer le Partenariat pour la paix afin de détruire, avec des pays eux-mêmes parfois trafiquants d'armes — notamment l'Autriche, la Belgique, le Luxembourg, le Royaume-Uni et la Suisse — 11 600 tonnes d'armes légères³⁶.

On se souvient que des forces d'intervention internationales se sont constituées sous la bannière onusienne de la Monuc. Lorsque Lühr Henken, un militaire allemand dépêché sur les lieux comme 780 de ses compatriotes, a cherché à comprendre les raisons de cet engagement, il en est venu à la conclusion que cette intervention militaire concernait moins un fragile processus électoral que « la sécurisation des intérêts économiques³⁷ ». À quelques jours de devenir premier ministre du Canada, Paul Martin avait bien cherché à impliquer le Canada dans une telle opération, mais il n'occupait pas encore le poste convoité au moment opportun³⁸. Et lorsqu'il a dû quitter ses fonctions, il disait toujours s'intéresser nommément au Congo, pour le compte de l'ONU³⁹.

34 . Ibid., page 28.

35 . « Commerce des armes. Le Canada, exportateur important, mais discret », site Internet de la Société Radio-Canada, 29 octobre 2007.

36 . AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo, Les flux d'armes à destination de l'Est, op. cit. ; dans le texte, op. cit., page 26.

37 . Lühr HENKEN , Wahlen im Kongo Aufgabe für die Bundeswehr ? Rohstoffe, Militär und Interessen in der DR Kongo, Tübingen, IMIStudie, juin 2006, <<http://www.imi-online.de/2006.php3?id=1374>>.

38 . Alain DENEAULT, Paul Martin et compagnies, Soixante thèses sur l'illégalité des paradis fiscaux, Montréal, VLB Éditeur, 2004, chapitre 47, p. 82.

39 . Pierre BOULANGER, « Paul Martin, un an plus tard. Député de LaSalle-Énard jusqu'aux prochaines élections mais il ne sera pas candidat », Montréal Express, 26 avril 2007.

Nouveau nom, même saveur

En mai 2004, lorsque la paix sera officiellement déclarée, l'AMFI se rebaptisera Adastra. Ses nouvelles lettres de noblesse acquises, on ne retiendra de son engagement dans la guerre que ses profits.

Son projet d'exploitation du cobalt et du cuivre à Kolwezi recevra même la bénédiction de la Banque mondiale. Depuis octobre 2005, la Société financière internationale (SFI) — la filiale de financement de la Banque mondiale — appuie pour la première fois un projet minier dans cette région en guerre, en étant l'actionnaire du projet à hauteur de 7,5 %⁴⁰. La Banque mondiale et sa SFI n'avaient pourtant pas voulu investir au Congo-Kinshasa jusque-là, les différents projets qu'elles avaient élaborés étant « trop difficiles à mener "du point de vue de la gouvernance" », selon l'euphémisme d'un représentant entendu par Global Witness⁴¹. Mais elle a finalement prétexté que le projet de son partenaire nord-américain était conforme au Code minier que la Banque mondiale avait élaboré de concert avec le gouvernement de la République démocratique du Congo...

La contradiction a sauté aux yeux d'Eliah Gilfenbaum et de Shannon Lawrence de l'association Environmental Defense, qui ont produit en juillet 2005 un document au sujet des investissements de la Banque mondiale au Congo : « Adastra Minerals Inc., qui met également en œuvre trois autres projets dans la région, a été accusée de violations des directives de l'OCDE sur les compagnies multinationales dans le rapport du Panel des Nations unies de 2002 (sous le nom d'AMF), même si les griefs sont considérés comme "à même d'être résolus"⁴². »

En ce qui concerne le fisc et la gestion du bien public, citant un document confidentiel du conseil d'administration de la SFI, Environmental Defense relève également qu'« Adastra Minerals Inc. s'est engagée à rendre publics les paiements des revenus au gouvernement mais, selon le document du conseil daté du 2 mai 2005, "les mécanismes pour s'assurer que les taxes sont transmises à la province et aux districts sont absents"⁴³. »

40 . 40. GLOBAL WITNESS, Une corruption profonde, op. cit., p. 36.

41 . 41.. Ibid.

42 . Eli.ah GILFENBAUM et Shannon LAWITENCE, La Banque mondiale en République démocratique du Congo, <http://www.environmentaldefense.org/documents/4756_DRCupdateFrancaise.pdf>.

43 . Ibid.

Adastra est aujourd'hui la propriété de First Quantum Minerais (FQM). L'acquisition lui aura coûté 275 millions \$CAN⁴⁴.

En rachetant l'Adastra, FQM joue et gagne sur tous les tableaux. Elle profite des sites d'exploitation qu'a accaparés par la force l'ancienne entité Adastra, tout en engrangeant les plus-values qui découlent d'acquisitions qu'elle a faites en logeant, pour sa part, à l'enseigne du clan Kabila. Ainsi, avec 87,5 % des parts, FQM s'est assuré du contrôle de la KMT (Kingamiambo Musonoi Tailings), un partenariat avec la Gécamines⁴⁵.

⁴⁴ . « First Quantum fait l'acquisition d'Adastra au coût de 275 millions de dollars », Québec, Fasken .M.artineau, <http://www.fasken.com/fr/experience/detail.aspx?experience=1162>>, page consultée le 7 janvier 2008.

⁴⁵ . Nestor KISENGA, « Mines : des milliards de boni flour le "quatrième pillage" », St. Catharines (Ontario, Canada), Le Congolité, op. cit.

GLOSE 2

La mémoire sélective de Banro

LORSQUE BANRO ACQUIERT 72 % des parts de la Sominki (Société Minière et Industrielle du Kivu), au détour d'une fusion avec Cluff Mining, elle trouve peu d'intérêt à discuter avec son partenaire officiel, l'État congolais de Mobutu : le Sud-Kivu, où se trouvent les sites d'exploitation de la société, est sous le contrôle des « rebelles ».

Banro profite alors de cette instabilité politique pour effectuer un tour de passe-passe juridique. Elle scinde la Sominki en deux entités, en destinant à l'une les passifs ainsi que les réserves sans grande valeur, et à l'autre les actifs prometteurs. C'est ainsi que naissent, en 1997, la Sakima (Société Aurifère de Kivu et Maniema) qui exploitera l'or et les sites rentables, et la RMA (Ressources Minières Africaines) à qui échoient l'étain (dont les cours chutent depuis 1985) et les dettes de la Sominki-en-liquidation.

Cette façon de trier le bon grain de l'ivraie permet à la société de se défaire juridiquement de ses obligations, en laissant en plan tout ce qui concerne la société négative. Banro se dira « à la fois amodiant et amodiataire »⁴⁶. « Après la prise du pouvoir par Kabila, Banro entama effectivement des gros travaux d'exploration minière sur le site de Twangiza. Dans le même temps "Sominki en liquidation" ne réglait pas ce qui était dû au personnel ou aux anciens fournisseurs. Sakima, elle, prétendait ne pas avoir d'obligations vis-à-vis du personnel, ni vis-à-vis des anciens fournisseurs⁴⁷ ... »

⁴⁶ . Pierre BARACYETSE, L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 16.

⁴⁷ . ibid.

La déclinaison Sominki, Somiko, Sakima

Renégociant néanmoins ses droits avec l'AFDL — la coalition menée par Kabila Banro parvient à gagner 16 % de parts supplémentaires (88 %) dans le consortium d'exploitation, avant que sa participation ne vienne fracasser la barre des 90 %. « En janvier 1997, Banro a signé une nouvelle convention minière lui octroyant 93 % de la société restructurée et renommée Sakima. La Sakima comprend 47 concessions minières qui s'étendent sur 10 271 km² dans les provinces du Sud-Kivu et du Maniema, à l'est du pays, actuellement sous contrôle de la rébellion. La ceinture de l'or de Namoya, Twangiza représente une distance de 180 km (Nord Est — Sud Ouest) et comporte 10 gisements d'or. On estime le potentiel de ces gisements à environ 13M onces d'or. La Sakima priorise quatre projets dans cette zone : Twangiza, Kamituga/Mobale, Lugushwa et Namoya. Les ressources estimées pour Twangiza sont de 7 128 000 onces d'or. La première phase du projet a coûté 6,3 M \$CAN. La phase 2 (1998) de l'exercice à Twangiza est chiffrée à 3,7 M \$CAN et comprend le forage de diamants, un test métallurgique et une étude complète de préfaisabilité⁴⁸. » La moitié de ces réserves sont considérées à titre de « ressources » à portée d'exploitation⁴⁹.

Dans ce contexte de non-droit absolu, la société canadienne n'allait pas s'arrêter en si bon chemin. Une fois titulaire quasi, unique de la nouvelle Sakima, Banro entreprend de dépecer toute forme d'actifs de la Sominki-en-liquidation : versement soudain du bilan provisoire de 5 millions \$US de la Sominki sur compte de la Samika ; vente à un particulier de deux avions d'une valeur de 3 500 000 \$US chacun au prix suspect de 40 000 \$US ; fraude fiscale ; détournement et vente à prix dérisoire de biens sociaux (véhicules, avions, immeubles...); exportations frauduleuses de lots de 811 t de cassitérite et de 6 t de colombo-tantalite pour une valeur globale de cinq millions \$US ; exportation illicite de 157,5 t de cassitérite, le 28 août 1997, pour une valeur de 787 500 \$US ; transfert frauduleux d'archives sur l'étude des sols congolais

⁴⁸ . Samia Kazi. Aoui., Émilie REVU, Bruno SARRASIN, Bonnie CAMPBELL, Denis TOUGAS, Vers une spirale de la violence ? "Les dangers de la privatisation de la gestion du risque des investissements en Afrique", Les activités minières et l'emploi de compagnies privées de sécurité, La Table de concertation sur les droits humains au Congo/Kinshasa, Développement et Paix, Mining Watch Canada, Montréal, mars 2000, in annexe B, « Investissements miniers en zone de conflit : les compagnies minières canadiennes en RDC ».

⁴⁹ . Banro CoRPORATION, Kamituga Project », <<http://www.banro.com/s/ Kamituga.asp ?ReportID=138224>>.

(19271996) de la Sominki en Afrique du Sud en décembre 1996⁵⁰, etc. Une fois au pouvoir à Kinshasa, le clan de Laurent-Désiré Kabila trouve moins drôles toutes ces irrégularités et tente de tempérer les ardeurs des directeurs de Banro, Bernard Van Rooyen et William Wilson. « Dans un premier temps, Sakima bénéficia du soutien ou du moins de la compréhension du ministre des Mines. Après remaniement du gouvernement congolais, début 1998, Sakima et Banro n'ont plus bénéficié des mêmes oreilles complaisantes⁵¹. »

Les rapports avec le pouvoir deviennent tendus. « Au cours du premier semestre 1998 les doléances à l'encontre de Sakima, de "Sominki en liquidation" et de RMA se sont accumulées et le 31 juillet 1998, deux jours avant le déclenchement de la "rébellion" contre Kabila, par décret présidentiel, l'État congolais déchu Banco de tous ses titres miniers, pour "irrégularités dans la liquidation de Sominki et dans la création de Sakima"⁵². » En confisquant sur papier ces acquis, Kabila espère financer la nouvelle guerre qui s'annonce, en mettant en jeu les gisements à reconquérir dans ce *far east* du Congo⁵³.

Mais ces protestations de la part de Kinshasa relèvent de la gesticulation. Banro renégocie avec les rebelles de nouveaux contrats miniers à propos des mêmes gisements, puisque le verdict du litige avec Kabila ne vaut que le prix du papier sur lequel il est rédigé. Banro est déjà gagnée à la cause des Rwandais qui, à l'initiative de l'AMFI, se retournent contre leur ancien chef Kabila et lui déclarent la guerre. Les forces de Kinshasa ne contrôlant pas, en définitive, les gisements disputés devant les tribunaux, Banro compose alors avec les maîtres effectifs des lieux, le RCD.

C'est alors que, frisant l'absurde, Banro entreprend une guerre juridique contre le régime de Kinshasa. « Banro a été expropriée de ses concessions du Sud-Kivu et du Maniema le 31 juillet 1998 par le nouveau gouvernement issu de la première rébellion. Le gouvernement, prétextant des irrégularités dans l'acquisition de Sominki, a dissous — sans mise en garde ni consultation — la société minière. Banro a alors intenté un procès au gouvernement de la RDC [Congo oriental] et a réclamé des réparations pour un montant d'un

⁵⁰ . Rapport Lutundula, op. cit., p. 192.

⁵¹ . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 16.

⁵² . Ibid.

⁵³ . Global Witness Une corruption profonde, op. cit.

milliard \$US auprès du tribunal de "l'International Center for the Settlement of Investment Disputes"⁵⁴. » Juges et partis, les représentants occidentaux l'emportent. « Par suite d'un jugement de condamnation par défaut rendu par la Cour Fédérale du District de Columbia aux États-Unis contre la RD Congo pour déchéance unilatérale de la convention minière du 13 février 1997 », c'est finalement Kabila fils, Joseph, qui dédommagera la société, en avril 2002, dans le cadre d'une entente hors cour⁵⁵.

En vertu de cette entente à l'amiable, Banro l'emporte juridiquement sur toute la ligne. Elle hérite à nouveau légalement de la Sakima, qu'elle scinde en quatre filiales : « toutes les filiales à créer correspondent aux concessions aurifères dont Banro se réserve l'exploitation exclusive pendant trente (30) ans sous le régime du Code des Investissements⁵⁶ ». Le terme de la convention avec l'État passe d'ailleurs de 25 à 30 ans. Elle cède également à la RDC les concessions stannifères sans intérêt, qui lui revenaient pourtant de droit, en échange de toutes ses parts dans la Sakima, « ce qui rend l'État actionnaire à 100 % d'une entreprise qui ne conserve plus que les gisements stannifères en vertu de l'article 7 de l'accord de règlement à l'amiable⁵⁷ ». La Sakima détient de surcroît un permis de péremption sur les cinq zones exclusives de recherche de la province du Nord-Kivu⁵⁸. En outre, elle fait fi complètement du sort des ex-employés de la Sominki, qui sont laissés à eux-mêmes depuis cinq ans.

L'accord attribue donc « 35 ex-concessions Sakima (mines d'or à Twangiza, Kamituga, Lugushwa, Namoya) à Banro tandis que 12 ex-concessions (cassitérite) RMA rest[ent] aux mains du gouvernement qui cherch[e] des partenaires pour investir⁵⁹ ». Banro s'en tire de nouveau avec les seules valeurs productives. On socialisera toutes les pertes.

54 . Samia Kazi AOUL, Emilie REVIL, Bruno SARRASIN, Bonnie CAMPBELL, Denis TOUGAS, Vers une spirale de la violence ? "Les dangers de la privatisation de la gestion du risque des investissements en Afrique", Les activités minières et l'emploi de compagnies privées de sécurité, « Annexe B op. cit.

55 . Rapport Lutundula, p. 194.

56 . Ibid., p. 194.

57 . Ibid., p. 194.

58 . Ibid., p. 195.

59 . Dominic JOHNSON et Abys TEREGA, « Les ressources minières: la faillite de la politique minière en RDC », Goma, Pole Institute, p. 41.

Guerres intestines mises en abyme

Mais de 1997 à 2002, rien n'était joué hors du vase clos juridique.

La guerre congolaise est à interpréter comme les répercussions de la guerre économique que se livrent les puissances minières étrangères et locales sur le terrain. « Quatre partis se disputent par exemple les concessions prolifiques d'or et d'étain de la "Société minière et industrielle du Kivu" (Sominki), la société aurifère canadienne Banro [...], la Sud-africaine SPC [...], la société d'État congolaise Somico [...] et des hommes d'affaires locaux⁶⁰. » Du point de vue économique, les quatre millions de morts qu'on recense dans cette guerre passent au compte des dommages collatéraux.

Dans le Sud-Kivu, le RCD reste un allié forcé de Banro, puisqu'il contrôle l'est congolais où se trouvent ses concessions. Mais les combats pour ces richesses font rage tandis que les fronts se multiplient. D'abord alliés autour de Kabila, les dirigeants et généraux rwandais et ougandais deviennent rivaux, se toisent, jusqu'à ce que les hostilités éclatent, d'abord en 1999, puis de mai à juin 2000 lors de la terrible bataille de Kisangani. Les accords de cessez-le-feu se multiplieront en vain et la région riche en diamants ne sera jamais démilitarisée.

Ougandais et Rwandais continueront de se battre, mais par forces congolaises interposées. « Cette évolution provoque la multiplication des conflits locaux et plonge un peu plus l'est du pays dans le chaos. Pour ajouter à la complexité de la situation, dans les territoires qu'ils contrôlent, les rebelles et leur[s] alliés continuent à se heurter à des forces hétéroclites (Maï-Maï, Interahamwe, ex-FAR [Forces armées rwandaises de l'ancien régime heu], ADF [Allied Democratic Forces], rébellions hutu burundaises⁶¹ », etc.

Un cercle vicieux démentiel s'installe : les factions et armées en présence font la guerre pour contrôler les nombreux gisements miniers de la région, et elles contrôlent ces gisements miniers pour financer la guerre.

Les sociétés minières en cause sont parties prenantes du conflit. « Nombre de combats qui ont suivi autour de l'extraction minière à l'est du Congo ont opposé les partisans de Banro, la plupart soute-

⁶⁰ . Dominic JOHNSON, « Wettbewerb auch mit vorgehaltener Waffe », Berlin, Die Tageszeitung, 11 février 2002.

⁶¹ . Jean-François HUGO, La République démocratique du Congo. Une guerre inconnue, Paris, Michalon, coll. « Ligne d'horizon », 2006, p. 38.

nant les rebelles du RCD, à ceux de Somico, pour la plupart Mai-Mai et soutenus par le gouvernement Kabila⁶². »

Mais le torchon brûle entre Banro et les alliés politico-militaires de la section de Goma du RCD. En 2000, la société canadienne met le feu aux poudres lorsque son représentant dans la région, Victor Ngezayo, fonde au Sud-Kivu son propre parti politique, le Mouvement des patriotes congolais (MPC) : or, dans l'est du Congo, qui dit parti dit faction armée, « réseau d'élite », mafia financière, contrôle de territoire... La création du MPC passe donc pour une déclaration de guerre contre le RCD-Goma.

Et Ngezayo a le profil de l'emploi. « C'est Victor Ngezayo, l'un des barons richissimes sous l'ancien régime mobutiste, à la tête d'une myriade de sociétés allant de l'aviation civile dont la VAC, Virunga Air Cargo, à la campagne caféière en passant par l'hôtellerie et l'exploitation des matières précieuses⁶³. » Ngezayo serait, selon le quotidien congolais *Le Potentiel*, ce particulier qui a reçu de la Sominki les deux avions vendus à rabais par Banro⁶⁴ Pierre Baracyetse en brosse un portrait inquiétant : « À l'instar de Jean-Raymond Boule, Victor Prigogyne Ngezayo est un des personnages troubles de tous les conflits des dernières décennies dans la Région des Grands Lacs. Depuis son enfance il a évolué et prospéré dans le trafic du café au Kivu, pour atteindre son apogée dans les années 1970. Il est aussi devenu le premier "Zaïrois" fortuné grâce au café. De tout temps, il a été un des bailleurs de fonds des rebelles. Comme ses amis Kagame au Rwanda, Museveni en Ouganda et Buyoya au Burundi, il a la grande ambition d'être l'homme fort du Kivu⁶⁵. »

Pendant que Ngezayo, l'ayant droit de Banro, se mêle de politique, le RCD se lance en affaires : « En 2001, face au déferlement des hommes d'affaires désireux d'arracher des contrats juteux aux rebelles du RCD-Goma, ces derniers ont voulu mettre de l'ordre en créant une société privée qui s'occuperait de ces spécialistes en "contrats hauts risques" — la société Congo Holding Development

⁶² . Dominic JOHNSON, « Les ressources minières : la faillite de la politique minière en RDC », op. cit., p. 39.

⁶³ . T. MATOTU, « Le RCD conteste à l'homme d'affaires Ngezayo la qualité de mandataire de Banro », in *Le Soft online*, <<http://www.lesoftonline.net/affaire.html>>.

⁶⁴ . « L'avocat-conseil de Mr. Victor Ngezayo écrit au Potentiel », *Le Potentiel*, avril 2006, <http://www.lepotentiel.com/afficher_article.php?id_edition.-4&i.d_article,27799>.

⁶⁵ . Pierre BARACYETSE, « L'Enjeu politique des sociétés minières internationales en République démocratique du Congo (ex-Zaïre) », op. cit., p. 17.

Company (CHDC)⁶⁶. » Le RCD cède à cette CHDC — dont les actionnaires sont les dirigeants du RCD-Goma, des Rwandais et des Sud-Africains — les gisements disputés de l'ancienne Somin-ki⁶⁷.

« Il faut rappeler qu'alors que toutes ces décisions étaient en cours, les ex-concessions Sakima étaient en fait gérées par la société écran du RCD — Congo Holding — et celles de la RMA, par le Comité Provisoire de Gestion du RCD, et qu'au cours de l'année 2003, ces deux structures ont transmis leurs intérêts à des sociétés sud-africaines. Cela ne doit pas faire oublier que les zones d'extraction n'étaient pas sous le contrôle exclusif ni régulier de qui que ce soit ; elles étaient des zones de conflit à propos desquelles se battaient plusieurs groupes armés⁶⁸. »

Banro perdra des plumes dans cet affrontement avec le RCD-Goma. Pour salir la société canadienne, celui-ci ne manque pas d'arguments et n'hésitera pas à procéder au grand déballage. « Banro ne cherche qu'à pousser la procédure judiciaire engagée auprès du Cirdi à Washington en espérant toucher son milliard de dollars, somme qui lui permettrait de payer les frais d'avocat et de se payer au quintuple l'engagement dans le rachat des actions de la Somin-ki⁶⁹. »

Le RCD relève aussi que la promesse d'investissements de 300 millions \$US de Banro est restée lettre morte. En créant la Sakima, Banro n'a pas non plus fondé un conseil d'administration en bonne et due forme, tel que le prescrit la loi congolaise. Elle a plutôt télé-guidé de loin l'entreprise, le président de Banro, Bernard Van Rooyen, et son avocat de Kinshasa, Patrick M. Mitchell, signant seuls les procès-verbaux. De plus, la Sakima a été créée le 26 avril 1997, soit dix jours avant que le gouvernement ne l'autorise... « Banro est moins une entreprise arrivée au Congo en vue de réaliser des investissements à long terme créateurs de richesses et porteurs d'emplois et de bien-être pour ses habitants qu'une firme de rapaces prédateurs à la recherche d'affaires juteuses permettant de

⁶⁶ . Dominic JOITNSON, « Les ressources minières: la faillite de la politique minière en RDC », op. cit., p. 39.

⁶⁷ . Jean-Paul Moro KOBANDA, *Les crimes économiques dans les Grands Lacs africains. 5 millions de morts pour enrichir : les multinationales occidentales, le Rwanda, l'Ouganda et leurs complices congolais*, Paris, Éditions Menaibuc, 2006, p. 21-9-220.

⁶⁸ . Dominic JOHNSON, « Les ressources minières : la faillite de la politique minière en RDC », op. cit., p. 41.

⁶⁹ . T. MATOTU, « Le RCD conteste à l'homme d'affaires Ngezayo la qualité de .mandataire de Banro, op. cit.

réaliser d'immenses gains en un tournemain sans avoir encouru le moindre risque financier⁷⁰.

La violence règne. C'est un supplice sans nom pour les civils. La population locale est devenue ouvertement hostile aux forces d'occupation étrangères (rwandaises) et à leur protégée canadienne, en même temps que l'opposition des forces Maï-Maï, proches du gouvernement de Kinshasa — qui « représentent une nébuleuse de milices ethniques où il n'existe aucun mouvement fédérateur sauf à une échelle infraprovinciale » — s'est faite plus pressante. « Sur le terrain, une résistance populaire 'contre Banro s'est organisée et l'a toujours empêchée d'opérer dans les concessions acquises⁷¹. »

Se résignant à titrer « Kivu : La poudrière », le journal de Kinshasa *Le Potentiel* écrit le 15 juin 2007 : « Ce n'est pas de sitôt que l'on cessera de parler de la situation, déjà explosive, qui prévaut dans l'Est de la République démocratique du Congo. Plus particulièrement dans le Nord et le Sud-Kivu. Chaque jour qui passe, la tension ne fait que monter, l'insécurité s'accroît pendant que l'éclatement d'une nouvelle guerre s'y précise davantage. Au point que le Kivu ressemble à une véritable poudrière⁷². »

En octobre 2006, Banro entamait une nouvelle poursuite judiciaire, cette fois contre une société canadienne, La Quinta Resources. Les deux entreprises se disputent âprement la propriété des concessions de Twangiza-Namoya. Alors que La Quinta affirme avoir signé un partenariat avec la congolaise Wa Balengela Kasai Investments Congo (WBK) en août 2006, Banro affirme avoir conclu antérieurement un accord similaire. En mars 2007, la justice de Kinshasa tranchait en faveur de La Quinta, mais Banro allait chercher à porter la cause en appel.

Il semble que La Quinta, quant à elle, ait déjà entamé ses activités, en retenant les services de l'ancien gestionnaire du projet de la controversée Anvil, accusée de complicité pour crimes de guerre à Kilwa (thèse 2, glose 5)⁷³... Trois autres canadiennes, Oryx Natural Resources, Southern Era et BRC Diamond Corporation, auraient

⁷⁰ . Ibid.

⁷¹ . Rapport Lutundula, op. cit., p. 1,95.

⁷² . « Kivu: la poudrière », Kinshasa, *Le Potentiel*, 15 juin 2007, <http://www.lepotentiel.com/affich_er_article.php?id_edition=&id_articiele=47460>.

⁷³ . Dominic JoHNSon et Aloys TEGERA, *Rules for sale: formai and informai cross-border trade in Eastern DRC*, Goma, Pole institute, mai 2007.

commencé l'exploration de nouveaux gisements diamantifères dans la même région du Kasai⁷⁴.

⁷⁴ . KFW ENTWICKLUNGSBANK et INSTITUT FÉDÉRAL ALLEMAND DES SCIENCES DE LA TERRE ET DES MATIÈRES PREMIÈRES (BGR), Les ressources naturelles en République démocratique du Congo., Un potentiel de développement ?, Francfort-sur-le-Main, avril 2007.

GLOSE 3

Heritage Oil met le feu aux poudres en Ituri

AU DÉBUT DE 2003, en même temps que les belligérants des Grands Lacs signent le fragile Accord de Paix Global et Inclusif de Pretoria qui prévoit la constitution d'un gouvernement de transition, la pétrolière canadienne Heritage Oil fait gravement incursion dans l'est du pays, avec le soutien de Kinshasa.

Issu de l'Accord, le gouvernement de transition de la « République démocratique du Congo » répond d'une formule malaisée. Le président Kabila est confirmé à son poste, mais se voit flanqué de quatre vice-présidents qui sont en fait ses ennemis d'hier : Jean-Pierre Bemba du Mouvement de libération du Congo (soutenu par l'Ouganda), Azarias Ruberwa du Rassemblement congolais pour la démocratie (soutenu par le Rwanda), Abdoulaye Yérodi, fidèle du parti présidentiel (le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie) ainsi que Zahidi Ngoma comme représentant de l'opposition non armée. Le conseil des ministres est obèse : 61 titulaires⁷⁵.

Le gouvernement n'est pas sitôt constitué que Heritage Oil met à très rude épreuve cet improbable aménagement du pouvoir. Kabila annonce d'emblée la cession des gisements pétroliers de la province de l'Ituri et du Nord-Kivu à la société canadienne. Ce sont des territoires qu'il ne contrôle pas l'Ituri a été créé durant la guerre par les Ougandais et se trouvait contrôlé par le MLC au moment de la signature des accords de paix.

Le clan Kabila s'est manifestement allié à la pétrolière canadienne pour disputer immédiatement le contrôle de ce territoire aux adversaires ougandais. Et pour cause, Heritage vante davantage son expertise sécuritaire et militaire que ses connaissances dans le do-

⁷⁵ . Safi. FELE, « Le nouveau gouvernement de la République démocratique du Congo est constitué. Il est composé de 60 ministres », Afrika.com, 6 février 2007, <<http://www.afrik.com/article11161.html>>.

maine pétrolier. Après du journaliste berlinois Dominic Johnson, son PDG Michael Wood revendiquait sans cligner des yeux « un sens du risque différent des autres entreprises pétrolières⁷⁶ ».

Dans les confins de la République où s'affaire Heritage Oil, sous 30 000 km² gît du pétrole. Dépossédé de sa souveraineté sur cette portion du territoire, l'État l'est tout autant concernant cette ressource⁷⁷. Pour ne rien simplifier, ce territoire congolais jouxte des aires d'exploitation dans l'Ouganda voisin, que la pétrolière canadienne s'est déjà vu concédées. Ces droits d'exploration (ainsi que d'exploitation, en ce qui regarde le versant ougandais), que Heritage a acquis tant au Congo orientai qu'en Ouganda, lui permettent de lancer des projets d'exploitation sur les deux rives du. Semliki, un fleuve limitrophe qui se déverse dans le Lac Albert. Ce gisement recèlerait de part et d'autre de la frontière entre 332 et 996 millions *de* barils.

Le ministre congolais des Mines, Simon Tuma-Waku Bawangamio, et le vice-président de Heritage, Bryan Smith, avaient déjà conclu un accord liminaire, le 2 juin 2002⁷⁸, mais on a attendu la proclamation de la « paix » pour procéder à l'annonce. Ce contrat ayant été signé sitôt la « paix » annoncée, il a échappé au mandat d'observation de la Commission Lutundula sur la validité des conventions économiques conclues en temps de guerre.

« L'accord est politiquement délicat, car le gouvernement de Kinshasa ne contrôle pas la région en question. C'est le territoire des rebelles, divisé entre plusieurs groupes, et la partie de la concession la plus économiquement intéressante a été la scène des

⁷⁶ . L'expression traduite depuis l'allemand est : « Lin anderes Risikoprofil als andere Ölfirmen », Dominic JOHNSON, « Fata Morgana bei den Mondbergen », Berlin, Die Tageszeitung, 3 mars 2003, p. 4 et 5. Le journaliste a aussi écrit tout un rapport sur les conséquences des activités de la pétrolière canadienne, Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais, Goma, Pole Institute, mars 2003. Nous avons, pour notre part, relayé ces informations au Canada et en France dans un livre : Alain DENEAULT, Paul martin et compagnies, op. cit., chapitres 45-49, traduit en anglais (Paul Martin & Companies, Sixty Thesis on the alegality of Tax Havens) chez Vancouver, Taionbooks, 2006. Également sous forme d'article : Alain DENEAULT, « Paul Martin s'engage dans un Congo mis à feu et à sang du fait des activités de l'entreprise canadienne Heritage Oil », Centre des médias alternatifs du Québec, <http://www.cmaq.net/en/node.php?id,119_76>, repris in Billets d'Afrique et d'ailleurs, Paris, Survie, n° 114, mai 2003.

⁷⁷ . José BAFALA ITUMBELA, L'industrie pétrolière en RDC: Des réseaux d'intérêts croisés pour le profit d'aujourd'hui ou de demain, Presses de l'Université de Kinshasa, 2005.

⁷⁸ . Selon le quotidien de Kinshasa, La Référence Plus, du 26 juin 2002, cité in Dominic JOHNSON (sous la direction de Aloys TEGERA, avec la collaboration de Mikolo SOFIA), Les Sables mouvant. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais, op. cit.

pires combats de la guerre au Congo : une partie de l'Ituri et la partie nord du Nord-Kivu⁷⁹. »

C'est une provocation qui risque de relancer la guerre. Comme de fait, les prétentions d'Heritage entament les efforts désespérés qui ont été faits pour instaurer un climat de paix dans cette région éprouvée par des millions de morts. L'irresponsabilité politique est totale. « Pas une seule goutte de pétrole n'est encore extraite, ni du côté de l'Ouganda, ni du côté congolais de la vallée. Le travail actuel de Heritage Oil est exploratoire et même s'il prospère [sic], les phases du développement et de la production viendront beau coup plus tard. Mais malheureusement le coût humain est déjà élevé. L'Ituri dans le nord-est congolais, déjà le site des pires massacres et des pires horreurs de la crise congolaise, est devenu un nouveau champ de bataille pour les intérêts régionaux et internationaux⁸⁰.

Un passé garant de l'avenir

La réputation déjà sulfureuse de Heritage contribue à aggraver ce climat psychologique. Heritage Gas naît à Calgary et est inscrite à la Bourse de Toronto en 1992. Son fondateur et membre du conseil d'administration, Tony Buckingham — de son nom de guerre — est rompu au mercenariat. Buckingham a fait ses premières armes en Angola avec la pétrolière canadienne Ranger Oil avant de fonder Heritage Oil. Via l'Albion Energy dont il est l'actionnaire majoritaire (55 %) et qui détient elle-même une majorité d'action. de Heritage Oil, il se trouve à contrôler cette dernière⁸¹. Heritage Oil a ses bureaux dans un complexe où se trouvent des représentants de services connexes : pétrole, or, diamant, sans parler du cabinet de comptables agréés et du bureau de finance offshore. « Se sont ajoutées à cela des compagnies militaires et tion⁸². » En 2005, Heritage Oil créera finalement une filiale en Suisse, un paradis fiscal, pour lui confier sans surprise son centre

⁷⁹ . Dominic JOHNSON (sous la direction de Aloys TEGERA, avec la collaboration de Mikolo SONA), *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 23.

⁸⁰ . Aloys TEGERA, « Préface », 13 mars 2003, in Dominic JOHNSON (sous la direction de Aloys TEGERA, avec la collaboration de Mikolo SOFIA), *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 1-2.

⁸¹ . Dominic JOHNSON, *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 9.

⁸² . CENTER FOR PUBLIC INTEGRITY, *Marketing the New Dogs of War*, Washington, octobre 2002, <<http://www.publicintegrity.org/bow/report.aspx?aid.149>>, cité in Dominic JOHNSON, *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit.

de finance et de gestion⁸³. « Ouvrir un compte en Suisse, c'est se constituer une réserve d'argent dont personne, à part soi-même et une poignée de collaborateurs de la banque, ne connaîtra jamais l'existence⁸⁴. » C'est aussi de Suisse, à Lugano, que Nanes Delorme Capital LLC, le conseiller financier exclusif de Heritage, a géré la vente des actifs de son client en République du Congo (le Congo occidental)⁸⁵.

Vétéran britannique des unités d'élite SAS et proche du premier ministre britannique Anthony Blair, Buckingham a servi le gouvernement angolais, alors en pleine guerre contre les rebelles de l'Unita (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola) dans les années 1990. Le trafic diamantaire lui aurait permis de se constituer un trésor de guerre (thèse 4, glose 4). Il a fait appel dans ce contexte à Executive Outcomes (EO), une firme de mercenariat fondée en 1989, à partir de son 32e bataillon, par l'ancien militaire sud-africain Eeben Barlow, soupçonné d'avoir contribué à l'assassinat d'activistes anti-apartheid⁸⁶. Pour mettre sur pied cette force de défense, il aurait aussi bénéficié d'une enveloppe de 30 millions \$US de la part de Ranger Oil, bien connue de lui⁸⁷.

En 1995, actif également en Sierra Leone (ainsi qu'en Namibie⁸⁸), Buckingham affecte cette fois ses mercenaires au service du président Tejan Kabbah et du capitaine Valentine Strasser pour repousser les assauts insurrectionnels du Revolutionary Patriotic Front (RUF). Pendant que le RUF bénéficiait du soutien actif de réseaux mafieux et des services secrets de la « Françafrique », Executive Outcomes et Buckingham fournissaient les gros des forces gouvernementales dans une guerre dont l'horreur pour les populations civiles fut inénarrable : esclavagisme sexuel, politique d'amputation systématique, exécutions sommaires⁸⁹.

83 . « Swiss Management and Finance Office <http://www.heritageoilcorp.com/contact.htm>».

84 . Sylvain BESSON, *L'Argent secret des paradis fiscaux*, Paris, Seuil, 2002, P. 9.

85 . « Heritage Oil Divests its Interests in the Republic of Congo for US \$ 28 Million », New York, 7 juin 2006, communiqué reproduit in <<http://www.petroleumafrika.com/print.php?NID,1.847&PHPSESSID=69c4ec75a3fdda56678f4ecla3bdfcf9>>.

86 . Laurence MAZURE, « Lucrative reconversion des mercenaires sudafricains », Paris, Le Monde diplomatique, octobre 1996, <www.mondediplomatique.fr/1996/10/MAZURE/7295>.

87 . CENTER FOR PUBLIC INTEGRITY, *Marketing the New Dogs of War*, op. cit.

88 . « Is Tony Buckingham. the New Tiny Rowland ? », Executive Intelligence Review, 21 août 1998, p. 62.

89 . François-Xavier VERSCHAVE, *Noir silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, Paris, Les arènes, 2000, p. 90-91.

Ces deux guerres créent un précédent en Afrique, quant à la façon de privatiser d'un même tenant guerres et pillage industriel. « Anthony Buckingham de Heritage Oil est à l'origine du contrat du gouvernement angolais avec la firme de soldats sud-africaine Executive Outcomes, et un contrat avec la firme militaire américaine AirScan a été signé à l'initiative de Chevron à Cabinda [région angolaise]. Comme le scandale de l'Angolagate l'a révélé en 2000, un nouveau type d'entrepreneur financiero-militaire (*Kriegswirtschaftsunternehmer*), d'après les cas de Pierre Falcone et Arcady Gaydamac, s'est imposé à partir du trafic d'armes et d'un positionnement stratégique dans l'économie angolaise⁹⁰. » Autour d'intérêts strictement privés, Executive Outcomes (au compte d'Heritage Oil) et AirScan (pour Chevron) ont donc mené en sol angolais une guerre terrible pour les civils. Après avoir vaincu la rébellion en 1994, le gouvernement angolais passe à la caisse et accorde à Heritage Oil, conjointement avec Ranger Oil, des gisements pétroliers d'une valeur de 30 millions \$US⁹¹.

Après ses lucratives aventures en Angola et en Sierra Leone, Executive Outcomes fusionne ses capitaux avec ceux de Sandline International, pour se faire oublier le temps des controverses⁹². Sandline devient logiquement la société écran qu'utilise Executive Outcomes pour poursuivre ses opérations. « La boucle était bouclée. Le vivier de Sud-Africains pauvres au point d'accepter de risquer leur vie fournissait les forces physiques, Sandline prenait sur elle l'organisation et garantissait la respectabilité de l'opération (*the respectable front*). L'opération avait pour visée d'encadrer la bonne marche des affaires occidentales en Afrique et dans d'autres points chauds du globe, de garder ses propriétés et, au besoin, de soutenir les gouvernements lorsqu'ils étaient les mieux disposés à répondre des exigences du business⁹³. » Si Executive Outcomes aujourd'hui n'existe plus comme telle, on ne peut pas en dire autant des quelque 200 filiales qu'elle a créées.

⁹⁰ . Lisa Rimm, « Kriegswirtschaft in Friedenszeiten, Die private Sicherheitsindustrie in Angola », in Dario AIELLINI et Boris KANZLEITER, *Das Unternehmen Krieg, Paramilitärs, Warlords und Privatarmeen als Akteure der neuen Kriegsordnung*, Berlin, Assoziation A, 2003, p. 163-164.

⁹¹ . Compte-rendu de consultants de Jefferies du 11 juin 2002, cité in Dominic JOHNSON, *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 9.

⁹² . CENTER FOR PUBLIC INTEGRITY, *Marketing the New Dogs of War*, op. cit. 93. Christopher WRIGLEY, *The Privatization of Violence New Mercenaries*

⁹³ . and the State, mars 1999, <www.caat.org.uk/publications/government/

C'est ce palmarès-là que Heritage Oil met en valeur pour asseoir sa crédibilité en matière de « sécurité » dans la région des Grands Lacs : Heritage Oil se présente donc comme une entreprise apte à fonctionner dans des endroits où la paix est improbable, si elle ne doit pas être activement [compromise Buckingham et](#) les siens « ne cherchent pas à planter le drapeau d'un pays : leur prime de guerre se paie en droits d'exploitation de gisements, confiés à leurs sociétés spécialisées, comme Branch Energy, Branch Mining ou Heritage⁹⁴ ».

Pour preuve, les dernières acquisitions de Heritage se sont faites notamment en Irak⁹⁵.

Feux génocidaires : Heritage Oil en toile de fond

Pour s'assurer le contrôle du territoire conquis légalement par Heritage, dans un premier rayon (voir figure A), Kinshasa (Congo oriental) et Kampala (Ouganda) se battent par « ethnies » interposées, respectivement les Lendu et les Hema qui occupent le territoire. Ces groupes se disputent les mêmes terres depuis des lustres et sans la présence de sociétés étrangères, des affrontements éclateraient certes encore dans la région ; d'autres problèmes sociodémographiques occasionneraient aussi de la violence⁹⁶. Mais le différend sans âge qui divise ces communautés se verra cette fois violemment exalté par les acteurs économiques.

Dans un deuxième rayon de cette arène sanglante, se trouvent les gestionnaires régionaux. L'Est congolais est formé d'une multitude complexe de mouvances depuis que le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), soutenu jusqu'alors par une alliance factice entre le Rwanda et l'Ouganda, s'est scindé en mai 1999 à l'issue des affrontements de Kisangani. Le RCD s'est alors ramifié en une constellation de milices « ethniques » soutenues tantôt par l'Ouganda, tantôt par le Rwanda, sinon alternativement par l'un ou l'autre.

On reconnaît dans le troisième rayon les parrains financiers et industriels africains et occidentaux.

⁹⁴ . [mercenaires1999.php](#)>. François MISSER et Olivier VALLÉE, « Les nouveaux acteurs du secteur minier africain », Paris, Le Monde diplomatique, mai 1998, p. 24-25.

⁹⁵ . Thomas WAGNER, « BC-Irak-Oil-Industrie, The Associate Press, 23 décembre 2005.

⁹⁶ . Pierre BIGRAS et Étienne RUSAMIRA de l'Observatoire de l'Afrique centrale (<[www.obsac.com](#)>), en entrevue avec nous le 15 décembre 2006.

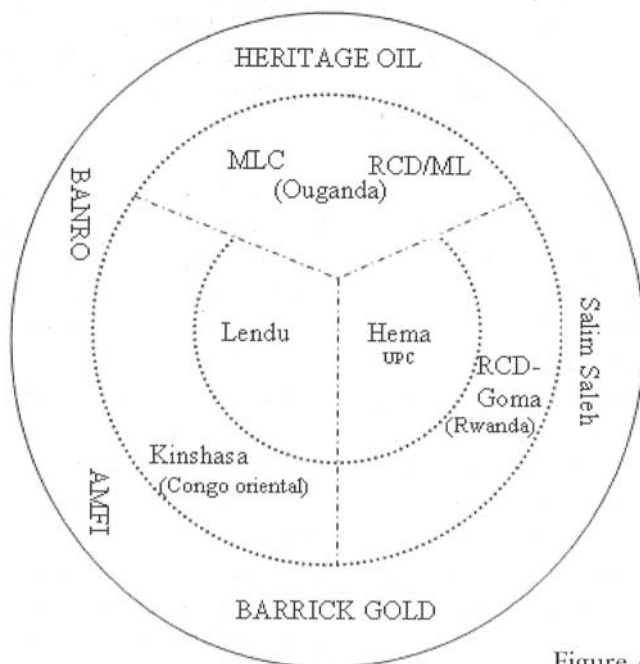


Figure A

Dans le premier rayon, le conflit entre Lendu et Hema ainsi que les clans apparentés est déjà attisé depuis quelques années par les hostilités au Rwanda entre Tutsi et Hutu. Les analogies entre les communautés respectives sont fréquentes : comme les Hutu, les Lendu ont traditionnellement travaillé la terre alors que les Hema se font reconnaître comme éleveurs, à l'instar des Tutsi rwandais.

Chacun fourbit ses armes, et il doit en aller ainsi. Les sociétés occidentales instrumentalisent ces communautés pour sécuriser leurs concessions en même temps qu'elles utilisent le vieux mythe des guerres tribales à l'africaine pour masquer leur responsabilité. « Il est vrai qu'un différend de longue date au sujet de terres a entraîné un désaccord entre les deux groupes. Toutefois récemment, leur inimitié traditionnelle à propos des terres et le conflit qui les oppose actuellement sont utilisés comme une justification par les Hema, et en particulier le sous-clan extrémiste des Gegere, pour importer des armes et former leurs propres milices, l'objectif final non avoué étant de consolider leur pouvoir économique dans la région⁹⁷. »

⁹⁷ . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., chapitre 119, p. 25.

Le tout n'a pas manqué de dégénérer en un misérable championnat. Une association locale des droits de l'Homme a dénombré 19 agressions lendu contre les Hema entre juin 1999 et janvier 2000. En retour, entre juin 1999 et avril 2000, les milices hema ont contre-attaqué 26 fois. Se faufile, l'Armée ougandaise (UPDF) aurait participé à 24 agressions sous le couvert d'une vindicte tribale hema⁹⁸.

Plusieurs clans ont dû se positionner sur cet échiquier ensanglanté. Aux côtés des Hema constitués sous la bannière politique de l'« Union des Patriotes Congolais » (UPC), se range le RCD-Goma pro-rwandais.

Les Lendu sont flanqués de l'armée gouvernementale de Kinshasa et reçoivent le soutien objectif du RCD-ML — une faction dissidente du RCD-Goma — ainsi, que du MLC, deux Mouvements épaulés par l'Ouganda qui attaquent eux aussi régulièrement les positions hema.

Mais l'Ouganda elle-même se montrera extrêmement versatile dans ce conflit et soutiendra tous les acteurs en présence. Au moment où commencent les hostilités en 1999, l'Ouganda penche pour les Hema et leur crée sur mesure la province de l'Ituri. Donnant le tournis à ses protégés, le commandant de l'Armée Ougandaise (UPDF), James Kazini, nomme Adèle Lotsove gouverneur de l'Ituri, pour la remercier aussitôt et la remplacer tour à tour par Wamba dia Wamba, Mbusa Nyamwisi, John Tibasilma, Jean-Pierre Bemba, Thomas Lubanga et Chief Kahwa⁹⁹, ce en quelques mois seulement, jusqu'à ce qu'un colonel ougandais, Edison Muzoora, occupe officieusement la fonction de gouverneur au début de 2001.

Ce soutien aux Hema est lui-même de courte durée. En juin 2002, l'Ouganda incarcère Thomas Lubanga de l'UPC hema et le livre à Kinshasa. Mais c'est pour de nouveau soutenir l'UPC deux mois plus tard, en même temps qu'il chasse du gouvernement de l'Ituri ses anciens protégés.

En cinq ans, l'Ouganda arme alternativement une dizaine de groupes locaux différents (dont cinq massivement), entraîne des groupes rebelles depuis sa capitale Kampala, décide de leurs fusions, expulse les alliés devenus trop puissants, etc. Pis encore, l'armée ougandaise attise volontairement le conflit entre Hema et

⁹⁸ . INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Congo Crisis, Military Intervention in Ituri, ICG Africa Report n° 64, Nairobi, New York et Bruxelles, 13 juin 2003, p. 4.

⁹⁹ . Ibid., p. 3.

Lendu avant la signature des accords de paix, en armant simultanément les deux parties¹⁰⁰, de façon à se rendre indispensable à une solution de sortie de crise.

Le conflit ne cesse de gagner en intensité et les populations civiles sont piégées au milieu du champ de bataille : en 2002, on compte plus de 50 000 morts, 230 000 déplacés, 76 écoles primaires et 32 établissements secondaires détruits ainsi qu'un demi-million de maisons brûlées¹⁰¹ et les derniers pourvoyeurs d'aide humanitaire menacent de fuir à leur tour. Les chefs de guerre — notamment Bemba et Kabila — détournent à leur compte les salaires des militaires et leurs rations alimentaires, « contraignant » les soldats au centre de la bataille à survivre à coups de rapt et de pillage¹⁰². « Les alliances et les loyautés entre et au sein des partis politiques et entre factions de guerre changent en permanence, ce qui accroît l'incertitude¹⁰³. »

La crise culmine en mars 2003 lorsque l'armée ougandaise s'allie subitement au clan lendu pour débarrasser Bunia, la capitale de l'Ituri, de sa population hema.

Les Hema trouvent alors du renfort du côté du Rwanda, qui tend lui aussi à changer de camp.

De la folie pure. Un groupe déclare un jour la guerre à ses alliés d'hier en fonction d'alliances de circonstances et d'intérêts financiers toujours provisoires. Human Rights Watch tentera de démêler ce sac de nœuds dans un rapport consacré aux alliances politiques en vigueur dans la région¹⁰⁴.

100 . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., chapitre 121, p. 25.

101 . Colette BRAECKMAN, « L'Ituri déchiré par la haine ethnique. La ville de Bunia est aux mains des seigneurs de la guerre », article reproduit le 1.6 mai 2002 par IFrance.com, <http://www.mu.semakaweli.ifrance.com/archivesn.6.02.2002.h.tml>.

102 . INTERNATIONAL CRISIS GROUP, Escaping the Con flirt Trap : Promoting. Good Governance in the Congo, Nairobi et Bruxelles, Africa Report, n°114, 20 juillet 2006, p. 11..

103 . Dominic joHNsoN, Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais, op. cit., p. 4.

104 . HUMAN RIGHTS WATCH, Ituri: « Couvert de sang ». Violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC, vol. 1 5, n° 11.(A), juillet 2003, p. 7.

Le « profil risque » de Heritage Oil

En 2003, Heritage Oil s'impose comme « le candidat parfait pour commencer une nouvelle guerre des ressources dans la Région des Grands Lacs¹⁰⁵ ».

Ses contacts avec les acteurs régionaux remontent à l'époque du conflit. Ceux-ci ne sont sans doute pas étrangers à celui-là.

La pétrolière canadienne joue alors sur tous les tableaux, pactisant tant avec le clan Kabila qu'avec les pouvoirs ougandais et de nombreux chefs locaux.

Au plus fort de ces tractations, entre juillet 2002 et mars 2003, Human Rights Watch dénombre 5 000 morts parmi les civils¹⁰⁶. La région est un immense baril de poudre. « C'est dans ce contexte que le gouvernement de Kinshasa a accordé les régions frontalières de l'Ituri et du Nord-Kivu à Heritage Oil. Étant donné la situation volatile sur le terrain et la réputation de Heritage Oil, ceci équivalait à une déclaration de guerre¹⁰⁷. » Les observations de Jean-Baptiste Dhetchuvi, responsable de la diplomatie à l'UPC, donnent froid dans le dos : « En Ituri, nous sommes engloutis par une guerre de pétrole. Si vous comparez la carte des gisements pétroliers de la région du Lac Albert à celle des massacres, il y a vraiment une ressemblance étrange¹⁰⁸. »

Heritage Oil met de l'huile sur le feu.

L'escalade de la violence devient inénarrable lorsque les forces en présence mesurent leurs victoires par le nombre de civils qu'elles massacrent dans le camp adverse. Le 31 août 2002, l'UPC hema et ses alliés de la communauté bira s'attaquent à un clan apparenté aux Lendu, les Ngiti, à Songolo. C'est un véritable carnage. Selon un témoin, les milices de l'UPC « ont tué des gens, la plupart par balles, d'autres avec des machettes et des lances. J'ai vu surtout des vieux se faire tuer. Certains ont été attaqués pendant leur sommeil, dont des enfants et des femmes. Les combattants bira ont également décapité certaines personnes à la machette. Il y a eu 140 morts dont plusieurs femmes et enfants. On a demandé aux gens de

¹⁰⁵ . Dominic JOHNSON (sous la direction de Aloys TEGERA, avec la collaboration de Mik.olo SOFIA), *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 8.

¹⁰⁶ . HUMAN RIGHTS WATCH, « Couvert de sang ». *Violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC*, op. cit., p. 1.

¹⁰⁷ . Dominic JOHNSON (sous la direction de Aloys TEGERA, avec la collaboration de Mikolo SOFIA), *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 26.

¹⁰⁸ . *Ibid.*, p. 23, ainsi que Dominic JOHNSON, « Im. Osten Kongos droht ein Krieg um C1 », Dominic Johnson, Berlin, op. cit.

sortir de la brousse pour enterrer les morts. On s'est relayé pour les enterrer. L'attaque a duré environ neuf heures¹⁰⁹. » 787 personnes ont disparu.

Lendu et Ngiti ont contre-attaqué quelques jours plus tard, le 5 septembre. « Les combattants des groupes armés ont [...] commis des viols et des actes aussi inhumains que des mutilations et du cannibalisme, une pratique censée apporter une force rituelle à Ceux qui s'y livrent et inspirer la terreur chez leurs adversaires¹¹⁰ ». Sur une période d'environ dix jours, ils « ont systématiquement massacré au moins 1 200 civils hema, Gegere et bira dans la ville ainsi que dans le Centre Médical Évangélique (CME), un hôpital soutenu par l'église¹¹¹ ». Le pasteur a été tué : « Son corps a été coupé et les morceaux jetés dans les latrines¹¹². »

L'hôpital de Nyankunde, de loin le plus important de l'Est congolais, a été complètement détruit, rendant incalculable le nombre de victimes indirectes de l'assaut. « Nyankunde, avec son hôpital de référence fondé en 1965 par un médecin américain, le Dr Becker, fut naguère une oasis. Cinq églises protestantes avaient réuni leurs efforts pour créer cet hôpital de 250 lits où les malades étaient amenés de tout l'Est du Congo par une petite compagnie d'aviation, elle aussi gérée par les Églises¹¹³. » Du reste, « la propagation du VIH/sida, le nombre élevé d'enfants-soldats et les viols de femmes sont les autres conséquences de la généralisation du conflit mé¹¹⁴. »

Sur fond d'atrocités, les émissaires de Heritage Oil négocient. « En 2002, des agents de la compagnie ont commencé à prendre contact avec des chefs locaux en Ituri, dont plusieurs à Burasi ainsi qu'avec le Chef Kahwa de Mandro. Chef Kahwa a déclaré : "J'ai été contacté par les Canadiens de la compagnie pétrolière qui sont venus me voir. Je leur ai dit qu'ils ne pourraient commencer à travailler en Ituri que quand j'aurais pris Bunia à l'UPC."¹¹⁵ »

109 . HUMAN RIGHTS WATCH, Ituri: « Couvert de sang ». Violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC, op. cit., p. 25.

110 . Ibid., p. 1.

111 . Ibid., p. 33.

112 . Ibid., p. 36.

113 . Colette BRAECKMAN, « L'Ituri déchiré par la haine ethnique. La ville de Bunia est aux mains des seigneurs de la guerre », op. cit.

114 . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., chapitre 129, p. 27.

115 . HUMAN RIGHTS WATCH, Ituri: « Couvert de sang ». Violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC, op. cit., p. 14.

Les diplomates occidentaux se taisent¹¹⁶. Sauf lorsqu'il s'agit d'aider le clan gouvernemental qui travaille de la façon la plus probante dans le sens des intérêts canadiens. Au moment où le rapport de force entre les opposants tourne en la faveur des Hema locaux, au détriment de l'alliance Lendu-Kinshasa-Heritage, les chancelleries occidentales s'activent. Le Canadien Paul Martin, à ce moment-là en campagne au sein de son parti pour succéder au premier ministre démissionnaire, se découvre des convictions humanitaires et préconise pêle-mêle l'achat d'hélicoptères de combat et l'envoi des Forces canadiennes dans la région, en jouant sur le souvenir du génocide rwandais de 1994¹¹⁷.

Le 6 mars 2003, l'armée ougandaise arrachera la capitale Bunia aux Hema.

Mais tout le monde a perdu au jeu. Sauf la pétrolière, certaine de ne jamais perdre : foin ces discours sur le « profil risque » de l'entreprise ! Si les conséquences de sa présence deviennent « inacceptables », comme l'anticipe son directeur Bryan Westwood, elle n'aura qu'à évoquer à son tour un « coup de force majeur » et plier bagage¹¹⁸.

Double bind en Ouganda

En terre ougandaise, le projet pétrolier n'augure guère mieux. « Nous voulons que l'Ouganda devienne le Koweït de que¹¹⁹. » C'est ce que, par humour noir ou négligence, Michael Wood de Heritage Oil déclarait au quotidien ougandais *New Vision*, le 28 mars 2002. Les abords ougandais du Lac Albert, à la frontière de l'Ituri, sont prodigues en effet, comme le confirme en août 2006 son successeur Michael Gulbenkian : « Notre travail préliminaire dans le Lac Albert nous laisse croire que nous menons des travaux d'exploration dans une région prometteuse¹²⁰. » Selon l'agence de presse NZZ, il y en aurait pour des milliards Sus¹²¹.

¹¹⁶ . Ibid., p. 25.

¹¹⁷ . Alain DENEAULT, Paul Martin et compagnies, op. cit., chapitres 45 à 49.

¹¹⁸ . Dominic JOHNSON, Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais, op. cit., p. 11.

¹¹⁹ . Cité in Dominic JOHNSON, Les Sables mouvants, L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais, op. cit., p. 12.

¹²⁰ . HERITAGE OIL, Heritage Oil fore son puits d'exploitation Kingfisher-1 en Ouganda », Calgary, communiqué de presse, le 17 août 2006, <<http://www.heritageoilcorp.com/press/french/08-1.7-06%20Kingfisher%20Uganda%20Spud%20FINAUX>> 20in(Yo 20FRENCH.pdf).

¹²¹ . Cité in Lihr HENKEN, Wahlen im Kongo Aufgabe für die Bundeswehr ?, op. cit.

La zone du Graben, qui comprend le Lac Albert et la vallée de la rivière Semliki, regorge de pétrole de part et d'autre de l'Ouganda.

Bryan Westwood s'est voulu rassurant en déclarant que le travail serait à la fois « rentable et sensé écologiquement¹²² ». Mais il y a tout lieu de croire le contraire non seulement en raison du conflit d'intérêts dans lequel il se trouve — étant simultanément actionnaire de Heritage et président du Bureau ougandais des Mines¹²³ — mais aussi parce que les travaux de forage encourent là de graves conséquences s'ils ont lieu à répétition. En effet, il risque de s'en-suivre « une réduction des pressions sur les liquides souterrains conduisant à une subsidence et par conséquent à des inondations pendant la saison pluvieuse¹²⁴ » : l'eau qui surgirait alors serait porteuse elle-même de pétrole et des produits chimiques qu'on utilise pour l'exploiter.

Par ailleurs, la situation politique des Grands Lacs étant extrêmement tendue, s'il s'avérait qu'il n'y avait pas de pétrole, une crise risquerait d'éclater dégénéralant en conflit armé entre différents groupes sociaux, voire avec le voisin rwandais¹²⁵. En effet, depuis 1995, l'élite de différents royaumes intérieurs et les paysans débattent d'une réforme constitutionnelle délicate visant à départager leurs droits et acquis. Des acteurs de plusieurs paliers de pouvoir sont engagés dans le processus qui fera du pays, à terme, un État fédéral multipartite. Les partisans d'une réforme pacifique ont tout intérêt à ce que le président ougandais Museveni, au pouvoir depuis 1986, reste fort. Puisque l'Ouganda est depuis 1978 au bord d'une faillite économique sans cesse décalée par l'injection de fonds d'aide étrangers, le gouvernement Museveni a hypothéqué son avenir autour de cette découverte pétrolière. En ce sens, tout signe de fléchissement — et ce serait le cas si Heritage Oil pliait bagage — menace de porter préjudice au processus constitutionnel.

¹²² . Cité in Dominic JOHNSON, *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 1.2.

¹²³ . Selon un rapport du 5 juin 2001 du Global Policy Forum, cité in Dominic JOHNSON (sous la direction de Aloys TEGERA, avec la collaboration de Mikolo SOFIA), *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 10.

¹²⁴ . Yakobo MOYINI d'Environmental Management Associates, cité in Dominic JOHNSON, *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 17, nous avons retouché la traduction.

¹²⁵ . Selon un rapport du 5 juin 2001 du Global Policy Forum, cité in Dominic JOHNSON (sous la direction de Aloys TEGERA, avec la collaboration de Mikolo SOFIA), *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit., p. 14.

Heritage Oil a donc coïncé l'Ouganda dans un *double bind* : s'il trouve du pétrole, le pays est confronté aux risques écologiques, sinon, il y a instabilité politique.

La situation est d'autant plus désespérée que rien ne dit, dans l'occurrence où Heritage exploite effectivement du pétrole, que les tensions sociales qui couvent déjà ne plongeront pas le pays lui aussi dans la guerre. « Il ressort clairement que toute transformation de l'Ouganda en une économie de pétrole entraînerait des tensions dans la vie politique ougandaise. Les failles concernées existent déjà, mais elles deviendraient plus profondes¹²⁶. »

Par exemple, les Batoro du Royaume de Toro — qui jouxte le Congo — sont épaulés par le gouvernement central dans un combat contre le mouvement sécessionniste des Bankonzo, apparentés aux Lendu congolais. Ce mouvement sécessionniste s'est constitué une milice armée, l'ADF (Allied Democratic Forces) repliée dans les montagnes Rwenzori. Si le mouvement s'est apaisé au début de la décennie 2000, les travaux de Heritage risquent fort d'altérer ce fragile équilibre : c'est toute la région qui pourrait alors s'embraser. En effet, l'ADF de Bankonzo est amer parce que le site pétrolier se trouve en grande partie chez les Hema ougandais de Bundibugyo. « L'exploration du pétrole dans le domaine des Hema de Toro augmenterait l'écart de développement entre le territoire Toro et les régions des Bankonzo¹²⁷. » On assisterait à des guerres de clans analogues à celles qui font rage dans l'Est congolais.

Autre motif de crainte : la ville ougandaise Rwebisengo, où convergent des réfugiés hema du Congo fuyant les agressions lendu et ngiti, se situe à proximité des travaux de forage de Heritage Oil. Un résident de l'endroit, John Kabarere, a appris que le gouvernement ougandais forcerait les citoyens de la ville et tous ses réfugiés à quitter les lieux dans l'éventualité où ces travaux prendraient de l'envergure, ce qui semble s'avérer. « Nous aurons des problèmes avec ce pétrole. Le gouvernement dit que si nous faisons paître le bétail près des forages, nous devons le déplacer et nous devons trouver d'autres pâturages. Mais il n'y a pas d'autres pâturages, c'est plein. Il y a beaucoup de Congolais qui sont venus ici avec leur bétail, il n'y a pas de place¹²⁸. »

¹²⁶ . Dominic JOHNSON, Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais, op. cit., p. 22.

¹²⁷ . Ibid., p. 15.

¹²⁸ . Ibid., p. 17.

Les derniers développements tendent à démontrer que la zone du Graben regorgerait surtout de pétrole dans le versant congolais. Du côté ougandais, on l'a divisé en cinq zones. Heritage Oil contrôle la zone 3 et détient 50 % des parts de l'entreprise d'exploitation ; le reste des actions est détenu par Tullow Oil, son nouveau partenaire congolais. Le site de Turaco-1 et 2¹²⁹ ainsi que le « Bloc 3A¹³⁰ » ont déjà fait l'objet de travaux de forage.

Sans surprise, aux guerres de clans qui sévissent dans l'est du Congo s'ajoute depuis 2007 l'escalade diplomatique entre Kinshasa et Kampala : le Congo oriental remet en cause l'établissement de la frontière entre les deux pays, précisément là où Heritage détient ses concessions¹³¹, près de la petite île de Rukwanzi, sous laquelle la nappe pétrolière tant convoitée trouverait ses limites¹³².

En août 2006, un ingénieur d'Heritage Oil naviguant sur le fleuve Cari Nefdt, est tué à l'issu d'échanges de tirs entre l'armée congolaise et les militaires ougandais. Plusieurs incidents du genre ont lieu dans les mois qui suivent et la méfiance s'installe. On craint de voir relancée la guerre entre les deux voisins. Le gouvernement de Kinshasa accusera l'Ouganda de violer sa souveraineté territoriale, alors que l'Ouganda revendiquerait un droit de regard sur la petite île de Rukwanzi — qui a toujours été sous juridiction congolaise — ou, à tout le moins sous une administration commune¹³³.

Quant à Heritage Oil, [Kin.sha.sa](http://www.kinsha.sa) l'accuse de spolier illégalement le pétrole congolais en franchissant les limites des eaux territoriales. Pourtant, en juillet 2006, Heritage (39,5 % des parts) et sa *major* Tullow (48,5 % des parts) ont signé une entente avec la société publique congolaise Cohydro (12 X des parts) les autorisant à exploiter le pétrole du versant congolais à partir de leurs installa-

129 . HÉRITAGE OIL, « Heritage confirms Uganda Oil. Potential & Outlines Further Investment Plans », Communiqué de presse du 31. mars 2003.

130 . HERITAGE OIL, « Heritage Oil fore son puits d'exploitation Kingfisher-1 en. Ouganda », op. cit.

131 . Nicholas BARIYO, « Ugan.da, Congo Border Spat Could Hurt Oil Exploration », Dow Jones Newswires, 30 mai 2007, <http://www.rigzone.com/news/article.asp?a_id,45761>.

132 . « Après l'or, le pétrole oppose l'Ouganda à la RDC », Kinshasa, Le Potentiel, 9 août 2007.

133 . « Avec la signature de l'Accord de Ngurdoto : RDC Ouganda : pas de guerre du pétrole », Kinshasa, Le Potentiel, 10 septembre 2007.

tions ougandaises¹³⁴. La tension est à couper au couteau à la frontière du Congo oriental et de l'Ouganda.

À l'issue de la phase d'exploration, c'est en territoire congolais qu'on a découvert l'essentiel de la nappe pétrolière. La production débutera en 2009. Le gouvernement congolais s'émeut soudainement de ne recevoir qu'une infime part des bénéfices, alors que de leur côté, Tullow et Heritage engrangeraient des profits faramineux, puisqu'elles détiennent majoritairement les parts des projets pétroliers actifs sur les deux rives du Semliki¹³⁵.

C'est pourquoi la commission congolaise de révision des contrats miniers cherche maintenant à nuire aux acteurs en ce¹³⁶ ...

¹³⁴ . « Congo-Ouganda : Nouvel incident frontalier meurtrier », Namur, La Libre Belgique, 26 septembre 2007.

¹³⁵ . « Après l'or, le pétrole oppose l'Ouganda à la RDC », Kinshasa, Le Potentiel, 9 Août 2007.

¹³⁶ . 1111 Franz WILD, « Tullow Oil's Congo Exploration Pact to be Canceled », Londres, Bloomberg.com, 17 août 2007.

GLOSE 4

Les fréquentations ougandaises de Heritage Oil et Barrick Gold

L'UGANDA A MIS L'EST CONGOLAIS sens dessus dessous pour se rendre indispensable auprès de sociétés étrangères attirées par la richesse des gisements régionaux. Les canadiennes Heritage Oil et Barrick Gold n'ont pas manqué de collaborer. Pour s'assurer le soutien ougandais, il leur a fallu accommoder Salim Saleh — de son vrai nom, Caleb Akwandwanaho —, le demi-frère du président ougandais Museveni, qui fait figure de parrain mafieux dans la région¹³⁷.

Saleh n'a pas seulement exigé un « pas de porte » pour donner accès à Heritage Oil au sol qu'il contrôle, il s'est étroitement associé au projet en s'imposant comme partenaire de l'entreprise. Ainsi, du côté ougandais, « EO [Executive Outcomes] protège la concession de Branch [une filiale d'Heritage Oil] dans le parc national de Kidepo contre les rebelles de LRA. Pour assurer son investissement, Branch a cédé une part de 25 % au demi-frère du président Museveni, le général-major Caleb Akwandwanaho [alias Salim Saleh], qui — heureuse coïncidence — est actionnaire à 45 % de Saracen Uganda, le subsidiaire de EO¹³⁸. » La firme de sécurité Saracen, une importante filiale d'Executive Outcomes dont il est le fondateur et l'actionnaire¹³⁹, encadre en outre Heritage Oil dans la

¹³⁷ . Rapport du groupe d'experts mandaté par le conseil de sécurité de l'ONU, S/2001/357, 12 avril 2001.

¹³⁸ . Philippe CHAPLEAU et François MISSER, *Mercenaires S.A.*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

¹³⁹ . Daniel BURTON and Wayne MADSEN, « Corporate Soldiers: The U.S. Government Privatizes Force », http://www.totse.com/en/politics/us_military/162741.html.

poursuite *de* ses travaux techniques¹⁴⁰. Saleh, selon un rapport du 5 juin 2001 du Global Policy Forum, est également l'actionnaire unique de la canadienne Catalyst Corporation, qui a pris possession de concessions adjacentes à celles de Branch Energy en plus de détenir des réserves d'or à Kaabong, dans le nord-est de l'Ouganda¹⁴¹.

Cette position stratégique, Saleh la doit bien sûr au rôle politique qu'il a su se tailler. Il est un des maîtres d'œuvre de l'imbroglie qui a étourdi tous les acteurs de la région pendant la guerre en RDC. Human Rights Watch relève qu'« entre 1999 et février 2003, les responsables de l'Ituri se sont rendus plus de 15 fois à Kampala pour des négociations politiques et ont fréquemment rencontré soit le président Museveni, soit son frère, Salim Saleh.¹⁴²

Selon les conjectures de l'organisation International Crisis Group (ICG), ces déplacements illustrent à quel point la reprise des relations bilatérales entre le Congo-Kinshasa et l'Ouganda exhale le parfum de sales affaires. Il fallait que le Nord-est demeure d'une façon Ou d'une autre sous contrôle ougandais, même si cela contre venait à l'esprit du traité de paix. L'ICG ajoute que « le général [Saleh] a voulu s'assurer que sa participation dans l'entente avec Heritage Oil, par exemple, ne soit pas compromise par le processus de paix, et que ses autres intérêts économiques dans la région soient protégés¹⁴³ » C'est pourquoi Saleh a joué un rôle diplomatique au nom de l'Ouganda lors des négociations d'un accord de paix au Congo oriental, à Luanda à la fin de l'été 2002. Lorsque, au printemps 2003, le clan Kabila a annoncé l'entente qu'il venait de ratifier avec Heritage, le même Saleh a entrepris une nouvelle série de visites à Kinshasa.

Paradoxalement incontournable dans la gestion de la crise des Grands Lacs¹⁴⁴, l'Ouganda se trouve pourtant lui-même politiquement et économiquement sinistré. L'opposition politique s'est vue

140 . Dominic JOHNSON (sous la direction de Aloys TEGERA, avec la collaboration de Mikolo SoHA), *Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais*, op. cit.

141 . 141.. « Uganda, Sanctions, and Congo-K : Who is Who in Uganda Mining », Africa Analysis, 5 juin 2001, <http://www.globalpolicy.org/security/issues/congo/2001/0606uga.htm>.

142 . HUMAN RIGHTS WATCH, Ituri: « Couvert de sang ». Violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC, op.

143 . INTERNATIONAL CINSIS GROUP, Congo Crisis. Military Intervention in Ituri, op. cit., p. 7.

144 . Ibid., p. 7.

violemment réprimée en 2005¹⁴⁵ « le taux de mortalité provoqué par actes violents est "trois fois plus important" dans le nord de l'Ouganda qu'en Irak lors de l'invasion des troupes américaines en 2003¹⁴⁶ » Les finances publiques sont un panier percé. « Pour l'année fiscale 2000 à 2001, les bailleurs internationaux ont financé 55 % du budget de l'Ouganda soit un total de 582,2 millions \$US. Depuis 2000, l'Ouganda a également bénéficié d'une remise de dette d'environ 2 millions \$US de sources diverses. Le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé en septembre 2002 un nouvel accord de trois ans dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, d'un montant de 17,8 millions \$US pour l'Ouganda. Au même moment où se concluaient ces nouveaux engagements, l'Ouganda a dépassé son budget de la défense de plus de 30 %. [...] Il a également fait basculer des dépenses d'autres ministères vers ses budgets de la défense et de la sécurité¹⁴⁷. » C'est pourquoi il était en même temps classé 144^e au chapitre du « développement humain » par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Des remises de dettes et autres accommodements pour la réduction de la pauvreté et la croissance ne sont pourtant accordés, en principe, qu'aux pays faisant preuve de « bonne gouvernance », mais aucun pays membre du FMI ou de la Banque mondiale n'a tiqué devant tant de contradictions.

Le juge David Porter, président d'une commission d'enquête sur le pillage des ressources congolaises, créée en Ouganda à la suite de fortes pressions, a recommandé la mise en procès du général Saleh. Plusieurs généraux et officiers de l'armée ougandaise exploitent les réserves d'or de l'Est congolais¹⁴⁸ et c'est Saleh qui s'est manifestement imposé comme le cerveau de cette importante organisation, qui allie trafic et transport d'armes, appropriation, pillage et rapatriement des ressources locales¹⁴⁹. Les accusations n'ont pas manqué : corruption de plusieurs millions de \$US au ministère de la Défense, pot-de-vin de 800 000 \$US pour avoir acheté hors de prix à l'ex-Union soviétique deux hélicoptères de combat usés et

¹⁴⁵ Pierre BEAUDET, « 2005, triste bilan pour l'Afrique », Montréal, 3 janvier 2006, <<http://alternatives-international.net/article89.html>>.

¹⁴⁶ CRI, « Insécurité chronique au nord de l'Ouganda », 30 mars 2006, cité in <<http://www.spcm.org/Journal/spip.php?breve96>>.

¹⁴⁷ HUMAN RIGHTS WATCH, /tUri: « Couvert de sang ». Violence ciblée sur certaines ethnies dans le Nord-Est de la RDC, op. cit., p. 58-59.

¹⁴⁸ Global Policy Forum, 5 juin 2001, cité in Dominic JOHNSON, Les Sables mouvants. L'exploration du pétrole dans le Graben et le conflit congolais, op. cit.

¹⁴⁹ Stefano LIBERTI, « L'ex-Zaïre en proie au pillage. Trafic d'or entre le Congo et l'Ouganda », op.cit., p. 1.4-15.

défectueux (ce qui a entraîné par la suite des frais juridiques de 13 millions \$US à l'État), trafic illicite de bois et de minerais après la création de sociétés « fantômes », trafic d'armes entre des pays d'Europe de l'Est et l'Ouganda — et, en sens inverse —, trafic illécite de ressources provenant de l'Est congolais via l'Ouganda (diamants, or, bois, ivoire et coltan)¹⁵⁰.

La Cour pénale internationale a jugé que l'Ouganda devait 1.0 milliards \$US à la République démocratique du Congo, en raison des pillages de ressources auxquels le pays s'est livré durant la guerre de 1998 à 2003¹⁵¹.

Les experts du conseil de sécurité se sont égarés à tenter de suivre les insondables ramifications des actifs de Saleh, dans leur rapport de 2002¹⁵². Ils ont finalement recommandé à la communauté internationale de geler ses actifs autant que possible¹⁵³. L'intéressé a finalement démissionné le 1^{er} décembre 2003. Cela ne l'a pas empêché, après les élections législatives ougandaises de 2006, de devenir non sans humour le secrétaire d'État chargé de la Microfinance...

L'énigmatique Barrick

Un rapport du Global Policy Forum fait également état des liens étroits qui ont uni Saleh à la société aurifère canadienne Barrick Gold.

Au Congo oriental, c'est Salim Saleh par sa firme Caleb international qui, là encore, sécurise les aires d'exploitation de Barrick, en sous-traitance. Pure « coïncidence » d'ailleurs, « cette entreprise existe depuis que les forces militaires ougandaises ont dû officiellement se "retirer" de l'Est du Congo, en 2002, après le fragile accord de paix signé en Afrique du Sud¹⁵⁴ ».

150 . David PORTER, Rapport de la Commission d'enquête sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la R1)C, Kampala, Ouganda, 23 mai 2001, cité in AMNESTY INTERNATIONAL, République démocratique du Congo. Les flux d'armes à destination de l'Est, op. cit., <<http://web.amnesty.org/library/Andex/FR.AAFR620062 005>>.

151 . Jules-Cesar MALULA, Imperialism is to blame for the Democratic Republic of Congo's torment », Socialist Worker, 18 mars 2006, <socialistworkers.co.uk>.

152 . Groupe d'experts ou l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, mandaté par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, S/2001/357, 12 avril 2001.

153 . Groupe d'experts ou l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesse de la République Démocratique du Congo, mandaté par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, S/2002/1146, 16 octobre 2002, chapitre 176, p. 36.

154 . « Uganda, Sanctions, and Congo-K : Who is Who in Uganda Mining », op. cit.

En juin 2006, l'ONG allemande Informationsstelle Militarisierung (IMI) confirmait la présence de Barrick dans la province Orientale, forte de droits exclusifs Pour l'exploitation de gisements s'étendant sur une aire couvrant désormais 82 000 km²¹⁵⁵. Les experts mandatés par l'ONU avançaient aussi qu'un affrontement en ces lieux a été motivé et financé « par des hommes d'affaires hema », soutenus par l'armée ougandaise, qui « cherchaient à contrôler des gisements d'or dans la zone de Geti et qu'en réalité le conflit ethnique était une question mineure¹⁵⁶ ».

Les concessions de Barrick se sont trouvées âprement disputées par les forces régionales en présence, notamment entre les forces ougandaises et l'armée congolaise à Watsa, au nord-ouest de Bunia. « La Ugandan People's Defense Force (UPDF) a contrôlé les mines par intermittence durant la guerre. Des officiels à Bunia affirment que des responsables de Barrick se sont rendus dans la région, escortés par des membres de l'UPDF et du FPR (Front patriotique, rwandais) pour observer et inspecter leurs intérêts miniers¹⁵⁷. » C'était avant que Rwandais et Ougandais ne se déclarent à leur tour la guerre entre eux.

L'exploitation aurifère de Barrick lui donne en même temps l'occasion d'accentuer l'importance de sa position stratégique et industrielle, puisqu'elle lui permet à partir des mêmes gisements d'exploiter l'uranium¹⁵⁸ : uranium et or ont habituellement des creusets communs. Les cours de l'uranium actuellement s'envolent, en raison d'une hausse de la demande depuis la Chine et l'Inde¹⁵⁹. Sans parler de l'Iran, qui reste un client important de l'uranium congolais, pour développer son projet de défense nucléaire¹⁶⁰. La banque genevoise Gonet fait état de « 28 réacteurs en cours de construction dans 12 pays auxquels s'ajoutent 62 réacteurs en phase de planifi-

155 . Lühr HENKEN , Wahlen im Kongo, op. cit., p. 4.

156 . Rapport final du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses de la République démocratique du Congo, op. cit., chapitre 123, p. 26.

157 . Keith Harmon SNOW et David BAROUSKI, « Derrière les chiffres: la souffrance indécible du Congo », op. cit.

158 . Timothy GREEN, *Le monde de l'or*, Paris, Fayard, 1968.

159 . Gilles LABARTHE, « Exploitations d'or et d'uranium: un couple ravageur », Agence de presse spécialisée enquêtes et reportages, <<http://www.datas.ch/article.php?id,445>>; Genève, *Le Courrier*, 5 janvier 2007, <<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=---,modload&name=NewsPaper&filearticle&sid,42794>>.

160 . jean-Paul Mono KOBANDA, *Les crimes économiques dans les Grands Lacs Africains*, op. cit., p. 188 et suivantes.

cation et 160 au stade de la proposition¹⁶¹ ». Et le souvenir de Tchernobyl s'estompe. Lundin Group, qui détient au Congo la mine de Fungurume, découvre elle aussi ce nouveau trésor¹⁶² : sa filiale International Uranium se spécialise dans cette filière¹⁶³. Ces nouveaux enjeux n'augurent rien de bon. Un vaste marché noir s'ouvre ainsi aux sociétés déjà implantées dans la région¹⁶⁴.

Les concessions de l'AMFI, Banro et Barrick stimulent donc le trafic d'armes dans la région¹⁶⁵. La Tanzanie en est la plaque tournante sans que personne toutefois n'en fasse cas à l'échelle internationale'. « Ceci a peut-être à voir avec le fait que Barrick Gold détient des permis dans les territoires Masai de Tanzanie¹⁶⁶. »

On n'imagine pas les conséquences concrètes de tant de guerres autour de ces ressources. « Lorsque les Maï-Maï ont attaqué mon village, nous avons tous fui. C'est dans cette fuite que les soldats ont capturé toutes les filles, même les très jeunes. Une fois avec les soldats, on était forcé de se "marier" avec l'un d'eux. Qu'il soit jeune ou aussi vieux que notre père, mauvais ou agréable, il fallait accepter. Celles qui refusaient étaient tuées. C'est arrivé à l'une de mes amies. Ils massacraient les gens comme des poulets. Ils n'enterraient pas les corps de ceux qu'ils avaient tués... J'ai même vu une fille qu'on torturait parce qu'elle avait refusé d'être "mariée"¹⁶⁷.

Il reste très difficile d'enquêter et de faire des liens entre ces allégations et conjectures éparées, en particulier pour Barrick dont l'influence semble incommensurable. Le journaliste Keith Harmon Snow s'est surpris à constater que Human Rights Watch — une ONG états-unienne pourtant crédible — s'est gardée de faire état

161 . Cité in Gilles LABARTHE, « Exploitations d'or et d'uranium: un couple ravageur », op. cit.

162 . jean-Paul Movo KOBANDA, Les crimes économiques dans les Grands Lacs Africains, op. cit., p. 188 et suivantes.

163 . « The Lundin Group of Companies », site Internet de Lundin Mining, <[http://www.lundinmining.com/corporate/In di ngroup.ppt](http://www.lundinmining.com/corporate/In%20di%20ngroup.ppt)>.

164 . Cité in Christian MOMAT, « La RDC exploite-t-elle l'uranium ? », Lubumbashi, Katanga News, 11 août 2006, <<http://www.katanganews.com/uranium.htm>>.

165 . Keith Harmon SNOW, « Depopulation & Perception Management Part 2: Central Africa », Pioneer Valley Voice, février 2001, <<http://www.allthingspass.com/uploads/htm.1-32Depop&PercepMan.htm>>.

166 . Keith Harmon SNOW et David BAROUSKI, « Derrière les chiffres : la souffrance indécible du Congo », op. cit.

167 . AMNESTY INTERNATIONAL, « République démocratique du Congo. Les enfants-soldats laissés à l'abandon », Londres, 11 octobre 2006, <<http://www.amnestyinternational.be/doc/article9064.html>> et <<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAAFR620172006?open&of,FRA-COD>>.

dans son rapport *The Curse of Gold* de l'exploitation de Barrick dans l'Est congolais.

Suivant les ramifications et passerelles des sociétés sud-africaines Anglo-Ashanti Gold et suédoise Metalor, Human Rights Watch remonte la filière des politiques, des trafiquants d'armes et des réseaux criminels auxquels elles sont liées, s'il y a encore lieu de les distinguer. Mais l'ONG omet de mentionner que Anglo-Ashanti agit en coopération avec Anglo-American, détenue par la famille Oppenheimer, elle-même associée à Barrick¹⁶⁸. » Ce Rapport de HRW a aussi supprimé les preuves les plus accablantes, découvertes par les chercheurs de HRW, selon lesquelles *Anglo-Gold Ashanti* a envoyé ses meilleurs avocats à l'Est de la RDC pour assister les chefs de la milice rebelle arrêtés là-bas¹⁶⁹. »

Prenant alors du recul, Keith Harmon Snow relève que « plusieurs compagnies minières multinationales ont rarement — voire jamais — été mentionnées dans un quelconque rapport émanant des organisations de défense des droits de l'Homme. L'une d'entre elles est Barrick Gold¹⁷⁰. » De façon analogue, c'est furtivement que Barrick se trouve évoquée dans le Rapport Lutundula, alors qu'elle aurait transigé avec les « rebelles » locaux en 1999.

Barrick Gold et Heritage Oil profitent au premier chef de la partition en factions armées de l'Est congolais, qu'elles ont elles-mêmes suscitée. Colette Braeckman cite [Ashanti. et](#) Barrick, dans le long passage qu'elle consacre, dans un de ses livres, à Heritage Oil, pour désigner les trois sociétés comme responsables de l'accentuation radicale des tensions dans la région : « Ce que l'histoire retiendra, c'est que des Congolais, Hema, Lendu, Nande et autres ethnies ont été poussés à s'entretuer, à se haïr et à s'exclure, sur des terres riches qui auraient pu les nourrir tous, et cela afin que la "paix ougandaise" puisse un jour s'étendre sur des territoires vidés de leurs habitants, rendus accessibles aux sociétés pétrolières et à des multinationales comme Ashanti Goldfields ou Barrick Gold¹⁷¹ »

¹⁶⁸ . Keith Harmon Snow, « Depopulation & Perception Management Part 2: Central Africa », op. cit.

¹⁶⁹ . Keith. Harmon. SNOW et David BAROUSKI, « Derrière les chiffres : La souffrance indicible au Congo », op. cit.

¹⁷⁰ . Ibid.

¹⁷¹ . Colette BRAECKMAN, Les nouveaux prédateurs, op. cit., p. 176-177

Thèse 4'

Le judiciaire comme paradis Judiciaire des sociétés, minières et pétrolière

Ce qu'il en coûte pour faire augmenter à Toronto l'action d'une société se compte en Afrique en termes de corruption, de spoliation, de pollution, voire de cadavres laissés sur les champs d'exploitation. Les ventes d'armes, la collusion avec des groupes militarisés ou avec un pouvoir tyrannique, puis les massacres de civils qui s'ensuivent naturellement ont permis à des sociétés canadiennes actives en Angola, au Sierra Leone et au Soudan de voir la valeur de leurs titres boursiers monter en flèche. Ainsi va et croît le financement des REERS, fonds de retraite et placements publics des Canadiens. Parce que l'argent ne conserve aucune trace des motifs de son accumulation et ne trahit pas les méthodes par lesquelles il a été acquis, les raisons empiriques de son amplification numéraire restent tues, ce qui permet en prime aux bons apôtres du développement de servir à l'Afrique des leçons de vertu. Et les grands-messes offertes sur le mode de la « gouvernance » achèvent de donner un fini démocratique au processus financier. La défunte Bourse de Vancouver, jadis reconnue internationalement comme un point de rendez-vous d'arnaqueurs, la Bourse de Toronto aujourd'hui et le gouvernement du Canada ont rendu possible ce type d'exploitation au-dessus de tout risque de poursuites juridiques, de façon à faire de notre pays un paradis judiciaire destiné aux sociétés minières et pétrolières actives de par le monde.

GLOSE 1

Vancouver une Bourse mafieuse comme rampe de lancement des entreprises canadiennes

POUR FINANCER LEURS OPÉRATIONS, les entreprises minières *juniors* trouvent à Vancouver dans les années 1970 une Bourse archispéculative, béatement ouverte aux placements suspects et taillée sur mesure pour les attirer.

Les *juniors*, on le sait, mènent leurs travaux d'exploration minière sans avoir les moyens techniques et logistiques d'exploiter les sols riches en minerais qu'elles découvrent. Leurs marges de profit relèvent essentiellement de la spéculation, de leur capacité à convaincre les marchés du caractère prometteur de telle ou telle découverte. Les investissements qu'elles appellent relèvent alors davantage d'une gageure au casino que de la rationalité économique. Il arrive à certaines d'entre elles de procéder à des travaux d'exploitation, mais une société demeure une *junior* si elle ne peut garantir sa stabilité financière en tablant sur ceux-ci, si elle reste tenue en haleine par l'évolution des cours boursiers.

À certaines *juniors*, le chercheur Fosé-Moussa Keita accole l'épithète *d'éphémères*. Une entreprise minière *junior éphémère* est intensément spéculative et n'évolue qu'en fonction des conjonctures : « Elle profite de la hausse du prix de l'or et du boom associé à l'exploration minière pour, elle aussi, s'inscrire en Bourse et espérer soutirer des gains que pourrait lui fournir la bulle spéculative. Un peu comme les entreprises "[dot.com](http://www.dot.com)" de la bulle des technologies de 2000, son but réel est le gain à court terme grâce au gonflement de la valeur de l'action¹. » Ces *juniors* vantent le plus rapi-

¹ . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or: les impacts de leurs activités en Afrique de l'Ouest,

dement possible la richesse d'un gisement minier fraîchement acquis, font monter le cours de leur titre en Bourse par des fascicules rutilants publiés sur du papier glacé (entre autres artifices), attirent donc des nigauds dans leur sillage, prennent l'oseille et s'en vont. « Une telle entreprise dépense donc plus en marketing qu'en forage et cela fonctionne. Il faut engranger le pactole avant que la bulle n'éclate ou que la confiance des investisseurs ne s'effondre. Il arrive que, par chance, elle découvre réellement un site profitable. L'entreprise se concentrera alors sur le projet minier et ses objectifs deviendront un peu plus "honorables". Avant que cette éventualité ne survienne, cette entreprise ne revêtira qu'une apparente honnêteté². »

La Bourse de Vancouver (VSE) et, dans une moindre mesure, celle de Calgary ont longtemps été le foyer de douteuses *juniors*. Robert Hare, psychiatre, a déclaré un jour que s'il ne lui était plus donné de suivre des psychopathes en prison, il irait les retrouver à la Bourse de Vancouver³. Vancouver, de 1907 à 2001, c'est la Bourse mondiale des opérations mafieuses, c'est « le carnaval des sociétés privées, un *financial freak show of sorts* — ne représentant à l'occasion rien de mieux que la fraude à l'état institutionnel⁴ ». On y cote n'importe quoi : un aéroport fantasmé en pleine forêt nordique « Une société de gestion de cet aéroport jamais construit a quand même été créée, elle est cotée en Bourse. Des milliers de sociétés de ce type sont cotées à Vancouver⁵. » Et certaines arnaques sont passées à l'histoire : les propositions lénifiantes de la scientologie⁶ ; les magouilles du Canadien Irving Kott qui s'achète à lui-même, via ses sociétés enregistrées dans les paradis fiscaux, des titres bidons sur une obscure méthode détectant les restes d'or

Mémoire de maîtrise en science politique déposé à l'Université du Québec à Montréal, 25 septembre 2007, p. 171.

2 . Fodé-Moussa KEITA, « Activités des entreprises minières canadiennes à l'étranger et leurs impacts sur les communautés », compte-rendu d'une intervention au séminaire du Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique, 28 juin 2006, p. 11., <http://www.unites.uqam.ca/grama/pdf/MKeita_Texte_Formation_AQ0CI.pdf>.

3 . Robert HERCZ, « Psychopaths in Canada Dr. Hare Material ! », in Holly's Pet to stop Violence, <http://fighttostopviolence.blogspot.com/2006_04_01_fighttostopviolence_archive.html>.

4 . Le consultant financier Adrian du Plessis cité in Robert McCLURE, « U.S. gets burned by lax Canadian oversight », The Seattle Post-Intelligencer, 13 juin 2001.

5 . Denis ROBERT et Ernest BACKES, Révélation \$, Paris, Les arènes, 2001, p. 99.

6 . Benjamin BEIT-HALLAHMI, « Scientology : Religion or racket ? », in Marburg Journal of Religion, volume 8, n° 1, septembre 2003, <<http://www.lermanet.com/scientologynews/MarburgJournalofReligion0920032.htm>>.

dans de la boue déjà traitée, pour majorer leur prix et créer un intérêt factice⁷ ; ou encore les mines de Summitville au Colorado, de Brohm au Dakota du Sud et de Zortman-Landusky au Montana, qui ont occasionné de mémorables désastres environnementaux⁸. Vancouver est alors le registre des *penny stocks* — des *actions à un cent*. « Il se lève un ignorant chaque matin, à nous de le trouver pour en faire notre client ! », avait pour devise Altaf Nazerali, un directeur de *holding* très actif à Vancouver⁹.

Si les *majors* de la grande industrie minière disposent, elles, en revanche, d'infrastructures suffisantes pour effectivement traiter les mines et s'appuyer sur les fruits de cette exploitation afin d'établir leurs états financiers, elles se félicitent de l'existence des *juniors*. Ces dernières prennent les risques de l'exploration et portent l'odieux des ratés lorsque, le plus souvent, il y en a. S'il arrive que leur prise soit bonne, il ne reste plus aux *majors* qu'à la racheter auprès de ces éclaircisseurs.

La Bourse de Vancouver a donc servi de rampe de lancement aux *majors* qui profitent aujourd'hui de l'Afrique. Barrick Gold y a financé ses quêtes d'or après que son fondateur, Peter Munk, eut vainement tenté sa chance dans les domaines de l'électronique et de l'hôtellerie. La société minière n'allait nulle part jusqu'à ce que des travaux d'exploration se révèlent concluants... sur un terrain que le gouvernement fédéral états-unien lui avait étrangement cédé pour 10 000 \$US (thèse 3, glose 1)¹⁰. Aujourd'hui, Barrick reçoit du financement directement des banques offshore helvètes pour assurer son développement ; les taux de rendement oscillent autour des 15 %, selon l'avis autorisé de Gilles Labarthe¹¹.

C'est donc un véritable *paradis minier* que le gouvernement de la Colombie Britannique a longtemps encadré, avec la caution tacite d'Ottawa, L'analogie qu'établit en ce sens Alan Young de l'Environmental Mining Council of British Columbia entre le Canada et les ports francs mafieux ne manque pas d'à-propos : « Le Vancouver Stock Exchange est au capital minier ce que le Panama est

7 . Denis ROBERT et Ernest BACKES, Révélation \$, op. cit., p. 87-104.

8 . Robert MCCLURE, « U.S. gets burned by lax Canadian oversight », op. cit.

9 . Denis ROBERT et Ernest BACKES, Révélation \$, op. cit., p. 289.

10 . Robert MCCLURE, « U.S. gets burned by lax Canadian oversight », op. cit.

11 . Entretien de Gilles Labarthe avec nous le 12 janvier 2007. 11 est l'auteur de L'or africain. Pillages, trafics & commerce international, les associations Survie, Oxfam France et Agir ici, coll. « Dossier noir », n° 22, Marseille, Éditions Agone, 2007.

au transport maritime — c'est un endroit où l'on peut toujours disposer d'une place¹². »

À la fin du XXe siècle, deux événements suffisent toutefois à entamer sa réputation. En mai 1989, un reportage assassin de la feuille économique *Forbes* déclare cette Bourse, qui aspire des milliards de dollars » au marché traditionnel, la « capitale mondiale des arnaques » (*the scam capital of the world*).

Puis survient en 1997 la fracassante faillite de la Bre-X, qui entraîne des milliards \$CAN dans sa chute. 50 000 créanciers sont floués. Des filous avaient falsifié les données géologiques sur la mine indonésienne de Busang pour faire croire aux marchés qu'elle regorgeait d'or, en offrant toutefois « bien peu d'informations aux investisseurs boursiers¹³ ». L'intrigue entourant cette affaire médiatisée mondialement est à peine croyable : « Des manipulations bizarres au fin fond de la jungle indonésienne, un suicide étrange du haut d'un hélicoptère, des petits épargnants ruinés et un gros financier réfugié aux Îles Caïmans, l'histoire rocambolesque de Bre-X Minerais ressemble de bout en bout à un roman policier¹⁴. » Cet effondrement a provoqué un crash boursier sectoriel ; la moitié des *juniors* se sont écroulées, leur titre perdant parfois jusqu'à 80 %¹⁵ Comme d'ordinaire dans ce genre d'affaires (Enron, Parmalat...), les apparents complices sont de tous horizons. Sept maisons de courtage canadiennes (Lévesque Beaubien Geoffrion, CIBC Wood Gundy Securities, ScotiaMcLeod, TD Securities, Midland Walwyn Capital, Nesbitt Burns et First Marathon Securities) ont été poursuivies par un collectif de plus de 650 actionnaires¹⁶, tandis que des mises en accusation provenaient également de Houston et New York¹⁷. On a aussi reproché au Groupe SNC-Lavalin d'avoir fermé les yeux dans le cadre d'études que la Bre -X lui avait commandées¹⁸.

¹² . Robert MCCLURE, « U.S. gets burned by lax Canadian oversight », op. cit.

¹³ . « Toronto resserre les règles pour éviter un autre Bre-X », La Presse canadienne, La Presse, 15 décembre 1997.

¹⁴ . Anne PELOUAS, « L'affaire Bre-X. Digne d'un roman policier », Paris, Agence France-Presse, dépêche reprise in Montréal, Le Devoir, 27 décembre 1997.

¹⁵ . Richard DUPAUL, « Les prospecteurs, Effondrement des juniors », La Presse, 11 août 1997.

¹⁶ . « Affaire Bre-X: demande de poursuite contre cinq maisons de courtage », La Presse Canadienne, in La Presse, 28 novembre 1997.

¹⁷ . « Des actionnaires américains poursuivent Bre-X », Le Devoir, 1er avril 1997, d'après La Presse Canadienne et l'Agence France-Presse.

¹⁸ . Gérard BÉRUBÉ, « L'ombre de Bre-X plane sur le titre de SNC-Lavalin, L'action a perdu 10 % en trois jours », Le Devoir, 8 mai 1997.

Dans la foulée de cette affaire, deux autres cas de fraude ont éclaté. « La société Delgratia Mining Corp., basée à Vancouver, a en effet annoncé [...] que sa découverte d'or dans l'État du Nevada était une fraude. Et une autre compagnie minière canadienne, Gold Rule Resources, de Calgary, a émis des doutes sur la validité des tests effectués sur des échantillons provenant de sa concession au Ghana¹⁹. »

Recourant à son habituelle rhétorique méliorative, le premier ministre canadien d'alors, Jean Chrétien, s'est contenté de vanter les mérites de l'industrie minière canadienne, la qualifiant de « meilleure au monde²⁰ ».

Cette Bourse de Vancouver et les modalités de financement qu'elle a rendues possibles portent préjudice à l'Afrique. Les *juniors* occupent une Afrique endettée et désespérée d'attirer des capitaux. Ses pays bradent donc leurs gisements miniers à ces sociétés spéculatives, étroitement dépendantes de leur actionariat. Les travaux d'exploration que leurs géologues entreprennent visent davantage à faire monter le titre boursier qu'à réellement mener des travaux d'exploitation qui seraient pertinents pour le pays concerné. « Le caractère spéculatif caractéristique de ce secteur d'activité fait que les *juniors* sont souvent la source de tensions avec les communautés locales. Elles arpentent des territoires en déboisant et en creusant les terrains. Elles effectuent des forages exploratoires qui provoquent bruits et vibrations exposant à la contamination les sols et l'eau par le risque de fuites des carburants utilisés. Dans la plupart des cas, l'entreprise ne trouvera rien et quittera le territoire prospecté, dévasté, laissant les sols impropres à l'agriculture ou à l'élevage. Leur façon de s'approprier [...] d'anciens sites miniers abandonnés ou des zones où travaillent déjà des mineurs artisanaux ou des micro-entreprises locales constitue une autre cause de conflit²¹. »

19 . « L'industrie minière en émoi, Une fraude rappelant Bre-X secoue Delgratia Mining », La Presse Canadienne, in Le Devoir, 21 mai 1997.

20 . Vincent MARISSAL, « L'effet Bre-X », La Presse, 6 mai .1997.

21 . Fodé-Moussa KEITA, « La filière de la spéculation », in Montréal, Relations, n° 713, décembre 2006, p. 1.8.

GLOSE 2

Toronto : la pierre angulaire du Canada comme paradis judiciaire des sociétés minières

ALORS QU'ÉCLATE LE SCANDALE DE LA BRE-X dans les années 1.990, les autorités canadiennes travaillent à établir coûte que coûte des mesures avantageuses pour attirer ici les capitaux étrangers. La position du Canada repose sur ces quatre énoncés de principe :

- Le gouvernement a pour mandat de stimuler son industrie minière (en crise), comme il l'a fait tout au long du XXe siècle²².
- Les investissements canadiens à l'étranger sont bénéfiques pour l'économie nationale et doivent être encouragés²³.
- Les marchés financiers sont les moteurs de ces investissements et sont les mieux à même de déterminer quels placements sont optimaux²⁴. « La politique commerciale du Canada doit être axée sur les multinationales et sur leurs investissements et, en conséquence, la politique

²² . Dale L. HULL, • .» Mining: Canada's Competitive Advantage ». 101" National Western Mining Conference & Exhibition (Colorado Spring, USA, April 17 1998), Ottawa, Natural Resources Canada, 30 avril, 1998, p.1.

²³ . Ronald HIRSHHORN, La Recherche d'Industrie Canada sur l'Investissement Étranger: Enseignements et Incidence sur les Politiques. Document de discussion no 5. Ottawa : Industrie Canada, octobre 1997, et Ronald DANIELS, Le Canada au 21<c siècle, Relever le défi, Institutions et croissance les politiques-cadres en tant qu'instrument de compétitivité pour le Canada, Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, décembre 1998.

²⁴ . Ronald DA.N CELS, Le Canada au 2 /C siècle, op. cit.

étrangère du Canada doit être axée sur l'investissement²⁵. »

- Le gouvernement canadien se réserve la tâche d'étayer la légitimité de cette logique de marché auprès des citoyens. « Les décideurs politiques ne doivent pas perdre de vue qu'un des principaux rôles du gouvernement est justement de fournir une assise capable de légitimer les relations de marché aux yeux des citoyens²⁶. »

Pourquoi en arrive-t-on là et qu'est-ce que cette politique implique ?

De la politique à la « gouvernance »

Au début des années 1990, le cours de certains métaux, dont l'or, est en baisse. L'industrie minière voit chuter de moitié les investissements dont elle faisait l'objet, qui étaient jusqu'alors annuellement de l'ordre d'un milliard \$CAN²⁷. En 1992, l'investissement des grandes entreprises dans l'exploration nationale est passé sous la barre des 400 millions \$CAN. Inquiète, l'Association minière du Canada initie donc un processus de révision du régime fiscal et réglementaire du Canada dans la filière des mines, baptisée l'Initiative minière de Whitehorse (IMW), et fait paraître un rapport en novembre 1994. Ce dernier propose d'édenter la réglementation publique canadienne — ces « facteurs intérieurs [...] rebutent les investisseurs²⁸ » en allégeant considérablement le fardeau fiscal des mines et en facilitant l'obtention de droits d'occupation foncière des mines au Canada²⁹. En même temps qu'on reléguerait la protection de la nature à quelques « aires protégées », on minimise « la responsabilité des dommages environnementaux causés par un

²⁵ . Lorraine EDEN, Les multinationales comme agents du changement: Définition d'une nouvelle politique canadienne. Industrie Canada, novembre 1994, p.48-49, cité in Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p.119.

²⁶ . Ronald DAN.tELs, « Institutions et croissance Les politiques-cadres en tant qu'instrument de compétitivité pour le Canada », Ottawa, ministère de l'industrie, « Collection Le Canada au 21^e siècle », 11, <<http://www.ic.gc.ca/epic/site/eas-aes.nsf/fr/ra01739f.html>>.

²⁷ . Lois Hooge, « Les effets de l'industrie minière sur le développement communautaire en Afrique du Sud : le programme KWAGGA », Communicatkm au Séminaire sur la croissance et la diversification des économies à dominante minière organisé par la Conférence des Nations unies sur le commerce, et le développement (CNUCED), Le Cap, du 7 au 9 novembre 2000, p. 2.

²⁸ . Conseil de direction, « Climat d'affaires », in Accord du conseil de direction. Rapport final, Initiative minière de Whitehorse, novembre 1994, p. 7.

²⁹ . Conseil de direction, « Financement », in Accord du conseil de direction. Rapport final, Initiative minière de Whitehorse, novembre 1994, p. 8.

emprunteur avant que les banques effectuent la vente des propriétés détenues en garantie³⁰ », sans obtenir l'unanimité toutefois. La question amériindienne est aussi à l'ordre du jour, à la condition de la voir réglée rapidement et durablement.

En ce qui concerne la relance de l'activité minière au Canada même, il importe de séduire « rapidement » l'actionnariat international puisque les capitaux à risques, au moment de financer les projets d'exploration, de même que les capitaux nécessaires à l'exploitation d'une mine, lorsque celle-ci se révèle prometteuse, manquent³¹. Dans le contexte concurrentiel mondial, le Canada risque d'être déclassé³².

La Bourse se pose bien entendu comme l'instrument central de cette stratégie. C'est pourquoi, immédiatement après le dépôt du rapport final du Groupe d'étude sur l'Initiative minière de Whitehorse, le Comité de régie d'entreprises de la Bourse de Toronto publie un rapport similaire, celui de Peter Dey³³. Celui-ci cherche à conférer aux conseils d'administration d'entreprises plus de responsabilité, en regard de contraintes législatives devenant quasi nulles dans cette perspective. Les gestionnaires sont ainsi appelés à remplacer les représentants politiques.

Sous-jacent à tant de préceptes, le postulat de la « gouvernance » fait son apparition. On place sous ce barbarisme l'idée qu'en réunissant différents acteurs concernés par une activité d'exploitation, on puisse collectivement convenir d'un compromis qui avantagera le plus grand nombre. Exit les notions même de *politique* et de *rapports de force*. Sous l'œil bienveillant de l'État, les entrepreneurs convient les éléments de la « société civile » à discuter en vue d'un « consensus ». Plus de contraintes publiques ne prévaudront d'emblée³⁴.

Sur ce mode, la Conférence annuelle des ministres des Mines est, en septembre 1992, le coup d'envoi de discussions entre repré-

³⁰ . Groupe d'étude sur les finances et la fiscalité, Rapport final, Initiative minière de Whitehorse, novembre 1994, p. 5-7.

³¹ . Conseil de direction, « Financement », in Accord du conseil de direction. Rapport final, initiative minière de Whitehorse, novembre 1994, p. 8.

³² . Groupe d'étude sur les finances et la fiscalité, Rapport final, Initiative minière de Whitehorse, novembre 1994; p. 9.

³³ . Peter DEY, « Where were the Directors ? Guidelines for Improved Corporate Governance in Canada », décembre 1994.

³⁴ . Stéphane ROUSSEAU, La gouvernance d'entreprise. Enjeux juridiques et réglementaires, Chaire en droit du commerce et des affaires internationales, Power Point consulté le 14 décembre 2007, p. 16, <www.droit-desaffaires.org/pdf/rousseau_hec_fr.ppt>.

sentants miniers, gouvernementaux, ouvriers, autochtones et environnementaux, qui aboutiront en novembre 1.994 à la signature d'un accord conjoint³⁵.

Les « normes », « la responsabilité sociale » et les « codes d'éthique » font leur apparition marquée dans la sémantique publique comme porteurs de suites nécessairement favorables pour tous les acteurs délibérant sous les auspices de la « gouvernance ». Comme si, en arrimant la théorie des forces vives du marché à des considérations éthiques, les trois marchés en cause dans cette exploitation (commercial, financier et professionnel) allaient pourvoir de rimes riches un poème à faire.

La réalité n'allait ressembler en rien à cette littérature. Tandis que les Amérindiens clamaient déjà ne pas y avoir été justement représentés³⁶ et que les ONG et universitaires cooptés intériorisaient les tics du pouvoir et les impératifs de l'expertise, les sociétés minières trouvaient pour leur part dans ces nouvelles formes politiques un cadre de légitimité pour participer directement au processus de rédaction de mesures publiques³⁷. La Cène de la *gouvernance* n'atteste pas des gages de crédibilité que lui attribuent d'office les quelques acteurs puissants qui y participent. Elle met plutôt en évidence l'inégalité de la représentation à tous ces « consensus » en matières environnementale, ouvrière et financière, qu'on réchauffe ces années-ci encore comme autant d'innovations.

Vaille que vaille, sous l'impulsion de cette Initiative de Whitehorse, le gouvernement fédéral ratifie en janvier 1995 « une nouvelle loi fédérale sur les ressources naturelles qui tient compte des principes de l'Accord » et le ministère fédéral des Ressources naturelles organise, en collaboration avec l'Association minière du Canada, « atelier sur la rationalisation de la réglementation » en octobre de la même année. La nouvelle politique minière et métallurgique du gouvernement canadien sera publiée en 1996³⁸. Les gouvernements provinciaux ne sont pas en reste : le Québec, l'Ontario, le Manitoba, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse allègent dans la

35 . Conseil de direction, Accord du conseil de direction. Rapport final, Initiative minière de Whitehorse, novembre 1994..

36 . Ibid., p. 2,7.

37 . Mônica PERES MENEZES, « Chapitre 3. Politiques de gestion environnementale et leur application : Secteur minier canadien », Exploitations minières et politiques de gestion environnementale. Utilisation de l'eXpertsise canadienne en fermeture de mines pour le site de l'ancienne mine d'uranium de l'INB à Caldas, Québec, Université Laval, 2004, [atp:// www.theses.uaval.ca/2004/21952/21952.html](http://www.theses.uaval.ca/2004/21952/21952.html)>.

38 . Lois HOOGE, Les effets de l'industrie minière..., op. cit., p. 3.

foulée les obligations juridiques et fiscales qui « pèsent » sur les sociétés privées³⁹.

D'autres rapports consolidant ces pratiques paraîtront ultérieurement, notamment celui de Guylaine Saucier, du Comité mixte sur la gouvernance corporative formé en 2001 par la Bourse de Toronto, en collaboration avec l'Institut canadien des comptables agréés et la Bourse canadienne de croissance.

L'affaire Bre-X et le scandale Enron

Pendant qu'on élaborait ces mesures permissives reposant sur le sens éthique des entreprises et la justesse des lois du marché, les dirigeants de la Bre-X et ceux du courtier états-unien en énergie Enron fomentaient des fraudes sans pareille dans l'histoire.

Les deux faillites retentissantes qui s'en sont suivies ont conduit les acteurs du milieu financier à revoir le postulat de l'autoréglementation heureuse et de la croissance partagée entre les diverses parties contractantes. La Bourse de Toronto a été amenée à resserrer ses critères d'admissibilité. « Dorénavant, les sociétés minières qui voudront s'inscrire à la Bourse de Toronto devront fournir de l'information sur leurs méthodes de carottage, d'analyse des échantillons en laboratoire et d'interprétation des données⁴⁰. » La police financière provinciale, l'Ontario Securities Commission (OSC), et le Mining Standards Task Force du Toronto Stock Exchange ont fait paraître un rapport intérimaire en 1998 et un autre, final, en 1999, pour répondre aux inquiétudes provoquées par la faillite de la Bre-X. Le Canada s'est ensuite donné une loi, la NI 43-101, sur la divulgation des informations de la part d'entreprises minières.

La Bourse de Toronto a pris appui sur cette loi pour définir sa politique de demande d'informations auprès des compagnies recensées. Le Canada prescrit désormais la publication de rapports préparés par une « personne compétente » et indépendante,⁴¹ impose une batterie de normes sur l'émission d'information, confère au conseil d'administration un rôle de conseil ou de surveillance indépendant, distingue le poste de chef de la direction de celui de président du conseil⁴²... Une instance privée de surveillance vouée à

³⁹ Initiative minière de Whitehorse, Un rapport d'étape. Rapport concernant la réunion des participants à l'initiative minière de Whitehorse, janvier 1996, n(1) 2, p. 7-8.

⁴⁰ « Toronto resserre les règles pour éviter un autre Bre-X », op. cit.

⁴¹ GROUPE TSX, Toronto Stock Exchange and TSX Venture Exchange. "A Global Resource for Capital", 2007, p. 22, <<http://www.tsx.com/fr/pdf/TSXMining.pdf>>.

⁴² Stéphane ROUSSEAU, La gouvernance d'entreprise. Enjeux juridiques et réglementaires, op. cit.

formuler des règles en matière d'indépendance et de rigueur, le conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC), voit le jour en 2003⁴³.

Mais toute cette animation donne surtout suite à la loi étatsunienne du 31 juillet 2002 sur les investissements financiers, dite le Sarbanes-Oxley Act, votée cette fois à la suite du scandale d'Enron. Les Canadiens s'en inspirent certes, mais l'édulcorent surtout. L'autorité de la Security Exchange Commission (SEC) sera désormais bien plus prégnante que son pendant ontarien, l'OSC. Aux États-Unis, les présidents et les directeurs financiers ont l'obligation d'authentifier personnellement la validité des comptes, de nommer des administrateurs indépendants au comité d'audit du conseil d'administration, en plus d'être soumis sur plusieurs points à un contrôle serré de la part de la SEC. Les poursuites judiciaires dont ils sont passibles portent également à réfléchir.

Au Canada, les incidences de la réforme boursière restent peu probantes. Personne n'est autorisé à vérifier la nature véritablement « indépendante » de cette inspection imposée par Toronto. Idem pour les obligations sociales et écologiques des entreprises — l'insertion d'un ou deux paragraphes « éthiques » dans un rapport annuel suffit à donner l'impression de les remplir.

C'est abusivement que le ministère canadien des Finances présente alors le Canada « parmi les premiers pays à instaurer des mécanismes améliorés de gouvernance et de divulgation obligatoire » et ce, « sous l'impulsion de la Bourse de Toronto⁴⁴ ». L'OSC ne fait pas le poids. Ses « règles d'audit strictes » (amener les directeurs généraux à attester de l'exactitude des états financiers) passent pour « superflues⁴⁵ ». Tandis qu'aux États-Unis, plusieurs poursuites ont cours au criminel avec le concours actif de la SEC, les rares poursuites au Canada sont généralement menées devant les tribunaux fédéraux plutôt que dans les cours provinciales, là où elles seraient pourtant envisageables au criminel⁴⁶.

Cela laisse sceptique jusqu'à la classe d'affaires canadienne elle-même⁴⁷. Joe Groia, un avocat en sécurité des valeurs et ancien chef

43 . CPAB-CCRC, <<http://www.cpab-cerc.ca>>.

44 . Ministère des Finances Canada, « Stimuler la croissance (les investisseurs dans les marchés de capitaux canadiens », 8 juin 2006, [attp://www.fin.gc.ca/activity/fostering_06f.html](http://www.fin.gc.ca/activity/fostering_06f.html)>.

45 . Colin CAMPBELL, « It doesn't always pay to be tough », *Maclean's*, 13 août 2007, p. 49.

46 . *Ibid.*, p. 50.

47 . *Ibid.*, p. 49.

des mesures contraignantes (*head enforcement*) de l'OSC, relève lui-même le paradoxe : l'Ontario a eu beau se donner certains mécanismes, elle lance le message qu'elle n'appliquera jamais en cour la moindre de ces mesures⁴⁸. L'Ontario fait aussi preuve de beaucoup de lenteur, voire de complaisance, dans les procédures⁴⁹. En septembre 2007 encore, le président du puissant fonds de retraite des enseignants ontarien Teacher's dénonçait à son tour la facilité avec laquelle se commettent au Canada les délits d'initiés, tout en déplorant les relations incestueuses liant les sociétés aux cabinets qui audient leurs comptes⁵⁰.

Quatre étapes pour créer un « climat d'affaires »

Secouées tout de même par la chute des cours de l'or et les scandales financiers, les sociétés minières d'exploration se découvrent en danger. En 2000, les cours mondiaux de l'or sont à la baisse depuis trois ans et atteignent leur niveau le plus bas depuis 20 ans. Les investissements chutent de 50 %. De nombreuses sociétés disparaissent⁵¹. Le secteur financier se serre les coudes. Comme pour les flèches d'Apollon, on confond le poison et le remède en jetant son dévolu à nouveau sur la Bourse afin de pallier aux excès survenus à Vancouver. « Un moyen doit être trouvé pour atténuer l'effet répulsif du risque en investissement minier. (On se rappelle du scandale de Bre-X). Une solution serait... une expansion des marchés financiers. Le volume, la technologie de l'information, l'intégration financière internationale et l'ingénierie financière rendraient le marché plus efficient⁵².

La Bourse vient au secours de la Bourse. C'est qu'il faut rassurer les investisseurs selon la logique alambiquée que l'on sait : faire valoir les informations en fonction desquelles ceux-ci prennent leur décision niais permettre tout de même ce relâchement qui fait le succès du « climat d'affaires » torontois.

48 . Ibid., p. 49.

49 . Ibid., p. 50.

50 . « Trop de crimes financiers sont ignorés au Canada, selon Claude Lamoureux », La Presse Canadienne, 1.1. septembre 2007, rapportée in http://www.m.atin.qc.ca/articles/20070911.143740/trop_crimes_financiers_sont_ignores_canada_selon_claude_lamoureux.htm.

51 . GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL CANADIEN SUR L'INDUSTRIE MINÉRALE. Survol des tendances observées dans l'exploration minière canadienne, Ottawa, Ressources naturelles Canada, 2000, 1.33 p.

52 . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 117-118, d'après Paul j. N. HALPERN (dis), Le financement de la croissance au (Canada, documents de recherche d'Industrie Canada, University of Calgary Press, 1997, p. 818.

Les récentes initiatives politiques visent moins à resserrer les critères du marché qu'à assouplir davantage le pôle financier et logistique torontois. Les Bourses continuent de se contrôler elles-mêmes, avec pour seul critère la respectabilité minimale dont les sociétés ont besoin pour coexister. Cette exigence reste faible à maints égards dans le vase clos de sociétés cotées les unes par rapport aux autres. Au tournant du siècle, la Bourse de Vancouver achève de se discréditer tandis que celle de Calgary déménage à Toronto pour qu'y apparaisse une nouvelle Bourse d'investissements à risque, adaptée aux sociétés d'exploration, le TSX-Venture. Le TSX-Venture, du fait d'être géré par la septième Bourse mondiale, confère soudainement beaucoup de crédibilité à des titres à risque qui se voyaient auparavant relégués à des marchés « casse-cou et sans prestige⁵³ ». « Entre 2001 et septembre 2004, les volumes de transactions d'actions d'entreprises minières au TSX-Venture sont passés de 800 millions de dollars à 4,4 milliards⁵⁴ » La coexistence des catégories de titres à risque et de titres majeurs au sein de la même Bourse facilite aussi l'ascension d'une classe à une autre.

La table est mise pour faire de Toronto le pôle d'investissement mondial de prédilection pour les sociétés minières et pétrolières.

Pour y arriver, dans une logique concurrentielle de *dumping*, Toronto doit se faire plus permissive que New York. Une série de quatre avantages seront promus auprès des investisseurs internationaux.

D'abord, la Bourse torontoise n'exige pas des minières cotées chez elle qu'elles distinguent formellement, dans les informations qu'elles rendent publiques, les « ressources » des « réserves » dont elles disposent⁵⁵. La différence est pourtant sensible. Les premières relèvent d'une estimation approximative du minerai contenu dans le sous-sol que détient l'entreprise, alors que les secondes attestent du minerai réellement exploitable et susceptible de correspondre à un rendement budgétaire établi. Qui plus est, « les ressources en or sont évaluées à partir des estimations des géologues travaillant

⁵³ . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 145.

⁵⁴ . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 147, à partir des travaux de Elaine EL-LINGHAM, Canada's Equity Markets, Toronto Stock Exchange, novembre 2004, p. 9.

⁵⁵ . Wright, SCOTT. « Junior Golds 101 » sur le site: www.zeallc.com/2005/juniors.htm. 25 février 2005.

pour l'entreprise alors que les réserves sont prouvées⁵⁶ ». En confondant les conjectures et les attestations, Toronto permet aux sociétés d'entretenir un flou dont profitent les *juniors* puisque leur survie dépend entièrement de ces marges spéculatives. « Pour une entreprise qui a le choix, mieux vaut aller à Toronto parce que cela signifie que si les travaux d'exploration ne sont pas très avancés, on n'aura pas pour contrainte de fournir les données nécessaires⁵⁷. La Securities Exchange Commission, aux États-Unis, rend obligatoire cette distinction.

Toronto a pour réputation de « ne pas faire de distinction entre les ressources et les réserves d'or d'une entreprise lors de l'évaluation de son potentiel économique qui est destinée aux investisseurs potentiels⁵⁸ ». Les critères en vigueur depuis le 30 décembre 2005⁵⁹ affirment désormais le contraire et incitent les sociétés inscrites au Canada à faire la part des choses. Mais Fodé-Moussa Keita reste sceptique : « Ressource et réserve sont des termes qui existent au TSX et ailleurs, mais la valeur et l'importance qu'on attribue à la ressource est plus "lâche" au Canada, ce qui permet aux entreprises de mousser leur valeur économique⁶⁰. »

Ensuite, sachant que son sous-sol regorge de minerais — de l'or et des diamants notamment —, le Canada incite à l'exploration de ses sites par des *juniors*, puis à leur éventuelle exploitation, grâce à une accentuation des abris fiscaux via les placements boursiers appelés « actions accréditatives » (AA). Cette mesure permet aux sociétés récemment éprouvées de financer leurs « frais d'exploration et d'aménagement » à même ces dégrèvements fiscaux. Petits et grands investisseurs déduisent désormais la totalité de leurs actifs miniers ou pétroliers de leur déclaration de revenus avant même de l'avoir signée, ce qui leur permet d'être imposés à un taux moindre. Les contribuables canadiens financent donc indirectement la reprise des activités minières. « L'augmentation des activités d'exploration au Canada ces dernières années a été en bonne partie

56 . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 147.

57 . Fodé-Moussa KEITA, en entrevue avec nous, décembre 2006.

58 . Fodé-Moussa KEITA., Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 146, à partir de Scott WRIGHT, Junior Golds 101, op. cit., <www.zeallc.com/2005/juniors.htm. 25 Février 2005>.

59 . TORONTO STOCK EXCHANGE, « Normes de communication Sociétés d'exploration, de mise en valeur et de production minières », document non daté entré en vigueur le 30 décembre 2005, <tsx.com/fr/pdf/TSX_DisclosureStandardsMineralExploration.pdf>.

60 . Correspondance avec nous datée du 29 décembre 2007.

financée par des AA. Au cours des trois dernières seulement, plus de 350 millions de dollars ont été recueillis grâce à elles⁶¹. »

En 2000, Ottawa renchérit et crée un abri fiscal au profit de l'investissement minier d'exploration sous la forme du Crédit d'impôt à l'investissement dans l'exploration (CHE). Quinze pour cent des investissements dans cette filière seront déductibles d'impôt. Les sociétés étrangères ont elles aussi droit à d'importants avantages⁶². En 2003, le budget fédéral prévoit de substantielles réductions d'impôt au profit des sociétés actives dans le domaine des ressources naturelles⁶³. En 2005, le ministre des Finances reconduit, avec le concours des provinces, l'Initiative Géoscience pour soutenir le travail géologique des *juniors* et épauler ainsi plus de 200 sociétés minières, facilite l'essor de quelque 70 cabinets d'avocats spécialisés en droits miniers et conforte une centaine d'analystes en placements de ce genre.

Les intéressés ont en tête le *boom* provoqué par des mesures fiscales analogues prises en 1983⁶⁴. Sont engrangés cette fois 718 millions \$CAN entre octobre 2000 et avril 2004⁶⁵. En 2005 seulement, ces sociétés récolteront 617 millions \$CAN sur les marchés pour mener des opérations de plus en plus tournées vers l'étranger⁶⁶.

Puis, se développe à Toronto une expertise pour tirer parti du flou juridique qui prévaut à la Bourse. Avocats d'affaires, fiscalistes et comptables nécessaires aux opérations minières s'adaptent

⁶¹ . RESSOURCES NATURELLES CAN.A.DA, Régime d'imposition de l'industrie minière », <http://www.nrcan.gc.ca/taxeminiere/inv_2d2.htm#lnk8>, consulté le 14 décembre 2007.

⁶² . RESSOURCES NATURELLES .CANADA, Règles canadiennes en matière d'impôt au niveau international. Consulté le 14 décembre 2007, <http://w.nrcan.gc.ca/taxeminereifisc_1.htm>.

⁶³ . Ministère des Finances du Canada : http://www.fin.gc.ca/toctf/2003/taxrate-red_f.html Consulté le 9 décembre 2005, cité in Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 124.

⁶⁴ . ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES CANADA, Financement par actions accréditives de l'exploration minières au Canada, Ottawa, Énergie, Mines et Ressources Canada, Division de l'analyse de la politique économique et financière, secteur politique minérale, décembre 1.988, p. 7-10, cité in Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 110.

⁶⁵ . GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'INDUSTRIE MINÉRALE. Questions fiscales touchant l'industrie minière. Mise à jour de 2006, Ottawa, Ressources naturelles Canada, août 2006, p. 3, cité in Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 121 I.

⁶⁶ . Ibid., p. 1.22.

au nouveau contexte. La permissivité en vigueur fait alors l'objet d'un nouveau marché. « Durant cette période, la profession comptable a eu tendance à s'intéresser à plusieurs sujets [...] qui sont plus ou moins éloignés de la responsabilité que l'État lui a explicitement confiée, soit celle d'établir les normes nationales de comptabilité et de certification. Cette tendance correspond à une période de transformation importante de l'industrie comptable où les grands cabinets mettent de plus en plus l'accent sur les services de consultation au détriment de la vérification qui est plus difficile à vendre à leurs clients et moins rentable. L'agenda de travail de l'Institut Canadien des comptables agréés (ICCA) donne l'impression de suivre l'industrie là-dessus plutôt que de se concentrer sur sa responsabilité de normalisateur. On y développe notamment des Spécialités comme la juricomptabilité et les technologies de l'information, et des outils plus près du conseil que de l'audit⁶⁷. » L'expression de cette perversion s'institutionnalise progressivement et met d'autant plus en péril le fonctionnement du système que, dans la tradition anglo-saxonne, les professions citées comptent pour beaucoup dans l'autorégulation proclamée et la responsabilité revendiquée des entreprises.

Enfin, les droits d'inscription à la Bourse de Toronto ne sont pas non plus très élevés (14 000 \$US pour le TSX.-V et de 30 000 à 90 000 \$US pour le TSX). Les sociétés étrangères doivent honorer des critères particuliers qui ne sont pas insurmontables⁶⁸. « Près de 1 000 compagnies d'exploration et d'exploitation minière basées au Canada exécutent plus de 30 % des travaux d'exploration minérale réalisés dans le monde et 76 % des mines que possèdent les entreprises du TSX/TSX-Venture sont situées en dehors du Canada ; 19 % sont en Afrique⁶⁹. »

« Les entreprises minières canadiennes ont internationalisé leurs activités durant les années 1990 », faisant du Canada « le seul État au monde dont l'industrie minière est verticalement bien intégrée⁷⁰ ». Le « climat d'affaires » dont on parle tant à Toronto ré-

67 . Réal LABELLE et Stéphane ROUSSEAU, « Règlements financiers et gouvernance », p. 5-9, <http://www.lautorite.qc.ca/userfiles/File/qui-som-mes-nous/fonds-reserve-education-promotion/projets-acceptes/SC74Labelle_Rousseau.pdf>.

68 . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 149.

69 . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 150, d'après les travaux de Haine ELLINGHAM, Canada's Equity Markets, op. cit., p.20.

70 . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 133 à 136.

sume la présence conjointe d'entreprises minières, de firmes d'analyse, de maisons de courtage, de fabricants d'équipements, de centres de formation, d'universités et de programmes de recherche gouvernementaux autour d'une Bourse permissive et de mesures fiscales et d'encadrement publiques tout à fait avantageuses. « Le Canada est le seul endroit au monde où cette synergie-là existe vraiment : c'est-à-dire que si on veut démarrer une entreprise, on trouve tous les outils disponibles. À Toronto : les géologues sont là, les analystes sont là, les équipes d'avocats sont là, les équipementiers sont là, les firmes conseil sont là, les investisseurs sont là, la Bourse est là, tout est là⁷¹. »

Les stratèges du milieu financier ont atteint leurs objectifs en attirant au pays non seulement des capitaux à risque, mais l'inscription au TSX de sociétés étrangères ou l'enregistrement à Toronto de leurs filiales.

Mais le « climat d'affaires » qu'il s'agit de susciter tient de la quadrature du cercle : les commissions canadiennes des valeurs mobilières et les Bourses exercent la fonction contradictoire de réglementer l'obtention de capital à risque ainsi que de favoriser la croissance en capitaux⁷². Dans les années 1980 déjà, un président de l'OSC présentait cette contradiction au *Globe and Mail* sur le ton savant de la dialectique : « Notre rôle ne consiste pas seulement à veiller à la protection de l'investisseur mais à créer un environnement qui produit un marché financier efficace⁷³. » Efficace, ce marché l'est seulement s'il permet à la « rationalité économique » à l'occidentale de reposer moins sur des connaissances que sur... des perceptions : « La formation et la distribution du capital se fait à l'échelle mondiale ; et l'attribution du capital dépend beaucoup des risques réels et perçus⁷⁴. »

71. Fodé-Moussa KEITA en entrevue avec nous, et Dale L. HULL, « Mining: Canada's Competitive Advantage », in 101st National Western Mining Conference & Exhibition, Colorado Spring, 17 avril 1998, Ottawa, Ressources naturelles du Canada, 30 avril 1998, p. 11.

72. CONSEIL DE DIRECTION, « Climat d'affaires », in Accord du conseil de direction. Rapport final, Initiative minière de Whitehorse, novembre 1994, p. 7.

73. Cité in John HAGAN et Patricia PARKER, « White-Collar Crime and Punishment : Class Structure and Legal Sanctioning of Securities Violation », in *American Sociological Review*, juin 1985, p. 302-316, reproduit in Gilbert GELS, Robert F. MEIER et Lawrence M. SALINGER, *White-Collar Crime : Classic and Contemporary Views*, New York, The Free Press, 1985, p. 346.

74. CONSEIL DE DIRECTION, « Financement », in Accord du conseil de direction. Rapport final, Initiative minière de Whitehorse, novembre 1994, p. 8.

Une politique commerciale expansionniste : l'Afrique

Constatant les limites que le contexte géologique canadien impose aux aspirations des minières, l'industrie se tourne dès lors vers l'étranger. « Ouvrir une porte sur le marché international aux compagnies canadiennes, et tout particulièrement à la petite et à la moyenne entreprise, pour qu'elles aient accès aux travaux de sciences et de technologies qui se font à l'étranger dans le domaine des minéraux et métaux », tel est le mot d'ordre d'Ottawa⁷⁵. En Afrique, les plans d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, de même que l'effondrement du règne kleptocratique de Joseph Mobutu au Zaïre, annoncent des jours meilleurs. Le Canada soutient ses sociétés non seulement pour qu'elles tirent leur épingle du jeu à l'échelle mondiale, mais aussi pour qu'elles y occupent une position dominante.

Et en retour, le gouvernement cherche à concentrer à Toronto l'expertise financière, juridique et technologique mondiale.

C'est à ces fins qu'à Toronto, toute considération étrangère aux intérêts des actionnaires ne mérite pas d'être prise en compte. Des règles cristallines le stipulent : toute société cotée à Toronto ne doit rendre publiques que les informations relatives aux intérêts de son actionnariat. Les événements naturels ou politiques n'ont là d'intérêt que s'ils sont sujets à affecter la valeur de son action. Cela se vérifie au chapitre de ce que le TSX appelle l'« influence matérielle ». La directive du TSX à ce propos est même tournée de façon à expliciter d'abord l'absence de contrainte en la matière : « Les émetteurs [de titres] ne sont pas tenus d'interpréter l'impact qu'auraient des contingences extérieures d'ordre social, économique et politique sur les opérations, sinon que dans la mesure où l'on peut s'attendre à ce que ces contingences extérieures sont susceptibles raisonnablement d'avoir et d'avoir eu une incidence directe sur leurs affaires et opérations⁷⁶. » Il importe encore moins à la Bourse de s'enquérir des responsabilités de la société concernée dans les soulèvements populaires, conflits armés, spoliation de ressources ou actes de destruction environnementale qu'elle désigne pudiquement sous l'appellation de « contingences extérieures ».

⁷⁵ . RESSOURCES NATURELLES CANADA, L'industrie des minéraux et des métaux du Canada. La politique des minéraux et des métaux du gouvernement du Canada. Des partenariats pour le développement durable. Ottawa, Gouvernement du Canada, n° M37-37/1996F, 1996.

⁷⁶ . TSX GROUP. Policy 3.3. Timely Disclosure, août 2002, www.tsx.com/en/pdf/Policy3-3.pdf.

Le peu d'information qui circule reste donc à l'interne. Les populations touchées par l'exploitation minière sont alors dans l'impossibilité de connaître quelles seront les conséquences environnementales, sociales, économiques et politiques de la présence canadienne chez elles. Il s'entend que ces communautés affectées en fonction de modalités aussi occultes s'inscriront en faux contre la présence canadienne. Leurs représentants, les autorités politiques, de même que les ONG qui se proposent de défendre leurs intérêts, restent eux aussi le plus souvent dans l'ignorance quant aux modalités techniques de l'exploitation qui se fera là⁷⁷.

« Autorégulation » oblige, il revient à l'entreprise seule de déterminer si l'information qu'elle détient mérite d'être divulguée et s'il est à propos de transmettre au public des données qui lui nuisent. De plus, une firme torontoise n'a pas à divulguer quelque information qui se trouve à affecter un ensemble conséquent de sociétés concurrentes là où elle évolue⁷⁸.

Il importe pour les sociétés de cultiver autant que possible le secret quant à leurs modalités d'opération. « Pour les *juniors* la divulgation de leurs activités d'exploration fait partie de leurs stratégies de survie puisque ces entreprises veulent maintenir un profil attrayant auprès des investisseurs. [...] On comprend pourquoi elles cherchent à s'enregistrer dans les places boursières qui sont non seulement attrayantes au niveau des opportunités de financement, mais aussi qui simplifient les processus de divulgation d'information. Si la Bourse de Toronto héberge autant de ces entreprises, c'est qu'elle doit posséder ces deux caractéristiques⁷⁹. » Les critères qui prévalent aux États-Unis sont beaucoup plus stricts, de façon à agir comme repoussoir vers Toronto.

Dans ces conditions, Toronto assure de l'argent facile à ceux qui ont des entrées en Afrique. Le Niger a paraphé 23 contrats d'exploitation d'uranium impliquant une production de 3 500 tonnes⁸⁰ ; 46 % des droits d'exploitation dans ce pays reviennent à des cana-

77 . Ian THOMSON et Alistair MACDONALD, « Corporate Communication. Standards, Practice and Issues Access to Information : A Key to Building Trust in the Minerals Sector », International Institute for Sustainable Development: Mining, • Minerals and Sustainable Development project n° 32, septembre 2001, p. 31., cité in Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 153.

78 . Fodé-Moussa KEITA, Les sociétés minières canadiennes d'exploration et de développement du secteur de l'or, op. cit., p. 152.

79 . Ibid., p. 152.

80 . Christophe PONS, « L'uranium aux enchères », Londres, BBC Focus on

diennes⁸¹. Les cinq permis de prospection que la Semafo y a obtenus en avril 2007, par exemple, ont fait immédiatement grimper son titre boursier de 8 %⁸². Une autre source évalue ce boom à 12 <X>⁸³.

La Bourse de Toronto ne prévoit de mesures que pour défendre ses actionnaires minoritaires ; toute autre prohibition gouvernementale passera pour « rebutante ». Les « pratiques exemplaires » n'étant plus impératives, tout sera désormais possible et le restera d'autant plus qu'on se parera de codes d'éthique, de déclarations magnanimes, de professions de foi philanthropiques et d'annonces de fondations bienfaites plus généreuses les unes que les autres. L'autoréglementation qui prévaut formellement fait du Canada un cadre d'investissement mondialement attractif.

Le gouvernement du Canada se présente conséquemment dans le monde comme un défenseur de ces investisseurs. Les ambassades et hauts-commissariats canadiens dans les pays où se trouvent certaines de leurs sociétés minières veillent officiellement à les soutenir, à l'instar d'une force d'occupation politique. La déclaration faite à la Société Radio-Canada par la première secrétaire de l'Ambassade du Canada au Guatemala, relativement à une exploitation tout à fait controversée en Amérique latine, se passe de commentaire : « Ce n'est pas l'entreprise que l'on est en train de défendre. [...] On ne parle pas seulement d'une compagnie canadienne, on parle de milliers de Canadiens qui ont investi à la Bourse de Toronto [ce] qui a donné le financement, le capital [...]. On a un devoir aussi de voir [à ce] qu'ils ne perdent pas leurs investissements⁸⁴. »

Les fonds de retraite, Régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et placements privés de petits joueurs ainsi que les sommes investies par des fonds publics tels que la Caisse de dépôt et placement du Québec permettent à la diplomatie canadienne de forcer les liens de solidarité entre tous les Canadiens et les sociétés minières, exactement comme si le public canadien était Ouverte-

81 . Africa, cité in *Courrier international*, n° 882, Paris, 27 septembre 2007. 81.. Sophie LANGLOIS, Société Radio-Canada, émission RIJl en direct, 11 septembre 2007.

82 . « La société Semafo du Canada à la recherche d'uranium au Niger », Newsletter, Radio-Canada international, 11 avril 2007, <[http://www.newsletterarchive.org/2007/04/11/136326-RCI+Cyber journal](http://www.newsletterarchive.org/2007/04/11/136326-RCI+Cyber%20journal)>.

83 . « Semafo annonce qu'elle fera de la prospection d'uranium en Afrique de l'Ouest », *Corus nouvelles*, section « économie », I O avril 2007.

84 . Hugo LAVOW, « Une mine d'or canadienne contestée au Guatemala », reportage diffusé à l'émission *Dimanche Magazine*, Montréal, Société Radio-Canada, 13 février 2005, cité in *Panzds 25 ans plus tard, Projet Accompagnement Québec-Guatemala*, 2006.

ment consentant à ce que le bien public fasse *ainsi* l'objet d'une capitalisation privée.

Un paradis judiciaire

Paradis judiciaire, nous disons du Canada qu'il l'est en raison des largesses de sa législation. Comme dans le cas des paradis fiscaux, il donne les coudées franches aux entreprises qui agissent, fortes de leur inscription ici, à l'extérieur du pays. En vertu de la permissivité orchestrée par la Bourse de Toronto et le gouvernement canadien, nos sociétés s'autorisent en dernière instance à agir de par le monde sous cette couverture juridique.

La clémence fiscale canadienne explique également pourquoi des entreprises étrangères se sont manifestées aussi massivement à Toronto. Des avantages colossaux font du Canada un État de droit où l'exploration dans les domaines minier et pétrolier est quasi dépourvue de contraintes. Devenant canadiennes et profitant ainsi de notre vide juridique, ces sociétés étrangères agissent aujourd'hui sans entrave hors frontières. C'est pourquoi on les retrouve au milieu de travaux controversés d'exploration ou de guerres sales, au Ghana, au Congo oriental, au Soudan ou en Tanzanie.

Toronto s'est logiquement trouvée propulsée au rang de capitale financière des sociétés minières. Près de 60 % des sociétés minières mondiales s'y trouvent inscrites⁸⁵. On en comptait 1 300 à Toronto en 2007⁸⁶. « C'est deux fois plus que les cinq Bourses concurrentes réunies⁸⁷. »

En Afrique, en 2003, 53 % des entreprises minières d'exploration, étaient canadiennes⁸⁸ de même que 45 % des minières toutes vocations confondues⁸⁹. Cette présence constitue 15 (X) de l'ex-

85 . GROUPE TSX, Le leadership international dans le secteur minier, op. cit. En 2002, on obtenait le taux de 56 (Yo dans le document de Keitli j. BREWER, RNCAN, A Presentation to the Extractive Industries Review: Government Approaches to Mineral Policy, Taxation, and Transparency, Ottawa, ministère des Ressources naturelles, mars 2003, p. 18, <http://mmsdl.mms.nrcan.gc.ca/efab/docs/SentoSalome2003_03_31a.pdf>.

86 . GROUPE TSX, Inscriptions. Exploitation minière, 26 octobre 2007, <http://www.tsx.com/fr/listings/sector_profiles/mining.html>.

87 . Fodé-Moussa KEITA, « La filière de la spéculation », in Relations, Montréal, op. cit., p. 19.

88 . Fodé-Moussa KEITA, « L'exploration minière en Afrique et le rôle des "juniors" », Groupe de Recherche sur les Activités Minières en Afrique, présentation faite lors de la Première table ronde sur les ressources naturelles au XXI^e siècle, Or et diamants Des richesses pour qui ?, présentée par l'Institut d'études internationales de Montréal, 3 octobre 2006.

89 . Dale HULL et James LAUER du ministère canadien des Ressources naturelles, Leveraging Experience Mobilizing Canada's Mining, Legal and Financial Expertise,

exploitation mondiale, soit 2,1 milliards \$US. Au début de la décennie déjà, les investissements d'exploration de minières canadiennes en Afrique étaient de l'ordre de 69,2 millions \$US⁹⁰. « À la fin de 2004, les sociétés de toutes tailles cotées en Bourses canadiennes détenaient des intérêts dans plus de 600 propriétés minières réparties dans 33 pays d'Afrique, soit dans quelque 40 propriétés de plus qu'à la fin de l'année précédente. Les sociétés canadiennes possédaient alors des intérêts dans plus de 90 propriétés en Afrique du Sud, dans plus de 50 propriétés au Burkina Faso, au Mali, au Ghana et en Tanzanie respectivement, de même que dans plus de 20 propriétés en Guinée, à Madagascar, en Zambie et au Zimbabwe respectivement⁹¹. »

Qu'elles soient inscrites au TSX-Venture ou au TSX, elles quadrillent le continent, Et dans plusieurs cas, le mal est fait. Plusieurs sociétés prestigieuses du Canada se sont enrichies au moment où les règles à Vancouver étaient plus lâches que jamais et disposent aujourd'hui d'un capital qui les rend inattaquables. .

Ces nombreuses entreprises canadiennes jouissent d'une impunité à peu près complète sur le territoire africain parce que ce Canada qui les encadre et les épaula « ne semble entreprendre aucune action visant à contrôler leurs activités hors de son propre territoire⁹² » Mieux, il les soutient.

Complainte et complaisance

Pressé par des associations informées des préjudices que les minières canadiennes portent aux pays étrangers, africains et sud-américains notamment, le gouvernement canadien a finalement organisé, en 2006, une série de « tables rondes » sur l'exploitation minière des compagnies canadiennes dans le monde, consignait des mémoires et faisant le point sur la question⁹³.

Cape Town, Afrique du Sud, 9 février 2004, p. 7. <<http://www.nrcan.gc.ca/ms/invest/afr/hull.Pdf>>.

⁹⁰ . Selon les données du ministère canadien des Ressources naturelles, <www.nrcan.gc.ca/gsc>, p. 10.

⁹¹ . André LEMIEUX, « La présence de l'industrie minière canadienne dans le monde », in *Annuaire des minéraux du Canada*, Ottawa, ministère canadien des Ressources naturelles, « secteur des minéraux et des métaux », Ottawa, 2004, p. 20, <<http://www.nrcan.gc.ca/kams/cmy/contenu/2004/07.pdf>>.

⁹² . Fodé-Moussa KEITA, « La filière de la spéculation », in *Relations*, op. cit., Montréal, p. 19.

⁹³ . MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, « Société et développement, La responsabilité sociale des entreprises », Ottawa, <<http://www.international.gc.ca/tna-nac/Dilcsr-fr.asp>>. 94. GOUVERNEMENT DU CANADA, Responsabilité sociale des entreprises,

Dans un document de présentation de ces séances de consultation, le gouvernement canadien pose comme principe fondamental qu'il répond de ce que fait toute société canadienne à l'étranger.

Cette assertion, qui se veut rassurante, suscitera progressivement l'inquiétude. Qu'attendre d'un gouvernement qui conçoit systématiquement les abus de ses sociétés à l'étranger comme un fait de négligence involontaire⁹⁴ ?

Il n'est bien sûr encore rien ressorti de ces tables rondes. Un comité consultatif y a proposé plusieurs mesures audacieuses (comme rendre passibles de poursuites au criminel les sociétés canadiennes soupçonnées à l'étranger d'abus de toute nature) dans un rapport⁹⁵ qu'on a tôt fait de réduire à une seule proposition consensuelle : l'instauration de normes et de mesures incitatives ainsi que la création d'un entonnoir à jérémiades — officiellement un service d'ombudsman pour recueillir à l'avenir les doléances d'étrangers lésés par des entreprises d'ici⁹⁶.

Il reste donc toujours impossible pour les groupes de pression canadiens de rendre imputables, auprès de la justice canadienne, au criminel, les sociétés profitant des avantages de l'État de droit canadien tout en menant leurs activités à l'étranger. Le mécanisme de doléances proposé, tout à fait inutile dans un contexte où un nombre extraordinaire d'irrégularités sont connues et déjà fort documentées, n'est même pas une consolation. Il trahit le statut de paradis judiciaire du Canada en ce qui concerne l'exploitation minière. C'est cette façon qu'a le Canada de garantir politiquement l'impunité aux sociétés s'installant Ou s'inscrivant qui le qualifie de paradis judiciaire des sociétés minières (cf. notre conclusion).

Gagner du temps

Les « mécanismes » que créent les gouvernements canadiens qui se succèdent, tous partis confondus, sont à considérer comme autant d'accessoires que l'on greffe à une énorme machine à gagner du temps.

De 2002 à 2006, Bernard Patry a assumé à Ottawa la présidence du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des Communes. Les organisateurs d'un

⁹⁴ . Guide de mise en œuvre à l'intention des entreprises canadiennes, 2006.

⁹⁵ . GROUPE CONSULTATIF, Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale et l'industrie extractive minière dans les pays en développement, 29 mars 2007.

⁹⁶ . Claude LÉVESQUE, « Un ombudsman pour les ressortissants étrangers ? », op. cit.

colloque universitaire⁹⁷ ont jugé bon l'inviter au printemps 2006 à exposer de sa voix caverneuse les modalités de réaction du gouvernement canadien face aux dérives éventuelles des sociétés canadiennes au Congo oriental. Il fallait tenter de le suivre dans ses circonvolutions aporétiques et mises en abîme infinies, ce, au travers d'un slalom d'attendus et au regard de mécanismes de surveillance pleins de subtilités, de contre-vérifications et d'expertises d'appoint, pour comprendre que les élus d'Ottawa n'ont qu'un luit sur la question minière : neutraliser l'État de droit.

Donc, n'être en rien coercitif. Le plus loin qu'ira la députation canadienne consistera à affirmer que « le gouvernement est tenu de mettre en place des incitatifs plus vigoureux pour inciter les entreprises minières canadiennes agissant à l'étranger à assumer pleinement leurs responsabilités sociales et environnementales, conformément aux normes internationales sur les droits humains⁹⁸ ». Patry *dixit* bien sûr.

Mais rien de tel ne semble possible, serait-ce dans un lointain horizon, puisque le député internationaliste subordonne la possibilité pour le gouvernement d'agir au « consensus » qui doit émerger de pourparlers entre les États et les entreprises « il n'existe encore aucun consensus à l'échelle internationale sur la définition de la responsabilité sociale des entreprises, même si les normes et les codes de conduite se multiplient⁹⁹. » Et « il n'y a pas non plus de consensus au sujet de la ligne de démarcation entre les responsabilités des États, des entreprises et des autres acteurs concernés¹⁰⁰ ». On trouvera donc toujours le loisir de parlementer pendant que des milices violent des enfants et que des *saigneurs* de guerre égorgent les civils ayant l'odieuse tâche de camper sur un champ pétrolifère.

Cela, sans parler de cette contradiction fondamentale : le consensus est le contraire de la politique. N'est-elle pas pathétique, la soumission du gouvernement public à une série de discussions « consensuelles » desquelles il se veut le strict reflet, comme si la politique consistait à assister l'émergence d'opérations optimales entre agents autorisés du corps social ? La substitution des posi-

97 . GRouPE DE RECHERCHE SUR LES ACTIVITÉS MINÉRIÈRES EN AFRIQUE en collaboration. avec la TABLE DE CONCERTATION SUR LA RÉGION DES GRANDS LACS, Gouvernance et secteur minier: le défi congolais, Montréal, 30 mars 2006.

98 . Bernard PATRY, « Discours, Association parlementaire de la Francophonie », 31 mars 2005, <<http://bernard-patry.com/discoursAPF.31.mars2005.htm>>.

99 . Ibid.

100 . Ibid.

tions litigieuses de la politique à des expertises aux prétentions transcendantes conduit à nier l'acte politique. « L'extension de ce procès, note le philosophe Jacques Rancière, c'est l'identification croissante du réel et du rationnel, du juridique et du savant, du droit et d'un système de garanties qui sont d'abord les garanties du pouvoir étatique, l'assurance toujours renforcée de son infaillibilité, de l'impossibilité qu'il soit injuste, sinon par erreur, une erreur dont il ne cesse de se garantir par la consultation incessante des perte¹⁰¹ ... »

Comme ce souci consensuel « touche à l'enjeu de la gouvernance », selon les termes de notre député, on peut déduire de la gouvernance qu'elle est à la politique, sur un mode parodique, ce que la *différance* avec un *a* fut à la philosophie : un art de différer pour l'éternité le moment d'en arriver à la fin des choses. Cette *gouvernance* se présente comme si la politique, au nom de ce nouvel *impératif consensuel*, transcendait désormais l'agitation historique pour générer une sphère principielle de la discussion. La politique devient dès lors, dans l'univers mondialisé du consensus, un mécanisme voué à se saborder, à saborder la possibilité de mouvements et de mutations historiques. Avec des partenaires toujours patentés, stéréotypés, nommés et identifiés parce qu'identiques à eux-mêmes « les entreprises et autres acteurs concernés » la politique s'affaire à trouver un « consensus » qui peut prendre des années, ou plutôt s'affaire à prendre des années pour trouver un consensus.

Dans cette perspective, tandis que les affaires continuent, le dosage entre les normes nationales et internationales est évidemment très long à trouver, sans parler de la bien évidente « difficulté pour la communauté internationale de réprimer des actes répréhensibles ayant été commis dans un pays étranger¹⁰² », comme si elle en avait jamais eu la volonté.

Il ressort de ces contorsions un désaveu de souveraineté de la part des institutions politiques. Ou un aveu d'incompétence, selon le bout par lequel on voudra considérer le problème. La « gouvernance » dénote une confiscation de la souveraineté au profit d'un agir communicationnel en éternel déploiement, en quête du consensus impossible ou en quête de formes rhétoriques qui assurent l'impossibilité du consensus.

¹⁰¹ . Jacques RANCIÈRE, *La Mésentente. Politique et philosophie*, Paris, Galilée, p. 154. Lire aussi, du même auteur, *La Haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.

¹⁰² . Bernard PATRY, « Discours, Association parlementaire de la Francophonie », op. cit.

Et tout cela, hélas, tend à rimer dangereusement avec les théories criminologiques de l'époque sur les délits des « cols blancs », à savoir que l'élite au pouvoir, téléguidant son action par l'entremise de plusieurs intermédiaires et manœuvrant au travers de montages toujours plus complexifiés, parvient à se ménager des espaces pour agir en marge de la loi¹⁰³.

Cette approche canadienne s'est trouvée condamnée par une coalition d'ONG africaines de plusieurs pays. « Presque toutes ces sociétés [dont le Canada est l'hôte], y compris certaines qui ne sont pas canadiennes et les gouvernements nationaux, s'en remettent à des mécanismes volontaires quant aux droits des communautés, aux moyens de subsistance ainsi qu'aux abus en matière environnementale et des droits humains, particulièrement en Afrique où les normes sont faibles¹⁰⁴. »

¹⁰³ . John HAGAN et Patricia PARKER, « White-Collar Crime and Punishment », op. cit.

¹⁰⁴ . Rodrick MUKUMBIRA, « Canadian Min.ers, Explorers Taken to Task 1)y African NGO's », Mineweb.com, 9 octobre 2006.

GLOSE 3

Talisman : attentats au Sud Soudan, cécité au Canada

CETTE PROPENSION CANADIENNE À LA PERTE de temps est apparue flagrante lorsqu'une commission de l'ONU présidée par John Harker a attesté, en 2002, de la complicité d'une compagnie pétrolière, cette fois la canadienne Talisman, lorsque le gouvernement soudanais a attenté à la vie de civils pour dégager les terres d'exploitation qu'il venait de lui concéder.

Le Rapport Harker confirmait que, dans un Sud-Soudan déjà éprouvé par la dictature, « les opérations pétrolières dans lesquelles une entreprise canadienne est impliquée ne font qu'ajouter à la souffrance¹⁰⁵ était de notoriété publique que le Soudan sévissait contre les populations locales et que les titulaires de Talisman étaient de mèche avec les autorités de Khartoum.

Le tout commence en 1992. L'inconnue State Petroleum Corporation (SPC) de Vancouver décroche contre toute attente ces gisements inestimables. Comme souvent, le trafiquant d'armes Adnan Khashoggi, versé dans les affaires pétrolières soudanaises à l'époque du président Jaffar Muhammad Nimeiri¹⁰⁶ et également présent dans les parages de Barrick Gold, tirait les ficelles. L'employé de sa Triad Investment, Zayed Jan Kiani, s'est retrouvé parmi les principaux actionnaires de la SPC, avec les Pakistano-Canadiens Yasin Muhammad et Lutfur Rahman Kahn. Ils ont né-

¹⁰⁵ . HARKER, j., Human Security in Sudan : The Report of a Canadian Assessment Mission (Department of Foreign Affairs in International Trade, Government of Canada, Ottawa), cité in IDAHOSA, P. « Business Ethics and Development in Conflict (Zones) : The Case of Talisman Oil », journal of Business Ethics, n° 39, 2002, p. 227-246.

¹⁰⁶ . COALITION FOR INTERNATIONAL JUSTICE, Soil and Oil, Dirty Business in Sudan, Washington, 2006, <http://www.ecosonline.org/back/pdf_réports/2006/reports/Soil_and_Oil_Dirty_Business_in_Sudan.pdf>.

gocité leur partenariat avec l'État soudanais en compagnie d'Imam Daoud Abdel Malik, qui s'est dit « connu et ami d'un certain nombre de ministres et d'officiels du gouvernement soudanais¹⁰⁷ ».

Khan contestera plus tard cette version des faits¹⁰⁸.

La suite est aujourd'hui connue. SPC -a exigé du gouvernement soudanais qu'il encadre les installations de la pétrolière. Cette triple alliance d'ordre financier, pétrolier et militaire s'est révélée désastreuse pour les populations civiles. Fidèle à son habitude, à l'automne de 1992, « le gouvernement soudanais et ses milices arabes ont repris leur campagne de terreur et d'expulsion contre la population toujours là, près de Heglig, soit la partie la plus prometteuse de la nouvelle concession de SPC¹⁰⁹ ». Ces assauts d'une rare violence (déplacements forcés, incendies de villages, exécutions sommaires, planification de la famine, incitation au viol, esclavagisme, etc.) ont duré cinq mois. L'année suivante à la même période, les offensives militaires et paramilitaires ont repris, « en préparation d'une expansion rapide de l'exploitation pétrolière, qui était espérée¹¹⁰ ». Cette agression des civils n'a fait qu'exalter le conflit armé qui prévalait au Soudan, entre les forces gouvernementales, les indépendantistes du Sud-Soudan menés par Rick. Machar et l'Armée de libération populaire soudanaise (SPLA) constituée d'anciens mutins des forces militaires nationales. Ces trois fronts, notamment autour des gisements pétroliers, ont atteint un tel degré de violence que les derniers centres humanitaires de la région ont dû fermer alors même qu'une famine se déclarait à grande échelle dans la région.

Tant de cadavres valaient l'ascension d'un titre à la Bourse de Vancouver. C'est au plus fort des affrontements que SPC a finalisé son partenariat d'exploitation avec le gouvernement soudanais, des intérêts chinois et malaisiens, de même qu'une autre canadienne de Vancouver, Arakis. La Greater Nue Petroleum Operating Company (GNPOC) naissait¹¹¹. « Le consortium pétrolier "Great Nile Petroleum Operating Company" est international. Le titulaire le plus important est la société d'État pétrolière chinoise avec 40 %.

107 . Ibid., p. 12.

108 . Ibid., p. 13.

109 . Ibid.

110 . Ibid.

111 . G., PRUNIER, « Négociations sous tensions régionales. Paix introuvable au Soudan », *Le Monde diplomatique*, décembre 2002, <[http://www mc.mdediplomatique.fr/2002/12/PRUNIER/17270](http://www.mc.mdediplomatique.fr/2002/12/PRUNIER/17270)>.

Viennent ensuite des sociétés de Malaisie et du Canada avec respectivement 30 et 25%¹¹².

Mais l'argent tournait en rond pour doper les titres boursiers. Arakis était financée à son tour par l'incontournable Khashoggi, à nouveau représenté par Kiyani, avant que des entités offshore des Bahamas, Îles Jersey, Îles Vierges britanniques et Liechtenstein — toutes contrôlées par le principal titulaire d'Arakis, J. Terry Alexander — ne se les « arrachent » pour revigorer le titre artificiellement. « Alexander est arrivé à transiger environ 23 millions de parts d'Arakis par l'intermédiaire de compagnies offshore qu'il contrôlait secrètement, avant que la Commission de valeurs de la Colombie-Britannique (BCSC) ne le surprenne¹¹³. »

C'est alors qu'entre en scène Talisman, l'ex-BP Canada. Elle établit un partenariat avec Arakis en 1996, avant d'en prendre le contrôle deux ans plus tard. Avec SPC, Talisman détient donc un quart des actions du consortium d'exploitation. Elle requiert alors de l'armée soudanaise qu'elle « nettoie » la zone de ses habitants¹¹⁴ en recourant à ses méthodes déjà éprouvées : attaques massives, fusillades par hélicoptère, bombardements à haute altitude, le tout en utilisant les infrastructures de la concession canadienne.

Or, tandis que l'horreur qui accablait les civils en raison de telles logiques boursières était étalée dans les journaux, le gouvernement canadien continuait, pour sa part, de jouer les sceptiques devant ces « allégations », les pesait et les soupesait, se proposait de les contre-vérifier lui-même en dépêchant ses propres experts, avant d'envisager l'adoption de quelque mesure, d'après l'un de ces mécanismes sophistiqués que Bernard Patry décrit avec tant de précieux détails.

« Le gouvernement [canadien] a donc mandaté une délégation spéciale pour vérifier ces allégations. Il demeure dans l'attente des conclusions du rapport avant de juger si ces sanctions sont requises », indiquait en novembre 1999 le compte-rendu d'un quotidien torontois¹¹⁵.

112 . Dominic Johnson, « Ô! ist ein besseres Exportgut als Terror », Die Tageszeitung, 9 juin 1999.

113 . COALITION FOR INTERNATIONAL JUSTICE, *Soil and Oil, Dirty Business in Sudan*, op. cit.

114 . Traduction libre de J. HARKER, *Human Security in Sudan: The Report of a Canadian Assessment Mission*, op. cit.

115 . « Influential Desmarais Family backs ties to Sudan », Toronto Star, 26 novembre 1999, cité in Alain DENFAULT, Paul Martin et compagnies, op. cit., chapitre 45, p. 78.

Le gouvernement du Canada n'a jamais exercé de pression sur tous ces larrons, contrairement à l'idée reçue qui circule, Il a plutôt ouvert une ambassade à Khartoum pour fournir la reconnaissance diplomatique que le régime d'Omar Al-Bachir recherchait désespérément.

Le malheur de Talisman aura été d'être coté en Bourse... à New York, et pas exclusivement à Toronto. La législation américaine que ce n'eût été le cas à Toronto, le Canada ne s'étant point doté de cadre réglementaire sur la question.

La présidence américaine a pour sa part entériné le Sudan Peace Act, le 21 octobre 2002 lequel prévoit annuellement la rédaction d'un rapport sur « les sources et l'état actuel du financement et de la construction des infrastructures et pipelines destinés à l'exploitation pétrolière au Soudan, les effets de ce financement et de cette construction pour les habitants des régions dans lesquelles les champs de pétrole sont situés » et sur la mesure dans laquelle « le financement fut assuré aux États-Unis¹¹⁶ ».

Ce faisant, les États-Unis se sont aussi donné les moyens d'intenter des poursuites au criminel, en requérant du « Secrétaire d'État qu'il collecte l'information relative aux incidents pouvant constituer des crimes contre l'humanité, un génocide, des crimes de guerres, et d'autres violations du droit international humanitaire par toutes parties prenantes au conflit¹¹⁷ ». Au même moment, la SEC a inscrit le Soudan au nombre des pays faisant l'objet de sa part d'une surveillance accrue¹¹⁸.

La loi a obligé les sociétés présentes au Soudan à informer le public sur leurs activités là-bas et, en vertu de l'International Emergency Economic Powers Act, elle confère au Président le droit d'exercer sa pleine autorité pour épauler la SEC dans son travail. Elle vise en fait, comme le représentant Donald Payne l'a fait valoir devant le sous-comité sur l'Afrique de la Commission des Affaires étrangères de la première Chambre, à éviter que la valorisation des titres boursiers repose « sur des abus de droits humains¹¹⁹ ».

¹¹⁶ . Public Law 107-245, Sudan Peace Act, 107th Congrès, 21 octobre 2002, section 8, <<http://www.state.gov/documents/organization/19897.pdf>>.

¹¹⁷ . Public Law 107-245 „Sudan Peace Act, 107th Congrès, 21 octobre 2002: section 11, <<http://www.state.gov/documents/organization/19897.pdf>>. 1.18. Acting SEC Chair Laura Unger in a letter w Congressman Frank R Wc.)1.

¹¹⁸ . May 8, 2001.

¹¹⁹ . The Sudan Peace Act Markup before the Subcommittee on Africa of d Committee on international Relations House of Representative, 107 Congrès, 1 ère session sur H.R. 931, 1.6 mai 2001, http://commdoc.house.gov/committees/intrel/hfa72636.000/hfa72636_of.htm>.

Talisman s'est conséquemment trouvée sur la sellette, d'autant plus que dans sa version initiale, le projet de Loi sur la Paix au Soudan déposé par la Chambre des représentants contenait des mesures visant à interdire aux sociétés présentes au Soudan l'accès au marché de capitaux, c'est-à-dire à les suspendre des Bourses américaines¹²⁰. Bien que cette version de la Chambre n'ait pas reçu le nécessaire aval présidentiel, les débats politiques qu'elle a suscités à Washington ont fait craindre beaucoup aux investisseurs, comme l'a mentionné un analyste de Talisman lui-même¹²¹.

Au regard des mesures américaines sur la question épineuse du Soudan, le Canada a confirmé sa vocation de paradis judiciaire. La Loi sur les sociétés et les commissions des valeurs mobilières canadiennes ne prévoit qu'une divulgation limitée des informations aux investisseurs, comparativement à la SEC américaine. Au Canada, « la capacité d'évaluer la situation et d'agir dont disposent les investisseurs préoccupés a été entravée [dans le cas de Talisman] par la divulgation limitée prévue par la loi sur les sociétés et les commissions des valeurs mobilières¹²² »

Et d'un point de vue juridique, la loi sur les mesures économiques spéciales ne peut guère s'appliquer à des situations telles que celle du Soudan, ce qui exclut tout recours contre la responsabilité criminelle de l'entreprise. « D'autres pays, notamment les États-Unis et les membres de la Communauté européenne, se sont dotés de la capacité législative d'imposer unilatéralement des sanctions à l'encontre des investissements, lorsque des entreprises traitent avec des régimes répressifs. Le Canada ne dispose pas de la législation requise, puisqu'il paraît avoir *décidé* que la Loi sur les mesures économiques spéciales ne peut s'appliquer à des situations comme celle du Soudan. [...] Ail Canada, il n'existe toujours aucun régime de la responsabilité criminelle de l'entreprise qui tienne les sociétés et leurs dirigeants effectivement responsables d'actes criminels¹²³.

¹²⁰ Gary Clyde HUFBAUER, Peterson Institute, and Barbara OEGG, Peters(Institute, Policy Brief 02-6. Capital-Market Access : New Frontier in t) Sanctions Debate, Institute for International Economics, mai 200 <<http://www.i.i.e.com/publications/pb/pb.cfm? ResearchID=57>>.

¹²¹ Reg MANHAS., Talisman in Sudan : Impacts of Divestment, mars 200 <http://www.enebuilder.net/globalcx/mpact/e_article000775162.cfm>.

¹²² Moira HurcHiNsoN, La perspective des ONG canadiennes sur responsabilité et la reddition de comptes des entreprises, étude de foi préparée pour une réunion entre les ONG et les pouvoirs publics, 2001, p. 11, <http://www.ccic.ca/f/archives/crs_2001-05_govnmmer meeting_corp_responsibility.pdf>.

¹²³ Ibid., p. 20-21.

L'absence d'indications contraignantes au Canada est venue suffisamment officielle pour être admise sans scrupule en pleine Chambre des Communes, le 22 mars 2001, par Donald H. Oliver : « En ce qui a trait au rôle des entreprises canadiennes au Soudan, la position du Canada est très claire. Bien que nous n'y encourageons pas l'investissement, nous ne mettons pas d'obstacles juridiques aux entreprises qui veulent s'y lancer¹²⁴. »

Ces enjeux restent strictement politiques, puisque du point de vue juridique, les autorités canadiennes se sont déjà accordé le droit, en vertu de la loi canadienne sur les mesures économiques spéciales, d'émettre un décret pour « saisir, bloquer ou mettre sous séquestre, de la façon prévue par le décret, tout bien situé au Canada et détenu par un État étranger, une personne qui s'y trouve ou un de ses nationaux qui ne réside pas habituellement au Canada¹²⁵ ». Et les sociétés telles que Talisman restent au regard de la loi des « personnes morales ».

Mais toujours aussi éprises de « gouvernance », les autorités canadiennes ont préféré qu'agissent « volontairement » en la matière les gestionnaires de Talisman et qu'ils signent un « Code de déontologie international pour les entreprises canadiennes », « un texte aux normes assez minimales, qui ne prévoit aucune vérification ni surveillance externes indépendantes¹²⁶ ». Talisman y a en effet souscrit, pour se délier aussitôt de ses engagements auprès des quatre ONG chargées de la surveiller¹²⁷.

Pendant ce temps, aux États-Unis, les rapports alarmants d'organisations internationales¹²⁸ sur la situation se sont multipliés, un procès s'est ouvert pour génocide et un vaste mouvement international de protestations ralliant des ONG africaines, nord-américaines, européennes ainsi que des mouvements anti-

¹²⁴ . Réponse à la question posée le 22 mars 2001 par l'honorable Donald Oliver et aux questions posées les 27 et 28 mars 2001 par l'honorable Raynell Andreychuk, Débats du Sénat (hansard), Ère session, 37C légis turc, vol. 139, n° 32, 3 mai 2001, <<http://www.parl.gc.ca/3711/Par?Language=F&Parl=&Ses=1>>.

¹²⁵ . AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL, Sanctions économiques canadiennes. Loi sur les mesures économiques spéciales. Consulté le 15 décembre 2007, <<http://www.dfait-maeci.gc.ca/trade/sanctions-semafr.asp>>.

¹²⁶ . Moira HUTCHINSON, La perspective des ONG canadiennes sur la responsabilité et la reddition de comptes des entreprises, op. cit.

¹²⁷ . HOPE: A Newsletter about Corporate Responsibility, printemps 2000, cité in C., FORCESE, « Militarized Commerce in Sudan's Oilfield : Lessons for Canadian Foreign Policy », Canadian Foreign Policy, vol. 8, n° 3, printemps 2001.

¹²⁸ . Amnesty International, Médecins sans Frontières, Human Rights Watch, rapport Harker (Canada), etc.

esclavagistes et des églises¹²⁹ a émergé pour marquer la responsabilité de Talisman. Cela a fini par trouver des échos au sein de la Bourse de New York, qui a enfin menacé d'exclusion la société canadienne. Son titre a chuté brutalement de 17 % et, sous l'effet de la pression, le Teachers' Federation Pension Fund de l'Ontario lui a donné le coup de grâce en retirant ses billes, une perte pour elle de 95 millions \$US¹³⁰.

Incapable de dénouer l'impasse, Talisman s'est départi de ses parts en 2002.

Une autre société canadienne, la Lundin Oil AB, a acquis de Talisman un des blocs de sa concession soudanaise¹³¹

Jim Buckee, le P.-D.G. de Talisman, n'a laissé planer aucune ambiguïté, sur les motifs de cette manœuvre : « Les parts de Talisman ne cessaient de diminuer parce qu'elles étaient perçues comme un risque politique. Les actionnaires m'ont dit qu'ils étaient fatigués de devoir analyser les événements en rapport avec le Soudan¹³². »

Pendant ce temps, la vente annoncée de Talisman a traîné en longueur, ce qui a permis à ses titulaires, en l'occurrence, de bénéficier de la flambée des cours du pétrole. L'action bondit de 4,3 % lorsque Talisman cède ses parts à l'entreprise indienne ONGC Videsh Ltd — la vente se chiffre à 758 millions \$US¹³³.

Le gouvernement libéral d'Ottawa se sera tu jusqu'à la fin. À sa décharge, les lobbyistes de Talisman, la firme Hill and Knowlton, lui avaient donné quelques bonnes raisons de le faire : Jeff. Smith, le vice-président de leur firme, avait « déjà servi à plus d'un titre » les intérêts du Parti libéral du Canada et celui de l'Ontario¹³⁴ ...

On regrettera toutefois à l'étranger que les associations civiques et religieuses canadiennes se soient mobilisées ici en réduisant le problème de l'exploitation soudanaise aux enjeux étriqués du nationalisme canadien. « Les Églises et associations de droits de

129 . Inter-Church Coalition on Africa, United Church of Canada, Steelworkers Humanity Fund, Project Ploughshares, World Vision, etc.

130 . P. IDA.HosA, « Business Ethics and Development in Conflict (Zones) : The Case of Talisman Oil », *Journal of Business Ethics*, n 39, 2002, p. 227246.

131 . LUNDIN PETROLEUM, History, <http://www.lundin-petroleum.co.m/eng/history.php>.

132 . L.A., PATEY, « La malédiction du pétrole », *Enjeux internationaux*, n° 14, <www.enjeux-internationaux.org/articles/num14/malediction_petrole.pdf>

133 . *Vigilance Soudan*, n° 16, janvier-février 2003, <http://www.vigilsd.org/articles/bfl15/bf-115.7.htm>.

134 . C., FORCESE, « Militarized Commerce in Sudan's Lessons for Canadian Foreign Policy », *op. cit.*

l'Homme semblent avoir été plus sensibles à l'honneur canadien qu'à la vérité des faits au Soudan où il est peu probable que la présence de la société indienne apporte une amélioration », a écrit le mensuel français *Vigilance Soudan*. « Les groupes de pression auraient dû demander à Talisman de suspendre ses opérations. Quoi qu'il en soit, un porte-parole de Talisman a déclaré que chaque dollar investi au Soudan leur en avait rapporté environ deux¹³⁵. »

Aujourd'hui, les rapports entre le Soudan et le Canada semblent se refroidir. En août 2007, un représentant commercial canadien et un homologue européen étaient expulsés du pays, en raison « de leur participation à des activités relevant de l'ingérence dans les affaires intérieures du Soudan¹³⁶. »

¹³⁵ . « Talisman vend ses parts à l'indien ONGC Videsh », Paris, *Vigilance Soudan*, n°11.7, mars et avril 2003, p. 7, [atp://www.vigilsd.org/articles/bf117/bf-11.7-7.htm](http://www.vigilsd.org/articles/bf117/bf-11.7-7.htm).

¹³⁶ . « Khartoum expulse deux diplomates occidentaux », Paris, *Le Monde*, 24 août 2007.

GLOSE 4

Firmes de mercenariat en Sierra Leone et en Angola o. les moyens justifient la fin...

LA .COUVERTURE JUDICIAIRE PROFITE à de nombreuses sociétés minières canadiennes. Au Sierra Leone, où une guerre interne éclate dans les années 1980 après plus de 30 ans d'instabilité politique, trois sociétés canadiennes, au moins, tirent profit du conflit, malgré son insoutenable cruauté (mutilations systématiques, esclavage sexuel, enrôlement d'enfants-soldats drogués, etc.).

Les affrontements Opposent sur trois fronts différents des dissidents militaires, les forces rebelles du Revolutionary United Front (RUF) et les fidèles du gouvernement.

L'un des plus importants gisements diamantifères au monde est en jeu.

Trois entreprises canadiennes de prospection minière ont profité de la vulnérabilité du gouvernement pour lui troquer leur soutien armé en retour de généreuses concessions.

Enregistrée à la Bourse de Toronto, la Rex Diamond Mining Corporation se targue alors d'entretenir des liens *d'amitié* tant avec les représentants officiels *de* la Sierra Leone qu'avec les rebelles du RUF, auxquels elle a déjà prêté son hélicoptère de combat tandis qu'elle négociait avec le gouvernement un contrat en armes et en munitions d'une valeur de 3,8 millions \$US¹³⁷. Selon Zeeve Morgenstern et Serge Muller, respectivement directeur et président de l'entreprise, cette vente d'armes n'a rien eu à voir avec les activités minières de la Rex Diamond¹³⁸.

¹³⁷ . Ian SMILLIE, Lansana GBERIE et Ralph HAZLETON, *The Heart of the Matter. Sierra Leone, Diamonds & .Human Security*, Ottawa, Partnership Africa Canada, janvier 2000.

¹³⁸ . Ibid.

Même déni de la part de la minière canadienne AmCan Minerals Limited : nous n'ajoutons en rien la guerre à la guerre. Pourtant, au moment d'occuper en 1996, ses concessions minières du Sierra Leone et du Libéria, elle ajoute à ses actifs la firme de sécurité ArmSec International. Edwin D. Sanford, le vice-président aux Affaires africaines de AmCan, qui s'est lui-même distingué dans les Forces armées canadiennes en tant que spécialiste en sécurité « à tous les niveaux, y compris dans les régions les plus top secrètes¹³⁹ », insiste : la société entend pratiquer le doux commerce dans la région. Dans l'art de distinguer rigoureusement les rôles, son collègue David Quee, pour ainsi dire, se surpasse lui-même : le matin, il représente juridiquement AmCan. Minerals auprès du gouvernement dans la capitale de Freetown, tout en étant membre du parti au pouvoir l'après-midi, et responsable de la firme de sécurité veillant sur le site d'exploitation du diamant le soir¹⁴⁰.

C'est cependant la collaboration entre DiamondWorks (*Le diamant, ça marche !*) et deux entreprises de mercenariat qui aura fait couler le plus d'encre, et de sang.

Après avoir acquis Branch Energy, DiamondWorks (cotée en Bourse à Toronto ; anciennement la Carson Gold Corporation.) — l'entreprise de Robert Friedland ainsi que de Tony Buckingham dont nous avons déjà apprécié les délicats penchants (thèse 3, glose 3) — renonce à toutes ses activités internationales autres que celles qui touchent aux diamants du Sierra Leone et de l'Angola. La guerre d'intérêts culmine alors, les forces du RUF menacent d'assiéger la capitale. Buckingham mobilise la firme de mercenaires Executive Outcomes (FO) de son ami Eeben Barlow au service de Freetown, qui met un mois seulement pour libérer les zones diamantifères de Kono. « À Freetown, tout le monde sait que les contrats de Branch Energy et Executive Outcomes sont conclus par la même équipe¹⁴¹. » Branch Energy hérite d'un contrat de 25 ans pour l'exploitation de l'or et du diamant, alors que Barlow devient actionnaire principal de DiamondWorks¹⁴².

¹³⁹ . 1996 Annual Report (Am Can Minerals Limited), p. I 1, cité in: Ian Lansana GBERIE et Ralph HAZLETON, *The Heart of the Matter*. Sierra Leone, Diamonds & Human Security, op. cit.

¹⁴⁰ . Ian SMILLIE, Lansana GBERIE et Ralph HAZLETON, *The Heart of the Matter*. Sierra Leone, Diamonds & Human Security, op. cit.

¹⁴¹ . Vincent HUGÉUX, « Les nouveaux chiens de guerre », Paris, L'Express, 2 mai 1996, cité in Laurence MAZURE, « Lucrative reconversion des mercenaires sud-africains », op. cit.

¹⁴² . Ian SMILLIE, Lansana GBERIE et Ralph HAZLETON, *The Heart of the Matter*. Sierra Leone, Diamonds & Human Security, op. cit.

Le trafic d'armes s'est poursuivi longtemps après. En novembre 1997, DiamondWorks s'est fait l'intermédiaire d'un trafic d'armes prévu entre le gouvernement du Sierra Leone et une autre société de sécurité, la Sandline International (dans laquelle le directeur de DiamondWorks, Michael Grunberg, a aussi des intérêts¹⁴³). L'exécutant de la mission, Rakesh Saxena, s'est fait pincer au Canada avec des valises bourrées de francs suisses (une fraude de 88 millions \$CAN) et incarcérer. En plus de ses activités sierra-léonaises, Saxena aurait soutenu simultanément le régime de Kinshasa et les rebelles de l'est du Congo oriental dans la guerre qui les a opposés de 1997 à 2003¹⁴⁴.

Officier en chef des opérations de DiamondWorks, on retrouve un autre grand homme de paix, Simon Mann, détenu par le Zimbabwe pour complicité de tentative de coup d'État en Guinée Équatoriale.

Pour qu'on perde toute trace d'elle, DiamondWorks sera rebaptisée Energem Resources en 2004¹⁴⁵.

Une inversion des rôles

Tout indique qu'on exploite le diamant en Sierra Leone pour pouvoir y vendre des armes, plutôt que l'inverse. Ni Rex Mining, ni AmCan, ni DiamondWorks n'ont extrait un nombre suffisant de diamants pour que l'on voie en cette activité leur raison d'être sur place. Leur présence dans les zones diamantifères sert au jeu de la spéculation boursière et de paravent à des occupations milita ires parallèles, encore plus lucratives.

Au plus grand mépris, il va sans dire, des employés œuvrant dans la zone... Médecins sans frontières dénonçait il y a peu la violence systématique (viols, exécutions sommaires, détention arbitraire, etc.) dont sont victimes les Congolais venus travailler dans les carrières de Branch, dans la province de Lunda Norte. Dans la seule année 2007, plus de 40 000 réfugiés congolais auraient été chassés par ces méthodes abjectes. « Pendant leur détention, les refoulés ont déclaré n'avoir reçu ni eau ni nourriture durant

¹⁴³ . Selon la Commission d'enquête sur l'engagement de Sandline International, montée par la Papouasie Nouvelle-Guinée et citée in « Multinationales de mercenaires », <<http://intelligence.ifrance.com/mercenaires.htm>>.

¹⁴⁴ . Dominic JOHNSON, « Diamantengeschäfte sind unvergänglich », Berlin, Die Tageszeitung, 11 mai 1998 et François MISSE, « Aasgeier im. Cyberkongo », Berlin, Die Tageszeitung, 8 octobre 1999.

¹⁴⁵ . Ben LAURANCE, « Energem also has operations in Chad, Democratic Republic of Congo, Zambia and Zimbabwe », Londres, The Sunday Times, 30 décembre 2007.

plusieurs jours et avoir subi des fouilles anales et vaginales, leurs excréments ayant été fouillés afin de trouver des diamants¹⁴⁶. »

¹⁴⁶ . Claude LÉVESQUE, « Selon Médecins sans frontières, des Congolais violentés par l'armée congolaise », Montréal, Le Devoir, 6 décembre 2007.

GLOSE 5

Les amitiés offshore du Canada

LES PARADIS FISCAUX ET JUDICIAIRES les plus utilisés par des sociétés soucieuses d'agir dans l'opacité totale ne seraient pas des entités politiques souveraines opératoires du point de vue de la finance s'ils ne comptaient pas sur le concours actif et paradoxal d'États de droit tels que le Canada.

Et, le Canada est aussi l'ami des paradis fiscaux. On sait qu'il a développé depuis les années 1980 un corridor fiscal avec la Barbade, dans la Caraïbe, permettant aux sociétés qui inscrivent là-bas leurs profits de virer leurs fonds au Canada sans devoir payer d'impôts. Une loi sur la « double imposition » l'interdit, comme si les touristes fiscaux de la Barbade avaient dû effectivement là-bas se confronter au fisc.

Il ne fait mystère à personne, par ailleurs, que le Canada souhaite intégrer sous sa juridiction le paradis fiscal que sont les Îles Turks et Caicos. Un député conservateur d'Edmonton¹⁴⁷ milite ardemment pour cette annexion tandis que les Jeunes libéraux fédéraux la souhaitent¹⁴⁸, officiellement pour alléger les formalités administratives des citoyens canadiens qui se plaisent à voyager au Sud. Le projet vise sans doute aussi à animer quelque peu ces îles que l'on dit mornes et à faire baisser la facture en transports des avocats d'affaires qui doivent régulièrement s'envoler vers ce lieu offshore spécialisé dans le domaine de l'assurance.

Avec le temps, le Canada cache de plus en plus mal sa volonté d'*Offshoriser* jusqu'à son économie intérieure. On apprend, en

¹⁴⁷ . Peter GOLDRING, Turks & Caicos Update, disponible sur le site Internet Peter Goldring, Member of Parliament Edmonton East, <www.petergoldring.ca>.

¹⁴⁸ . Hélène BUZZETTI en collaboration avec Clairandrée CAUCHY, « Pour de nouvelles commandites, Des militants du PLC veulent "mettre en place un programme de promotion favorisant l'unité canadienne" », Montréal, Le Devoir, 11 novembre 2005, p. A1.

novembre 2006, la transformation de la ville de Halifax en une zone franche financière, dans l'espoir affirmé de faire concurrence aux Bermudes. Ne prenant absolument pas la mesure de l'information, le bureau des Maritimes de la Société Radio-Canada y a vu une bonne nouvelle : « En moins d'une semaine, trois institutions financières basées aux Bermudes ont annoncé l'ouverture de nouveaux centres de services à Halifax, ce qui donne à la capitale néo-écossaise des allures de centre international de la finance¹⁴⁹. » La télévision d'État a aussitôt trébuché sur certaines notions, trahissant son incompréhension des enjeux : « Ces entreprises se spécialisent pour la plupart dans la gestion de fonds hautement spéculatifs et [...] offrent à leurs clients des paradis fiscaux¹⁵⁰. »

Seul le *Globe and Mail* a rendu justice à cet événement¹⁵¹. Halifax sera vraisemblablement la vitrine respectable de sociétés qui déménagent leurs pénates au Canada tout en gardant un lien avec ce centre offshore de toutes les compromissions.

Les Bermudes ont par exemple permis au Lundin Holdings de gérer offshore les actifs de la mine de Tenke-Fungurume, qui a donné lieu à des transactions radicalement contraires à l'intérêt public, avec un gouvernement congolais en déroute (thèse 2, glose 3). Les Bermudes servent d'échappatoire fiscale aux sociétés qui y ont des filiales. La fraude fiscale y est un jeu d'enfant, de même que la « domiciliation fictive » de capitaux et de sièges sociaux. Les actifs qu'on confie aux banques qui s'y trouvent proviennent souvent d'activités criminelles¹⁵². Le « triangle des Bermudes » — expression consacrée pour désigner le phénomène de disparition d'actifs dans les paradis fiscaux — est de plus à l'origine de mouvements financiers inexplicables du point de vue de l'économie traditionnelle, sinon qu'en considérant la part mondiale d'actifs criminels, exponentiels. « Entre 1989 et 1998, mille milliards de dollars se sont encore évanouis des comptes de la planète. Mais sans doute pas des paradis bancaires et fiscaux. Bien sûr, cette manne n'est pas seulement imputable aux organisations mafieuses. Mais personne ne sait comment expliquer ce trou noir de l'économie mondiale, ni expliquer pourquoi il est devenu si vorace à partir

¹⁴⁹ . Stephan RICHARD, « Des Bermudes à Halifax », Halifax, Société Radio-Canada, 22 novembre 2006.

¹⁵⁰ . Stephan RICHARD, « Des Bermudes à Halifax », op. cit.

¹⁵¹ . Peter MOREIRA, « Halifax, a centre for international finance ? no fish tale », Toronto, The Globe and Mail, 16 novembre 2006.

¹⁵² . Thierry GODEFROY et Pierre LASCOURMES, *Le Capitalisme clandestin, l'illusoire régulation des places offshore*, Paris, La Découverte, 2004, p. 16.

des années 1980. À moins de lier l'explosion de la finance spéculative et la courbe parallèle de la puissance des mafias et de la grande corruption au phénomène de dérégulation mondiale qui a eu lieu à cette époque¹⁵³ »

Les opérations qui se trament aux Bermudes sont potentiellement graves : c'est depuis ce lieu que la pétrolière française Elf a affrété l'Erika, un bateau battant pavillon maltais, mal entretenu, employant des marins sous-payés, qui a finalement échoué au large des côtes atlantiques françaises, provoquant une importante marée noire¹⁵⁴.

Les Bermudes permettent aussi à des sociétés formelles de *s'auto-assurer* en créant leur compagnie d'assurance offshore¹⁵⁵.

Un culte du secret

La caution d'Ottawa en ce qui regarde la nouvelle vocation d'Halifax est en soi problématique. Les paradis fiscaux hébergent les banquiers de la spoliation de l'Afrique.

La commission congolaise sur les accords miniers, présidée par Christophe Lutundula, a épingé explicitement Vin Mart Canada, Kinross-Forrest, Lundin holdings Ltd. et Emaxon, parce que ces sociétés ont transigé avec l'État congolais en cachant complètement leur jeu dans des paradis fiscaux des Caraïbes.

Pis, lorsque la commission a cherché à mieux connaître Vin Mart Canada, elle-même détentrice de l'obscur Kalyan Holding, elle n'a pas même été en mesure de repérer le paradis fiscal où cette société est inscrite. « Kalyan Holding Ltd n'a aucune adresse physique indiquée dans les statuts et n'est pas représentée par une personne physique ou par un organe statutaire¹⁵⁶. » Malgré les apparences, rien ne confirme que cette Vin Mart Canada soit liée de près ou de loin au Canada. Certains répertoires tels que 21Food corn ou « China Food and Beverage Online » font de Vin Mart Canada une entreprise sise aux Émirats arabes unis¹⁵⁷ et la présen-

153 . Jean de MAILLARD, *Un monde sans loi, La criminalité financière en images*, Paris, Stock, 1998, p. 74.

154 . Thierry GODEFROY et Pierre LAscoumEs, *Le capitalisme clandestin, l'illusoire régulation des places offshore*, op. cit., p. 37.

155 . Christian CHAVAGNEUX, « Des piliers du capitalisme », in dossier « Les paradis fiscaux au coeur de la mondialisation », in *Alternatives économiques*, n° 252, novembre 2006, p. 60-61.

156 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 122.

157 . <http://www.21food.com/showroom/1.2928/a_boutus/Vin-Mart-CanadaInc.html>. et <<http://www.indiatradezone.conrilssearch/memberdetails.asp?objid,141765&objtype,IF>>.

tent comme œuvrant dans la restauration. D'autres la classent parmi les sociétés chinoises¹⁵⁸ spécialisées en électronique et en chimie, tandis que certaines sources affirment ne disposer pour toute information sur elle que son nom (« *Sorry! No data here*¹⁵⁹ ! »). La commission Lutundula cherchait encore à connaître, au moment de déposer son rapport, « les identités de ses associés afin de permettre à l'État de se rendre compte si ces associés sont ou non des sociétés fictives ou écran¹⁶⁰ ».

Vin Mart Canada détient pourtant 10 % des actifs d'une société diamantifère, la Somika, qui traite les creuseurs artisanaux à son service comme des « animaux », détourne à son profit l'eau potable des nappes souterraines et s'acoquine de façon suspecte avec le pouvoir en place. L'organisation Global Witness a partiellement consacré son rapport *Une corruption profonde* à son cas¹⁶¹. Mais personne ne sait avec qui l'État congolais a fait affaire.

Les logiques offshore ne vont pas sans répercussion. La canadienne Melkior Resources d'Ottawa devait gérer, dans le cadre d'un partenariat avec la Gécamines dont elle aurait détenu 60 % des capitaux, une société d'exploitation de la mine Kambolele. Comme Georges Forrest l'a fait avec la canadienne Kinross (thèse 2, glose 6), la luxembourgeoise Cofiparinter s'est cependant interposée, et le Tribunal de grande instance de Lubumbashi a contraint Melkior à lui céder 40 % de ses parts, donc à devenir minoritaire. C'est essentiellement l'État qui est sorti perdant de ces obscurs échanges de titre. « La gestion de ce partenariat exclusivement assurée par le partenaire privé s'est montrée inefficace et hostile à la Gécamines¹⁶². » La Gécamines s'est vue écartée de la gestion de cette entreprise baptisée alors Société minière du Centre. La majorité de ses actionnaires se sont eux aussi réfugiés dans un paradis fiscal. Cette société est essentiellement partie en quête d'un profit facile, en rachetant les trouvailles des creuseurs artisanaux dont elle abusait, pour les commercialiser fort lucrativement. Et si les creuseurs ont souffert exactement comme dans le cas de la Somika, c'est parce que c'est vers la Somika que Melkior et Cofiparinter se sont tournées pour sous-traiter la cueillette artisanale des pierres pré-

158 . Ibid.

159 . Chinese Commercial Enterprise Web, 71.net/co.asp?id=37734>.

160 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 124.

161 . GLOBAL WITNESS, *Une corruption profonde*, op. cit., p. 27.

162 . Rapport Lutundula, op. cit., p. 129.

cieuses. « Le partenariat n'a pas encore rapporté un quelconque dividende à la Gécamines¹⁶³. »

Une autre société inscrite offshore s'est révélée introuvable. Les experts qu'a mandatés le conseil de sécurité de l'ONU l'ont inscrite dans une liste de sociétés décriées. Il s'agit de l'International Panorama Resources de Vancouver. Ses états financiers de 1998 témoignent de fonds dérisoires, et tout indique qu'elle est contrôlée offshore¹⁶⁴.

Autre exemple, Georges Forrest est parvenu à inscrire deux sociétés qu'il contrôle dans un paradis fiscal sans que son nom n'y paraisse, la GTL (Groupement pour le traitement du terril de Lubumbashi) et la STL (Société congolaise pour le traitement du terril de Lubumbashi). Il justifie sa position en soutenant que c'est pour éviter une double imposition, un argument qu'il a fait avaler à Christophe Lutundula dans son rapport, mais que *Le congolité* réfute : « Citant le cas de la STL/GTL, le rapport Lutundula a noté comme valable la création de la offshore GTL pour "prévenir la double imposition". Maintenant que ce projet a cinq années de fonctionnement, il faudrait que GTL justifie combien de bénéficiaires ont été réalisés et combien d'impôts ont été payés et dans quel pays au monde¹⁶⁵. » Un pour cent des capitaux de cette société serait congolais.

« Le siège social d'une société a des répercussions directes sur la domiciliation fiscale. Le concept même de paradis fiscal des opérateurs miniers aboutit à une exonération fiscale quasi totale et à un encouragement à des opérations de blanchiment d'argent, car ces sociétés ne paient d'impôts sur les revenus congolais dans aucun autre pays sur Terre¹⁶⁶. »

Pas de traitement sur place, pas de gestion sur place, pas de développement sur place. Mais des ruines. « Ces ressources ne sont pas éternelles, car elles ne sont pas renouvelables. Tout caillou diamantifère et toute poudre aurifère extraits du sous-sol sont enle-

¹⁶³ . Ibid., p. 129.

¹⁶⁴ . Samia Kazi AOUL, Émilie REVIL, Bruno SARRASIN, Bonnie CAMPBELL, Denis TOUGAS, *Vers une spirale de la violence ?*, op. cit.

¹⁶⁵ . Valérien NGOY, Hilaire KASHALA et Emmanuel KATSHUNGA, « Comment la République démocratique du Congo a-t-elle été vendue à vil prix aux étrangers ? », Kinshasa, Congo Forum, 26 juin 2006, <<http://www.congoforum.be/fr/nieuwsdetail.asp?subitem=1>. &newsid=12026&Actualiteit,se lected>, également reproduit dans *Le Congolité* du 28 juin 2006 et dans *Africatime.com* <http://www.africatime.com/rdc/nouvelle.asp?nonouvelle=265360&no_categorie>.

¹⁶⁶ . Ibid.

vés définitivement et pour toute l'histoire terrestre. Il faut donc se positionner face à l'échéance de l'épuisement inéluctable des minerais. [...]On voit mal comment des milliards afflueraient plus tard sur des sites exploités sauvagement ou intensivement¹⁶⁷. »

Le Congolais Valérien Ngoy, un expert minier, estime à plus de quatre sur cinq le nombre d'entités minières créées au Congo dont les titulaires majoritaires sont offshore. « Mais parmi les 82 % de sociétés dites congolaises, la quasi totalité sont aux mains des étrangers. Bien plus grave, la mode est aux sociétés offshore et apatrides, domiciliées dans des paradis fiscaux (Îles Vierges britanniques, Jersey, Luxembourg, etc.)¹⁶⁸. » Il suffit de créer la structure conformément aux lois congolaises, bien que les actions soient détenues par des sociétés aux structures opaques, pour respecter le nouveau code minier. Ngoy ajoute que l'immense territoire congolais est devenu une zone franche. Le taux d'imposition et la cession des terres d'exploitation des compagnies minières représentent un quinzième de l'impôt foncier le plus élevé. « Il en est de même des autorisations d'exporter les minerais qui s'arrachent à 3 000 dollars, comme si la République était dans le besoin d'investisseurs pour 3 000 dollars¹⁶⁹. » Une compagnie minière mondiale, par exemple, accédera pendant 50 ans aux gîtes de Kingamyambo et de Musonoi, en payant à l'État l'équivalent d'une semaine et demie de production.

Le cas de l'Angola est également probant : « entre 2002 et 2005, 75 % des investissements étrangers privés en Angola sont provenus des Îles Caïmans¹⁷⁰. »

Le Tax justice Network a émis un rapport au Forum social mondial de janvier 2007 affirmant que les sociétés occidentales transforment l'Afrique sub-saharienne en un énorme paradis fiscal, où il est loisible d'exploiter à tout va sans jamais considérer quelque régime fiscal que ce soit. Le diagnostic tombe comme une évi-

¹⁶⁷ . Philippe MUTAMBA et Victor NGOY, « Mines : La privatisation, c'est la formule "Cfpe ou Cpeb" ou c'est de l'escroquerie », Le Congolité, 27 juin 2006.

¹⁶⁸ . Valérien NGOY, Hilaire KASHALA et Emmanuel KATSHUNGA, « Comment la République Démocratique du Congo a-t-elle été vendue à vil prix aux étrangers ? op. cit.

¹⁶⁹ . Ibid.

¹⁷⁰ . « Portugal lid.era IDE, mas através das Ilhas Caimaos em Angola », Angonoticias.com, 22 juin 2007, <<http://www.angonoticias.com/fulheadlines.plip?id=i.5189>>.

dence : « Tant que ces sociétés ne paieront pas d'impôts, les États africains vont rester faibles¹⁷¹. »

L'Union africaine évaluait au même moment à 150 milliards \$US la somme annuelle dont les sociétés occidentales privent les États africains en pratiquant l'évasion fiscale¹⁷².

La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) estime pour sa part que l'hémorragie financière due à l'évasion fiscale offshore représente presque le double de l'endettement public global des pays africains.

La Banque mondiale avance, elle, « qu'entre 20 et 40 milliards de dollars, placés sur des comptes en Suisse ou au Royaume-Uni, proviennent de pots-de-vin payés à des dirigeants corrompus dans des pays pauvres ». Cela représente « jusqu'à 40 % de l'Aide publique au développement¹⁷³ »

En 2000 déjà, Oxfam jetait les bases d'un chantier visant à financer le bien public africain à partir des fonds qui lui sont détournés dans les filiales offshore des banques occidentales. Le manque à gagner de l'Afrique à cet égard représente plusieurs fois ce qu'il en coûterait pour financer un accès gratuit aux soins ainsi que l'enseignement primaire¹⁷⁴.

Le Canada compte sa large part de responsabilité en la matière. Peu de ses institutions financières restent sans adresse offshore. À la fin des années 1990, on apprenait de surcroît que la bien nommée Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) — alors qu'elle participait activement au tripatouillage financier d'Andrew Fastow dans le cadre de ce qui allait devenir l'Affaire Enron — gérait également les comptes suisses d'une mystérieuse société de textile, Kourtas, impliquée dans les montages financiers du dictateur gabonais Omar Bongo¹⁷⁵. « Première surprise : Kourtas est une société immatriculée aux Îles Vierges britanniques. Deuxième surprise : elle abrite des fonds gabonais et a vraisemblablement comme pro-

171 . « Africa : How Africa is Bilk.ed », Nairobi, The Nation, 10 janvier 2007, <http://allafrica.com/stories/200701.090918.html>.

172 . Nick MATHIASON, « Western Bankers and Lawyers "Rob Africa of s150bn Every .Year", Africa Kept Destitute as Western Firms Shift Cash. to Tax Havens », Londres, The Observer, 21 janvier 2007.

173 . Maguy DAY, « En Afrique, l'évasion des capitaux représente deux fois la dette », Paris, Le Monde, 28 septembre 2007.

174 . Oxfam, Tax Havens. Releasing the Hidden .Billions for Poverty Eradication, Londres, 2000.

175 . Karl LASKE, « Omar Bongo en pétard contre "Eva Joujou" », Libération, 20 juillet 1998.

priétaire Omar Bongo. Incroyable¹⁷⁶ » La chose a filtré dans le cadre d'une enquête impliquant la société pétrolière française Elf qui donnait une image percutante de l'étendue des réseaux de corruption entre l'élite africaine, les autorités politiques occidentales et les multinationales. De façon plus générale, « la Canadian Imperial Bank of Commerce de Genève est réputée pour être la banque de nombreux dignitaires africains », rapportent sur le ton de l'évidence Pierre Lascoumes et Thierry Godefroy, dans un livre consacré au « capitalisme clandestin¹⁷⁷ ».

Omar Bongo est une pièce maîtresse de la domination française en Afrique et a joué, à l'instar de Mobutu, les trésoriers du pétrole et le bras armé d'opérations condamnables. On lui prête un rôle de soutien important dans la guerre du Biafra des années 1970, tout comme dans maints conflits africains dont les intérêts pétroliers n'ont jamais fait mystère¹⁷⁸.

Drôle. Nos élus choisissent le plus souvent de rire de toutes ces anecdotes. Badinant sur la longévité du règne de Jean Chrétien à Ottawa — c'était l'époque où son organisation politique au pouvoir se comportait comme un parti unique —, Jacques Chirac lui aurait suggéré à la blague, de l'aveu du premier ministre canadien lui-même, de s'inspirer du cas de l'ami Bongo. « Dans une discussion au cours de laquelle les 32 ans de la présidence du Gabonais Omar Bongo ont été évoqués, le président Chirac aurait mentionné au passage la longévité au pouvoir de M. Chrétien. « il m'a dit : *Jean, pourquoi ne dis-tu pas que tu as l'intention de transformer ton troisième mandat en mandat de premier ministre à vie* », a rapporté M. Chrétien¹⁷⁹. »

Ceux qui connaissent le sous-texte de tant d'allusions spirituelles comprendront par quel humour noir les chefs d'État égayaient leurs journées.

¹⁷⁶ Cilles GAETNER et Jean-Marie PONTAUT, « Ces milliards passés par la Suisse », Paris, L'Express, 21 janvier 1999, <<http://www.lexpress.fr/info/france/dossier/dutnas/dossier.asp?id=420403&p=2>>.

¹⁷⁷ Pierre LASCOURMES et Thierry GODEFROY, *Le capitalisme clandestin. L'illusoire régulation des places offshore*, Op. cit., 2004, p. 64 et 86.

¹⁷⁸ François-Xavier VERSCHAVE et Laurent BECCARIA, *Noir Procès. Offense à chef d'État*, Paris, Les arènes, 2001, p. 274.

¹⁷⁹ Michelle MA.CAFEE, « Chrétien rit de la possibilité de faire face à un autre chef de l'Opposition », *La Presse Canadienne*, le 29 avril 2001..

Thèse 5

L'Agence canadienne de développement international : cache-sexe pour éléphants blancs

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est dirigée par des technocrates qui ont d'abord fait leurs preuves au sein d'institutions juridico-économiques internationales telles que la Banque mondiale. Il est notoire que ces institutions ont nui au développement de pays qui ont écopé de son « aide ». Mais néanmoins, leurs programmes « ajustement structurel » ont fait école jusque dans les couloirs de Gatineau l'agence canadienne soutient aujourd'hui en priorité les pays qui y ont souscrit. Le Canada a souvent chez eux des intérêts financiers, du fait de ces machinations juridico-économiques internationales. Conséquente, l'ACDI s'est progressivement muée en fonds d'investissement public au profit des sociétés canadiennes actives en Afrique. L'ACDI leur offre du financement public abondant pour des projets sans surveillance critique, parfois à la solde des pays secourus, avec la bonne conscience en prime. La grande majorité des dépenses de l'agence se font au Canada, auprès de Canadiens qui, seuls, développent leur économie. On retrouve, dans le puissant lobby qui a pour vocation d'amener l'ACDI à accentuer cette aide « liée » — celle qui échoue directement aux institutions et entreprises d'ici — l'ACDI elle-même... L'agence en vient donc sans surprise à couvrir moralement ses sociétés, lorsque tournent au fiasco, avant même leur parachèvement, ses chantiers internationaux. Ou lorsqu'une

société canadienne se verra reconnaître coupable de corruption dans son pays d'accueil (la personne incriminée y agissant de surcroît comme consul honoraire du Canada). La première pelletée de terre rendue possible grâce à l'ACDI se révèle donc une invitation faite aux Africains à creuser leur propre tombe, tandis que les réalisations monumentales auxquelles cela donne suite passent auprès de l'opinion publique canadienne comme une série de réussites glorieuses conçues ici. Quitte à subventionner, à partir des budgets de développement international, des publi-reportages apologétiques que reprendront des médias indépendants.

GLOSE 1

Acres : le démantèlement de l'État d'accueil

LA CANADIENNE ACRES A ÉTÉ LA PREMIÈRE d'une série (le 12 sociétés occidentales à se voir poursuivie pour corruption par la justice lésothane, en 2002.

Entre 1987 et 1991, cette firme de génie d'Oakville, en Ontario, forte alors d'un millier d'employés et de 19 bureaux de consultation en Amérique du Nord, reçoit des contrats de l'ordre de 17 millions \$US de l'Highlands Development Authority du Lesotho (HDAL, l'Agence de développement du Haut-Lesotho), dans le cadre de travaux visant à détourner un cours d'eau. Mais il y a plus que les cours d'eau qui ont été détournés.

Ce projet de 6 milliards \$US sans précédent pour le Lesotho et entrepris de concert avec l'Afrique du Sud, prévoyait la construction de cinq puissants barrages et de tunnels aquatiques de plusieurs centaines de kilomètres ainsi que d'une centrale hydro-électrique de 72 mégawatts¹. Ce barrage devait augmenter la production énergétique du Lesotho tout en alimentant en eau certaines régions d'Afrique du Sud. Ce chantier revêtait une grande signification pour ce pays en queue de peloton en ce qui concerne le « développement humain » — plus de 65 % des Lesothans vivent sous le seuil de la pauvreté².

Un audit effectué au milieu des années 1990 fait toutefois état de malversations dont sera plus tard reconnu coupable Masupha Sole, le directeur exécutif de la HDAL qui était chargé du chantier. « Ses comptes bancaires suisses ont été découverts³ », sur lesquels

1 . « Canuck firm awaits bribery verdict », Red Deer Advocate, 13 septembre 2002, p. B9.

2 . Catherine PORTER, « Oakville engineering company braces for African bribery verdict », The Canadian Press, 11 septembre 2002.

3 . Eric REGULY, « Acres and acres of graft », Toronto, The Globe and Mail, 24 septembre 2004.

avaient été déposés des fonds substantiels provenant de Zalisiwonga Bam, le représentant d'Acres au Lesotho en même temps que le consul honoraire du Canada au Lesotho.

La justice lésothane a retracé des millions \$US détournés⁴. Elle a eu accès — une fois n'est pas coutume — aux relevés des comptes suisses attestant que Bam et son épouse recevaient régulièrement des versements d'Acres, qu'ils faisaient suivre eux-mêmes à hauteur de 60 % sur les comptes de Sole.⁵ Celui-ci les thésaurisait dans des comptes lésothans, sud-africains ou suisses⁶. Il aurait reçu en tout 1,6 million \$US⁷ en pots-de-vin, dont 300 000 \$US⁸ à 600 000 \$⁹ provenaient d'Acres.

Sole attribuait en retour des contrats à la société canadienne. Elle a été choyée en effet, étant formellement consultée pour la construction d'un aéroport en 1981 et bénéficiant d'importants contrats de formation technique en 1986. Le Lesotho lui a procuré en tout 21,2 millions \$CAN¹⁰.

Sole a aussi fait en sorte que certains employés d'Acres — une coopérative — soient à la tête du chantier. Au moins deux d'entre eux ont été engagés par la HDAL.

Sole est diplômé de l'Université Carleton d'Ottawa et fut candidat du Basotho National Party aux élections législatives lésothanes de 2002¹¹.

Racisme ordinaire

Acres a été condamnée en octobre 2003 et s'est vue infliger une amende de 22 millions LSL, la conversion du loti en dollars donnant sur le coup une somme de 2,2 millions \$US¹², qui a ensuite oscillé entre 1,5 million \$US et plus de 3 millions \$US selon les

4 . « Lesotho : Water Troubles Building Resentment », BBC, 6 août 2003, <<http://www.corpwatch.org/article.php?id=7911>>.

5 . Kate JAIMET, Ex-diplomat helped funnel bribes: court », Ottawa Citizen, 1.8 septembre 2002.

6 . « Lesotho executive guilty of taking bribes from int'l firms », Agence France-Presse World News, 20 mai 2002.

7 . Catherine PORTER, « Oakville engineering company braces for African bribery verdict », op. cit.

8 . Ibid.

9 . « Verdict delayed in Canadian engineering firm's bribery trial in Lesotho », Toronto, The Canadian Press, 13 septembre 2002.

10 . Catherine PORTER, « Oakville engineering company braces for African bribery verdict », op. cit.

11 . « Lesotho executive guilty of taking bribes from int'l firms », op. cit.

12 . « Lesotho court suspends Canadian company's bribery fine », Agence France-Presse World News, 11 décembre 2002.

fluctuations du taux de change. Le verdict a été confirmé en appel en août 2003, mais le montant de l'amende a été revu à la baisse, à 1,9 million \$US¹³, parce qu'on n'a pas su prouver que l'argent versé dans le compte de l'épouse de Sole servait aux procédés de corruption¹⁴. La justice a condamné Sole à 18 années de prison¹⁵ pour avoir détourné à son compte plus d'un million \$US de diverses sociétés'. Sa femme, elle aussi impliquée dans ces transactions, est décédée avant que le procès n'ait lieu¹⁶, tout comme Bam, officiellement mort d'une crise cardiaque en mars 1999, quelque temps seulement avant que les allégations pour corruption n'émergent.

La Cour suprême du Lesotho a pris soin d'échelonner le montant de l'amende bien que « beaucoup de tort ait été fait au Lesotho »¹⁷

Cette condamnation d'une entreprise occidentale par un tribunal du Sud était un précédent, ce dont attestent Patricia Adams de l'organisation Probe International¹⁸ et l'avocate britannique Fiona Darroch¹⁹. Quelque 11 sociétés ou consortiums occidentaux se sont aussi trouvés poursuivis. Sont concernées, en décomposant les consortiums : les allemandes Hochtief, Lahmeyer International, Diwi Consulting et ED Zublin ; les anglaises Balfour Beatty, Keir International et Stirling International ; les françaises Dumez International, Bouygues, la Lyonnaise des eaux et Spie Batignolles ; l'helvético-suédoise ABB, l'italienne Impregilio ; les sud-africaines Concor et Group Five...

Les avocats d'Acres ont retourné le procès de leur client contre la Cour de justice lésothane elle-même. La position de la défense s'est révélée tour à tour absurde, romancée ou impertinente.

Absurde, la défense a réitéré l'innocence d'Acres tout en impudant le phénomène de la corruption aux seuls Africains — « l'his-

13 . « Canadian firm loses appeal against Lesotho bribery conviction », Agence France-Presse World News, 15 août 2003.

14 . « Lesotho: condamnation d'Acres (Canada) pour corruption confirmée en appel », Agence France-Presse, 1.5 août 2003.

15 . Patricia ADAMS, « The full judgment against Mr. Sole, who was accu.sed of bribery in the Lesotho », Toronto, National Post, 27 juin 2002.

16 . « Canadian firm charged with bribery over Lesotho water project », Agence France-Presse World News, 19 février 2002.

17 . « Canadian firm loses appeal against Lesotho bribery conviction », op. cit.

18 . « Canuck firm awaits bribery verdict », op. cit.

19 . « Une firme canadienne condamnée pour corruption au Lesotho », Agence France-Presse Infos Françaises, 28 octobre 2002. .

toire nous prouve que c'est habituellement le cas²⁰⁾ » —, bien que 70 % des sociétés corruptrices soient enregistrées dans un pays membre de l'OCDE²¹. Ces vices de pensée n'étaient pas sans rappeler les études de Sigmund Freud sur le déni²².

Romancée, elle a justifié la stabilité des comptes suisses d'Acres au regard d'un Lesotho décrit selon le style narratif des récits coloniaux d'antan, en vantant la bravoure de Canadiens seuls au cœur de cette dangereuse contrée, courant les plus grands dangers là où il est admis de transiger des armes en pleine rue quand ce n'est pas le Botswana voisin qui l'envahit massivement...

Impertinente, elle a fait montre de condescendance, en désespoir de cause, lorsque sa stratégie ne la menait nulle part, en avançant « que la justice de ce pays accuse un manque d'expérience pour maîtriser un cas d'une telle complexité²³ », et en recourant à des calembours pour dénoter non plus la « procédure » (*prosecution*) mais la « persécution » (*persecution*) judiciaire dont elle faisait l'objet²⁴. Dans son jugement, la cour a dû faire état du « mépris » manifeste des représentants de la société envers les institutions du Lesotho, en plus de l'accuser à mots couverts de mentir contre l'évidence²⁵, quant à l'acte criminel prémédité et minutieusement planifié²⁶ » qu'elle a commis en vue d'une « exploitation cynique » des ressources africaines²⁷.

S'intéressant tant aux cas de Sole que de Bam, la justice lésothane s'est irrécusablement attaquée tant aux corrompus qu'aux corrupteurs.

20 . « In fact, history shows that is usually the case », in Catherine PORTER, « Oakville engineering company braces for African bribery verdict. A tale of Swiss bank accounts and battered reputations unfolds in a courtroom in faraway Lesotho », op. cit.

21 . Richard GWYN, « Accessories to the crimes Hypocrisy surrounds bribery issue », The Toronto Star, 18 juillet 2001.

22 . Sigmund FREUD, Der Witz und seine Beziehung zum Umbewulften, in Studienausgabe, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 2000 [1905], p. 5968.

23 . Matthew MCCLEARN, Shady Acres », Canadian Business, 16 août 2004.

24 . « Canadian engineering firm fined about \$3.5 million in Lesotho bribery trial », The Canadian Press, 28 octobre 2002, et « Canadian firm gets landmark fine for bribery in Lesotho », Agence France-Presse World News, 28 octobre 2002.

25 . Kate JAIMET, « Ex-diplomat helped funnel bribes : court », op. cit.

26 . Justice M. L. LEHOHLA, judgment, The High Court of Lesotho, document émis le 13 septembre 2002, CRI/T/2/2002, <<http://www.odiousdebts.org/odiousdebts/publications/JugdmentAcres.pdf>>.

27 . Andrew ALLIMADI, « Corruption a two-way Street », United Nations Economic Commission for Africa, Addis Abeba, 14 octobre 2004.

L'ACDI entre fidélité et ridicule

C'est l'effet domino des suites de cette condamnation qu'Acres a semblé craindre le plus. La Banque mondiale, qui avait soutenu financièrement le projet, menaçait de rayer son nom des listes de sociétés autorisées à soumissionner à ses appels d'offre²⁸. Le discrédit eût été total²⁹. L'association Probe International a milité pour l'adoption d'une telle mesure non seulement de la part (le la Banque mondiale, mais des fonds d'aide canadiens³⁰.

Or, juge et partie, et soumise aux pressions insistantes de l'avocat d'Acres Milos Barutckski, la Banque mondiale a penché envers et contre tous pour la société canadienne, en jugeant insuffisantes les preuves avancées par la cour lesothane³¹. La firme d'avocats Arnold and Porter qu'elle a mandatée sur ce cas avançait pourtant en 2001 avoir trouvé des preuves « raisonnablement suffisantes » pour conclure en une « pratique de corruption » de la part de la canadienne³². Le *Financial Times* a alors publié une lettre de Ryan Hoover de l'International Rivers Network, sur l'« approche scandaleusement faible » de la Banque mondiale relativement au problème de la corruption³³. Hoover y déplorait la façon dont la Banque feint de croire au saucissonnage des responsabilités, comme si les sociétés privées ne répondaient pas de ce que font leurs agents sur le terrain. Il reprochait également à la Banque mondiale de ne s'intéresser au problème de la corruption qu'en fonction de ce qui advient de ses fonds propres, sans considérer l'ensemble des détournements connus.

Subitement, des audits de la Banque mondiale et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui a elle aussi financé Acres à hauteur de 160 000 \$US en 1993, sont venus blanchir la société ontarienne. L'ACDI fonctionne main dans la main avec la Banque mondiale depuis 2000 et soutient en priorité

28 . Catherine PORTER, « Oakville engineering company braces for African bribery verdict », op. cit.

29 . Nicol Degli INNOCENTI, « Corrupt companies face blacklisting NEWS DIGEST », Londres, The Financial Times, 24 juillet 2004, p. 8.

30 . Louis-Gilles FRANCOEUR, « Une Société canadienne condamnée pour corruption de fonctionnaire au Lesotho », Montréal, Le Devoir, -18 septembre 2002, p. A6.

31 . « Canuck firm awaits bribery verdict », op. cit.

32 . Lisa PERYSMAN, « Fighting corruption alone », Odius Debts Online, 22 octobre 2004.

33 . Ryan Hoover, Weak Approach to Combating Corruption », Londres, The Financial Times, 24 mai 2002, reproduit in <<http://www.odiousdebts.org/odiousdebts/index.cfm?DSP=content&ContentID.4996>>.

les États du Sud qui souscrivent aux plans d'ajustement structurel de la Banque et du Fonds monétaire international³⁴.

Acres a bien entendu cité ces études sur toutes les tribunes qu'on lui a données³⁵, jusqu'à ce qu'en mars 2004, un sénateur des États-Unis et président du comité sénatorial des Relations internationales, Richard Lugar, se formalise de cette situation. Trois mois plus tard, la Banque annoncera son intention de suspendre à nouveau Acres, cette fois pour trois ans.

Trop peu, trop tard... Tous les contrats liant Acres et la Banque mondiale, engageant des millions \$US, sont demeurés en vigueur, y compris les quatre contrats que la Banque mondiale avait signés avec la canadienne au moment même ou le procès de cette dernière suivait son cours³⁶. « Acres a actuellement six contrats à son actif, que finance la Banque mondiale, et un contrat, concernant la réhabilitation de la ligne de transmission Tororo-Opuyo-Lira en Ouganda, a été signé une semaine avant la mise au ban³⁷. »

Peter Egens Pedersen, l'auditeur général de la Banque asiatique de développement, a qualifié la situation de « ridicule » « on ne peut pas continuer comme ça³⁸ ».

Mais comme le ridicule n'est pas encore une notion en droit canadien, rien n'a empêché le Canada de soutenir Acres encore davantage. Ottawa, par la voix de l'ACDI ainsi que de son trust Exportation et Développement Canada (EDC), s'est montré tout à fait conciliant. La EDC, une banque contrôlée par le gouvernement lui-même, a pour vocation de contracter des prêts auprès d'entreprises agissant au Sud. Elle soutient un programme anticorruption et se présente comme un gardien en matière d'éthique. EDC a refusé de dévoiler publiquement le montant qu'elle a fourni à Acres dans le passé, bien qu'il s'agisse de fonds publics³⁹. Comme elle n'a pas financé Acres sur le projet *particulier* du barrage lesothan⁴⁰, elle s'abstient de toute mesure, préconise philosophiquement la présomption d'innocence, s'en remet aux promesses de réformes de la

34 . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, Énoncé de politique en faveur d'une aide internationale plus efficace, Gatineau, septembre 2001. Ce document est renouvelé à chaque année.

35 . Kate JAIMET, « Ex-diplomat helped funnel bribes : court », op. cit.

36 . Lisa PERYMAN, « Fighting corruption alone », op. cit.

37 . Ibid.

38 . Ibid.

39 . « Canadian Company Found Guilty of Corruption in Africa », <<http://www.globalpolicy.org/soecon/tncs/2002/0917acres.htm>>

40 . Kate JAIMET, « Ex-diplomat helped funnel bribes : court », op. cit.

ferme et attend d'elle qu'elle se contrôle elle-même, comme si ses méfaits n'avaient eu trait qu'à des questions de méthodes⁴¹ « Les garde-fous actuels, tant quant à nous que de la part d'Acres, vont permettre de détecter et de décourager la corruption⁴². » Il reste maintenant à comprendre comment une société qui a toujours clamé son innocence peut aujourd'hui promettre de ne pas récidiver sans se désigner comme coupable rétroactivement : une autre question de philosophie.

L'ACDI, pour sa part, aura finalement versé la totalité des 100 millions \$CAN qu'elle s'était engagée à donner à Acres, en refusant « d'émettre tout commentaire » sur cette affaire⁴³.

Faut-il rappeler que le gouvernement du Canada est politiquement impliqué dans cette intrigue, en la personne de son étrange consul honoraire Zalitiwonga Barn?

The Economist a bien sûr continué à évoquer ce dossier dans les termes les plus aseptisés⁴⁴. Cependant, d'autres journaux qui nous avaient habitués à beaucoup de complaisance ont semblé incrédules face à lui. Le *National Post* note froidement qu'« un pays en particulier — le Canada — risque de se faire remarquer bientôt pour son indifférence à la corruption et du fait d'avoir dans le lot [au Lesotho] la compagnie la plus coupable⁴⁵ », tandis que les revues de presse faisaient état des contradictions flagrantes que d'aucuns sont à même d'observer entre les prétentions discursives du gouvernement canadien et les faits⁴⁶

Qui plus est, l'affaire Acres a éclaté en 2003 l'année où le Canada, futur hôte du sommet du G-8 à Kananaskis, étalait publiquement ses déclarations d'amitié envers l'Afrique puisqu'il comptait faire adopter lors de cette rencontre internationale le NEPAD. Ce plan de relance économique de l'Afrique faisait précisément grand cas du problème endémique de la corruption sur le continent noir, et proposait de s'y attaquer résolument...

41 . Patricia ADAMS, « The Canadian connection », Toronto, The National Post, 27 juin 2002.

42 . Ian GILLESPIE, « Réponse à Halifax Initiative », Ottawa, 31 octobre 2003.

43 . Patricia ADAMS, « The Canadian connection », op. cit.

44 . « Poor Little Brother, Why Lesotho is still unstable », Londres, The Economist, 28 juin 2007.

45 . Patricia ADAMS, « The full judgment against Mr. Sole, who was accused of bribery in the Lesotho », op. cit.

46 . Eric REGULY du Globe and Mail, cité in Usa PERYMAN, « Fighting corruption alone », O. cit.

Mais cet étonnement médiatique a de quoi étonner en lui-même, puisque le premier ministre du Canada au moment des faits était Jean Chrétien. Il s'est révélé, dans l'histoire canadienne, l'une des personnalités publiques les plus ouvertement cyniques envers l'Afrique. Jadis ministre du Commerce, et devant répondre à ce titre d'une affaire de corruption impliquant l'Atomic Energy of Canada, Chrétien avait imputé la corruption aux cultures des « autres pays », tout en disant les respecter. La corruption paraissait acceptable aux yeux du ministre à la condition que les populations qui en subissent les pires conséquences en portent « culturellement » seules l'odieux⁴⁷.

Au milieu de la tourmente, Acres a fait appel à la firme de relations publiques GPC pour répondre aux questions des médias. Le plan médiatique a consisté paradoxalement à nier le méfait autant qu'à le banaliser — « Ils [les responsables d'Acres] faisaient des versements à leur agent. Ils ont des agents dans le monde entier qui font ce genre de chose. »⁴⁸ Acres travaille en effet en Inde, au Népal ou en Chine. En ondes sur la CBC, les relationnistes ont légitimé la position d'Acres en soulignant la conformité de ses habitudes avec celles d'autres sociétés d'ingénierie — « Ce n'est pas un phénomène propre à ce pays ou à cet individu. C'est un phénomène tout à fait commue...⁴⁹ » — tout en réitérant le démenti.

Mais la société a tout de même dû accuser le coup de toutes ces tribulations, et s'est laissée acheter en catimini⁵⁰, le 1^{er} juin 2004, par une société du Mississauga, Hatch, avec laquelle elle avait beaucoup collaboré dans le passé. Cette dernière ne sera donc pas désemparée quant à ses méthodes⁵¹. Acres, désormais une filiale de Hatch, a conservé son nom et son mode de fonctionnement.

Une corruption exponentielle

On ne s'étonnera pas de la corrélation qu'on est à même d'observer entre la corruption financière et la corruption de l'environnement. Le projet de barrages s'est révélé un désastre environnemental et un supplice pour la population locale. Il a soulevé la contro-

47 . Patricia ADAMS, « The Canadian connection », op. cit.

48 . Karen MACGREGOR et John SAUNDERS, « Acres' reputation at risk in African bribery trial », *Globe and Mail*, Toronto, 27 mai 2002.

49 . « This is flot a unique feature to this country or this individual. It's a very standard... », in Mary Lou FINLAY et Barbara BUDD, « Acres International reacts to verdict in Lesotho », *As It Happens*, 20 septembre 2002.

50 . John SAUNDERS, « Venerable Acres International bought by larger

51 . Ontario rival », Toronto, *The Globe and Mail*, 18 juin 2004. Eric REGULY, « Acres and acres of graft », op. cit.

verse dès son dévoilement⁵², puisque 30 000 personnes devaient d'emblée être expropriées⁵³.

Certes, on attribue aux deux des cinq barrages opérationnels aujourd'hui 13,6 % du PIB lesothan⁵⁴, et le premier barrage a permis au Lesotho d'exporter de l'eau en Afrique du Sud dès 1998⁵⁵. Mais le bilan du projet est calamiteux. « Alors que l'eau est exportée, le Lesotho souffre d'une sécheresse et d'une pénurie alimentaire grave, avec près d'un million de personnes — près de la moitié de la population — qui dépendent de l'aide alimentaire. La Banque mondiale affirme que les royalties de l'exportation d'eau seraient versées à un fonds voué à combattre la pauvreté. Mais le fonds en question est devenu un tel instrument de manigances [*patronage*] politiques qu'il a été fermé⁵⁶. » Personne n'est en mesure d'honorer les tarifs de l'électricité produite par le premier barrage⁵⁷.

L'élaboration de technologies non maîtrisées par les populations locales entraîne une importante désagrégation du tissu social, puis, en effet de dominos, des problèmes de santé. Le sida s'est répandu depuis que des hordes de travailleurs se sont constituées autour du barrage, que les communautés qui s'y trouvaient se sont vues disloquées et que des femmes se sont résignées à pratiquer la prostitution. « Des dizaines de milliers de personnes ont perdu leur terre en retour de compensations insatisfaisantes et sans aucune disposition pour reconstituer leur cadre de vie. On estime à 150 000 le nombre de personnes qui souffrent de la baisse des crues, ce qui concerne l'eau potable, la santé publique, les pêches et l'agriculture⁵⁸. »

Un des barrages de la première phase a provoqué l'inondation de terres parmi les plus fertiles du pays⁵⁹. Il a coûté 3,5 milliards \$US.

La BBC a suivi des femmes regagnant leurs villages inondés dans l'espoir d'y récupérer quelques biens. « Ces six dernières années, Anna Moepe et sa sœur ont vécu bon an mal an dans un vil-

52 . « Canadian Company Found Guilty of Corruption in Africa », op. cit.

53 . « Lesotho : Water Troubles Building Resentment », op. cit.

54 . « Canuck firm awaits bribery verdict », op. cit.

55 . « Canada : Firm Paid Bribes to Win Lesotho Dam Job », Environment News Service, 18 septembre 2002, <<http://www.corpwatch.org/article.php?id=3949>>.

56 . Korinna HORTA and Lori POTTINGER, « A big idea for aiding Africa think small », Washington, Environmental Defense, International Rivers Network, Los Angeles Times, 21 septembre 2005, ainsi que « Lesotho: Water Troubles Building Resentment », op. cit.

57 . Korinna HoRTA and Lori POTTINGER, « A big idea for aiding Africa think small op. cit.

58 . Ibid.

59 . Ibid.

lage à quelques kilomètres de Maseru, la capitale du Lesotho. Ces femmes comptent parmi celles dont le chez-soi a été inondé en raison du projet de barrage d'envergure qu'on a entrepris dans la région. Tandis que sa sœur frotte des casseroles, Anna décrit la vie dont sa famille est maintenant endeillée : "La vie était facile. Nous vivions étroitement en communauté. Nous partagions la nourriture. Il y avait des terres à perte de vue j'avais l'habitude de labourer le maïs et d'autres récoltes, puis de vendre l'excédent la plupart du temps aux Africains du Sud"⁶⁰. » Elle constate que les cliniques et les écoles promises n'ont jamais été construites. Elle doit vendre de la bière illégalement pour survivre. Sa famille et elle sont actuellement sous-alimentées.

La Banque mondiale, qui avait promis que ce projet n'appauvrirait pas la population civile, n'a pas su réaliser cet objectif cyniquement minimal. Le Lesotho est sorti endetté de 160 millions \$US de cette opération⁶¹. Le désastre provoqué par la négligence occidentale est qualifiable de crime économique, crime infiniment plus grave que les actes de corruption qui en sont le symbole.

⁶⁰ . « Lesotho Water Troubles Building Resentment », op. cit.

⁶¹ . Richard G. LUGAR, « Loan corruption control », The Washington Times, 1er juillet 2005.

GLOSE 2

Manantali : l'aide au développement de firmes québécoises

L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI) a financé à hauteur de 46 millions \$CAN la construction de deux barrages en Afrique de l'Ouest, dont auront essentiellement profité Dessau, Hydro-Québec International, Roche International, SNC-Shawinigan, Sulzer Canada et Tecsum.

Les deux barrages — le premier, hydroélectrique, à Manantali, dans la vallée, à l'est, et l'autre, à Diama, à l'ouest, dans le delta du fleuve — coïncident le fleuve Sénégal et la rivière Bafing qui le prolonge. Toute la vallée du fleuve Sénégal en sort affectée. Ce projet a engagé la participation du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal, regroupés dans l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), et qui en sont les titulaires des suites d'un lourd endettement. Dans les années de sécheresse entre 1960 et 1970 que traverse l'Afrique de l'Ouest, les trois pays ont envisagé l'érection de ces barrages pour créer un réseau d'irrigation, produire de l'hydroélectricité et faciliter la navigation sur les eaux du fleuve⁶². On a tôt constaté toutefois que le débit du fleuve ne permettait pas d'atteindre simultanément ces trois objectifs, et qu'il fallait trancher. Les paysans ont alors craint, à juste titre, que les preneurs de décision des pôles urbains ne favorisent le développement de l'électricité au détriment de l'agriculture. Être loin de la capitale,

⁶² Grainne RYDER, « Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam » in THE NGO WORKING GROUP ON THE EXPORT DEVELOPMENT CORPORATION, *Reckless Lending : How Canada's Export Development Corporation Puts People and Environment at Risk*, Ottawa, Halifax Initiative, 15 mai 2001, <http://www.halifaxinitiative.org/updir/Reckless_Lending_VII.pdf>.

c'est être loin du capital⁶³. Les paysans craignaient alors que le barrage ne provoque que des torts et ils ne se sont pas trompés⁶⁴.

Le chantier démarre au début des années 1980. Sa réalisation devait tenir en deux phases. En 1981, 12 bailleurs de fonds fournissent les 620 millions \$US jugés nécessaires pour la construction des deux barrages. Le Manantali est inauguré en 1986 et le Diama, achevé en 1988.

Un désastre.

Une fois construits, les barrages ont privé les paysans des eaux de crues et perturbé complètement les cycles océaniques et fluviaux qu'ils avaient domestiqués depuis des siècles, selon une science tout aussi impressionnante que celle qui permet la réalisation des barrages d'Occident. En une saison, la culture du sorgho, les pâturages ou la pêche sont devenues choses du passé. La Banque africaine de développement écrit, dans son rapport d'évaluation de 1997, que le barrage « a gravement perturbé les écosystèmes du bassin et déstabilisé les activités économiques traditionnelles. La région est devenue la plus pauvre des trois pays confondus. Des inégalités sociales exacerbées et la malnutrition ont provoqué un exode massif de travailleurs du bassin du fleuve⁶⁵... »

Le développement de l'agriculture avec irrigation et le fait que l'eau salée ne puisse plus pénétrer dans le delta ont facilité en certains points la prolifération de porteurs de maladies endémiques, comme la malaria, la schistosomia ou la bilharziose — peu connus auparavant en raison des allées et venues curatives du fleuve⁶⁶. Des variantes de la malaria sont également apparues⁶⁷.

Au même moment, l'énorme réservoir en amont du barrage a submergé presque 500 kilomètres carrés de champs et de forêts fertiles, forçant immédiatement 12 000 personnes à fuir leur maison et leur champ. Aucune victime des dommages collatéraux n'a été correctement indemnisée⁶⁸. L'absence des crues fluviales et l'inondation massive des terres ont affecté entre 500 000 et 800 000 personnes de la vallée. D'après la Commission mondiale des bar-

⁶³ . Levon SE,VUNTS, « .A river of disease : Canada-backed dam contributes to 8,500 African deaths a year », Montréal, The Gazette, 14 mai 2001.

⁶⁴ . Ibid.

⁶⁵ . Grainne RYDER, « Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam » op. cd,

⁶⁶ . ibid.

⁶⁷ . Cité in Patricia ADAMS et Grainne RYDER, Le secret au sein du gouvernement menace la démocratie canadienne, Toronto, Probe International, 1^{er} juin 2001, ainsi que dans Grainne RYDER, « Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam » op. cit.

⁶⁸ . Grainne RYDER, « Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam » op. cit.

rages, tous ont perdu la totalité ou une partie de leurs moyens de subsistance⁶⁹.

Deux millions de personnes habitent la région. Dès la fin des années 1980, des centaines de milliers de paysans sont victimes de malnutrition. La pêche disparaît complètement. « Un système agricole très ancien de même que la pêche côtière et l'étiage dépendaient respectivement pour leur production des crues annuelles du fleuve Sénégal. Pendant des siècles, les crues annuelles du fleuve Sénégal ont été le sang de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage au moment de la décrue, pour des centaines de milliers de personnes. Les eaux de la décrue enrichissaient la terre en y déposant une vase riche en nutriments⁷⁰. »

Il ne se trouve plus que quelques paysans pour se réjouir du système d'irrigation⁷¹.

Guerre civile

Mais le pire était à venir. Autour de denrées qui se faisaient de plus en plus rares, les relations entre Sénégalais et Mauritaniens ont dégénéré en un conflit armé. « La crise a été provoquée par le barrage lui-même, parce qu'il a porté atteinte aux arrangements du complexe partage des eaux qui avait été établi entre les fermiers sénégalais noirs, les éleveurs de bétail et les commerçants maures blancs⁷². »

Ce conflit a lui-même accentué les maux que connaissaient les populations du fait du barrage. « Le combat a rapidement contraint les Maures qui contrôlent le commerce, de s'enfuir vers le nord ; les fermiers sénégalais noirs et immigrants ont trouvé refuge du côté sud de la vallée et ont mené des incursions en guise de représailles dans le territoire mauritanien. Le pillage et le carnage qui se sont produits dans les deux camps ont forcé 250 000 personnes à fuir leur demeure, avant qu'un accord de cessez-le-feu ne soit conclu en 1991⁷³. »

69 . Patricia ADAMS et Grainne RYDER, *Le secret au sein du gouvernement menace la démocratie canadienne*, op. cit.

70 . Grainne RYDER, « Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam » op. cit.

71 . Isabel SANTOS Marcel DALAISÉ, *Fleuve Sénégal, les eaux du partage*, documentaire, France, Institut de recherche pour le développement et la Cité des sciences et de l'industrie, 1999.

72 . Levon SEVUNTS, « A river of disease : Canada-backed dam contributes to 8,500 African deaths a year », op. cit.

73 . Ibid.

De nouvelles maladies et famines s'en sont suivies.

Une étude environnementale commandée par la Banque mondiale à la firme Blue Nile Associates avance que 8 500 personnes meurent annuellement des conséquences de ce barrage⁷⁴. 2 000 d'entre elles pourraient être sauvées si on en prenait les moyens. Son directeur William Jobin a déclaré au quotidien montréalais *The Gazette* qu'il avait sous les yeux « le pire barrage jamais vu en Afrique⁷⁵ ». L'organisation Bern Declaration y a perçu « un acte de bêtise économique et environnementale⁷⁶ ».

Opiniâtre ACDI

L'ACDI soutient ce projet depuis 1981. Contre vents et marées. Deux ans auparavant, la Banque mondiale et USAID avaient pour leur part décliné l'offre de participation de l'OMVS, de façon sans équivoque en ce qui regarde la première⁷⁷. L'ACDI, plusieurs banques de développement arabes et l'Union européenne ont pu néanmoins amasser les 500 millions \$US nécessaires au coup d'envoi du projet⁷⁸.

Mais dès 1988, les fonds sont à sec mais les barrages, pourtant construits, ne produisent pas encore d'électricité. « Toujours pas de turbines et de voies de transmissions à Manantali. La rivière ne convenait toujours pas à la navigation commerciale et quant aux acquis en matière d'irrigation, moins d'un tiers de la région que l'on projetait d'irriguer l'était. De plus, seulement quelques fermiers pouvaient assumer les coûts élevés du diesel pour les pompes d'irrigation et pour d'autres frais requis pour la culture du riz et du blé⁷⁹. » L'ACDI relance l'Union européenne et ses partenaires arabes dans les années 1990, et procède elle-même à un second versement de 27 millions \$US, dans une cagnotte globale de 433 millions \$US⁸⁰. L'ACDI aura dépensé en tout 46 millions \$CAN en 11 ans... sans avoir effectué en amont du projet la moindre étude

74 . Ibid.

75 . Ibid.

76 . Peter BOSSHARD, An Act of Economic and Environmental Nonsense. A case study on the Manantali Dam project (Mali, Mauritania, Senegal), Suisse, Berne Declaration, mars 1999, repris in <<http://www.irn.org/programs/safrica/index.php?id=bosshard.study.html>>.

77 . Ibid.

78 . Ibid.

79 . Grainne RYDER, Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam » op. cit.

80 . BOSSHARD, An Act of Economic and Environmental Nonsense, op. cit..

d'impact environnemental. Ginette LeBreton de l'ACDI le confirmera à *The Gazette*⁸¹.

C'est au moment de ces tractations qu'on constatait sur le terrain les effets brutaux de cette initiative : maladies, inondation de terres arables, interruption de la pêche, perturbation de l'élevage, génération de va-nu-pieds, guerre civile... Tout y passait.

Rien n'obligeait l'ACDI à s'engager ainsi. « Le gouvernement norvégien a refusé de financer cette phase de Manantali en raison de l'impact non négligeable du barrage sur la santé. Le ministère allemand de l'Aide au développement a parlé d'une "aberration environnementale et économique" [avant de se rétracter]⁸². » Les États-Unis, la Suisse et le Danemark ont fait de même, « en raison de leurs inquiétudes quant aux effets négatifs sur l'environnement et la santé du projet⁸³ ». L'échec est total. L'organisation Working Group on the Export Development Corporation suggère formellement aux trois pays de démanteler le barrage pour revenir à la case départ, plutôt que de s'acharner sur cet éléphant blanc⁸⁴.

« D'après la Banque mondiale, la remise en route de la production d'électricité coûtera 445 millions de dollars. Pour une fraction de ce montant, une série de turbines au gaz de grande efficacité auraient pu être financées par des intérêts privés et installées rapidement là où on a besoin d'électricité, sans alourdir l'endettement public massif des trois pays en cause⁸⁵. » Le Sénégal, d'ailleurs, soutient désormais l'investissement de sociétés états-uniennes dans des centrales électriques de petite taille, pour pallier aux pannes de courant et pour améliorer le service dans les milieux ruraux⁸⁶.

D'ailleurs, les bailleurs de fonds étaient avisés au moins depuis 1994 des risques environnementaux que comportait leur projet. Une étude de faisabilité sur le système de distribution du courant, commandé par l'ACDI à un consortium formé d'Hydro-Québec International, Dessau et SNC-Shawinigan, mentionnait au chapitre

81 . Levon SEVUNTS, « A river of disease : Canada-backed dam contributes to 8,500 African deaths a year », op. cit.

82 . PROBE ALERT, « Canadian government defends more aid for disastrous Manantali Dam », 1er septembre 2000.

83 . Levon SEVUNTS, « A river of disease : Canada-backed dam contributes to 8,500 African deaths a year », op. cit.

84 . Grainne RYDER, « Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam » op. cit.

85 . Patricia ADAMS et Grainne RYDER, *Le secret au sein du gouvernement menace la démocratie canadienne*, op. cit.

86 . Grainne RYDER, *Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam*. » op. cit.

des questions environnementales que « le barrage pouvait provoquer des problèmes de santé et environnementaux colossaux⁸⁷. »

La ministre alors responsable de l'ACDI, Diane Marleau, comptable de formation, s'est contentée de redonner un coup de manivelle à la rhétorique canadienne, en prétendant contre l'évidence que le projet de barrage allait bénéficier aux trois pays touchés, tout en protégeant « la santé et les intérêts traditionnels » des habitants de la vallée⁸⁸. Pendant ce temps, l'ACDI refusait résolument d'informer l'organisation Probe International de la suite et de la teneur des opérations⁸⁹.

Coûte que coûte, l'ACDI continuera donc à militer opiniâtement pour le financement des phases subséquentes du projet, en convainquant même la Banque mondiale, récalcitrante, d'y investir 39 millions \$US en 1.997.

Il fallait manifestement satisfaire les sociétés canadiennes, toutes québécoises, qui s'étaient laissées attirer par d'importants contrats : 4,9 millions \$CAN à Hydro-Québec International, Dessau et SNCShawinigan pour veiller à l'installation des lignes de transport ; près de 20 millions \$CAN à Sulzer Canada pour les turbines et les alternateurs ; 6,85 millions \$CAN à Tecslut International pour veiller à l'installation de turbines et un montant non divulgué à Roche International pour une étude sur les pêches⁹⁰.

Hydro-Québec International a joué gros dans ce projet. Elle a mené de nombreuses études entre 1985 et 1997 autour de Manantali, étant aussi financée par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement⁹¹.

La québécoise Tecslut International, en partenariat avec Coyne & Bellier ainsi que Fichtner, a pour sa part décroché le contrat de réalisation de cette seconde phase, et s'en vante dans les pages du ministère des Affaires extérieures et du Commerce international, en avril 2002, au chapitre des « Succès commerciaux Canada-

87 . Levon SEVUNTS, « A river of disease: Canada-backed dam contributes to 8,500 African deaths a year », op. cit.

88 . Grainne RYDER, Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam » op. cit.

89 . Patricia ADAMS et Grainne RYDER, *Le secret au sein du gouvernement menace la démocratie canadienne*, op. cit.

90 . Ibid.

91 . Levon SEVUNTS, « A. river of disease: Canada-backed dam contributes to 8,500 African deaths a year », op. cit.

Afrique répertoriés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international⁹² ».

Cette deuxième phase prévoyait notamment l'installation d'une centrale de 200 MW et de 1 500 km de lignes de transport pour amener l'énergie de Manantali dans les capitales des trois pays en cause.

Les premiers seront les derniers

Finalement, l'électricité survient en décembre 2001, à Bamako d'abord. Daouda Dembélé de l'Institut d'économie rurale du Mali laisse néanmoins tomber à la BBC : « Nous avons payé le prix socialement et écologiquement, et en plus, nous avons la dette. » ajoute : « Les tout premiers bénéficiaires du barrage auraient dit être les personnes sur place, qui ont sacrifié leur terre fertile, leur maison, les sites funéraires sacrés de leurs ancêtres. À la place, nous passons en dernier⁹³. »

Il y a fort à parier, et à craindre, que les bénéficiaires ouest-africains n'aient été qu'un prétexte à toute cette agitation pour la construction de barrages aux fins de production de l'hydroélectricité.

Deux éléments nous mettent la puce à l'oreille.

Il se peut que l'ACDI ait cherché à financer au début de la décennie 2000 des infrastructures au titre de l'aide au développement, qui étaient d'emblée destinées à la privatisation, au profit d'une société canadienne. « Quelques mois après que l'ACDI eut accepté de payer les turbines de Manantali, Hydro-Québec International et la société française Elyo, filiale de la géante française des eaux, Suez Lyonnaise des Eaux, a acheté une participation de 34 % dans Senelec, la compagnie d'électricité nationale du Sénégal⁹⁴. » La filiale internationale de la société d'État Hydro-Québec convertie à la logique de la privatisation devenait propriétaire de l'électricité sénégalaise. C'est finalement un différend profond entre le consortium franco-québécois et l'administration du nouveau président sénégalais, Abdoulaye Wade, qui fera échouer l'entreprise (thèse 6, glose 8).

Il se peut aussi que les destinataires de choix de l'électricité de Manantali ne soient pas tant les citoyens africains que les titulaires

⁹² . MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL DU CANADA, « Succès commerciaux Canada-Afrique », op. cit.

⁹³ . joan BAXTER, « Bamako lit up by dam start », BBC, 12 décembre 2001.

⁹⁴ . Patricia ADAMS et Grainne RYDER, *Le secret au sein du gouvernement menace la démocratie canadienne*, op. cit.

d'IamGold. Manantali alimente en électricité de même qu'en eau l'exploitation minière de Sadiola, dont nous avons vu qu'elle tue à petit feu les communautés environnantes par les déchets toxiques qu'elle produit (thèse 1, glose 2). « L'électricité nécessaire vient du barrage de Manantali, construit en amont du fleuve Sénégal. Avec de l'aide publique au développement⁹⁵. » L'idée de servir la population n'aura peut-être été à l'origine qu'un prétexte pour financer les infrastructures polluantes de sociétés privées.

Il ne s'agirait pas d'un cas unique en Afrique. La minière montréalaise Semafo, qui détient le site aurifère de Kiniero en Guinée, s'est associée au gouvernement de Conakry pour faire construire dans l'ouest du pays un barrage de 200 millions \$CAN afin d'alimenter « certaines sociétés minières installées dans la région⁹⁶ ».

⁹⁵ . François-Xavier 'VERSCHAVE, « un parfum d'escroquerie », Billets d'Afrique, n° 108, novembre 2002.

⁹⁶ . « Accord entre la Guinée et une société canadienne pour construire un barrage », Agence France-Presse, 27 février 2008.

GLOSE 3

La Canac : un train d'enfer

LE CANADA A FINANCÉ AVEC QUELQUES ARRIÈRE-PENSÉES la rénovation des infrastructures ferroviaires maliennes et sénégalaises, à même ses fonds d'aide au développement.

De 1986 à 1998, l'ACDI a soutenu cinq projets d'un coût total de 38,8 millions \$CAN dans le secteur ferroviaire sénégalais, tout en appuyant simultanément des chantiers de même nature au Mali⁹⁷. Le Mali et le Sénégal géraient depuis des années de manière déficitaire cette ligne de chemin de fer qui relie Bamako à Dakar, leurs capitales respectives. Le Canada s'est alors proposé de leur prêter main-forte : « Le renouvellement du chemin de fer Dakar-Bamako : des entreprises canadiennes aident le Mali et le Sénégal à refaire leurs chemins de fer nationaux par le biais de sociétés transnationales viables », à en croire sa publicité⁹⁸.

La contribution de l'ACDI a été considérable. Elle a fourni aux deux pays neuf locomotives, 100 wagons, 5 000 tonnes de rail, et un stock de pièces *de* rechange. Quatorze formateurs techniques du Sénégal ont bénéficié, en sol canadien, d'un cours sur l'entretien. « Le trafic de marchandises a augmenté de 43 % et celui des voyageurs de 20 %, tandis que les recettes provenant du trafic international enregistraient une hausse de 32 %⁹⁹ », grâce notamment à cet apport. Sans parler des améliorations en ce qui concerne les

⁹⁷ . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, Évaluation de l'incidence des investissements dans le secteur ferroviaire au Sénégal, Gatiéneau, document non daté, <<http://www.acdi-cida.gc.ca/INETIMAGES.NSF/vLUImages/Performancereview4/Sfile/SenegalSom.maire.pdf>>.

⁹⁸ . MINISTÈRE CANADIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE, INTERNATIONAL, « Une région à découvrir. Pleins feux sur l'Afrique occidentale francophone », Canadexport, Ottawa, vol. 22, n° 7, 15 avril 2004, p. 1 et 6.

⁹⁹ . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, Évaluation de l'incidence des investissements dans le secteur ferroviaire au Sénégal, op. cit.

délais et la sécurité. La société de transport est devenue rentable et a su créer des emplois.

Bien sûr, le Canada ne s'est pas oublié au passage. Les retombées pour les entreprises canadiennes ont été de taille : « Les projets au Sénégal ont généré des commandes directes de biens d'une valeur de 37,09 millions de dollars et de services d'une valeur de 530 000 dollars¹⁰⁰. » Pour Canac, UGM, General Motors, HamKu Siddeley Canada Inc., Canadian Pacific Consulting Services Limited (CPCS), Sydney Steel, Excom, RBM... Il n'en reste pas moins que les retombées de tels investissements semblaient profiter, à un titre ou à un autre, au plus grand nombre...

Jusqu'à ce qu'on apprenne que ces acquis, le Sénégal et le Mali se devaient de les privatiser. L'ACDI avait « aidé » les deux pays à cette condition-là, de concert avec la Banque mondiale.

Les contribuables canadiens auront donc financé via l'ACDI la remise à neuf d'infrastructures qu'une société privée n'avait plus ensuite qu'à cueillir, à son plus grand bénéfice, sans investissements conséquents de sa part. Le Mali et le Sénégal se sont aussi endettés pour participer au financement de cette rénovation. « Voilà au total une privatisation où l'acheteur prend tout à crédit, se fait financer par le vendeur non seulement les investissements qui lui incombent, mais encore les services qu'il doit lui rendre », écrira le Collectif citoyen pour la restitution et le développement intégré du rail malien (Cocidirail)¹⁰¹.

La firme élue sera tout naturellement canadienne.

Il s'agit de la Canac, de Saint-Laurent au Québec. Elle revendique une longue expertise en Afrique. Depuis 1971, cette société « coopérait » en Afrique du Sud, en Algérie, au Cameroun, au Congo oriental, à Djibouti, en Éthiopie, en Guinée, au Kenya, au Maroc, au Nigeria, en Tunisie, en Zambie et au Zimbabwe¹⁰². Elle est une habituée des subventions de l'ACDI, ayant reçu quelque 40 millions \$CAN de 1977 à 1996 « pour divers programmes d'appui

¹⁰⁰ . Ibid. « Mali, le train des privatisations », *Peuples solidaires*, n° 288, du 16 novembre au 31 décembre 2005, <<http://www.peuples-solidaires.org/article648.html>>.

¹⁰¹ . MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, « Le commerce et l'économie canadienne », <<http://www.dfaitmaeci.gc.ca/tna-nac/stories26-fr.asp#cpcs>>.

¹⁰² . François L'ÉCUYER, « Forum social mondial à Nairobi du 20 au 25 janvier. En mal de mondialisation, l'Afrique ? », Montréal, *Le Devoir*, page « idées », 24 janvier 2004.

à la "bonne gouvernance" du transport ferroviaire public au Mali¹⁰³ ».

Par cet investissement, le Canada a prétendu permettre au Mali et au Sénégal d'enregistrer une plus-value au moment de la vente de ces actifs. « Le Canada, par le biais de l'ACDI, a défendu l'approche qui privilégiait dans un premier temps le redressement de la société nationale, puis sa privatisation, totale ou partielle, sur la base de la valeur réelle des actifs tangibles et intangibles¹⁰⁴. » C'est faux. La société publique a été bradée à vil prix. Un consortium franco-canadien constitué de Canac et de Getma, appelé Transrail SA, a hérité des biens pour un montant de 16 millions \$US, « payable en sept ans¹⁰⁵ », pour une durée de 25 ans. C'est un quinzième de la valeur réelle des actifs, selon le Cocidrail¹⁰⁶.

Ce contrat sera renouvelable par la suite tous les 10 ans¹⁰⁷.

Les deux États se sont vu octroyer en contrepartie le droit d'acquérir jusqu'à 10 % des parts, les investisseurs privés du Mali et du Sénégal ont pu prétendre, eux, jusqu'à 20 % des titres, et 9 % ont été réservés aux employés de la nouvelle structure¹⁰⁸. Ce qui a permis à Transrail, indirectement, de bénéficier de subventions pour exploiter ce bien public : la direction générale de la régie du chemin de fer du Mali a en effet contracté, « sans l'aval du gouvernement de l'État du Mali¹⁰⁹ », entre 1999 et 2001, trois prêts à cette fin représentant un total de 17,5 millions €, auprès de la Banque ouest africaine de développement et de l'Agence française de développement (AFD)¹¹⁰.

¹⁰³ . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, Évaluation de l'incidence des investissements dans le secteur ferroviaire au Sénégal, op. cit.

¹⁰⁴ . Tiécoura TRAORÉ, « Mali, les impacts nocifs de la privatisation », Quincysous-Cénart (France), Afrique XXI, n° 7, printemps 2007.

¹⁰⁵ . PEUPLES SOLIDAIRES, « Mali, le train des privatisations », Peuples solidaires, n° 288, du 1.6 novembre au 31 décembre 2005, <<http://www.peuples-solidaires.org/article648.html>>.

¹⁰⁶ . « Privatisation de la voie ferrée Dakar-Bamako », OT Africalines, newsletter, septembre 2003, <http://www.otal.com/French%20Site/Services/walsep03fr.htm#togo>

¹⁰⁷ . Ibid.

¹⁰⁸ . Tiécoura TRAORÉ, dans une correspondance avec Ressources d'Afrique, 4 juillet 2007.

¹⁰⁹ . Cf. les annexes de la Convention de Concession de l'Exploitation du chemin de fer Dakar Bamako conclue le 23 septembre 2003 entre CAN.AC International, représenté par Réjean Bélanger et les États maliens et sénégalais représentés par leur ministre respectif chargé des Transports.

¹¹⁰ . Daba Balla KERRA, « Transport ferroviaire au Mali, Transtail-SA, la grosse déception », Bamako, Afribone, 30 novembre 2005, <[littp://www.afribone.com/article.php3?id_article=2404](http://www.afribone.com/article.php3?id_article=2404)>.

De plus, la transaction entre Transrail et le Mali a eu lieu en violation de la constitution malienne, l'assemblée législative n'ayant pas pu se prononcer dans les temps sur cet accord commercial¹¹¹.

Fermé au public

Transrail a congédié du jour au lendemain plus de 1 100 des 2 600 employés de l'ex-société publique. On en a profité pour licencier Tiécoura Traoré, un employé docteur en gestion de transports et farouche opposant à cette privatisation¹¹². L'ACDI avait pourtant assuré que les immanquables mises à pied ne provoqueraient pas de « tensions sociales¹¹³ ».

En préméditant cette privatisation, l'ACDI l'a bien sûr entourée de lénifiants principes : « La privatisation des services d'infrastructure, dans une perspective d'aide publique au développement, doit viser l'amélioration des services aux usagers et la constitution d'un secteur capable de maintenir ces services de manière durable¹¹⁴. » La Banque mondiale renchérisait : « L'objectif de cette concession était clair : améliorer l'efficacité du réseau ferroviaire entre les deux pays, améliorer les services offerts aux usagers, et s'assurer que les États n'aient pas à éponger les pertes financières du système ferroviaire¹¹⁵. »

En réalité, Transrail a fermé au public plus de 70 % des gares, soit 26 sur 36 d'entre elles. Le commerce dont vivaient maintes communautés aux abords du chemin de fer a été brutalement suspendu. « Vous avez des cultivateurs, des pêcheurs, des éleveurs qui n'arrivent plus à valoriser le produit de leur travail. [...] C'est pour nous du saccage. On décide de laminer l'économie des hommes et des femmes de ce pays », indique Tiécoura Traoré¹¹⁶. « La politique du nouveau propriétaire est en effet désastreuse¹¹⁷ » et porte sérieusement atteinte à la « sécurité alimentaire » et au « droit à la vie » des Maliens¹¹⁸. Par exemple, la liaison entre Bamako et Koulikoro a été suspendue : « Une aberration car Koulikoro a une posi-

¹¹¹ . PEuPLES SOLIDAIRES, « Mali, le train des privatisations », op. cit.

¹¹² . AGENCE CANADIENNE, DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, Évaluation de l'incidence des investissements dans le secteur ferroviaire au Sénégal, op. cit.

¹¹³ . Ibid.

¹¹⁴ . « Privatisation de la voie ferrée Dakar-Bamako », op. cit.

¹¹⁵ . Le bon élève, Collectif Gen'07, documentaire, Italie, 2006.

¹¹⁶ . Vincent MUNEE, « Bataille syndicale autour du rail sénégalais », Paris, Le Monde diplomatique, février 2007.

¹¹⁷ . Tiécoura TRADRÉ, « Mali, les impacts nocifs de la privatisation », op. cit.

¹¹⁸ . Ibid.

tion stratégique : c'est un port situé sur le fleuve Niger et à ce titre, un carrefour essentiel entre le Sud et les villes du Nord (Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao)¹¹⁹. » Daba Balla Keita observe dans le même ordre d'idée que « Kayes, la 1^{ère} région administrative du Mali et la plus enclavée d'ailleurs, s'est trouvée davantage enclavée¹²⁰ ».

La fermeture des gares serait également la cause du décès de personnes qui n'ont pu être acheminées vers des hôpitaux situés au loin.

Le directeur de Transrail, François Lemieux, a justifié cette décision en indiquant que les infrastructures ne permettaient pas d'assumer ce service.

Transrail avait pourtant « promis d'investir 40 millions de dollars supplémentaires sur une période de cinq ans afin d'améliorer le réseau routier, acheter de nouvelles locomotives et de nouveaux wagons, et rénover certaines installations¹²¹ ».

En réalité, Transrail voulait engranger des profits spectaculaires et s'est donc consacrée essentiellement au très lucratif transport de marchandises. Comme à l'époque coloniale. À sens unique, le continent est vidé de ses ressources naturelles via le port de Dakar sans que la population ne soit dédommée de quelque façon. Le service de fret a plus que doublé entre 2000 et 2004¹²².

Les passagers que la société continue de « servir » à bord de l'express Bamako-Dakar sont traités eux-mêmes comme de la marchandise — Transrail transporte aussi « du passager », dira Lemieux¹²³ ! et vivent le trajet comme une odyssée. Les retards se comptent en journées. La voie ferrée n'est pas entretenue et les déraillements sont fréquents¹²⁴ ; « les mécaniciens invoquent de la "veine", ou "un miracle" pour y avoir roulé sans incident¹²⁵ ». Le train avance au mieux à 30 km/h. Lemieux justifie ces ratés par le sable qui s'accumule sur les rails tandis que son adjoint Rodrigue

119 . Daba Balla KEITA, « Transport ferroviaire au Mali, Transrail-SA, la grosse déception », Bamako, Afribone, 30 novembre 2005, <http://www.afribone.com/article.php3?id_article=2404>.

120 . « Privatisation de la voie ferrée Dakar-Bamako », op. cit.

121 . Muriel DEVEY, « Rentabilité oblige », Paris, Jeune Afrique / L'Intelligent, N° 2275-2276, du 15 au 28 août 2004, p. 134.

122 . Vincent MUNIÉ, La Voie est libre, documentaire, France, France 3 / Les

123 . Ipboiid.ss

124 . poissons volants, 2006.

125 . Vincent MUNIÉ, La Voie est libre, présentation écrite du film éponyme.

Tremblay les impute aux « coutumes » de « l'Africain », impropres à la bonne gestion¹²⁶.

Ce mépris, les Maliens le rendent bien à Transrail et au « truand François Lemieux », dont ils réclament le départ¹²⁷.

Depuis une centaine d'années, ce train vivifiait l'économie locale. C'est dans le cadre de travaux forcés, à l'ère coloniale, que les Maliens ont construit ce chemin de fer¹²⁸. La grève de 20 000 cheminots de la société coloniale à la fin des années 1940 a aussi lancé le mouvement d'indépendance¹²⁹.

Même le président malien a eu l'impression de se faire rouler dans la farine et a signifié son exaspération. « Ce n'est pas une fierté pour nous d'avoir accepté cette concession, cela ne peut d'ailleurs être une fierté pour aucun Malien... Ayant été incapables de gérer, d'autres le font à notre place. Mais eux, ils veulent le profit, alors que nous, nous voulons le social¹³⁰. » D'autres, comme Tiecoura Traoré, ont préféré parler de « haute trahison » pour qualifier les décisions du pouvoir malien¹³¹.

Le président de l'époque, Amadou Toumani. Touré, est membre de l'institut Aspen, un « groupe de réflexion » (*think tank*) rassemblant des personnalités de l'élite politique mondiale...

Une drôle de fierté

Radio-Canada, tout en calembours, s'est amusée de ce drame « l'image du train Dakar-Bamako, le développement du continent africain n'est pas un express. Beaucoup estiment pourtant que le NEPAD [un programme international de relance de l'économie africaine] constitue peut-être la meilleure, sinon la dernière chance pour remettre l'Afrique sur les rails. Attention alors de ne pas rater le train¹³². »

¹²⁶ . Vincent MUNIÉ, *La Voie est libre*, op. cit.

¹²⁷ . « Pourquoi Savage se retire-t-il de Transrail ?, ou la face cachée du trophée d'Excellence du truand François Lemieux auto couronné à Londres », Bamako, Sanfin, avril 2007.

¹²⁸ . Tidiane DIOH, « Un siècle d'histoire », Paris, Jeune Afrique / n° 2215, du 22 au 28 juin 2003, p. 48.

¹²⁹ . Ibid.

¹³⁰ . Phille G.ARNIER, « Le pire et le meilleur », *jeune Afrique/L'intelligent*, 15 mai 2005. http://www.jeuneafrique.com/jeune_afrique/article_jeune_afrique.asp?art_cle_LIN1.50551epirueli.0

¹³¹ . Le bon élève, op. cit.

¹³² . <http://www.radio-canada.ca/actualite/lepoint/reporta.ges/2002/06/25/g8afriqu.e/g8.html>.

François Lemieux, pendant ce temps, se réjouissait des bons résultats de Transrail pour l'année 2005. « Depuis sa mise en concession, le 1^{er} octobre 2003, l'axe ferroviaire Dakar-Bamako, géré désormais par la société Transrail SA, a transporté 576 474 tonnes de marchandises dont 375 000 tonnes à l'international pour un chiffre d'affaires de près de 20 milliards de FCFA. [...] Selon la société, le trafic marchandise a connu une progression de 75 %¹³³ » La Canac est entre-temps passée aux mains d'intérêts états¹³⁴.

La ministre de la Coopération internationale dans le gouvernement de Paul Martin, Aileen Carroll, a, elle, cité Transrail comme un gage de réussite des programmes de l'ACDI. « Les entreprises canadiennes peuvent aussi s'attaquer à des projets de grande envergure, comme la privatisation des chemins de fer, la fabrication de produits, la mise en place de hautes technologies, etc.¹³⁵. »

¹³³ . « Transports ferroviaires: Transrail sur de bons rails », Le Soleil, 'Dakar, mercredi 6 juillet 2005.

¹³⁴ . François L'ÉCUYER, « Forum social mondial à Nairobi du 20 au 25 janvier. En mal de mondialisation, l'Afrique ? », op. cit,

¹³⁵ . Aileen CARROLL, « Développer des affaires en Afrique: ce qui fonctionne ! », Gatineau, Agence canadienne de développement international, 6 avril 2004, <<http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JER-324144537-R77?OpenDocument>>.

GLOSE 4

Un lobby incestueux

« M. GRÉENHILL A SU COMBINER LES AFFAIRES et la politique publique internationales¹³⁶. » L'ACDI maquille en ces termes l'absence de notions en développement international de son président, un diplômé de la London School of Economics et du European Institute of Business. Après être passé par McKinsey & Co., son rôle à Bombardier International consiste à neutraliser la concurrente brésilienne Embraer avec pour armes les règles établies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Sa vision du développement international consiste essentiellement à améliorer la position stratégique du Canada à l'étranger¹³⁷.

Politiquement, Robert Greenhill s'était fait remarquer sur les mêmes podiums que l'ex-ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, pour faire valoir des règles commerciales ouvertes minimisant le plus possible le rôle des entités publiques¹³⁸. Il compte parmi les figures diplomatiques canadiennes de l'avenir, puisque sitôt nommé à l'ACDI on le découvrirait président, à l'ONU, d'un groupe d'experts chargés de méditer sur le développement, l'aide humanitaire et l'environnement¹³⁹. En même temps que la Guerre froide, l'époque durant laquelle le Canada

¹³⁶ . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, « Le président de l'ACDI fera partie d'un groupe d'experts des Nations unies », Gatineau, 16 février 2006, <<http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDAWEBacdicida.nsf/Fr/JER-32711345-MFC>>.

¹³⁷ . Robert GREENHILL, « The Decline of Canada's Influence in the World What is to be done for it ? », in Options politiques I Policy Options, février 2005, p. 34-39, <<http://www.irpp.org/po/archive/feb05/greenhill.pdf>>.

¹³⁸ . Sarah MCGREGOR, IF-1opes for New CIDA Boss, CIDA's surprise choke for its president is hailed as a positive sign », Ottawa, Embassy, 25 mai 2005, <http://www.embassymag.ca/htmlindex.php?display_story&full_path/2005/may/25/cida_cover/>.

¹³⁹ . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, « Le président de l'ACDI fera partie d'un groupe d'experts des Nations unies », op. cit.

jouait un rôle de premier plan pour prouver au monde que le capitalisme était une aventure profondément humaniste est révolue. On parle désormais à l'ACDI *d'appels d'offres* et de *prestations*, en s'adaptant avec conviction aux *plans d'ajustement structurel* du Fonds monétaire international et aux vastes *consortiums* technologiques et industriels soutenus par la Banque mondiale : des chantiers — qui risquent d'accoucher d'éléphants blancs sans intérêts sauf pour ceux qui les élaborent — que des administrations conjointes gèrent lourdement à pas de tortue et qui favorisent considérablement les trafics d'influence et la corruption.

C'est pourquoi les budgets de l'ACDI — davantage un catalogue d'annonces qu'une série de réalisations — s'empilent sans tenir compte des priorités du Sud. Peu importe donc qu'un pays soit dirigé d'une main *de fer* par un dictateur, ou qu'une firme de Vancouver soutenue par l'ACDI fricote avec lui¹⁴⁰ « Il n'y a pas de corruption à l'ACDI, mais une absence totale d'humanité. [...] Seuls les indicateurs économiques comptent », confirme auprès de nous, sous le couvert de l'anonymat, un spécialiste en développement au service de l'ACDI à l'époque de ce changement de perspective.

L'ACDI est devenue une succursale de la Banque mondiale. Greenhill a été lui-même gouverneur suppléant pour le Canada au conseil des gouverneurs de la Banque mondiale, avant d'aboutir à l'ACDI, tandis qu'un ministre en vue des différents gouvernements Chrétien, Marcel Massé, occupe aujourd'hui les fonctions de directeur général de la même Banque mondiale. L'ACDI est responsable comme elle du dévoiement de l'aide internationale. « L'ACDI a beaucoup contribué à ce qui se passe maintenant » et « elle a préparé le terrain pour que faire des affaires en Afrique soit beaucoup plus facile pour les compagnies canadiennes¹⁴¹ ». Le très consensuel International Crisis Group (ICG) s'est lui aussi formalisé de constater à quel point les bailleurs de fonds, la Banque mondiale au premier chef, mais aussi toutes les instances qui la suivent dans son sillage, soutiennent financièrement des gouvernements dont on sait qu'ils sont corrompus de part en part. « Qui respectera encore l'instance publique lorsque 60 à 80 % des droits de douane sont en réalité détournés des coffres de l'État et qu'au moins un quart du

¹⁴⁰ . Samia Kazi A.ouL, Étudie REVIL, Bruno SA.RRASIN, Bonnie CAMPBELL, Denis TOUGAS, Vers une spirale de la violence ? op. cit.

¹⁴¹ . Ibid.

budget national est dépensé de façon louche¹⁴² ? » Le *New African* se demandait, lui, à quelles fins la Banque mondiale et le FMI préconisent systématiquement des mesures qui, à l'évidence, défavorisent les pays *soutenus* — « personne ne s'enrichit en exportant des biens agricoles de faible valeur¹⁴³ ».

L'ACDI met l'ACDI sous pression

Il existe un lobby, le conseil canadien pour l'Afrique, qui cherche à faire pression sur l'ACDI pour qu'elle augmente son « aide liée ». Ce lobby compte notamment pour « partenaires » l'Alcan (face à qui les ouvriers se sont soulevés en Guinée-Conakry¹⁴⁴, avant qu'elle ne passe sous le contrôle de la controversée anglo-australienne Rio Tinto¹⁴⁵), la SNC-Lavalin (gestionnaire du fiasco du barrage de Manantali en Afrique de l'Ouest), les cabinets juridiques Fasken Martineau ainsi que Heenan Blaikie (qui compte pour influent avocat d'affaires Jean Chrétien¹⁴⁶) et un certain nombre de « membres réguliers » que nous connaissons, Barrick Gold, Canac, First Quantum Minerais, IamGold, Millenia 1-Jupe, Tecslut International, d'autres entreprises encore, de même que des établissements d'enseignement¹⁴⁷.

L'« aide liée » pour laquelle ce conseil milite s'est imposée comme la forme la plus controversée d'« aide » au développement. Elle consiste, pour un bailleur de fonds, à verser directement à une entreprise de son choix, active le plus souvent chez elle, les fonds qu'elle entend consacrer à un projet, plutôt que de les destiner à une entité publique, au gouvernement ou à la société civile du pays « aidé ».

C'est en vertu de cette logique qu'une part éminente du budget de l'ACDI se trouve actuellement dépensé au Canada plutôt qu'à l'étranger. Le diplomate canadien Stephen Lewis confirme à quel point la pression est vive pour que soient dépensés dans le marché

142 . INTERNATIONAL CRISIS GROUP, « Escaping the Conflict Trap : Promoting Good Governance in the Congo », Nairobi et Bruxelles, Africa Report, n° 114., 20 juillet 2006.

143 . « How IMF, World Bank failed Africa », London, *New African*, janvier 2007, p. 14.

144 . « Protesters target Guinea's bauxite industry », janvier 2007, *Mining Journal*.

145 . Une organisation se consacre essentiellement à suivre les activités de la société, People against Rio Tinto and its Subsidiaries (Partizans), <<http://www.minesandcommunities.org/Aboutus/partizans.htm>>.

146 . CONSEIL CANADIEN POUR L'AFRIQUE, « Délégation d'affaires angolaise en visite dans l'Est du Canada (octobre 2006) », Ottawa, bulletin, janvier 2007.

147 . CONSEIL CANADIEN POUR L'AFRIQUE, « Profil des membres », <http://www.ccafrica.ca/members/index_f.htm>.

intérieur les fonds alloués à l'aide internationale, soit en faisant appel à des sociétés locales ou en rétribuant bien au-delà du nécessaire les coopérants internationaux¹⁴⁸.

Dans ses « confessions », l'États-Unien John Perkins, un maître d'œuvre de ce procédé, a démontré ses travers pervers avec force détails : surfacturation, fausses expertises surévaluant les perspectives de rentabilité des projets pour les pays « bénéficiaires », exagération des besoins, attrait pour les éléphants blancs, bâclage des prestations, spirale de l'endettement...» Premièrement, je devais justifier des emprunts internationaux colossaux qui permettraient, grâce à de grands chantiers de construction et d'ingénierie, de recanaliser l'argent [*funnel money back*] vers [ma firme] MAIN et d'autres entreprises états-uniennes (telles que Bechtel, Halliburton Stone & Webster et Brown & Root). Deuxièmement, je m'employais à faire tomber en faillite les pays qui contractaient *ce* ; emprunts (après qu'ils aient payé MAIN et les autres firmes états uniennes, bien entendu) de telle sorte qu'ils deviennent à jamais redevables à leurs créanciers, et qu'ils représentent de ce fait une cible facile quand nous [les États-Unis] aurions besoin de soutien c'est-à-dire des bases militaires, des votes à l'ONU ou un accès au pétrole et à d'autres ressources naturelles¹⁴⁹. »

Aujourd'hui, 41 % de l'aide canadienne, 242 millions \$CAN seraient versés sur ce mode « lié », selon les chiffres que fournit le conseil canadien pour l'Afrique. Ce dernier insiste sur le fait que la majorité des fonds de l'ACDI ne sont pas investis par elle en dernière instance¹⁵⁰ : une manne que ces sociétés liguées voudraient bien se voir attribuer.

Si l'existence même de ce groupe de pression est préoccupante en soi, que dire de la présence d'un autre de ses membres, l'ACDI elle-même, flanquée du ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international, pour faire pression sur... l'ACDI? Les documents de travail du conseil canadien pour l'Afrique reproduisent donc la rhétorique ministérielle du gouvernement canadien, à moins que ce ne soit l'inverse.

¹⁴⁸ . Stephen LEWIS, *Contre la montre. Combattre le sida en Afrique*, Montréal, Leméac, 2006, p. 47.

¹⁴⁹ . John PERKINS, *Confessions of an Economic Hit Man*, New York, Penguin, coll. « Plume », 2006, p. 1.7-18.

¹⁵⁰ . CONSEIL CANADIEN POUR L'AFRIQUE (Michel CÔTÉ, président du groupe de travail), *Libérer l'entreprénariat canadien au profit du développement africain. Réponse aux défis identifiés* [sic] par le rapport Martin-Zedillo et la Commission pour l'Afrique, Ottawa, mai 2005, p. 33.

« Il faut absolument renforcer les partenariats public-privé canadiens au profit du développement du secteur privé¹⁵¹. » L'argument du conseil a le mérite de donner l'heure juste sur les bénéficiaires, en dernière instance, de l'aide de l'ACDI. « Les programmes bilatéraux de l'ACDI et le Programme de coopération industrielle de l'ACDI ont contribué au succès à long terme d'organisations telles que SNC-Lavalin, Tecslult, l'Association des collèges communautaires du Canada, SaskTel International, Wardrop Engineering, Agriteam et bien d'autres¹⁵². » Les sociétés canadiennes présentes en Afrique se développent en effet tandis que les économies nationales s'effondrent. Même une firme de génie industriel, Tecslult, parvient à s'emparer des postes camerounaises, lesquelles comportent un pôle financier en plus du service proprement postal¹⁵³. Qu'importe les compétences ? Tout semble à prendre pour qui entend se « développer ».

L'approche que se donne l'ACDI va de pair avec celle des autres instances gouvernementales, comme son trust « Exportation et développement Canada » qui vient de mobiliser 150 millions \$US avec la banque sud-africaine Rand Merchant Bank pour « aider ainsi les entreprises canadiennes déjà présentes en Afrique à y faire croître leurs affaires¹⁵⁴.

Dans ce contexte, et puisque la Banque mondiale elle-même, qui a servi de modèle à l'ACDI, est menacée de disparition tellement elle est critiquée¹⁵⁵, il va de soi qu'on remette ouvertement en cause l'existence même de l'ACDI, sous prétexte qu'elle nécessite « un coup de pied dans le cul », comme l'a illustré tout en finesse le sénateur Roméo Dallaire devant des universitaires montréalais¹⁵⁶. L'échec serait toutefois celui des seules idées et ne regarderait pas ceux qui les ont inlassablement trahis pendant des décennies. Il s'agirait désormais d'accentuer *l'efficacité managériale* du Canada

151 . Ibid., p. 26.

152 . Ibid.

153 . Alexandre T. DjumEu, « Économie Poste et Télécoms : Tecslult peut-il sauver... Campost ? », Yaoundé, Cameroun Link, 27 février 2007.

154 . EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA., « EDC crée un partenariat avec FirstRand Bank, de l'Afrique du Sud, et appuie ainsi un mécanisme de 1.50 M USD », Ottawa, communiqué, 8 mai 2007.

155 . Damien MI LLET et Eric TOUSSAINT, « Banque mondiale : l'heure de fermer boutique », Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde Belgique et Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde -France, communiqué, le 1^e mai 2007.

156 . Conférence de Roméo DA.LIAIRI : « Darfour : l'urgence d'intervenir ! », organisée par l'Institut d'études internationales (k Montréal et la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, Amnesty International, section canadienne francophone, et Save Darfur Canada, ii l'Université du Québec Montréal, le 16 mars 2007.

en Afrique. Un rapport sénatorial¹⁵⁷ que Dallaire a cosigné a précisément suggéré qu'à l'ACDI succède un obscur Bureau pour l'Afrique¹⁵⁸ qui se donnerait pour priorité d'aider certains pays méritants, qui s'adonnent par ailleurs à compter chez eux des sociétés canadiennes très actives¹⁵⁹.

Au nombre de ces pays méritants, on repère... le Nigeria, dont la réputation de pays corrompu jusqu'à la moelle n'est pourtant plus à faire. Au Nigeria, « des centaines de milliards de dollars issus des fonds du pétrole ont disparu du Trésor public depuis l'indépendance, en 1960¹⁶⁰ ». Les plus téméraires qui tentent de s'attaquer au problème, comme Nuhu Ribadu de la police anticorruption, voient leur carrière prendre soudainement un cours nouveau. Assigné à une nouvelle formation professionnelle par son employeur, Ribadu s'est retrouvé puni sur les bancs d'école pour avoir procédé à l'arrestation de James Ibori, un ancien gouverneur nigérian accusé d'avoir volé 85 millions \$US à l'État.

Mêmes les politistes modérés voient dans les présupposés économiques du rapport sénatorial une façon de « marginaliser l'État dans les pays en voie de développement » et dans sa proposition d'intégrer le personnel de l'ACDI au ministère des Affaires étrangères une volonté exclusive de « faire avancer les intérêts canadiens¹⁶¹ ». L'Afrique risquerait de s'enliser davantage dans la pauvreté si on persistait à l'« aider » encore ainsi.

¹⁵⁷ . Hugh SEGAL et Peter A. STOLLERY du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, Surmonter 40 ans d'échec: Nouvelle feuille de route pour l'Afrique subsaharienne, Ottawa, le Sénat, février 2007, <www.parl.gc.ca/39/1/parlbus/commbus/senate/com-f/fore-f/rep-if/rep-a-fri_feb07-f.pdf>.

¹⁵⁸ . Lire également sur ce « Bureau pour l'Afrique » un article d'un sénateur proche de Paul Martin et co-signataire du rapport, Dennis Dawson, « Coopération avec un continent oublié. Miser sur les leçons à tirer de nos échecs en Afrique », Montréal, Le Devoir, 5 mars 2007.

¹⁵⁹ . Hugh SEGAL et Peter A. STOLLERY du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, Surmonter 40 ans d'échec: Nouvelle feuille de route pour l'Afrique subsaharienne, op. cit.

¹⁶⁰ . Lydia Polgreen, « Nigeria Reassigns Top Corruption Fighter », The New York Times, 29 décembre 2007.

¹⁶¹ . Stephen BROWN, « Le rapport du Sénat sur l'aide canadienne en Afrique. Une analyse à rejeter ? », Ottawa, Le Multilatéral, juillet-août 2007, p. 1, 6-7.

GLOSE 5

La société civile canadienne que sont mes amis devenus ?

TOUTES CES COMPROMISSIONS NE FONT PAS pour autant des coopérants canadiens des fourbes. Mais des faire-valoir. L'ACDI instrumentalise les vaillants Canadiens qui œuvrent en des zones difficiles, forts, le plus souvent — on — des plus louables convictions... comme autant de figurants au service *de* sa stratégie de séduction. Ils sont en Afrique les « feuilles de vigne » de l'exploitation canadienne, largement financée elle aussi par l'ACDI. Nous contribuons donc au budget du Sénégal en éducation¹⁶² et quadrillons de moustiquaires quelques pays d'Afrique¹⁶³, pendant que les femmes de Manantali vomissent une eau devenue imbuvable et que le Congo oriental s'enlise dans la criminalité meurtrière.

C'est pour masquer cette réalité que l'agence fédérale ne ménage aucun effort pour faire connaître au monde entier, à commencer par les siens, les hauts faits d'armes de ses ressortissants à l'étranger. Les fascicules de l'ACDI intitulés « Les Canadiens contribuent à un monde meilleur » ne sauraient mieux témoigner de cette stratégie¹⁶⁴. Tout comme un nombre grandissant de reportages financés par elle dans *L'Itinéraire*, *Le Devoir* ou encore sous la forme d'une exposition photographique disposée dans des lieux cultu-

162 . Nafissatou SYLLA, « Projet d'appui au curriculum de l'éducation de base », Dakar, Sud Quotidien, 21 Novembre 2006.

163 . Tribune libre de Pamela WALDEN-LANDRY, « La distribution de moustiquaires : à fond de train pour la Croix-Rouge », Montréal, Le Devoir, 2 décembre 2006.

164 . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, « Les Canadiens contribuent à un monde meilleur », <<http://www.acdi-cida.gc.ca/CI-DAWEB/acdicida.nsf/Fr/j0S-3171680-SSK>>.

rels¹⁶⁵. Ces reportages manquent rarement de rendre nommément hommage à un programme particulier de l'agence canadienne.

Ce panégyrique est bien entendu comptabilisé au titre de l'aide au développement international par l'agence.

Ces reportages ont pour caractéristique commune de s'attarder davantage aux soins palliatifs que des Canadiens donnent ou financent auprès d'Africains qu'aux causes de tant de maux, dont d'autres Canadiens sont à l'origine par ailleurs. La complaisance dont ils font preuve est induite par deux programmes de communication de l'ACDI, intitulés « journalisme et développement » et « Médias de masse ». Les formulaires de candidature destinés aux journalistes ou organes de presse pour en bénéficier sont hautement tendancieux. Le foyer d'attention doit impérativement être ajusté à une échelle communautaire anecdotique, pour que ressortent des faits d'intérêt humain plutôt que des analyses géopolitiques. Dans le cas de « journalisme et développement », une seule rubrique, étrangement agglutinée sous le titre « Médias et démocratie, liberté de presse », semble permettre de forcer la note, mais contrairement à toutes les autres, elle ne contient aucun libellé qui permette de comprendre ce qu'il retourne de tant d'associations d'idées. Cette autocensure est une invitation faite aux candidats à se contenir à leur tour au moment d'oser quelques propositions¹⁶⁶.

Le résultat est éclatant. En tête de chaque article d'une série financée par l'ACDI en 2006, *Le Devoir* s'émouvait des maux qui accablent l'Afrique sans jamais tenter d'en donner la raison politique et économique. « Déforestation, désertification, explosion des villes et des bidonvilles, pollution de l'eau, et de l'air, autant de

¹⁶⁵ . Entre autres exemples, la chronique « Le tour du monde avec les ONG d'ici » de Martine LETARTE, financée par l'ACDI et le plus souvent sur l'ACDI, dont « Le Sénégal, Leader de la radio citoyenne », Montréal, L'Itinéraire, le 1^{er} août 2007, « Au Mali, la démocratie rajeunit », Montréal, L'Itinéraire, 1^{er} septembre 2007, « En faveur de politique d'achat responsable », Montréal, L'Itinéraire, 1^{er} octobre 2007, « Sénégal: Se battre contre la violence faite aux femmes », Montréal, L'Itinéraire, 15 octobre 2007, « Fondation Paul Gérin-Lajoie : Un coup de main aux écoles du Burkina Faso », Montréal, L'Itinéraire, 15 juin 2007, p. 8-9, « UAQOCI soutient les organismes de coopération internationale », Montréal, L'Itinéraire, 1^{er} février 2007, p. 8-9, ainsi que « Burkina Faso, Éviter l'épidémie du 'WH/SIDA en travaillant auprès des prostituées », L'Itinéraire, 1^{er} janvier 2007, p. 8-9; Monique DURAND, « De la soumission à l'initiative », Montréal, Le Devoir, 12 août 2005 ; Monique DURAND, « Rien ne se perd, tout se crée », Montréal, Le Devoir, 11 août 2006; ainsi que l'exposition de Jacques NADEAU et Cristinne MUSCHI de Pont Images Canada Asie, Faiseurs de paix, Maison de la culture Frontenac, décembre 2006 et janvier 2007.

¹⁶⁶ . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, journalisme et développement, Lignes directrices régissant la présentation de propositions, brochure, Gatineau, mars 2002; <<http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDA-WEB/acdicida.nsf/Fr/JUD-12184515j5W?OpenDocument>>.

fléaux qui menacent l'Afrique¹⁶⁷. » Le quotidien montréalais nous plongeait à ce moment-là dans les affres d'un accablement céleste. La pollution urbaine en Afrique était par exemple ramenée au seul mode de vie des Africains.

Ces Canadiens dépêchés partout où couve en marge une exploitation canadienne, comme les missionnaires jadis auprès des compagnies coloniales¹⁶⁸, ressortent donc grands de tous ces publireportages, sans que ces publicités trafiquées n'analysent ce qui cause le malheur de ces enfants, femmes et hommes que l'on pleure entre la poire et le fromage. Dans cette perspective subventionnée, la politique se dissipe dans les fadaises de la « gouvernance » ; il n'existe plus d'événements politiques en fonction desquels les sujets d'une histoire se déterminent, mais des figurants canadiens qui soutiennent des figurants africains, tous sans histoire et sans consistance. Comme ces femmes « qui n'ont jamais été aidées¹⁶⁹ », et qu'un membre d'Oxfam, monnayé par l'ACDI, nous présente comme si elles sortaient d'exactly nulle part.

Les fondations privées, le plus souvent financées par les sociétés présentes en Afrique, s'en tiennent au même rôle. « Plus de 1 000 élèves [maliens] se tenaient à l'entrée de l'école en scandant le mot "Ca-na-da !" et en agitant les mains¹⁷⁰. » La moindre « aide au développement » canadienne se veut un salaire consenti aux figurants jouant pour le Canada la scène qui flatte ici le sentiment national.

Puisque le journalisme consiste à mentir tout en respectant scrupuleusement les faits¹⁷¹, nul ne conteste ces réalisations occidentales pourtant bien réelles et louables, et en lesquelles se plaisent malheureusement trop souvent les coopérants sur le terrain, sincèrement convaincus de ne faire que le bien.

Pour les entreprises canadiennes, qui ont inféodé l'ACDI, il vaut mieux investir dans ces formes de camouflage que de payer réellement son dû à l'État et contribuer effectivement au bien public. Et

¹⁶⁷ . M.onique DURAND, « À l'avant-garde du combat écolo au quotidien », Montréal, *Le Devoir*, 8 août 2006.

¹⁶⁸ . Conférence de presse de José DE ECHAVE, en marge de la table ronde « Société et développement, La responsabilité sociale des entreprises », du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, Ottawa.

¹⁶⁹ . Monique DURAND, « Rien ne se perd, tout se crée », op. cit.

¹⁷⁰ . Maureen JOHNSON, « L'école de la vie », Montréal, *Via Destinations*, vol 4, n° 5, octobre 2007, p. 155.

¹⁷¹ . Mot d'esprit lumineux prononcé par Boubacar Boris :Diop, dans le documentaire : François WOUKOACHE. *Nous ne sommes plus morts*, Belgique, Production PBC Pictures, 2000.

elles auront tout le loisir de le faire tant que l'empathie facile du public canadien restera au goût du jour. « Cet engouement pour l'or malien s'explique en partie par le fait que les coûts d'exploitation au Mali sont exceptionnellement bas, particulièrement pour la mine de Morila où les coûts d'exploitation se situent entre 130 et 150 dollars l'once, alors que la moyenne mondiale est comprise entre 230 et 250 dollars¹⁷². »

À défaut d'enchaînements logiques pertinents, ceux qui paient de leur vie le prix réel de cette plus-value figurent aujourd'hui dans les publi-reportages que reprennent en marge des pages économiques des journaux qui ont eux-mêmes désappris à penser.

¹⁷² . Pascale HATCHER, « Mali : Réécrire le code minier ou redéfinir le rôle de l'État ? op.it.

Thèse 6

L'Ami de l'Afrique

Le Canada jouit sur le continent africain de la réputation d'« ami de l'Afrique », malgré l'appui inconditionnel du Canada envers ses sociétés privées, le mépris qu'il affiche quant aux institutions juridiques africaines (au moins lésothanes et tanzaniennes), son incompréhension feinte quant aux allégations de corruption ou de crimes économiques le regardant, le passage de ses anciens premiers ministres au service des sociétés canadiennes dévastatrices, la transformation progressive de l'ACDI en un fonds d'investissement pour ces sociétés et en une fondation charismatique pour les victimes de ces mêmes sociétés, la faiblesse de ses mesures pour rendre accessibles les médicaments génériques contre le Sida en Afrique ou les dérapages verbaux de Canadiens sur la scène diplomatique.

Le Canada doit le caractère résistant de cette bonne réputation à des mesures politiques qui ont toutes l'apparence de la compassion et de l'apitoiement, alors qu'elles restent les versants positifs de la condescendance et du mépris. La carte diplomatique maîtresse du Canada a pour nom la « sécurité humaine » et la « gouvernance » prônées par l'ambassadeur canadien à l'ONU, le programme du NEPAD (Nouveau programme économique pour le développement de l'Afrique) ainsi que l'investissement privé. Mais toutes ces solutions sont doublement préjudiciables à l'Afrique, d'une part parce qu'elles contribuent à l'enfoncer dans un rapport de dépendance qui s'officialise à travers diverses machinations juridiques, d'autre part parce que se présentant comme une issue, cette batterie d'arguments idéologiques obstrue en Afrique la pensée critique, qu'elle dépolitise au passage de façon radicale, et empêche l'ouverture de délibérations franches sur les causes historiques et politiques de

l'actuelle dépossession du continent. La « sécurité humaine », le NEPAD et la politique péremptoire de l'entrepreneuriat, entre autres crécelles idéologiques, légitiment une *occupation* politique de l'Afrique, tant au sens de l'espace plein des ressources dont regorge le continent que de l'aire symbolique nécessaire à la pensée critique. Malgré son attachement déclaré à la culture, l'Organisation internationale de la Francophonie n'a pas su, pour sa part, instaurer de liens logiques pertinents entre la culture et l'économie. On cherche aussi en vain, dans la position québécoise, les traces de la pensée d'Albert Memmi qui avait jadis inspiré les chantres de sa propre émancipation. Les représentants québécois au sein de la Francophonie contresignent plutôt les thèses économiques les plus rétrogrades quant à l'Afrique, tout en cautionnant la présence en son sein de nombreux dictateurs africains soutenus par Paris. Les souverainistes québécois n'ont guère offert mieux, sur la scène diplomatique internationale, que la *réplique* au pouvoir fédéral canadien.

GLOSE 1

Le Canada à l'ONU : dévotement conceptuel autour de la « sécurité humaine »

LE CANADA N'A MÉNAGÉ AUCUN EFFORT DIPLOMATIQUE pour faire valoir à l'échelle mondiale, comme approche diplomatique adaptée à l'après-guerre froide, la notion de « sécurité humaine ». Le concept pauvre de « gouvernance » est venu ensuite appuyer l'expression.

Dans les années 1990, Lloyd Axworthy, qui représentait le Canada à l'un des sièges non permanents du conseil de sécurité de l'ONU avant de devenir ministre canadien des Affaires étrangères en 1996, milite pour ce concept de « sécurité humaine » en lieu et place de celui de « développement » qui régnait jusqu'alors. La Norvège et le Japon l'épaulent.

Ce faisant, l'intéressé s'inspire de réflexions entretenues dans les années 1970 au sein du Programme des Nations unies sur le développement (PNUD), consacré au suivi du développement dans les pays du tiers-monde. Des économistes menés par le Nobel indien Amartya Sen¹ et le Pakistanais Mahbub Ul Haq² avaient alors fondé la notion de « développement humain ». On les reconnaissait comme ces « non alignés » qui tentent de définir une forme nouvelle de développement et de désendettement du Sud, entre les modèles irrecevables du capitalisme libéral et du socialisme bureaucratique. Des membres de l'intelligentsia onusienne, Kofi Annan par exemple, participaient aux échanges.

Leur approche humaniste de la sécurité conviendra au modèle libéral lorsque ses partisans se découvriront tout-puissants au len-

1 . Amartya SEN, *Development as freedom*, Oxford, Oxford University Press, 1999.

2 . Mahbub UL HAQ, *Reflections on Human Development*, Oxford Press, 1995.

demain de la guerre froide. Un tel programme politique de « stabilisation », de « stabilité » et de « sécurité » s'impose jusqu'au cœur des centres de réflexion dédiés à une critique des structures et des rapports économiques par où passe la domination.

Mais on parle désormais de « sécurité humaine » ; la notion fait son entrée dans le rapport annuel du PNUD de 1994³. Le succès à venir de la notion n'a d'égal que les déformations dont elle fera l'objet par rapport à la perspective l'ayant fait naître. Il s'agit d'abdiquer devant le libre marché, en cherchant à établir à l'intérieur de celui-ci quelques garanties éthiques tout à fait formelles. Cette conception marque un net recul par rapport aux attendus qu'impliquaient les projets antérieurs de « développement ».

La réflexion sur le développement se vide de son sens au fur et à mesure qu'Axworthy défend cette « sécurité humaine » au conseil de sécurité de l'ONU. Bien que fort peu démocratique, ce dernier dispose d'une véritable souveraineté, c'est-à-dire d'une aptitude à intervenir de façon décisive dans les affaires historiques du monde. Ainsi, lorsque le conseil de sécurité adopte dans ses déclarations et ses publications les considérations d'Axworthy sur la « sécurité humaine », le concept reçoit pour ainsi dire une promotion, puisque le PNUD, où il se trouvait jusque-là confiné, reste une instance de troisième ordre, soumise elle-même au conseil économique et social de l'ONU.

Dans la version d'Axworthy, devenue celle du conseil de sécurité de l'ONU au tournant des années 1990-2000, le concept perd tout mordant. Il résume une approche voulant que l'État ne soit plus le principal garant de la sécurité de ses citoyens, mais que le soit également un conglomerat d'institutions privées, allant de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui s'accordent de fait un droit de regard sur les activités des gouvernements, jusqu'à une pléthore d'organisations « non gouvernementales » émergeant de la « société civile », laquelle est souvent largement financée par les États du Nord et représente des intérêts de tout acabit, par exemple des lobbies d'armement.

Ainsi, plutôt que de mettre sous pression les États corrompus et les dictatures responsables de crimes massifs, comme on l'a fait contre l'Afrique du Sud dans les années 1980 et 1990, on préfère maintenir les États tels quels, et les diluer dans un ensemble d'institutions et de représentations dispersées. L'État n'est donc plus l'ac-

³ . UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM, « New Dimensions of Human Security », Human Development Report 1994, Oxford University Press, 1994.

teur principal de la vie politique, et l'encadrement institué qui le relève se résume à un droit d'ingérence de la part du plus fort, promu cette fois par un autre « penseur » du développement qu'est le Français Bernard Kouchner, actuel ministre des Affaires étrangères de son pays dans un gouvernement libéral.

C'est dans ces années-là que Wolfgang Sachs prononce l'acte de décès de ce pour quoi toute une génération s'était mobilisée. « L'idée de développement a déjà été un monument qui soulevait l'enthousiasme international. Aujourd'hui, l'édifice s'effrite et menace de s'écrouler ne contient plus rien parce que ses contours sont flous ; elle est tenace parce qu'elle peut s'implanter n'importe où⁴. »

Une « gouvernance » mondiale

Il s'en est suivi un discours désarmant sur un concept afférent à celui de « sécurité humaine » la « gouvernance » ou, mieux, « la bonne gouvernance ». Celle-ci consiste à archiver au chapitre des vieilleries idéologiques *les* politiques globales voire *la* politique elle-même, au profit d'une approche managériale centrée essentiellement sur des projets concrets. En forçant la présence de différents acteurs sociaux — l'État, les ONG ; internationales, les bailleurs de fonds étrangers, les instances de « développement », la « société civile »... — et en prescrivant des normes de délibération et de prises de décision relatives à ces *projets* — par exemple la construction d'un barrage, de routes, d'une école —, la politique se voit court-circuitée dans son moment initial et fondamental, pour se trouver enfermée dans des discussions logistiques sur un mode préétabli.

Ces prémisses, jamais discutées ni disputées, répondent des critères libéraux de l'Occident : le droit à la propriété, la capitalisation de celle-ci, la personne comme entité en soi. La doctrine Axworthy naturalise le droit du libéralisme économique à l'échelle du monde, et en fait un programme qui répond du vocable de « sécurité humaine ». Ainsi traitées, ces prémisses se résument en trois points : la sécurité qu'il est requis d'assurer n'est pas celle des peuples mais des individus ; cette sécurité est garantie par un ensemble d'acteurs « privés » allant des bailleurs de fonds aux sociétés étrangères, en passant par les organisations « non gouvernementales » et éventuellement les gouvernements ; enfin, ce contre quoi il faut garantir la sécurité ne relève plus des effets structurels des inégalités, du

⁴ . Wolfgang SAC, FIS, Des ruines du développement, M. ontréal, Écosociété, 1996, p. 21-22.

sous-développement ou encore de l'exploitation de puissances étrangères, mais de « la » violence comme imagerie abstraite. En ce sens, le Canada a fait de la consolidation de l'armée sa priorité exclusive au Congo oriental, sans jamais analyser les causes de la crise qui secoue le pays, compromettantes pour lui⁵.

Sur ces trois points, la doctrine Axworthy trahit la notion de « sécurité humaine » telle que le PNUD l'avait développée. Celle-ci consistait plutôt jadis à garantir aux collectivités les leviers nécessaires à un essor vécu en commun ; cette sécurité était garantie par un État sur lequel les collectivités étaient censées avoir prise ; cette sécurité s'enquêrait enfin des causes économiques du sous-développement. Donc, la violence civile apparaissait non comme une cause du sous-développement ou comme un mal abstrait et absurde, mais comme une de ses conséquences.

Ainsi, en sortant de son chapeau ce lapin méconnaissable, Axworthy s'est trouvé à consolider les contingences qui éloignent les Africains de modalités d'organisation constructives :

- En insistant sur la sécurité de l'individu plutôt que sur celle des collectivités, on contribue à faire encore davantage de chacun un loup pour chacun, sans pour autant raisonner les structures fécondes d'un *vivre ensemble*.
- En dépêchant les acteurs sociaux dans de multiples forums au sujet de projets particuliers, on accroît encore plus l'imputabilité des acteurs.
- En faisant de « la violence » elle-même l'ennemi, on s'interdit de réfléchir sur les causes exactes de cette violence, et notamment sur ce qu'il en est, quant aux impacts sociaux, de décennies d'exploitation et d'avilissement coloniaux d'abord, et ensuite de pillage et de subordination juridique autour de la « dette ».

La géopolitique mondiale se conçoit alors comme un monde où les Occidentaux s'embastillent dans une aire sécuritaire jalousement conservée, contre un ailleurs confiné à « la » violence, qu'il faut tant bien que mal chercher à pacifier. Il devient, selon cette logique, absurdement difficile pour les Africains d'obtenir des visas pour accéder au Canada, ce même quand c'est l'ACDI qui finance leur présence à un colloque international⁶, ou que les invitent les

5 . MBELU, « Colette Braeckman constate que les Congolais ne cachent pas leur déception », Kinshasa, Le Congolité, 3 juillet 2007.

6 . Bonnie CAMPBELL, « Mot d'ouverture », colloque « Gouvernance et secteur minier : le défi congolais », Université du Québec à Montréal, les 30 et 31 mars 2006.

organisateurs d'un festival international de théâtre⁷, d'une compétition sportive⁸ ou d'un congrès d'investisseurs⁹, tous subventionnés par le gouvernement fédéral.

Juge et partie, l'Occident — le Canada en tête — s'est donné les concepts qu'il lui fallait pour faire en sorte qu'on n'aille jamais le découvrir, lui, du côté des problèmes, et non de la solution. Les « acteurs indépendants » et autres autorités morales qui agiront sur le terrain conformément à ce programme se révéleront bien entendu des hommes du Nord, qui savent très bien en imposer.

Ainsi, en vertu de la « sécurité humaine » et du fantasme de *gouvernance* qui est apparu après coup, un nouveau problème surgit : on court-circuite toutes les instances publiques, pour créer autant d'instances *ad hoc* qu'il y a de problèmes ou de projets. On ne parle pas davantage de redistribution ou de maîtrise des moyens techniques. L'individu devient un simple corps à gérer et à protéger — la sécurité n'est plus sociale, culturelle ou économique, elle se comprend désormais comme « publique » seulement au sens des places publiques pacifiées où l'on n'entend plus une mouche voler.

Ironie du sort, l'ONU elle-même s'est vue couper l'herbe sous le pied, lorsqu'elle a entrepris de régler la question des mines antipersonnel. Plutôt que de poursuivre les pourparlers sur cette question sous son égide, Axworthy a préféré inviter à Ottawa, en 1997, les intervenants des différentes sphères qu'il jugeait légitimes, par exemple des lobbies dans l'armement se présentant sous le couvert d'une honnête ONG, pour aboutir, au terme de ce forum particulier à un traité faisant force de loi sur la question. Ledit Traité d'Ottawa s'est révélé bien plus faible que ce que l'on cherchait à établir dans l'enceinte de l'ONU à New York.

Il s'agit donc d'une dépolitisation concertée. Il n'y a plus de société, mais une addition d'individus dont on promeut artificiellement la cohésion et la légitimité. À terme, c'est la souveraineté politique au sens traditionnel qui devient caduque, puisque les décisions publiques relèvent désormais de forums internationaux opaques plutôt que de structures connues.

Ainsi, l'ACDI ne fait plus de développement mais participe à une « lutte contre la violence » tout à fait sortie de son contexte.

7 . Dorcy Ingeli. RUGAMBA, « Y a-t-il un bouclier anti-métèques au-dessus du Canada ? », Montréal, La Presse, page "Forum", 7 juin 2001, p. A12.

8 . « Le Canada refuse des visas à 235 supporters gambiens », Afrique en ligne, 28 juin 2007.

9 . Gerba MALAM, « La difficulté d'avoir un visa pour le Nord », Montréal, Afrique Expansion Mag, n° 24, 2005, p. 5.

L'individu faisant l'objet de toutes les attentions, on prétend éradiquer la violence si l'on confisque des couteaux. L'univers devient une vaste zone de contrôle d'aéroports, de gares, de squares, de marchés publics. Les projets triés sur le volet ne consistent nullement en une lecture globale du développement.

Le Canada a développé toute une expertise en ce sens. Puisque les départements de sciences politiques et les centres d'études et de recherches internationales des universités canadiennes ne voient plus en l'intellectuel qu'un conseiller du Prince, l'Université de la Colombie-Britannique a fait grand cas de ce concept dans ses officines, avec l'appui financier du gouvernement canadien lui-même ainsi que du conseil de sécurité de l'ONU. Lloyd Axworthy promet lui-même aujourd'hui l'idée de « sécurité humaine » au Liu Institute for Global Issues, à l'Université de la Colombie-Britannique, comme professeur honoraire¹⁰.

La « sécurité humaine » peut ainsi se targuer de lettres de noblesse tout en fonctionnant telle une moulinette du traitement de la paix, qui prévoit : d'abord le droit d'ingérence, puis la confiscation, de l'État, l'atomisation des composantes de la société en individus dont il faut préserver les corps, l'interposition « providentielle » de firmes et d'industries étrangères, l'encadrement juridique au nom de la « gouvernance » des dites sociétés (notamment au chapitre du droit illimité à la propriété privée) et enfin l'instauration de programmes de transparence qui permettent aux sociétés étrangères ainsi mises en place de profiter de toutes les largesses du système, sans devoir déboursier trop de frais de corruption auprès des élites locales. La « lutte » contre une « corruption » présentée tel un phénomène intrinsèquement africain, vient éventuellement justifier cette ingérence, et ce dans des années où le gouvernement du Canada se voyait renversé à cause de malversations avec des agences de publicité¹¹, où l'homme d'affaires canadien Nasir Ibrahim Ali cherchait à corrompre, moyennant un versement de 2 millions \$US, l'ancien président kenyan Daniel arap Moi¹² et où le directeur de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, se voyait contraint à la

¹⁰ . Liu INSTITUTE FOR GLOBAL ISSUES, <<http://www.ligi.ubc.ca>>.

¹¹ . Entre autres sources, Jacques KEABLE, *Le Dossier noir des commandites. L'industrie de l'unité nationale contre la démocratie québécoise*, Montréal, Lanctôt éditeur, 2004.

¹² . « Kenyan corruption case sets important odious debt precedent n bribery cases », Probe International, le 12 décembre 2006, <www.odiousdebt.org/odiousdebts/odo_news.cfm?News JD,2792>.

démision après avoir fait preuve de favoritisme dans la nomination de son personnel¹³.

Selon la rhétorique officielle d'Axworthy, la « gouvernance » se présente comme un moyen d'arriver à la « sécurité humaine », alors que, dans la réalité, l'équation stratégique est tout autre — il s'agit pour l'Occident d'imposer cette *sécurité humaine* (l'atomisation des individus africains en corps épars, l'élimination de l'État et de toute instance publique, la pacification armée et musclée) pour arriver à la *gouvernance* (le droit illimité à la propriété, l'encadrement juridique et politique permettant l'activité des entreprises étrangères et les profits).

Toute velléité politique est muselée dans une telle économie discursive. La gestion par les normes se fait sous l'impulsion d'acteurs non redevables des communautés. Seul existe le projet qui semble s'imposer là par nature.

Historiquement, la gouvernance est apparue dans des municipalités où, autour d'un projet très pratique, par exemple la construction d'une école, on réunissait des acteurs censés contribuer à sa réalisation, allant des constructeurs aux parents d'élèves, en passant par les élus locaux et les résidents du quartier. Mais lorsque ce type de manœuvre confisque à la politique ses droits, il n'y a plus d'instance pour statuer et disserter sur les orientations globales de la société. Le *gouvernant* de la *gouvernance* n'est plus qu'un gestionnaire.

On observe donc un déficit d'État et une évacuation de la politique au profit de la gestion par les normes. La gestion par projet nous plonge dans une situation permanente de sous-traitance des problèmes et non d'un traitement politique (le ceux-ci. Cette logique trouve un aboutissement dans la « responsabilité de protéger », une nouvelle doctrine d'intervention de l'ONU que Lloyd Axworthy, à nouveau, lance en 2000, en engageant dans l'aventure le ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international¹⁴ On réduit alors l'histoire africaine à un chaos global qu'il reviendrait aux Blancs civilisés de pacifier.

Dans les sites à feu et à sang, abandonnés par les groupes humanitaires les plus endurcis, on retrouve pourtant, pour toute « sécuri-

¹³ . Patricia ADAMS, « Graft fights back World Bank staff are determined to oust Paul Wolfowitz, because his campaign against corruption threatens their overpaid jobs », Toronto, National Post, 9 mai 2007.

¹⁴ . LA COMMISSION INTERNATIONALE DE L'INTERVENTION ET DE LA SOUVERAINÉTÉ DES ÉTATS (CIISE), La responsabilité de protéger. Rapport de la commission, 2001., <<http://www.iciss.ca/report-ftasp>>.

té humaine », la terreur que sèment la canadienne AMFI et consort au Congo (thèse 3).

Ce nouveau visage du colonialisme — gérer la paix — s'inspire largement d'approches économiques et favorise toujours en dernière instance les tenants de la souveraineté offshore, c'est-à-dire ceux qui pourront, dans le contexte de conflits, se payer des mercenaires, renverser les États, soutenir les dictateurs, refouler les journalistes, imposer la terreur, transporter des marchandises via des ports francs, engranger des profits occultes et effectuer des transactions et des placements secrets qu'une chambre internationale de compensation consignera à la manière d'un notaire. En ce sens, un rapport de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économique), puissante institution réunissant les « pays développés » et visant à la promotion de l'économie de marché dans le monde, concluait elle-même en 2002 au sujet des activités des multinationales dans les zones de conflits : « De graves inquiétudes se sont fait jour. Les activités des entreprises les ont amenées à être à la lisière de violations des droits de l'Homme (certaines avérées, d'autres présumées seulement). Elles ont versé des milliards de dollars us de revenu à des régimes corrompus et, en signant des accords de confidentialité avec ces régimes, elles ont parfois paru cautionner tacitement des actes répréhensibles. Sans parler des souffrances infligées à la population auxquelles les entreprises peuvent avoir participé indirectement, leur attitude est une source de problèmes pour la politique internationale¹⁵... »

Ces organisations non gouvernementales que le gouvernement finance

Aussi libre et libéral qu'apparaisse le processus, il reste que les organisations « non gouvernementales » (ONG), très souvent financées par des instances publiques, et ce, considérablement, en fonction d'un mandat et d'objectifs conditionnels, sont tenues (le militer ouvertement pour la « sécurité humaine » et de ne pas faire, donc, de politique autrement.

C'est le cas de Partenariat Afrique-Canada (PAC), une ONG qui est chargée de surveiller le trafic de diamants issus de régions en guerre (la « sécurité » hypostatique contre la non. moins hypostatique « violence »). PAC est un produit de la *gouvernance*. Antici-

¹⁵ . DIREcTioN DES AFFAIRES FINANCIÈRES, FISCALES ET DES ENTREPRISES, Les entreprises multinationales dans des situations de conflits violents et de violations généralisées des droits de l'homme, Document de travail sur l'investissement international, n° 2002/1, mai 2002.

pant une campagne pour le boycott des diamants, les sociétés privées qui avaient bien trop à perdre « se sont réunies et, suivant les règles de la gouvernance, ont invité la société civile à discuter pour éviter qu'une fronde publique nuise à leur marché¹⁶ ». Les ONG y ont vu une victoire.

Est donc né le « Processus de Kimberley », une entente volontaire entre pays producteurs, exportateurs ou importateurs de diamants, pour certifier les lots en circulation de façon à repérer les diamants qui servent à financer les guerres. Cette certification créant en quelque sorte un *diamant équitable* a été à la fois applaudie pour son efficacité relative¹⁷ et décrié pour ses évidentes largesses¹⁸. Le Processus de Kimberley a pour principale lacune de blanchir les États ou sociétés qui parviennent à contourner cette certification, tout en continuant de marchander des diamants de guerre. Les principaux fournisseurs mondiaux, dont l'incontournable De Beers¹⁹, peuvent désormais se targuer ouvertement de vendre au détail des diamants *propres*, voire en majorer encore davantage le prix, au demeurant factice.

Un des principaux architectes de cette structure, Jan Smillie de Partenariat Afrique-Canada, l'a lui-même dénigrée : les ONG qui « préconisaient une surveillance périodique, crédible et indépendante de tous les systèmes nationaux de contrôle des diamants bruts²⁰ » se sont heurtées aux représentants gouvernementaux, qui ont pour leur part préconisé, bravant le ridicule, l'adhésion volontaire des pays visés aux modalités de contrôle et à l'application de ces dernières par leurs propres soins. Le Canada n'accepte même plus, aujourd'hui, de financer correctement ce mécanisme qu'il a instauré²¹.

¹⁶ . Dorothée GIZENGA NGOLO, en entrevue avec nous le 22 janvier 2007.

¹⁷ . Notamment BOLYA, Afrique, Le maillon faible, op. cit., p. 179 et suiv. et Matthew HART, Diamant. Voyage au cœur d'une obsession, Traduit de l'anglais (Canada) par Lori SAINT-MARTIN et Paul GAGNÉ, Montréal, Leméac, Paris, Actes Sud, 2003 [2001], p. 225 et suiv.

¹⁸ . John KOH, « The Kimberley Process : Has It Stopped the Conflict Diamond Trade ? », EDGE term paper, automne 2003, de même que AMNESTY INTERNATIONAL, Kimberley Process An Amnesty International Position Paper Recommendations to the Kimberley Process (KP) participants in order to effectively strengthen the Kimberley Process Certification Scheme (KPCS), 21 juin 2006.

¹⁹ . Matthew HART, Diamant, op. cit., p. 230.

²⁰ . Ian SMILLIE, Le Processus de Kimberley, Ottawa, Partenariat Afrique-Canada, International Peace Information Service, Network Movement for justice and Development, document hors-série n° 5, 2002, p. 4.

²¹ . « Diamant : l'industrie canadienne serait pénalisée », Ottawa, La Presse canadienne, Montréal, Les Affaires, 4 juin 2007,

Partenariat Afrique-Canada est lui-même financé par le gouvernement canadien, bien que l'ACDI lui ait récemment coupé en partie les vivres. Confiné à la question du transport des diamants, il n'est plus question pour lui d'aborder l'enjeu global des pays en guerre ou ridée d'un boycott des diamants en Occident, dont on sait à quel point le cours est forcé. « On ne nous donne pas des fonds pour faire des campagnes anticommerciales », explique Dorothée Gizenga Ngolo de PAC²². Puis d'ajouter : « Nous militons pour la sécurité humaine. » L'argument est syllogistique : les diamants font vivre des régions entières d'Afrique, pour nous assurer la sécurité de cette dernière, on ne saurait les boycotter. Le concept de « sécurité humaine », conditionnel au financement des ONG amenées à se prononcer dans des forums thématiques étroits, conduit les gens les plus sincèrement dévoués à la cause des pays du Sud à prendre fait et cause pour les modalités globales d'un système économique que plus personne n'arrive à questionner.

Considérant ce facteur, le juriste Jean-Paul Mopo Kobanda, en regrettant que le Processus de Kimberley ne soit pas plus cohérent, propose par exemple qu'on astreigne les sociétés diamantaires à traiter sur place leurs pierres afin de générer de l'emploi. Il montre là *a contrario* combien la culture de la « gouvernance » force la restriction mentale²³.

22 . En entrevue avec nous le 22 janvier 2007.

23 . Jean-Paul Mono KOBANDA, Les Crimes économiques dans les Grands

GLOSE 2

Un processus d'intervention qui permet d'agir pour son intérêt personnel...

LES HABITUDES RHÉTORIQUES DE NOTRE CIVILISATION consistent à parler le plus de ce que l'on fait le moins — dans les mots du polémiste Eric Hazan : « Prétendre avoir ce qu'on n'a pas, se féliciter le plus pour ce qu'on sait posséder le moins²⁴. »

Pour François-Xavier Verschave, l'Aide publique au développement (APD) dont on parle tant n'existe pas en France : « L'APD n'existe pas. L'APD, qu'est-ce que c'est ? Ce ne sont pas des dépenses engagées dans la perspective de faire du développement, de lutter contre la pauvreté, ce sont un certain nombre de chiffres qui sont collectés six mois, huit mois ou un an plus tard dans un petit bureau du ministère des Finances, où l'on rassemble toutes les dépenses qui ont été faites en direction des pays du Sud²⁵. »

Cet état d'esprit correspond à toute déclaration de générosité que l'Occident rejoue sporadiquement auprès d'une Afrique nécessairement incrédule. Ces bons sentiments ont aujourd'hui pour entête le NEPAD, les « Objectifs du millénaire pour le développement » ou encore « la Commission pour l'Afrique ».

Le psittacisme philanthropique des Occidentaux s'affirme avec des visées toujours plus tranchantes, une audace toujours plus chiffrée et des sourires toujours plus *winner*. On connaît déjà la fin, c'est-à-dire le recommencement déjà attendu d'une énième grand-messe sur l'Afrique, lorsqu'à peu près tous les acteurs politiques de la précédente génération seront renouvelés, et que les objectifs qu'on avait précédemment gravés dans le marbre seront complètement oubliés.

²⁴ . Lacs africains, op. cit., p. 145.

²⁵ . Eric HAZAN, LQR., La propagande du quotidien, Paris, Éditions Raisons d'Agir, 2006, p. 44-45.

Celui qui fut ambassadeur canadien à l'ONU et ex-directeur exécutif adjoint à l'Unicef, Stephen Lewis, le confirme dans *Contre la montre*²⁶, quant à l'enjeu de la gratuité scolaire. Les déclarations d'intention de l'Occident pour rendre l'école primaire accessible et gratuite en Afrique se sont multipliées pour voiler le fait d'une insensibilité totale au phénomène. Une campagne de l'Unicef visant l'abolition des droits de scolarité dans tout le continent, les Objectifs du millénaire pour le développement, le Forum pour le développement de l'Afrique et « au moins cinq autres déclarations internationales adoptées depuis 2000²⁷ » allant dans le même sens n'y ont absolument rien changé. Parce que ce rituel dure depuis mémoire d'homme. « À 21 reprises au cours des 70 dernières années, à commencer par la Conférence internationale de l'éducation en 1934, la communauté internationale a fait de l'éducation primaire un droit universel²⁸. »

Stephen Lewis est un diplomate qui a sincèrement souhaité faire avancer certains dossiers. Ne bénéficiant d'aucun appui ministériel à Ottawa²⁹ et se voyant cerné de l'intérieur, il relate la facilité avec laquelle les instances de l'ONU trahissent à huis clos leurs engagements publics « Il arrive qu'un diplomate turbulent attaque le secrétariat [de l'Unicef] de front, mais ce dernier, rompu à l'art de brouiller les pistes, désamorce habilement les crises. Il m'est arrivé je ne sais combien de fois de brûler d'envie de poser une ou deux questions subversives à seule fin de déclencher une véritable discussion. Je ne me suis jamais résolu à le faire. Trop risqué. L'objectif, c'était d'en finir le plus rapidement possible avec ces réunions embêtantes³⁰. »

Pis, de nombreux pays garantissaient plus ou moins cette gratuité scolaire avant que le FMI et la Banque mondiale ne leur imposent de démanteler complètement ce service public. Cette mesure aura donc été présentée sans scrupule par les pays occidentaux telle une grande avancée, alors qu'elle se veut en réalité comme une forme de réparation. Il en va ainsi dans l'éducation comme dans tous les domaines à propos desquels l'Occident multiplie les déclarations de bonnes intentions.

26 . François-Xavier VERSCHAVE, cité in Agir ici et Survie, *L'Afrique à Biarritz*, Mise en examen de la politique française, Paris, Karthala, 1.995, p. 38-39, Stephen LEWIS, *Contre la montre*, *Combattre le sida en Afrique*, Montréal, Leméac, 2006.

27 . Ibid., p. 95.

28 . Ibid., p. 95.

29 . Ibid., p. 1.33.

30 . Ibid., p. 99-100.

Droit d'ingérence

Quand sonne l'heure des professions de foi, et que celles-ci sont plus embarrassantes que d'ordinaire, c'est le Canada que les puissances internationales dépêchent à l'avant-scène. Dans la distribution diplomatique, ce Canada occupe l'emploi du *bon gars*, celui dont la bienveillance est désarmante. La réputation de pays pacifiste que celui-ci a usurpée, de même que l'absence d'antécédents coloniaux à son dossier, rejaillit sur des puissances politiques plus ouvertement compromises par ailleurs dans des entreprises de domination. Le Canada permet ainsi à l'ensemble de sortir grandi de l'exercice.

« Les Canadiens se rappellent sans doute que c'est Lester B. Pearson qui, en 1969, après avoir été premier ministre, a négocié avec d'autres gouvernements occidentaux le chiffre de 0,7 % du PNB comme niveau légitime de l'aide étrangère des pays industrialisés. Comble d'ironie, on constate avec gêne qu'aucun des pays du G-7, le Canada y compris, ne se rapproche de la cible³¹. » Seuls le font une poignée de pays, scandinaves pour la plupart. « Dans le reste du monde, chacun tient pour le comble de l'hypocrisie le fait de proposer une politique tout en voulant s'y soustraire³². » Mais le reste du monde profite de cette hypocrisie. Le refus du Canada de réaliser pour lui-même la recommandation internationale qu'il a parrainée est apparu sous une forme d'autant plus grotesque que le gouvernement fédéral engrange des surplus budgétaires depuis bon nombre d'années maintenant.

Ce n'est pas seulement à tort toutefois que le Canada se voit attribuer la candeur qu'on lui prête. Dans la même veine, en juillet 2004, le Canada avait soutenu auprès d'un club de pays dits de centre-gauche une motion visant à défendre le principe controversé du « droit d'ingérence » dans des pays menacés de crise. Porte-parole de la recommandation, et tâchant manifestement de mentir, l'ancien premier ministre canadien Jean Chrétien y était cependant allé d'une déclaration si éloquente qu'elle en devenait compromettante pour tous : « Nous devons mettre en place un processus d'intervention qui nous permettra d'agir sans qu'on nous accuse de le faire pour notre intérêt personnel³³. » Traduire : nous agissons pour

³¹ . Ibid., p. 43,

³² . Ibid., p. 49,

³³ . Kevin WARD, « Chrétien veut un organisme international pour protéger les droits humains », La Presse Canadienne, 13 juillet 2003, cité in Alain. DENEULT, Paul Martin et compagnies, op. cit., chapitre 50, p. 89-90,

notre intérêt personnel, mais mettons en place un dispositif d'intervention qui nous permettra de le faire sans qu'on nous en accuse.

Il en a été de même pour ce « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » (NEPAD). Le Canada en a porté l'initiative à l'occasion du Sommet du G-8 qu'il a présidé à Kanaski, en 2002. L'année précédente, le G-8 s'était déclaré en faveur de l'élaboration de ce plan de 64 milliards \$US. Le premier ministre canadien Jean Chrétien a même fait précéder le Sommet d'une tournée diplomatique en Afrique, durant laquelle il a présenté les grandes lignes du projet. Il a ainsi hérité du sobriquet d'« ami de l'Afrique ».

Chrétien a alors mis en place un processus d'intervention qui lui permet d'agir sans qu'on l'accuse de le faire pour son intérêt personnel. L'amitié étant affaire de fidélité, il a cultivé ses bonnes relations en Afrique partout où des intérêts canadiens le commandaient, même après avoir quitté ses fonctions. Le quotidien libéral *La Presse* rapportait en 2004 : « Après son passage à Londres, l'ancien premier ministre entreprend une tournée africaine qui le mènera au Niger, au Nigeria et en Gambie. M. Chrétien utilisera sa réputation d'ami de l'Afrique pour faire du lobbying au nom de compagnies pétrolières canadiennes. Au Niger, il rencontrera le président Mamadou Tandja pour faire des représentations au nom de TG World Energy Corp., petite compagnie pétrolière de Calgary qui tente de se sortir d'un différend avec le gouvernement de ce pays à propos d'une concession pétrolière. Au Nigeria, M. Chrétien rencontrera son ami, le président Obasanjo. Il visitera ensuite le dictateur gambien Yahya Jammeh, qui l'avait invité lors du sommet du Commonwealth, pour discuter de pétrole au nom de compagnies canadiennes³⁴. »

Gilles Toupin, auteur de l'article pour l'un des quotidiens de Paul Desmarais, n'a pas cherché à savoir de quelle nature sont les différents litiges et ne tient pas à rappeler les faits qui font de Jammeh le « dictateur » avec qui Chrétien a lié le plus naturellement du monde des relations d'amitié au nom du Canada. Ces intérêts, notwithstanding les beaux discours, les officiels du Canada les représentent avant, pendant et après leur carrière politique (Jean Chrétien a par exemple déjà ouvertement milité pour le « congé fiscal » d'une

³⁴ Gilles TburIN, « Discours à Londres devant la Commonwealth. Foundation, Chrétien décoche mine de rien des flèches contre Martin », Montréal, La Presse, 30 mars 2004.

pétrolière canadienne aux États-Unis alors qu'il était premier ministre³⁵).

Le scribe n'a pas davantage cherché à comprendre en quoi consiste l'exploitation pétrolière au Nigeria. Il était pourtant possible de mentionner que dans le cadre de ces chantiers, ayant cours essentiellement dans le Delta du Niger, « le pétrole se déverse dans la rivière, détruisant la faune et la flore naturelles et empoisonnant la chaîne alimentaire dont dépendent 27 millions de Nigériens³⁶ ». Un documentaire qu'a réalisé Yorgo Avgeropoulos sur la question a des airs d'apocalypse³⁷. La corruption gangrène la vie publique tandis que l'armée d'État agresse les civils déjà victimes de l'exploitation. Le tout prend des allures de guerre civile. Des militants écologistes menés par Ken Saro-Wiwa ont été condamnés à mort en 1995, au terme d'un procès bidon, pour s'être opposés ouvertement à cette exploitation³⁸. « Malgré d'importantes recettes pétrolières --des centaines de milliards de dollars —, les 140 millions d'habitants du pays le plus peuplé d'Afrique restent désespérément pauvres. Environ 70 % des Nigériens vivent avec moins de deux dollars par jour³⁹. » Cet état d'indigence s'explique par l'ouverture béante de l'État aux investisseurs étrangers, qui composent en fait une « cabale de capitalistes avides d'argent facile au détriment de l'ensemble des économies en développement⁴⁰ ». Dans un document diffusé dans les milieux d'affaires canadiens pour stimuler les investissements au Nigeria, le gouvernement nigérian se présente en effet sans aucune forme de fierté : levée de tout impôt sur les sociétés privées pour une durée potentielle de sept années, nulle imposition aux particuliers, nulle participation financière de l'État dans les sociétés d'exploitation, aucun contrôle douanier et aucune obligation en matière de création d'emplois⁴¹.

35 . Peter FAIRLEY, « Digging a Carbon Hole for Canada. Will Oil Sands Projects be White Elephants in the Post-Kyoto World ? », Calgary, Alberta Views, mars / avril 2003.

36 . Synopsis, Yourgos AVGEROPOULOS, Delta-Oil's Dirty Business, documentaire, Grèce, Small Planet Productions, 2007, cité in VUES D'AFRIQUE, Pan-Africa International, 23e journées du cinéma africain et créole, programme de 2007, p. 27.

37 . Yourgos AVGEROPOULOS, Delta-Ouirs Dirty Business, op. cit.

38 . GREENPEACE, « 10th November 1.996: 1st Anniversary of the Death of Ken Saro-Wiwa », Amsterdam, 1.996, <<http://archive.greenpeace.org/comms/ken>>.

39 . « Le pétrole et une nouvelle donne géostratégique dopent l'influence de l'Afrique », American Press, 29 juin 2007.

40 . Abdullahi GARBA, « Nigeria Dishonest Investment Incentives Equal Poverty for All », Abuja, Daily Trust, 6 avril 2007.

41 . Ibid.

Bien entendu, une politique commerciale régulée, fut-elle encore d'inspiration libérale, permettrait aux Africains de mieux se porter et à l'Afrique de générer des activités économiques dignes de son potentiel⁴². Mais c'est vraisemblablement pour des relations commerciales tordues que plaident Jean Chrétien et compagnie. Les sociétés se doivent de développer une stratégie diplomatique dans des pays où les marges de manœuvre politiques sont étroites, comme l'annonce à ses actionnaires la TG World Energy Corp. que représente Chrétien au Niger : « Toute découverte future de pétrole dans le Bloc Ténééré pourrait aboutir à la construction d'un pipeline d'exportation nouveau et indépendant qui serait lié aux pipelines existants soit en Algérie, en Libye, au Nigeria ou au Soudan, si les réserves découvertes sont suffisantes⁴³. »

Parmi ces sociétés canadiennes que Chrétien représente au Nigeria, compte-t-on la Nexen, dont on a su en février 2008 qu'elle contrôlera 20 % de l'exploitation du gisement pétrolier, en compagnie de Chevron (30 (X)), Exxon Mobil (30 %) et Total (20 %) ? À l'époque où cette société de Calgary s'appelait la Canadian Occidental Petroleum, elle avait signé un important contrat d'exploitation pétrolière au Vietnam à l'occasion de la visite diplomatique qu'y effectuait Jean Chrétien en 1994, alors premier ministre⁴⁴. En 2005, Jean Chrétien a représenté au Kazakhstan les intérêts de la canadienne PetroKazakhstan, avec laquelle la Canadian Occidental Petroleum devenue Nexen collaborait sur place⁴⁵. À ces deux occasions, l'homme d'affaires français Bernard Isautier tirait les ficelles ; il a alternativement dirigé ces deux sociétés. Aujourd'hui, Nexen gère une partie de ses comptes à la Barbade et aux Bermudes, deux paradis fiscaux⁴⁶.

Des années de marketing diplomatique ont permis au Canada de se pavaner dans le monde comme l'« ami de l'Afrique ». En 2002,

⁴² . Paul COLLIER, « Flow The G8 Got It Wrong: Or Why Aid Isn't The Answer », Huffington Post, 21 juin 2007.

⁴³ . TG WORLD ENERGY CORP., « TG World Energy Corp. : L'affaire de la concession tenere vient d'eue conclue », Calgary, communiqué, 29 décembre 2004, <<http://www.ccnmatthews.com/news/releases/show.jsp?action,showRelease&actionFor,444115&searchText.false&showText,all>>.

⁴⁴ . 44. • « Canadian Occidental Petroleum Ltd. sign production sharing contract in Vietnam », communiqué de presse de la Canadian Occidental Petroleum, 17 novembre 1994.

⁴⁵ . Ian AUSTEN, « From bankruptcy to oil riches », Washington, International Herald Tribune, 24 août 2005.

⁴⁶ . « Nexen », Transnationale.org, page consultée le 5 mars 2008. •

il lui revient donc de lancer ce « Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique » lors du Sommet du G-8 de Kanasaki.

Le *renouveau* proclamé dans l'intitulé du NEPAD relève surtout du choix des mots. Le « développement » reste, bien qu'il ne relève plus d'une « aide publique » ou de projets de « coopération », mais de transactions économiques associées désormais au « partenariat ». La « nouveauté » consiste en ce que les pays riches n'entendent plus « aider » les pays qu'ils ont dépouillés de leurs ressources en consacrant des fonds à des projets d'intérêt public, mais en finançant désormais l'érection d'un cadre politique et juridique censé permettre aux pays du Sud d'attirer chez eux des investissements privés. Il reviendra ainsi au domaine privé d'assurer le développement, à commencer par le leur.

Cette exploitation économique, éprouvée en Afrique d'abord au temps de la colonisation, puis ensuite sous la forme d'un pillage savamment organisé par les Occidentaux avec le concours d'une élite africaine corrompue, n'est maintenant plus présentée comme un problème auquel il faut faire contrepoids... mais comme la solution. Il s'entend désormais que l'économie va sortir l'Afrique de la misère (plutôt que de l'y enfoncer davantage), et le Canada s'emploiera donc à l'accompagner sur cette nouvelle voie. Il s'agira d'élaborer des institutions politiques et publiques censées présider à cette dépossession du bien public en vue d'un encadrement de l'investissement privé. Cela dans la plus stricte tradition colonialiste des régimes occidentaux.

« Colonialiste », d'abord pour la raison évidente que d'aucune façon, les populations ne sont consultées sur les méthodes et les remèdes qu'on leur administre pour les soigner et les aider. Ensuite, parce que les causes des problèmes auxquels on prétend s'attaquer ne sont jamais sérieusement analysés.

Le Canada a débloqué un fonds à partir des deniers publics pour soutenir ses prétentions. « Le Fonds canadien pour l'Afrique aide les gouvernements africains à accroître les compétences et les connaissances de leurs fonctionnaires grâce au Programme de renforcement des capacités du secteur public africain (28 millions de dollars). Collaborant avec la African Capacity Building Foundation (ACBF), ce programme fournit une aide financière pour former des fonctionnaires africains dans des domaines tels que l'analyse des politiques économiques, la gestion et la responsabilité financières,

les statistiques nationales, la gestion du secteur public et la participation du public au gouvernement⁴⁷.

Dans l'optique de cette nouvelle philosophie politique, une « société civile informelle » remplit l'office du contre-pouvoir, même si elle n'est pas libre de se déterminer elle-même, de se désigner elle-même une place dans les forums qui la concernent ou de se financer. Les précédents sont légion, comme au Sommet du G-8 de Gleneagles, en 2005 : « la société civile a, dans les faits, été muselée » — c'était l'année de la bonne conscience frénétique autour de l'Afrique, avec le Live 8 à la clé et les coups de poker du premier ministre britannique Anthony Blair. « Les analyses vigoureuses ont cédé le pas à une adoration béate. Soudain, les ONG aux principes fermes baignaient dans l'aura incestueuse du pouvoir. [...] La plupart des ONG avaient conscience d'être roulées dans la farine, mais elles ont sciemment décidé de se laisser contaminer par la laryngite collective⁴⁸ » Ce genre d'expériences à répétition a amené les animateurs de l'Observatoire de l'Afrique centrale à évoquer une « société si vile⁴⁹ ».

Dans les faits, en prévoyant que le gouvernement canadien et d'autres bailleurs de fonds financent la refonte des institutions publiques d'État africains et imposent leurs conditions, le NEPAD passe pour une machine à s'ingérer politiquement. Ce, afin d'« élaborer un programme global de *gouvernance* qui cible les institutions parlementaires, les administrations locales et le secteur public ».

Pour justifier un tel programme, le Fonds canadien pour l'Afrique ne peut pas ne pas reposer implicitement sur les thèses coloniales du Français Jules Ferry. Homme politique des belles heures de la colonisation française, Ferry soutenait qu'« il y a pour les races supérieures un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures⁵⁰... » De même que pour lui, la civilisation ne pille pas, elle « cherche à ouvrir des terres qui appartiennent à la barbarie », et impose par l'ouverture de ports de marchandises « une communication directe avec la civili-

47 . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, Gouvernance : relever les défis de la démocratie, <<http://www.acdi-cida.gc.ca/CIDA-WEB/acdicida.nsf/Fr/REN-218125227-PKX?OpenDocument>>.

48 . Stephen LEWIS, Contre la montre. Combattre le sida en Afrique, op. cit., p. 170.

49 . Une expression colportée par Pierre BIGRAS de l'Observatoire de l'Afrique centrale, <www.obsac.com>.

50 . Cité in Marc FERRO (clin), Le livre noir du colonialisme, XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance, Paris, Éditions Robert Laffont, 2003, p. 475.

sation⁵¹ ». Les prétentions canadiennes sont les mêmes : il s'agit, en allant à l'étranger, d'offrir « un parfait instrument pour le grand rôle économique et politique » que seul l'Occident est capable de jouer... sans jamais relever toutefois le rapport de dépendance toujours plus grand qui se développe entre les victimes du modèle et ceux qui en ont la clé. Aujourd'hui encore, les populations ne sont pas consultées. Toutes les structures populaires de même que les populations concernées par le devenir des institutions publiques sont marginalisées. Hormis les artifices de la « gouvernance ».

C'est pourquoi — au nom du marché économique dont il disposait et des modalités d'exploitation de pointe qu'il avait développées — l'Occident de Jules Ferry plaçait sous l'expression d'« action civilisatrice » autant la libre circulation des biens et des marchandises que l'envoi de missionnaires chrétiens (aujourd'hui des ONG) et l'organisation sur place des conditions permettant la concurrence économique entre les différentes puissances coloniales⁵². Aujourd'hui encore, la prémisse néolibérale voulant que la croissance de l'élite rejaille sur tous — prémisse jamais questionnée, jamais analysée, jamais comparée, jamais démontrée — suffit à imposer cet ordre de gouvernement.

Le rôle du Canada dans la promotion du NEPAD a essentiellement consisté à soutenir des affirmations qui, dans leur esprit, étaient contraires à la réalité. L'Occident promettait d'ouvrir ses marchés aux produits africains sans mentionner qu'il en a structurellement achevé le pillage lui-même, au fil des décennies et des siècles derniers.

La machination économique est de taille en ce qui concerne l'agriculture : tandis que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont muselé les États nationaux dans le cadre des Plans d'ajustement structurel, les États-Unis et l'Europe ont outrancièrement subventionné leurs industries. Dans la filière du coton, la plus souvent commentée, il est impossible pour les Africains de tenir tête aux États-Uniens. « Le système américain de subvention aux producteurs de coton est une arme à plusieurs tranchants. Il fait le bonheur des cultivateurs américains en leur garantissant un revenu régulier. Il permet à quelques pays asiatiques, d'un niveau de développement intermédiaire, de poursuivre leur industrialisation [puisque le coton américain leur est confié aux fins de transformation]. Mais il organisa une répartition mondiale du travail dans

51 . Ibid., p. 475.

52 . Ibid., p. 468.

l'industrie du textile au sein de laquelle les pays africains ne peuvent occuper qu'une place très marginale⁵³. » Il en va ainsi d'autres matières : le riz dont les cours ne sont pas fixés et qui fait l'objet de monopoles mafieux⁵⁴, ou le lait frais, remplacé en Afrique par du lait en poudre importé et bon marché. En Europe, chaque vache représente une subvention de 2 ou 3 \$US par jour, soit davantage que ce qui revient respectivement aux Africains. « L'Union européenne et les États-Unis versent à leurs agriculteurs la bagatelle de 350 milliards \$US par année, soit cinq fois plus que les sommes dévolues à l'aide au développement⁵⁵ », lesquelles ne sont pas toutes consacrées à l'agriculture, loin s'en faut, et sont très souvent investies, comme on le sait, dans des secteurs qui avantagent les entreprises occidentales elles-mêmes.

Le NEPAD a cherché à enfoncer encore davantage l'Afrique dans les logiques défavorables d'échange qui sont négociées à l'OMC. Jean Chrétien a déclaré en ce sens : « Nous aidons nos partenaires africains à développer le commerce en favorisant un meilleur accès aux marchés et en défendant plus efficacement leurs intérêts dans le cadre des négociations de l'OMC⁵⁶. » Le NEPAD ne structure évidemment pas le marché mondial de telle sorte que l'Afrique n'y soit plus handicapée par tous ces désavantages. On continue de défendre la libre concurrence tandis qu'on soutient en réalité des monopoles régionaux. Lorsque les contradictions éclatent, l'Occident ne trouve qu'à renchérir verbalement. « En décembre 2005, les nations du monde se sont réunies à Hongkong pour poursuivre la "Ronde Doha", c'est-à-dire les pourparlers commerciaux tenus sous les auspices de l'Organisation mondiale du commerce. À Gleneagles, les pays du G-8, en proie à leur habituelle frénésie hyperbolique, avaient laissé entendre que Hong Kong marquerait peut-être un tournant dans l'interminable démarche visant à éliminer les subventions agricoles. L'Afrique bénéficierait peut-être enfin de règles commerciales équitables. Quelle malhonnêteté ! Si les pourparlers de Hong Kong ont échoué, c'est précisément à cause du refus des potentats de l'Agriculture⁵⁷.

⁵³ . Jean-Pierre Bolus, Commerce inéquitable. Le roman noir des matières premières, Paris, Hachette Littératures et Radio France Internationale, 2005, p. 112.

⁵⁴ . *ibid.*, p. 129 et suivantes.

⁵⁵ . Stephen LEWIS, Contre la montre. Combattre le sida en Afrique, *op. cit.*, p. 33.

⁵⁶ . Jean CHRÉTIEN, « Notes pour une allocution du premier ministre Jean Chrétien pour souhaiter la bienvenue aux participants à la table ronde du G-8 sur le NEPAD », communiqué, Ottawa, Bureau du Conseil privé, 18 mars 2003.

⁵⁷ . Stephen LEWIS, Contre la montre. Combattre le sida en Afrique, *op. cit.*, p. 226.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a fait valoir en mai 2005 qu'aucune mesure telle que le NEPAD ou les « Objectifs du millénaire pour 1.e développement », auxquels on l'a rapporté, ne réussirait si les plans d'ajustement structurel, les réformes politiques et les contraintes budgétaires que le FMI et la Banque mondiale ont imposés aux pays du Sud n'étaient pas rapidement abandonnés⁵⁸. Les méthodes d'analyse ces institutions sont d'une pauvreté navrante, l'accroissement de revenu des habitants n'est pas suffisamment pris en compte, les autorités publiques sont incapables d'investir et la privatisation de services publics essentiels (eau, électricité, ...) provoque la privation de catégories sociales entières. En mars 2005, le PNUD a fait publier un autre rapport dans lequel il dénonçait cette fois le caractère dictatorial des mesures économiques de la communauté internationale, et en appelait plutôt à une approche coopérative⁵⁹.

Le NEPAD est au mieux un palliatif, comme cet insignifiant Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) qu'il a mis sur pied. Il cible une augmentation de 6 % par an du taux de croissance de l'agriculture, pour ceux qui croient encore à cette langue de bois.

Dans le domaine des mines, si intime aux Canadiens, le NEPAD propose d'encourager les investissements étrangers, en faisant valoir de « meilleures pratiques » dans le secteur grâce à l'établissement de normes à l'échelle de l'Afrique. Le hic toutefois, c'est que ces normes — à savoir l'uniformisation des engagements pour réduire la part de risques dans les investissements et l'uniformisation des sources d'informations sur des débouchés miniers sur le continent — ont été conçues expressément pour convenir aux sociétés étrangères et non à l'Afrique. « En d'autres termes, le NEPAD présente comme "nouvelles" précisément ces injonctions politiques qui ont été appliquées sans exception dans presque tous les pays africains à la demande des institutions financières multilatérales dominées par ces mêmes pays du G-8, depuis le milieu des années 1980 et tout au long des années 1990. [Ces politiques ont provoqué des bouleversements socioéconomiques d'envergure et des abus de droits de l'Homme sur une vaste échelle, alors que les

58 . Ibid., p. 120.

59 . Ibid., p. 121.

avantages qu'elles représentent pour les populations locales et les pays quant au développement sont loin d'être évidents⁶⁰»

Le sida

Les chiffres que la « communauté internationale » a lancés, à la manière d'animateurs de téléthons, pour lutter contre le sida, sont demeurés du ressort du spectacle. En 2005, il était entendu que le Fonds mondial pour le sida requérait plus de 7 milliards \$US pour s'attaquer globalement au problème — les déclarations en ce sens se sont multipliées, de la Commission pour l'Afrique présidée par Anthony Blair au Sommet du G-8 de Gleneagles... Il n'a fallu que quelques semaines pour comprendre toutefois que les fonds effectivement amassés atteindraient à peine la moitié du montant requis. Ce qui augure très mal pour l'avenir parce qu'à chaque année, la crise s'accroissant, les besoins financiers sont de plus en plus importants ; on parle de 22 milliards \$US pour 2008. Le manque à gagner du fonds se traduit chaque fois par des centaines de milliers de morts. Oxfam International a confirmé ces appréhensions à l'ouverture du Sommet du G-8 de 2007, tenu cette fois en Allemagne, en spécifiant que « l'aide du Canada a diminué de 3,5 % ». S'il est sur la bonne voie pour honorer ses promesses d'augmentation, c'est parce qu'il avait promis très peu⁶¹. » Lors de ce sommet, précisément, les représentants canadiens auraient fait pression activement auprès de leurs collègues internationaux, selon des informations qui ont filtré, pour que ne soit pas accentuée l'aide publique au développement en Afrique⁶².

Cinq millions d'Africains victimes du sida ont besoin d'aide urgente. Les plans d'ajustement structurel qui conditionnent les dépenses des gouvernements africains les empêchent d'embaucher du personnel médical de soutien pour encadrer les malades. Un pays comme le Malawi ne dispose que du tiers des infirmières et du dixième des médecins dont il a besoin pour traiter la maladie⁶³. « Au Lesotho, j'ai ainsi vu le corps diplomatique croiser le fer avec

60 . Tundu Lissu, « "Conducive environment" for development ? : Globalization, national economy and the politics of plunder in Tanzania's mining industry », Lawyers' Environmental Action Team, 1er janvier 2004, <<http://www.lead.or.tz>> ; Africa Files, <<http://www.africafiles.org/article.asp?ID,4233>>.

61 . OXFAM INTERNATIONAL, « Le monde attend toujours, Les promesses non tenues du G8 coûtent la vie à des millions de personnes », Oxford, 10 mai 2007, p. 11, <http://www.oxfam.org/fr/policy/bp103_g8_2007>.

62 . Alexandre Smois, « Afrique : le Canada coupable de négligence criminelle ? », Montréal, La Presse, 8 juillet 2007.

63 . Stephen LEWIS, Contre la montre. Combattre le sida en Afrique, op. cit., p. 30.

le ministre de la Santé au sujet des centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel (DVC) du VIH/sida. Le ministère souhaitait ouvrir des centres de DVC partout au pays, comme on le faisait à divers endroits, tandis que des diplomates étrangers, convaincus que le nombre de conseillers était insuffisant, se sont évertués à contrecarrer le projet⁶⁴. »

Et rien ne bougera à moins d'importantes mobilisations. Un pays comme les États-Unis a eu pour ambassadeur à l'ONU Randall Tobias, un ancien PDG de la société pharmaceutique Eh Lilly qui se trouve aujourd'hui à la tête de l'USAID, l'agence états-unienne de développement. Rien n'est fait pour que les produits génériques, moins dispendieux, soient accessibles à l'Afrique.

Encore une fois, le Canada n'aura été efficace que dans l'art d'exhiber ses prétentions. En 2005, deux ans après que l'OMC ait autorisé la présence de médicaments non brevetés au Sud⁶⁵, le Canada a entériné une loi établissant les modalités juridiques permettant cette commercialisation. Cette loi s'intitule pour les intimes l'« Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique » (EJCA), un engagement qui porte à juste titre le nom de l'ancien premier ministre puisqu'il se réduit à un effet d'annonce. Les fabricants de produits génériques doivent mener des négociations avec les titulaires de médicaments brevetés avant de pouvoir accéder au marché africain⁶⁶. Les risques d'enlèvement sont absolus⁶⁷. Cité dans un article de Jean-Frédéric Morin et de Richard E. Gold qui en fait la démonstration, Jeff Cornell de l'Association canadienne du médicament générique est persuadé que « jamais cette loi ne sera de quelque utilité⁶⁸ ». À l'exception de marginales exceptions, aucun médicament générique contre le sida n'a encore été exporté vers les pays du Sud.

Rien n'indique que le nouveau gouvernement du Canada soit plus sensible à la question, puisque le premier ministre conservateur Stephen Harper n'a pas daigné se présenter à un sommet inter-

⁶⁴ . Ibid., p. 123.

⁶⁵ . INDUSTRIE CANADA [SIC], « Entrée en vigueur de l'Engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique », ler juin 2005.

⁶⁶ . ACTIONS-TRAITEMENTS, « Afrique: La loi canadienne pour les ARV génériques sans effet pour les pays pauvres (PlusNews) », 7 août 2006, <<http://www.actions-traitements.org/spip.php?breve2,666>>.

⁶⁷ . « L'Afrique lésée par une loi mal conçue », site Internet de la Société Radio-Canada, 11 août 2006.

⁶⁸ . Jean-Frédéric MORIN et de Richard E. GOLD, « Consensus-Seeking, Distrust, and Rhetorical Action: The WTO Decision on Access to Medicines », document distribué lors de la conférence, Université du Québec à Montréal, octobre 2007.

national sur la question, en août 2006, dont il était pourtant l'hôte à Toronto. Vraie preuve que les tenants du pouvoir sont aujourd'hui, *stricto sensu*, des hors-la-loi, Harper, premier ministre garantissant le sérieux de la démocratie au Canada, a jugé « trop politique » [sic] l'événement public, et a réservé ses effets d'annonce en la matière en compagnie d'un représentant souverain de l'élite financière, Bill Gates. C'est à sa fondation, qui se consacre à la recherche sur le virus du sida, et non à des instances publiques ou internationales, que Harper a choisi d'octroyer 111 millions \$CAN, ce à partir des budgets de l'ACDI⁶⁹.

Magnanime psittacisme

Est venue appuyer le NEPAD une autre grande déclaration internationale, sous les auspices de l'ONU cette fois, celle des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Tandis que le NEPAD vise à la restructuration politique et juridique des institutions publiques africaines, les OMD entendent s'attaquer aux besoins les plus criants : réduction de moitié des indigents, meilleur accès à l'éducation, réduction de la mortalité infantile, lutte contre le sida et le paludisme, accès à l'eau potable, mise en place d'un système commercial ouvert, augmentation de l'aide publique et « allègement » de la dette.

Mais à force de se répéter, de telles déclarations de bonnes intentions n'ont plus séduit personne. En 2005 déjà, le PNUD prédisait que les Objectifs du millénaire pour le développement ne se réaliseraient pas, et le dénonçait. Quoique faisant bonne figure en comparaison aux autres, le Canada restait lui aussi bien en deçà de ses objectifs financiers⁷⁰.

Aucune instance indépendante ne garantit la validité des déclarations internationales ni n'en assure le suivi.

Le NEPAD n'était pas annoncé qu'on l'enterrait déjà. Marcel Kabundi de l'Université d'Ottawa se demande, dans les pages du quotidien outaouais *Le Droit*, ce qu'il en est du « fameux NEPAD » à peine un an après sa proclamation « nous étions peut-être naïfs en croyant que cette fois-là était la bonne [...], le Canada venait de créer un fonds de 500 millions \$ pour financer le NEPAD. Tous ces efforts furent vains. [...] Et puis ce fut la guerre en Irak. En-

⁶⁹ . Raymond GIROUX, « Octroi de 111 millions \$ d'Ottawa à la recherche sur le sida, Bill Gates fait l'éloge de l'aide internationale », Québec, Le Soleil, 21 février 2007.

⁷⁰ . Stephen LEWIS, Contre la montre. Combattre le sida en Afrique, op. cit., p. Si.

suite, le SRAS. Le NEPAD céda sa place dans les médias et dans le public aux derniers venus⁷¹. »

De même, *Le Monde* du 20 septembre 2005, en page .V de son supplément économique, donne à lire : « Les Objectifs du millénaire peinent à rassembler les fonds nécessaires » et conclut à l'effet de mirage. Le même quotidien titre, tel un marronnier, le 25 juin 2007 : « Les fausses promesses du G-8 à l'Afrique », et fait la genèse vertigineuse de paroles non tenues⁷². Un mois plus tard, *Le Devoir* titrait à son tour : « Objectifs du millénaire : des résultats Mitigés, selon l'ONU », après avoir fait grand cas auparavant du faible financement de l'« aide » canadienne en Afrique⁷³. Le 4 juin, un article de Pascale Elechter avait pour titre, dans le même journal : « L'Afrique n'attend plus de promesses du G-8, mais des actes ».

Le manque à gagner excédait alors les 50 milliards \$US.

Mais la honte occidentale s'est mise de plus en plus à porter sur la différence entre les sommes promises et déboursées, faisant exclusivement tourner le débat autour d'une affaire de chiffres pour refouler encore et toujours la pensée critique.

⁷¹ . Marcel KABUNDI, « Où est passé le fameux NEPAD ? », Ottawa, Le Droit, 30 mai 2003.

⁷² . Alain FAUJAS, « Les fausses promesses du G8 à l'Afrique », Paris, Le Monde, 25 juin 2007.

⁷³ . Bernard DEscôTEAUX, « Et l'Afrique [?] », éditorial, Montréal, Le Devoir, 12 juin 2007.

GLOSE 3

Laboratoire pharmaceutique à ciel ouvert et population jetable

EN MARGE DES CHIFFRES, la politique. En Afrique, l'absence de politique.

Dans 17 pays africains, dont l'Angola, la Centrafrique, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mali et le Togo, la société pharmaceutique américaine sise à Montréal Millenia Hope Biopharma a commercialisé le Malarex. Ce médicament contre le paludisme n'est pas conforme aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS, une instance de l'ONU) et ne répond pas davantage aux normes du ministère canadien de la Santé.

L'entreprise avait annoncé en 2006 de façon mensongère que le produit avait été « testé suivant le protocole de l'OMS », avant que l'organisation citée ne la contredise publiquement⁷⁴. Elle avait aussi prétendu avoir signé un accord avec l'Institut Pasteur de la Côte d'Ivoire, en vertu duquel elle s'engageait à lui soumettre les résultats de ses recherches, voire à recourir à lui au moment de la production du médicament⁷⁵. La directrice de l'institut, Mireille Dosso, s'est empressée à son tour de démentir l'information : « L'Institut Pasteur a simplement été chargé par le ministère de la Santé (ivoirien) d'évaluer ce produit in vivo. À aucun moment il n'a été question (l'installer une quelconque unité de production. C'est faux⁷⁶. » La société canadienne a aussi tenté de mettre le chercheur came-

⁷⁴ . « Des antipaludéens de second ordre sur le marché africain ? », Destination Santé, 17 juillet 2006, <http://www.destinationssante.com/fr_depeche.php?id_rubrique=334&id_article.1.5506&cat,il>.

⁷⁵ . Sika ADOMON, « Zone franche de la biotechnologie : trois accords de partenariat signés », Abidjan, L'Inter, 8 juillet 2006, [attp://www.linter-ci.com/article.php3?id_article,2549?id,7](http://www.linter-ci.com/article.php3?id_article,2549?id,7)>.

⁷⁶ . « Des antipaludéens de second ordre sur le marché africain ? », .Destination Santé, op. cit.

rounais Albert Same-Ekobo dans le coup, alors que celui-ci « est à l'origine u retrait du Malarex au Cameroun⁷⁷ ».

Le médicament reste peu connu et aucun scientifique sérieux ne s'est encore prononcé sur lui. « En décembre 2002 déjà, *The Scientist* soulignait que le seul essai clinique connu avait été mené sur 30 patients... Plus préoccupant encore, ses conclusions n'ont jamais été rendues publiques ! Depuis lors, rien de nouveau n'a été publié⁷⁸ ».

Grâce « au soutien » de l'ancien premier ministre canadien Jean Chrétien et de son cabinet d'avocats de rattachement Heenan Blaikie⁷⁹, la Millenia Hope et la société anglaise Suninvest vont jeter les bases d'unités de production pour suffire aux 500 000 traitements à base de Malarex qu'elle compte dispenser en Angola. La société compte le faire après que son médicament ait été « homologué », écrit la société, sans plus de complément à sa phrase, dans un communiqué de presse⁸⁰,

Millenia Hope a aussi installé en 2006 une section de production dudit médicament dans la zone franche de la biotechnologie, des technologies de l'information et de la communication de la Côte d'Ivoire. La zone franche, votée par le gouvernement ivoirien pour aguicher les entreprises, exonère celles-ci de toute imposition pendant les cinq premières années d'exploitation, ainsi que de toute taxe sur l'utilisation des matières premières et énergétiques, comme l'électricité, le pétrole et l'eau⁸¹. Des dispositions financières nommément « offshore » ont enfin suffi à transformer la Côte d'Ivoire en un paradis fiscal complet⁸². Contre l'évidence, le ministre de l'Économie et des Finances de la Côte d'Ivoire, Bohoun Bouabré, a déclaré « Ces facilités vont occasionner des retombées prometteuses pour ce pays⁸³. »

Son opposant politique et ministre responsable des Nouvelles technologies, Hamed Bakayoko, contrastant quelque peu, qualifiait cette zone franche d'« escroquerie », en évoquant les irrégularités

77 . Ibid.

78 . Ibid.

79 . MILLENIA HOPE BIOPHARMA, « Heenan Blaikie, Jean Chrétien Team With Millenia Hope in a Crusade Against Malaria », Montréal, communiqué, 11. juillet 2006, <www.milleniahope.com/more_newsarticles/2006_07_110830ET, h tm > .

80 . MILLENIA HOPE, « Millenia Hope et Suninvest signent une entente sur le Malarex M.MH », Montréal, 22 janvier 2007.

81 . K. AHUA, « Technologies de l'information et biotechnologie : Une zone franche opérationnelle bientôt », *Le Front*, 6 mai 2005.

82 . Ibid.

83 . Ibid.

« flagrantes » qui ont entaché l'adoption du projet de loi l'autorisant⁸⁴ et l'ingérence du président Laurent Gbagbo⁸⁵.

Le Président de Millenia Hope, Leonard Stella, a déclaré avoir été attiré par la Côte d'Ivoire parce que « c'est un pays qui est très stable et très accueillant⁸⁶ », au moment où le pays peinait à sortir d'une guerre civile médiatisée mondialement. Millenia Hope a également officiellement expliqué son choix en fonction de la flore prodigue de la Côte d'Ivoire. Mais c'est surtout le marché du médicament qui fleurit à ses yeux. Un de ses communiqués, signé à Montréal mais issu du paradis fiscal états-unien du Delaware, indique de façon circonstanciée en quoi la lutte contre la malaria se révèle en Afrique un *marché* prometteur, pour qui sait coter en Bourse ses intérêts⁸⁷ et enregistrer offshore ses actifs. « Il y a dans le monde 600 millions de personnes infectées par la malaria. Trois millions en meurent chaque année, parmi lesquelles un million d'enfants âgés de cinq ans ou moins⁸⁸. »

Quelques années plus tôt, une société états-unienne, Mur, la puissante société pharmaceutique qui a notamment commercialisé le Viagra, a été surprise, en 1996, à administrer auprès d'une centaine d'enfants et de bébés atteints de méningite dans un hôpital du Nigeria un antibiotique interdit, le « Trovan ». Ce dernier aurait provoqué 11 morts et plusieurs cas majeurs de séquelles cérébrales ou motrices⁸⁹. Le gouvernement nigérian avait pourtant refusé à Pfizer, cinq ans auparavant, l'autorisation d'administrer le médicament, « lequel n'avait jamais fait l'objet d'expérimentation⁹⁰ »

84 . Abidjan., Le Nouveau Réveil, 28 juillet 2004.

85 . « Ntic Côte d'Ivoire : "Le secteur rapporte plus de 70 milliards de TVA par an" déclare le ministre Hamed Bakayoko », Centre sur les politiques internationales des TIC, Afrique du centre et de l'ouest, 13 juin 2006, <http://www.cipaco.org/article.php3?id_article=836>.

86 . Elvis KODJO, « Côte d'Ivoire : Traitement du paludisme Leonard Stella, PDG de Millenia Hope : "Nous avons une recette tirée d'une plante brésilienne" », *Fraternité Matin*, 5 Juillet 2006, <www.santetropicale.com/actualites/index-asp?id8718aexte=0706_070615&action,lire-88K>.

87 . 87. MILLENIA HOPE, « Négociation des actions de Millenia Hope », Montréal, 18 avril 2007.

88 . « Launch of Millenia Hope's 'Hope Village' Projects », 11 octobre 2005. Nous traduisons ce communiqué disponible en anglais seulement, <www.milleniahope.com/more_news_articles/2005_10_11_0748ET.htm>.

89 . ALTERNATIVE SANTÉ, « Pratiques des labos pharmaceutiques en Afrique », courriel d'intérêt public daté du 8 août 2006.

90 . « Pfizer broke law with 1996 Nigeria drug test-paper », Reuters, 6 mai 2006.

En plus de violer la loi nigériane, Pfizer a passé outre la Déclaration de Helsinki sur les recherches médicales ainsi que sur la Convention de l'ONU sur les Droits de l'enfance⁹¹.

Le *Washington Post* a, le premier, enquêté sur cette affaire en décembre 2000. Le même organe de presse, en 2006, exhumait un rapport d'experts nigériens resté secret quant aux dessous troubles de l'affaire. Pour toute défense, Pfizer s'est dissimulée derrière un document du « comité éthique » de l'hôpital en question autorisant ses expériences, avant d'avouer avoir falsifié la pièce⁹².

Cela a amené l'État régional nigérian de Kano à porter plainte contre Pfizer, en 2007, et à lui réclamer auprès de la Cour suprême fédérale du Nigeria sept milliards \$US en dommages⁹³.

Pfizer n'a ménagé aucun effort au Canada pour renverser l'effet de cette information lorsque les médias s'en sont saisis en 2006, sa vocation, écrivait-elle, étant de sauver des vies⁹⁴. Ses communiqués canadiens avaient une portée d'autant plus grande que le médicament incriminé aurait été enregistré depuis la filiale montréalaise de la société, sise à Kirkland, ainsi que la référence J. M. Conly dans un article scientifique publié par le Pulsus Group⁹⁵.

C'est aussi depuis Kirkland que Pfizer annonçait en janvier 1999, trois ans après les expérimentations nigérianes, que Trovan était désormais disponible sur le marché canadien, dans un communiqué de presse émis également sur le site *Doctor's Guide*⁹⁶, avant d'en déconseiller le recours le 17 juin suivant, toujours sur le même site et par voie de communiqué, émis également à Kirkland⁹⁷. Le *New York Times* venait d'annoncer, en juin 1999, « 14

91 . Ibid.

92 . Ibid.

93 . Saïd AïT-HATRIT, « Le Nigeria accuse Pfizer d'avoir utilisé des enfants malades comme cobayes. Le géant pharmaceutique intervenait en 1996 en pleine épidémie de méningite », Paris, Afrik.com, 21 mai 2007, <<http://www.afrik.com/article11776.html>>.

94 . « Déclaration Pfizer Étude clinique sur Trovan menée en 1996 au Nigeria, 8 mai 2006 », le 8 mai 2006, <<http://www.pfizer.ca/french/newsroom/press%20releases/default.asp?s,i&releaseID,193>>, et Rhonda O'GALLAGHER, directrice des communications de Pfizer Canada Inc., « Trovan stu.dy saved Jives Pzifer », The *Chroïzicle-Herald*, 11. mai 2006, p. A9.

95 . J.M. CONLY, « Clostridium difficile associated diarrh.ea The new scourge of the health care facility », article non daté, <http://www.pulsus.com/linfdis/11_01/conLed.htm>.

96 . « Trovan Antibiotic Now Available in Canada », Kirdand, Pfizer, janvier 1999, <<http://www.pslgroup.com/deccd2.htm>>.

97 . « Pfizer Asks Canadian Doctors to Limit Trovan Use (..) Life-Threatening Infections », Kirkland, Pfizer, 15 juin [1999], <<http://www.pslgroup.com/dg/107bb6.htm>>.

cas de sévères atteintes hépatiques », « la mort de six personnes », et le cas de « trois individus [qui] n'ont pu être sauvés que grâce à une greffe du foie⁹⁸ » en raison de ce médicament. La Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis venait pour sa part de proscrire ce dernier après avoir conclu qu'il « cause des destructions des tissus hépatiques⁹⁹ ».

Tandis que le représentant démocrate du comité des Relations internationales de la Californie, Tom Lantos, qualifiait le rapport d'« absolument interpellant » et souhaitait contraindre les sociétés à rendre plus fréquemment des comptes au gouvernement américain sur leurs activités à l'étranger¹⁰⁰, tandis que l'Union européenne, pour sa part, interdisait sur-le-champ le médicament¹⁰¹, tandis que Pfizer elle-même se donnait pour nouveau PDG « son meilleur avocat » pour faire face à la fronde¹⁰², le Canada — pourtant l'hôte de la filiale du produit en jeu — se distinguait par son silence.

98 . Selon la Mission Scientifique et Technologique de l'Ambassade de France de Washington, le jeudi 10 juin 1999, <<http://www.esculape.commedicament/trovan.html>>.

99 . Ibid.

100 . « Pfizer broke law with. 1996 Nigeria drug test-paper », op, cit.

101 . « Pfizer a testé illégalement un médicament au Nigeria », Paris, Le Monde, 8 mai 2006.

102 . « Pfizer remplace son pdg », Canoi_com, 31 juillet 2006, <<http://argent.canoe.com/lca/infos/etatsunis/archives/2006/07/20060731-145243.html>>.

GLOSE 4

Paul Martin et Maurice Strong

« au service des pauvres »

PAUL MARTIN BRILLE PARMIL LA COHORTE *d'amis de l'Afrique* que compte la galerie de premiers ministres de l'histoire canadienne. « Son vrai rêve était, une fois son Barreau complété, d'œuvrer dans le tiers-monde¹⁰³. » il a suffi que John Gray relaie cette anecdote, dans sa biographie complaisante *The Power of Ambition*¹⁰⁴, pour que le personnage se voit attribué la bonne réputation qui le suit depuis à l'égard du Sud, et qu'a nourrie à divers titres autant l'emphatique Bono¹⁰⁵ que le diplomate Stephen Lewis¹⁰⁶.

Ces velléités du jeune Martin, la légende veut qu'un ami de la famille, Maurice Strong, l'en ait détournée pour faire de lui l'homme d'affaires et l'homme public qu'il est devenu jusqu'à son récent déclin.

« Voilà exactement ce dont on a besoin dans les pays sous-développés, un autre avocat ! Qu'est-ce que tu vas aller faire là ? Ils ont besoin de docteurs, d'ingénieurs, de gens d'affaires, mais une chose dont ils n'ont pas besoin, c'est d'avocats », lui aurait-il donc lancé en 1964¹⁰⁷. »

¹⁰³ . Manon CORNELLIER, « Le prochain premier ministre. Un rêve devenu réalité. Tout prédestinait Paul Martin à entrer dans la vie publique », Montréal, Le Devoir, 8 novembre 2003.

¹⁰⁴ . John GRAY, Paul Martin, *The Power of Ambition*, Toronto, Key Porter Books, 2003.

¹⁰⁵ . Manon CORNELLIER, « Les mots de Bono, une douce musique aux oreilles de Martin », Montréal, Le Devoir, 13 mai 2004.

¹⁰⁶ . Stephen LEWIS, *Contre la montre. Combattre le sida en Afrique*, op. cit., p. 156.

¹⁰⁷ . John GRAY, Paul Martin. *The Power of Ambition*, op. cit., cité in Manon CORNELLIER, « Le prochain premier ministre. Un rêve devenu réalité. Tout prédestinait Paul Martin à entrer dans la vie publique », op. cit.. La journaliste ne cite toutefois pas sa source, que l'on retrouve dans François POULIOT, « Comment Paul Martin est devenu millionnaire », Québec, Le Soleil, 15 novembre 2003.

Déjà, l'avis prêté à Strong comporte deux sophismes :

1° Il soutient le cliché d'une Afrique requérant l'aide du Nord et n'attendant que cela, plutôt que de voir en lui son pillier invétéré depuis des décennies.

2° Il avance que l'Afrique n'a pas besoin d'avocats, sans toutefois ajouter que l'Occident ne s'est pourtant jamais privé d'en dépêcher en masse afin de légaliser, par tous les détours pervers que le droit produit, des processus d'endettement qui ont liquidé les infrastructures d'États naissants, quand ils n'ont pas entraîné enfants, femmes et hommes dans les spirales cauchemardesques d'une pauvreté endémique.

En 1964, donc, Maurice Strong, ami du père du ministre des Affaires sociales Paul Martin^{sr}, admet son fils Paul Martin^{jr} au sein de Power Corporation, pour une première expérience dans le milieu des affaires. On connaît la suite. Il devient en 1968 l'un des vice-présidents de Power Corporation, alors dirigée par un Franco-Ontarien comme lui, Paul Desmarais, et préside en 1973 le conseil d'administration de la Canada Steamship Lines CSL, que Power vient d'acquérir. Desmarais vend ensuite à Martin ses parts, que ce dernier acquiert dans un premier temps avec un associé, pour enfin les détenir seul à la fin des années 1980. Sous sa direction, la CSL International nouvellement créée développera ses activités offshores, notamment au Liberia, alors secoué par une violente guerre civile pour le contrôle du port franc¹⁰⁸.

Bref, Maurice Strong est l'homme de l'ombre qui a insufflé au jeune Martin ses premiers desseins.

Jekyll et Hyde

Le parcours paradoxal de Maurice Strong fut déterminant dans la définition des positions canadiennes sur l'Afrique de figures publiques comme Paul Martin. On reconnaît en lui un tiers-mondiste et un écologiste de façade.

Concernant le développement, Strong a soutenu Lester B. Pearson en 1970 alors qu'il créait le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), finançant les initiatives du Sud en matière de recherche scientifique. On le nomme ensuite à la tête du Programme de développement international, l'ancêtre de l'ACDI. « L'ACDI sera un tremplin pour sa carrière internationale¹⁰⁹. »

¹⁰⁸ . Alain DENEAULT, Paul Martin et compagnies, op. cit.

¹⁰⁹ . Alexandra SZACKA, « Maurice Strong. Un homme d'influence », Montréal, La Presse, 25 avril, 2004.

deviendra un proche du président de la Banque mondiale Jim Wolfensohn¹¹⁰ et se verra « admiré par John Saul¹¹¹ ». Il est aussi président de l'Université pour la Paix du Costa Rica. Cette notoriété frise le ridicule au fur et à mesure qu'il collectionne la cinquantaine de doctorats *honoris causa* qu'on lui attribue entre autres titres prestigieux.

Son profil d'écologiste se définira à partir de cela. « En 1972, à la demande du secrétaire général de l'ONU, qui cherche une personne ayant la confiance du tiers-monde, Strong prend la direction du premier sommet international sur l'environnement, à Stockholm¹¹². » j fonde ensuite, puis dirige, le Programme des Nations unies pour l'environnement, à Nairobi au Kenya, avant de s'affirmer comme secrétaire du Sommet de la Terre de Rio en 1992 : « Les Nord-américains et les habitants des autres pays riches doivent changer leur mode de vie, a déclaré hier le Canadien Maurice Strong, secrétaire de la Conférence des Nations unies sur l'environnement, dans son discours de clôture du Sommet de la Terre¹¹³. » Avec Mikhaïl Gorbatchev, il parraine la Charte de la Terre, « un document semblable à la Charte des droits de l'Homme qui fait la promotion du développement durable¹¹⁴ ».

Mais cet individu paradoxal est aussi connu pour avoir fait fortune dans le domaine pétrolier au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale. Il fut président de Cordex Petroleum et a lancé Petro-Canada en 1974, pris les commandes de Power Corporation et siégé au conseil international de Toyota, parmi les 20 conseils d'administration où on l'a retrouvé. À la fin des années 1970, au ranch de Baca dans le Colorado, il se propose de pomper aux fins d'exploitation une des plus grandes nappes d'eau douce des États-Unis, jusqu'à ce que la Cour suprême du Colorado exige la suspension du projet¹¹⁵. Il présidera enfin aux destinées d'Hydro-Ontario au milieu des années 1990, à la demande du premier ministre néo-démocrate et futur candidat à la chefferie du Parti libéral fédéral, Robert Rae, en supprimant des emplois, en stoppant les investissements et en en privatisant des parts, un plan d'ajustement structu-

110 . ibid.

111 . Paul CAUCHON, « À voir à la télévision le vendredi, 17 décembre. Le citoyen global », Montréal, Le Devoir, le 11 décembre 2004.

112 . Alexandra SZACKA, « Maurice Strong, lin homme d'influence », op. cit.

113 . André Noti, « Rio Le Sommet de la Terre. "Les riches doivent changer leur mode de vie" Maurice Strong », Montréal, La Presse, 15 juin 1992.

114 . Alexandra SZACKA, « Maurice Strong, Un homme d'influence », op. cit.

115 . Ibid.

rel en miniature. On l'a reconnu aussi dans d'étranges *think tanks* et groupes de pression qui jetaient dans les années 1970 les bases de l'actuelle mondialisation néolibérale. « C'est l'homme des Rockefeller au Canada pour la Trilatérale et le CFR [Council of Foreign Relation] », précise l'animateur de radio Benoît Perron, qui s'intéresse particulièrement aux réseaux des « barons voleurs »¹¹⁶.

Politiquement, enfin, ses allégeances libérales lui ouvrent toutes les portes. « À l'époque, Power est un lieu de rencontre pour tout ce que le Canada compte de jeunes politiciens ambitieux, liés surtout au Parti libéral. Grâce à Power, Strong fait la connaissance de Lester B. Pearson, Pierre Elliott Trudeau et bien d'autres »¹¹⁷.

Toute sa vie entretiendra-t-il ce profil paradoxal. « Homme de pouvoir qui fréquente les puissants, il se fait accuser par la droite d'être un marxiste déguisé. Pourfendeur des dérives du capitalisme, il a lui-même été accusé de "capitalisme avide" »¹¹⁸.

L'intenable synthèse

Strong éprouve pour la première fois cette dialectique sur la scène internationale en 1972, alors qu'il préside au Sommet international sur l'environnement, à Stockholm. Tout est mis en œuvre pour faire croire à l'agencement possible entre la nécessité de contenir le développement au nom de l'écologie et la promesse d'un déchaînement industriel débridé. « Stockholm marque une première en matière de dialogue Nord-Sud. "Les pays en développement sont venus à Stockholm convaincus qu'on voulait ralentir leur croissance", affirme David Runnalls, directeur de l'Institut international du développement durable qui a collaboré à l'époque avec Strong. "Ils sont repartis avec l'idée que ce sont les problèmes environnementaux qui risquent d'entraver leur développement. Tout le mérite en revient à Maurice" »¹¹⁹.

Strong deviendra dès lors l'architecte canadien de toutes les positions intenables, des promesses en quadrature de cercle, des idéaux improbables et des visées économiques non euclidiennes, toujours pour gagner du temps, plus de temps et d'argent, sur le terrain extrêmement fertile du développement économique canadien en Afrique.

¹¹⁶ . Correspondance avec nous datée du 3 janvier 2007.

¹¹⁷ . Alexandra SZACKA, « Maurice Strong, Un homme d'influence », op. cit.

¹¹⁸ . Paul CAUCHON, « À voir à la télévision le vendredi 17 décembre. Le citoyen global », op. cit.

¹¹⁹ . Alexandra SZACKA, « Maurice Strong, Un homme d'influence », op. cit.

Ce slalom propre à Strong affecte donc la rhétorique diplomatique du Canada à l'étranger et explique son succès.

La synthèse quasi folle entre toutes ces fonctions, toutes ces positions, toutes ces prétentions, Strong la réalise dans un rapport signé par la Commission du secteur privé et du développement de l'ONU, dont il est un « membre d'office » et dont on a su en 2003 qu'elle serait présidée par l'ex-président mexicain Ernesto Zedillo et son protégé, l'ex-ministre des Finances alors premier ministre canadien en devenir Paul Martin. Ce rapport s'intitule *Libérer l'entrepreneuriat* et se propose en sous-titre de *Mettre le monde des affaires au service des pauvres*. Les prémisses du NEPAD et autres confusions canadiennes entre les solutions et les problèmes se trouvent là reconduites : l'entreprise financière est opprimée en Afrique et la délivrer de son joug conditionne le reste : manger, boire, se vêtir...

Libérer l'Entrepreneuriat est aux multinationales ce que la Conférence de Berlin fut aux métropoles européennes du XIXe siècle. Le rapport peine à cacher les intentions hégémoniques de ceux qui le signent, malgré sa poésie d'affaires sur les forces vitales appelées à se décharger au-delà des contraintes pour jaillir dans un effet global de liberté dont profiterait l'ensemble de la communauté, le tout servi dans une cascade d'images autour de « l'écosystème économique¹²⁰ » que Gaston Bachelard ait taxées prestement de « préscientifiques ».

Un premier sophisme sert de pierre angulaire au rapport l'Afrique est libérale mais l'ignorerait. Son économie est presque entièrement immergée dans l'activité informelle — on s'y agit avec l'énergie du désespoir comme creuseur artisanal, agriculteur ou petit vendeur à la sauvette. Le syllogisme qui en découle est implacable : le pauvre est d'emblée amené à travailler par ses propres moyens, il est donc travailleur autonome et agit *de facto* dans le secteur privé ; il faut donc libérer le secteur privé si on veut le libérer de sa condition¹²¹. — Comme les sauts d'échelle ne donnent point le vertige aux auteurs, on lira que « l'exploitant agricole dans son champ appartient donc au secteur privé, tout comme la multinationale¹²² » la glaneuse éreintée devenant subitement l'égale de Monsanto.

¹²⁰ . Commission DU SECTEUR PRIVÉ ET DU DÉVELOPPEMENT, *Libérer l'entrepreneuriat, Mettre le monde des affaires au service de la pauvreté*, New York, Organisation des Nations unies, 11 mars 2004, p. 1

¹²¹ . *Ibid.*, p. 5.

¹²² . *Ibid.*

Cette rhétorique respire à plein nez la « sécurité humaine » à laquelle Lloyd Axworthy nous avait habitués. Les dynamiques collectives de l'Afrique y sont d'entrée de jeu cassées pour donner lieu à une conception strictement individualiste, celle d'un continent fourmillant de travailleurs autonomes misérables parce qu'en attente de liberté. C'est pourtant depuis le XIXe siècle qu'on sait le capital devenu libre capable de rendre esclave le travailleur salarié¹²³.

Il y a sophisme parce que l'Africain qu'on identifie d'entrée de jeu au « secteur privé » comme à son fait naturel ne lui correspond plus du tout quand vient le temps de définir la notion. Le rapport définit l'entreprise privée par son inscription dans le secteur formel. Or, ce critère exclut d'office l'Africain petit creuseur, agriculteur ou vendeur. En effet, « nombre [de petites et moyennes entreprises africaines] opèrent hors du système juridique formel, contribuant ainsi à une large informalité et à une faible productivité¹²⁴ ».

Ce que le Rapport Martin-Zedillo ne dit pas toutefois, c'est que les multinationales ubuesques qui arrivent à les écraser au nom de la liberté d'entreprendre ont le plus souvent fait elles-mêmes leur fortune dans le domaine informel, dans cette catégorie d'un autre ordre qu'est la finance offshore, le trafic d'influence et la collusion politique. Paul Martin lui-même, qui préside à la rédaction du rapport, en était la plus éclatante incarnation en tant que titulaire unique de l'opaque Canada Steamship Lines (CSL).

Il y a d'autant plus sophisme que la présence occidentale et l'encadrement juridique qu'on lui dessine sur mesure ne contribue en rien au développement de l'Afrique. Cette « gouvernance » donne par exemple le droit à la Sutton Mining de déclarer soudainement illégale, en Tanzanie, la présence d'autochtones qui avaient l'odieux d'habiter des terres centenaires regorgeant de minerais (thèse 1, glose 1). On sent par conséquent quel air de menace plane dans cette recommandation du rapport Martin-Zedillo : « La reconnaissance ouverte du secteur informel devra s'accompagner de mesures rapides pour en analyser les caractéristiques au niveau local et pour mettre en place des dispositions visant à élargir l'accès des acteurs informels au financement et à l'appui du secteur formel¹²⁵. » D'où les bulldozers pour les autres.

123 . Karl MARX, Discours sur le libre-échange, in Œuvres, Économie I, Paris, Gallimard, 1965 [1848], p. 114.

124 . COMM ISSION DU SECTEUR PRIVÉ ET DU DÉVELOPPEMENT, Libérer l'entreprenariat, op. cit., p. I.

125 . Ibid., p. 39.

L'exemple des codes miniers

C'est sous la pression des institutions de développement international telles que le FMI ou la Banque mondiale qu'un « code minier » type a fait son apparition par métastases en Afrique, pour favoriser l'implantation légale de sociétés étrangères. Celui-ci ne concède plus aux autochtones des espaces aménagés aux fins de l'exploitation artisanale, comme c'était le cas dans la « génération » antérieure de codes miniers¹²⁶, mais subordonne tout aux intérêts des sociétés occidentales. Ces dernières trouvent en lui le cadre politique et juridique qu'il leur faut pour croître sans aucune forme de restriction environnementale, sociale, juridique ou fiscale. Les codes miniers confèrent de plus aux entreprises des avantages fiscaux parfois béants¹²⁷, les sociétés étant souvent exonérées d'impôts pour un terme qui correspond à la durée de l'exploitation. Ils garantissent en outre aux sociétés d'exploitation l'accès aux nombreux points d'eau dont elles ont besoin, malgré les dérèglements écologiques, les problèmes sanitaires et la diminution des récoltes que cette utilisation massive entraîne immédiatement aux alentours des sites miniers¹²⁸.

Cette économie formelle à l'occidentale bouleverse les Africains. Des travaux indiquent que les orpailleurs maliens se satisfont de leurs méthodes traditionnelles et n'ont jamais eu la motivation d'accentuer la production. Au Burkina Faso, on a cédé aujourd'hui des mines aux sociétés privées alors que l'extraction minière n'avait jamais fait partie de la culture économique du pays, même artisanale¹²⁹. Ces méthodes artisanales mises au goût du jour occupent beaucoup plus de gens que celles des industries : « On estime à 200 000 le nombre d'emplois créés au Burkina Faso par les activités minières artisanales. Au Mali, le nombre d'emplois créés par

¹²⁶ . Honnie CAMPBELL (éd.), Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique, document de recherche 3, 'Nordiska A frikainstitutet, t ippsala, 2004.

¹²⁷ . Bonnie CAMPBELL, Gisèle BELEM et Vincent Nabe COULIBALY, Poverty Reduction in Africa: On Whose Development Agenda? , Boston, Oxfam America, 17 janvier 2007, p. 49; <http://www.oxfamamerica.org/whatwedo/campaigns/no_dirty_god/news_publications/research_paper.2007-01-17.1581727104> .

¹²⁸ . José de ECHAVE, « Le déficit de la responsabilité sociale d'entreprise : le cas de l'activité minière », MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL, « Société et développement, la responsabilité sociale des entreprises », Ottawa, <<http://www.international.gc.ca/tna-nac/DS/csr-fr.asp>> .

¹²⁹ . En particulier le chapitre 4: « Gold Mining in Mali and Burkina Faso », in Bonnie CAMPBELL, Gisèle BELEM et Vincent Nabe COULIBALY, Poverty Reduction in Africa: On Whose Development Agenda ?, op. cit.

l'activité minière industrielle est, lui, évalué à 3 400 lors des 10 dernières années¹³⁰. » Aujourd'hui, la plupart des creuseurs artisanaux se trouvent à travailler indirectement à rabais pour les grandes firmes qui achètent leur production via des courtiers. Il reste maintenant à améliorer les conditions, les méthodes et les règles de sécurité de cette pratique. Dans la filière diamantifère, le Processus de Kimberley a contribué à rendre conscients les creuseurs des modalités d'exploitation qu'ils subissent.

À terme, sous ce nouveau régime, tout citoyen se découvre éjectable. Mopo-Kobanda a relevé qu'au Congo-Kinshasa, un article de loi permet à l'État de « demander à tout moment à un citoyen congolais de déguerpir de chez lui parce qu'il veut octroyer la concession qu'il soupçonne contenir des gîtes de substance, des eaux souterraines et des gîtes géothermiques à un investisseur¹³¹ ».

Ces codes miniers en viennent même à légitimer la présence en sol africain de sociétés dont les activités sont qualifiées de mafieuses par un parti d'opposition. « La participation guinéenne [dans les partenariats miniers] n'a jamais produit de dividendes depuis 1973 Par la suite, de nombreux permis miniers ont été accordés à des "investisseurs", tous plus curieux les uns que les autres : [...]. La mine d'or de Keniero à Kouroussa est exploitée par une société marocaine, la Semafo, filiale d'une société de droit canadien et contrôlée, selon la rumeur publique, par une des épouses du chef de l'État¹³²... » Comme il se doit, « ces entreprises sont presque toutes domiciliées dans des paradis fiscaux ».

Une marge de crédit démocratique

La définition sophistique que le Rapport Martin-Zedillo donne du « secteur privé » exclut à un autre titre le creuseur, la glaneuse, le petit vendeur africain... Peut y prétendre qui dispose d'une marge de crédit financier. Or, les Africains vivant de leur activité de fortune « n'ont pas accès au financement et aux capitaux à long terme, base sur laquelle les entreprises se développent¹³³ ». Les détenteurs de capitaux se voient donc conférer le soin exclusif de « libérer le

¹³⁰ . Bonnie CAMPBELL, Gisèle BELEM et Vincent Nabe COULIBALY, *Poverty Reduction in Africa*, op. cit., p. 59.

¹³¹ . Jean-Paul MOPO KOBANDA, *Les crimes économiques dans les Grands Lacs Africains*, op. cit., p. 42..

¹³² . UNION DES FORCES DÉMOCRATIQUES, « Halte au hold-up sur les richesses naturelles de la Guinée », Conakry, communiqué, le 25 avril 2006, <www.ufd-conakry.com/richesses.html>.

¹³³ . COMMISSION DU SECTEUR PRIVÉ ET DU DÉVELOPPEMENT, *Libérer l'entreprenariat. Mettre le monde des affaires au service de la pauvreté*, op. cit., p. 1.

potentiel du secteur privé et les forces de l'entrepreneuriat dans les pays en développement¹³⁴ ». Les sujets dont on annonce pourtant l'émancipation sont donc structurellement évincés. Parce que, selon cette logique, se libère celui qui « croît ». Qu'importe qu'un tel raisonnement, intenable mondialement du point de vue écologique et social, soit exclusif à la pensée occidentale et une aberration en Afrique. Elle légitime le monopole de sociétés d'exploitation violentes qui s'identifient à une liberté de principe à laquelle on associe le pauvre uniquement pour lui signifier son infériorité.

L'entreprise privée s'attribue donc le monopole des stratégies de développement en Afrique, mais aucune responsabilité. Car il revient aux Africains de la séduire — les gouvernements doivent créer un « environnement porteur » de possibilités d'investissement afin de favoriser « un développement durable du secteur privé¹³⁵ » et tout manquement à cet égard leur est immédiatement imputable. « La Commission estime que la responsabilité de parvenir à la croissance et à un développement équitable incombe au premier chef aux pays en développement¹³⁶. »

Autant de métaphores empruntées au domaine environnemental ne signalent pas seulement la griffe évidente de Maurice Strong, elles permettent surtout de placer les gouvernements devant un fait de nature, qui présente essentiellement l'État comme un pollueur qui devrait chercher le plus possible à se faire petit. Son rôle désormais négatif consiste strictement à « lever les obstacles qui s'opposent à la croissance¹³⁷ ». Inutile donc de tenter de voir en lui l'instance éventuellement garante du bien public, une puissance active capable de générer un espace au sein duquel un certain nombre de commodités seront données en partage. L'État est tout au mieux un prestataire de services. « La Commission conclut en la nécessité d'élaborer des modèles novateurs de partenariat entre les fournisseurs de services gouvernementaux, les multinationales et les entreprises locales¹³⁸. » Et ce rôle lui sied du moment qu'on l'inscrit dans des logiques mensongères — « La croissance économique a permis à des centaines de millions d'échapper à l'agriculture de subsistance et de trouver des emplois dans le secteur manufacturier et le tertiaire, créant des richesses et réduisant la pauvre-

134 . Ibid., p. 1.

135 . Ibid., p. 2.

136 . Ibid., p. 1.

137 . Ibid., p. 2.

138 . Ibid., p. 3.

té¹³⁹. » — pour laisser entendre que les produits agricoles brevetés valent bien les anciens lorsqu'on travaille dans un *sweatshop* pour se les procurer.

Les bailleurs de fonds publics se voueront donc à la libération de l'entrepreneuriat, et donc aux seules instances capables de correspondre à cette définition spécieuse du secteur privé, les sociétés occidentales. « Les instances gouvernementales devraient donc faire fonction de facilitateurs du développement du secteur privé et s'abstenir de prendre des mesures qui freinent ce ment¹⁴⁰ »

Il devient par conséquent impossible, dans un tel cas de figure, de sanctionner les *externalités* de l'exploitation privée, les lacs pollués, les maladies, les populations expropriées, la contamination de l'air, le réchauffement et le dérèglement climatiques ..., jamais comptabilisées dans ses passifs.

Une seule considération sensée sauve le rapport, une critique des subventions agricoles occidentales¹⁴¹, mais elle survient quasi par hasard, car c'est de toute façon l'option du *moins d'État* qui l'emporte. *Libérer l'entrepreneuriat* stipule donc sans ambiguïté que L'ACDI, la Banque mondiale ou le FMI devraient s'abstenir de soutenir une mesure de développement si elle s'avère préjudiciable à l'entreprise privée — pensons à la nationalisation ou la régionalisation de l'eau par tel pays ou telle communauté. La même logique prévaut en ce qui concerne le crédit, jamais subventionné par l'État, toujours contracté auprès d'instances financières privées¹⁴². On retrouve là en toutes lettres les principes auxquels croit l'Organisation mondiale du commerce, et que relaie l'ACDI elle-même dans son *Cadre de développement du secteur privé*¹⁴³.

On n'en est même pas à la fin du rapport que déjà ses auteurs renient leurs engagements de départ sur le partage annoncé de la richesse. *Libérer l'entrepreneuriat*, au chapitre de l'« engagement du secteur privé dans le développement », considère enfin la grande masse de va-nu-pieds qu'il s'agit de secourir comme la clientèle cible d'un marché qui s'ouvre de sous-produits bas de gamme. « Le vaste marché consommateur émergent situé au bas de l'échelle économique, 4 milliards de personnes ayant un revenu par

139 . Ibid., p. 6.

140 . Ibid., pp. 22 et 23.

141 . Ibid., p. 9.

142 . Ibid., p. 26.

143 . AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, *Cadre de développement du secteur privé*, Gatineau, 2003.

habitant de moins de 1 500 dollars, offre des débouchés attractifs aux biens et aux services des multinationales et des grandes entreprises locales. [...] L'investissement et l'activité dans les marchés voulus, en particulier les n'arches émergents voulus, peuvent constituer des choix stratégiques d'une importance considérablement accrue¹⁴⁴ ». Et cette pauvreté si rentable pour les investisseurs qui prolongent l'agonie de ceux qui la subissent semble avoir de beaux jours devant elle : « pour ces entreprises, et pour celles qui suivent leur exemple, le développement d'activités ciblant le bas de la pyramide promet d'apporter des avantages concurrentiels à mesure que l'on s'avancera dans le XXI^e siècle¹⁴⁵ ».

Rien ne justifierait ce passage si l'éradication de la pauvreté restait effectivement l'enjeu de ce travail, mais il a toute sa place puisqu'on cherche en réalité à mettre les pauvres au service de l'entreprise privée.

L'expérience nous montre que les Blancs savent exploiter la misère des désespérés d'Afrique en se contentant de leur vendre de vains espoirs, comme le pasteur canadien Gary Skinner de l'Église pentecôtiste de Kampala, entre autres instances évangéliques. Ces dernières s'emploient à légitimer au nom de Dieu l'effarant écart de richesses qui distingue l'élite des miséreux et à culpabiliser éventuellement ces derniers. Elles gravitent aussi dans les sphères du pouvoir et infiltrent le gouvernement. En raison des liens sourds qu'elles entretiennent avec le pouvoir, ces églises évangéliques — plusieurs sont canadiennes — attirent vers elles des malheureux prêts à jouer leur va-tout et à croire en n'importe qui dans l'espoir de s'en sortir¹⁴⁶. Dans les termes synthétiques de Skinner : « Une nouvelle génération de dirigeants est éduquée pour sortir un continent de la ruine¹⁴⁷. » L'intéressé mène au Canada des campagnes de financement à ces fins.

Le rapport Martin-Zedillo aura fait date. Le conseil canadien pour l'Afrique, ce lobby invraisemblable dont fait partie l'ACDI elle-même (thèse 5, glose 4), a pondu en mai 2005 à son tour un rapport en guise de réponse favorable au premier, détournant explicitement l'expression au profit des sociétés d'ici : *Libérer l'entre-*

¹⁴⁴ . COMMISSION DU SECTEUR PRIVÉ ET DU DÉVELOPPEMENT, *Libérer l'entrepreneuriat*, op. cit., p. 30.

¹⁴⁵ . Ibid. .

¹⁴⁶ . Anouk BATARD, « Le lobby évangélique à l'assaut de l'Ouganda », Paris, *Le Monde diplomatique*, janvier 2008, p. 18-19.

¹⁴⁷ . Selon son ONG « Watoto » (pour « enfants » en swahili), <<http://www.watoto.com/index.php>> (consulté le 15 février 2008).

*preneuriat canadien au profit du développement africain. Réponse aux défis identifiés [sic] par le rapport Martin-Zedillo et la Commission pour l'Afrique*¹⁴⁸. Et dans son « Énoncé de politique internationale du Canada » de 2005 (*Fierté et influence : notre rôle dans le monde, Développement*), la ministre de la Coopération internationale, Aileen Carroll, lui consacre un long encadré, et promet « d'assurer aux entreprises canadiennes intéressées, de manière transparente, l'accès aux possibilités de marchés » dans les pays du Sud¹⁴⁹. À l'étranger, le premier ministre britannique Anthony Blair l'a aussi cité favorablement dans le rapport de sa Commission sur l'Afrique¹⁵⁰, le secrétaire général de l'ONU, Kofi. Annan, en a entériné les conclusions, de même que les pays du G-8 lors du Sommet de « Sea Island » (Russie) en 2004¹⁵¹.

Strong avait lui-même présidé un groupe de travail quelques années auparavant sous l'égide de trois agences gouvernementales canadiennes, et signé un rapport de ce type intitulé *En prise sur le monde. Priorités de l'internationalisme canadien au XXI^e siècle*. Ce groupe était notamment composé de l'ancien premier ministre québécois Pierre Marc Johnson, de l'ex-ambassadeur canadien à l'ONU Yves Fortier et de la présidente de l'ACDI de 1983 à 1989, Margaret Catley-Carlson. Le Rapport Strong préparait le terrain : l'aide au développement quant à la recherche ne doit plus provenir de fonds publics mais directement du privé et il relèverait désormais du capital de risque¹⁵². Il s'agissait d'intégrer les instances bénéficiaires de l'aide publique au jeu de la haute finance. Et de rendre responsables les pays hôtes de leur faculté d'attirer ces capi-

148 . CONSEIL CANADIEN POUR L'AFRIQUE (Michel CÔTÉ, président du groupe de travail), *Libérer l'entrepreneuriat canadien au profit du développement africain. Réponse aux défis identifiés [sic] par le rapport Martin-Zedillo et la Commission pour l'Afrique*, op. cit., p. 36; l'expression réapparaît dans la publicité placée par le conseil dans *Afrique Expansion Mag*, n° 24, op. cit., p. 4.

149 . GOUVERNEMENT DU CANADA, « Développement », *Énoncé de politique internationale du Canada, Fierte et influence : notre rôle dans le monde*, Ottawa, 2005, p. 21.

150 . LA COMMISSION POUR L'AFRIQUE, *Notre intérêt commun*, Londres, p. 264 (note 53) et 276, http://www.commissionforafrica.org/french/report/thereport/french/11-03-05_cr_report_fr.pdf >.

151 . « Plan d'action du G8 : mobiliser l'entrepreneuriat en vue d'éradiquer la pauvreté », *Canada's G8 Website I Site G8 du Canada*, < http://www.g8.gc.ca/g8_action-fr.asp >.

152 . GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RECHERCHE ET LES POLITIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (Maurice F. STRONG, président), *En prise sur le monde, Priorités de l'internationalisme canadien au XXI^e siècle*, novembre 1996, p. vi.

taux chez eux... Le rapport Strong préconise alors sans détour « une idéologie agressive fondée sur la notion de survie [*survivait* la loi du plus fort *winner's*] et l'hégémonie¹⁵³ ». Le groupe de travail qui prétendait munir les institutions de recherche des pays pauvres de théories adaptées à la nouvelle époque, s'est en réalité contenté de les propulser dans l'arène, en excluant les instances publiques du problème, sinon en leur donnant implicitement le coup de pied de l'âne au passage : « Ce qui est aujourd'hui essentiel, c'est une mise en place ingénieuse de nouveaux réseaux reliant les entreprises, les milieux savants, les établissements de recherche et les organismes sans but lucratif en tissant des liens entre des initiatives véritablement efficaces. On doit cesser de gaspiller le potentiel d'innovation. » Autrement dit, *libérer l'entrepreneuriat*.

Une idéologie scandaleuse

Il était impossible pour Strong de jouer ainsi sur tous les tableaux sans un jour se trahir. En 2006, on le soupçonne d'être impliqué dans le scandale du programme irakien « Pétrole contre nourriture » de l'ONU. Dans cette entente qui consistait à soulager l'Irak de l'embargo international pesant contre lui pour profiter de sa manne pétrolière, plus de 2 000 entreprises, dont sept canadiennes, auraient versé quelque deux milliards \$US de pots-de-vin aux autorités de Bagdad. Le Taïwanais Tongsun Park (présenté aussi parfois comme Sud-Coréen), instrumentalisé et financé par Bagdad, a investi près d'un million \$US dans une des compagnies de Maurice Strong, la pétrolière Cordex, dans laquelle la CSL de Paul Martin détenait aussi des parts. Park espérait trouver en Strong un intermédiaire capable d'intercéder dans les décisions de l'ancien secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, dont il était proche¹⁵⁴.

Une commission d'enquête de l'ONU s'est dite inapte à prouver que Strong a entretenu quelque sombre dessein dans cette affaire. Mais la neutralité de la commission elle-même n'est pas établie, puisqu'elle a été présidée par Paul Volcker, le président de la Réserve fédérale états-unienne. « Volcker est en conflit d'intérêts parce qu'il a déjà siégé au conseil consultatif international de Power Corporation et que ce holding est lié à deux compagnies françaises, la banque BNP-Paribas, qui gérait l'argent généré par le

¹⁵³ . Ibid., p. 5. .

¹⁵⁴ . 154. Marc THIBODEAU, « Pétrole contre nourriture. Le PC s'indigne du passage au Canada d'un Coréen recherché », Montréal, La Presse, 19 janvier 2006.

programme, et la pétrolière Total, une des firmes ayant acheté du pétrole avec l'approbation de l'ONU¹⁵⁵. » John Rae, qui siège au CA de Power Corporation, était au moment des faits directeur de BNP Paribas Canada ; Power Corporation contrôle également en tandem avec la famille belge Frère la Holding suisse Pargesa (dont la BNP est actionnaire minoritaire), qui détient, elle, des parts dans Total, également éclaboussée par le scandale. Paul Desmarais^{JF} siège au sein de son conseil d'administration. « La compagnie pétrolière a réalisé de 1996 à 2003 des achats de près de deux milliards en Irak, ce qui en fait le plus important acheteur du programme onusien¹⁵⁶. » Selon le quotidien *Le Monde*, des cadres de Total « sont soupçonnés d'avoir fait transiter entre 1996 et 2001 des sommes importantes sur des comptes suisses et offshore en vue de rémunérer des intermédiaires chargés de faciliter l'accès aux marchés d'Irak et de Russie¹⁵⁷ ». (Total fait également l'objet d'une enquête préliminaire pour corruption au Cameroun¹⁵⁸.) Le bénéfice net de Total en 2006 a grimpé à 12,6 milliards €⁵⁹.

La faiblesse des conclusions onusiennes a donc suscité de vifs désaveux de la part de représentants états-uniens à Washington. « Les enquêteurs notent par ailleurs que "certaines circonstances" indiquent que M. Strong aurait pu "savoir ou suspecter" que l'argent venait d'Irak. L'homme d'affaires, relève le rapport, était notamment au courant du fait que M. Park entretenait des liens avec Bagdad et il l'a rencontré juste avant et après le voyage au cours duquel l'argent a été obtenu¹⁶⁰ » La conclusion tombe net : « Une commission du Congrès américain estime que des "enquêtes additionnelles" s'imposent pour clarifier le rôle joué par plusieurs sociétés et individus dans le programme "Pétrole contre nourriture" pour l'Irak, incluant l'homme d'affaires canadien Maurice Strong¹⁶¹. »

155 . Marc THIBODEAU et Charles CÔTÉ, « Pétrole contre nourriture. Les partis de l'opposition demandent une enquête », Montréal, La Presse, 22 mai 2005.

156 . Ibid.

157 . Ibid.

158 . Marianne MEUNIER, « Christophe de Margerie. Un patron fait maison. », Paris, jeune Afrique, du 18 au 24 février 2007, p. 70-71.

159 . Ibid.

160 . Marc THIBODEAU, « Le régime irakien voulait soudoyer Boutros-Ghali », Montréal, La Presse, 8 septembre 2005.

161 . Marc THIBODEAU, « Pétrole contre nourriture pour l'Irak. Maurice Strong dans la mire de la Chambre américaine des représentants », Montréal, La Presse, 9 décembre 2005.

Dans l'affaire, le Canada est resté fidèle à lui-même. « Le gouvernement fédéral demeure discret sur ce dossier¹⁶² » ; « le porte-parole du ministère des Affaires étrangères n'a pu dire hier si ce cas serait également étudié par le gouvernement canadien¹⁶³. »

Maurice Strong semble si influent qu'en sa personne, c'est tout l'appareil d'État qui se trouve visé. Tongsun Park, l'homme d'affaires sud-coréen au centre de l'histoire et recherché par Interpol, a pu séjourner au Canada en 2005 malgré le mandat d'arrêt international qui pesait contre lui. Strong aurait organisé son passage en sol canadien, si l'on en croit l'opposition conservatrice la Chambre des communes¹⁶⁴. Si ses allégations étaient peu documentées, elles n'en témoignaient pas moins de la nature des rumeurs qui circulent sur la Colline parlementaire.

¹⁶² . Marc THIBODEAU et Charles CÔTÉ, « Pétrole contre nourriture. Les partis de l'opposition demandent une enquête », *Op. cit.*

¹⁶³ . Marc THIBODEAU, « Pétrole contre nourriture. Le Canada évaluera à son tour si des poursuites judiciaires s'imposent », Montréal, La Presse, 2 novembre 2005.

¹⁶⁴ . Marc THIBODEAU, « Pétrole contre nourriture. Le PC s'indigne du passage au Canada d'un Coréen recherché », *op. cit.*

GLOSE 5

Une « dette odieuse »

CE LOUVOIEMENT ENTRE LES POSTURES PACIFIQUE et prédatrice n'est pas plus nouveau que le NEPAD n'est « nouveau », ni que *Libérer l'entrepreneuriat* n'est novateur, et les coups de cœur pour enfin sauver l'Afrique demeurent une vieille rengaine.

De plus belle, les déclarations reprennent. Le ministre canadien des Finances, quel qu'il soit, en l'occurrence Ralph Goodale, remplit son office et rejoue le rituel de *l'eurêka* financier pour sauver l'Afrique de ses problèmes chroniques. Il s'agit cette fois, en 2003, de la « Commission pour l'Afrique » présidée par Anthony Blair. Goodale y représente officieusement le Canada.

Une des mesures les plus spectaculaires de cette Commission a consisté en l'annonce de l'annulation de la dette de la part de pays développés envers une série de pays considérés les plus pauvres. C'est-à-dire que les contribuables des pays « développés », issus essentiellement de la classe moyenne, ont été appelés à financer auprès d'institutions bancaires du Nord les fréquentes bavures, malversations et dérives observées dans nombre de projets soutenus au titre du « développement » au Sud. Le rapport est plus prégnant que d'ordinaire sur les ratés de l'Occident, mais une fois passés différents aveux — à l'effet que le FMI et la Banque mondiale ont nui aux pays du Sud en les contraignant à sabrer dans les programmes de soins et d'éducation, que les pays du Sud n'ont pas le pouvoir qui leur revient dans les institutions internationales, que la corruption concerne autant le corrupteur que le corrompu —, toute la pression est de nouveau mise sur les pays africains. Ils restent ceux qui doivent se réformer, en fonction du seul modèle d'Occident.

Le vieux disque bute sur son sillon usé : c'est l'Afrique « qui doit enfin s'aider elle-même » ... Les « solutions » relèvent de la même rhétorique psychanalytico-écologique que celle du rapport Martin

Zedillo : « L'Afrique est pauvre, en définitive, parce que son économie n'a pas enregistré de croissance. Les secteurs public et privé doivent travailler ensemble en vue de créer un climat qui libère l'esprit d'entreprise des peuples d'Afrique, crée des emplois et encourage les particuliers et les entreprises d'Afrique et d'ailleurs à investir¹⁶⁵. » La Commission lance en Afrique, cette fois, un programme économique certifié *biologique* : « Comme n'importe quel jardinier le dira, il n'y a pas de croissance possible si les bonnes conditions ne sont pas réunies. Dans le domaine de l'horticulture, il faut le bon type de sol, la bonne température et suffisamment d'eau et de lumière. Dans le domaine de l'économie, comme la croissance est principalement tirée par le secteur privé, cela suppose que les gouvernements créent un climat dans lequel les citoyens ordinaires — qu'il s'agisse des petits agriculteurs ou des dirigeants de grandes entreprises — puissent poursuivre leurs activités quotidiennes sereinement et avoir le sentiment qu'il vaut la peine d'investir dans leur avenir. Un tel climat fait défaut dans toute l'Afrique¹⁶⁶. »

Ce qui appelle le couplet sur la « bonne gouvernance », par la négative de surcroît, c'est-à-dire par un relevé des tares de l'Afrique : « Par gouvernance, nous voulons dire l'incapacité du gouvernement et des services publics de créer le cadre économique, social et juridique qui encouragera la croissance économique et permettra aux pauvres d'y participer¹⁶⁷. »

Puis on rappelle, contrit, que l'Afrique est endettée, que son service de la dette l'écrase, qu'elle affecte beaucoup plus de fonds pour payer plusieurs fois les intérêts sur la dette que pour financer le secteur de la santé ou de l'éducation. Qu'une population analphabète et malade ne peut malheureusement pas développer l'économie qui lui favoriserait le financement d'un système de santé et d'éducation, lequel permettrait aux éléments de ladite société d'entretenir la vie économique... On cherche à maintenir hors des cercles vicieux les événements historiques qui ont concouru à cet état de fait.

Rien n'est dit sur le caractère destructeur des entreprises du Nord et sur le fait que leur prospérité s'explique davantage par leur soutien aux dictatures africaines que par une inscription légitime dans le secteur formel de l'économie. Silence donc sur ces prêts qui aboutissent dans les comptes offshore des potentats soutenus par

¹⁶⁵ . LA COMMISSION POUR L'AFRIQUE, Notre intérêt commun, op. cit., p. 1.6.

¹⁶⁶ . Ibid., p. 29.

¹⁶⁷ . Ibid.

les « amis de l'Afrique ». Aucun rapprochement n'a été tenté entre la petite corruption et les purges de Plans d'ajustement structurel. Impasse sur les éléphants blancs imposés par l'Occident.

Non, la dette permet d'occulter ces menus problèmes. « En se focalisant exclusivement sur l'augmentation de l'aide et l'allègement de la dette, les pays riches restent sur le mode de la compassion et se rachètent une conscience à bon prix. [...] Le premier ministre Tony Blair, qui a placé sa présidence du G-8 en 2005 sous le signe du développement et de l'Afrique, porte également une part de responsabilité dans les dérèglements qui entourent le pétrole africain. La City et les nombreux paradis fiscaux rattachés à la Couronne sont de redoutables machines à blanchir l'argent sale des régimes corrompus — pas seulement africains d'ailleurs. Le Nigeria continue de se battre pour récupérer l'intégralité des 3 ou 4 milliards de dollars détournés par le général Sani Abacha dans les années 1990 et déposés dans des banques en Suisse, au Luxembourg, au Liechtenstein, en France et surtout en Grande-Bretagne¹⁶⁸. »

Un principe d'endettement cher à Pearson

La genèse de cette logique d'endettement structurel de l'Afrique remonte au célèbre rapport que la Banque mondiale avait commandé au Canadien Lester B. Pearson, en 1969.

Celui qui vient tout juste de quitter cette année-là la rue Sussex vibre d'optimisme dans un rapport sur un « partenariat » économique entre le Nord et le Sud, intitulé *Partners in Development*, qui repose sur l'endettement. Ce document consacrera auprès du Sud la Banque mondiale puis le FMI.

Dès lors, les mots d'ordre ne varieront plus :

- *Mettre en place un système d'échanges internationaux libres et équitables.*
- *Développer les apports de capitaux privés extérieurs dont bénéficieront aussi bien les investisseurs que les pays bénéficiaires [on appréciera la tautologie].*
- *Mieux associer les diverses parties à l'aide au développement, en préciser le but et mieux coordonner les efforts.*
- *Augmenter le volume de l'aide.*
- *Résoudre le problème de l'accroissement de la dette.*

¹⁶⁸ . Xavier HAREL, *Afrique Pillage à huis clos, Comment une poignée d'initiés si-
phonne le pétrole africain*, Paris, Fayard, 2006, p. 17-1.8. •

- Porter à 0,7 % du NB le niveau d'aide et à 0,3% celui des investissements auprès des pays les Plus Pauvres.

Ces propositions¹⁶⁹ sont passées dans les mœurs et n'ont jamais été réévaluées depuis. On se contente de leur apposer l'épithète « nouveau ». Les résultats en sont calamiteux pour l'Afrique.

Une spécificité toutefois rend le rapport Pearson plus sympathique que ceux de la longue lignée qui suivra. Il fait preuve d'une réelle volonté conceptuelle de distinguer l'« aide » (un don monétaire ou un prêt à très bas taux, assorti de contraintes légitimes) de ce qui ne l'est pas (un investissement privé ou un prêt à des fins déterminées, de même que le financement d'opérations militaires)¹⁷⁰

Il est aujourd'hui caduque, eu égard à cette distinction, de situer à 0,7 % du PIB des États fortunés le taux de *l'aide* que ceux-ci devraient consacrer au développement du Sud. On confond maintenant ces catégories.

Le rapport dénonce également les différentes formes d'« aide liée » qui obligent les pays emprunteurs à acheter auprès du pays créancier les biens et services pour lesquels ils s'endettent, souvent à des prix majorés¹⁷¹.

Le rapport soutenait déjà que les visées du développement doivent essentiellement permettre aux pays soutenus d'attirer des capitaux étrangers, sans s'enquérir du fait que si « on peut s'attendre de ceux qui risquent leurs propres capitaux qu'ils se préoccupent tout particulièrement de la rentabilité de leur utilisation », rien ne garantit que cette rentabilité « privée » coïncide avec les intérêts nationaux, et ne leur portent pas éventuellement préjudice¹⁷².

Du reste, le concept d'allègement de la dette reste une pièce maîtresse du rapport Pearson. Il constitue depuis, sûrement, le recours le plus pervers de la diplomatie internationale envers le Sud. Car ce traitement palliatif permet de maintenir à l'infini l'état d'endettement des pays qui auront « bénéficié » une seule fois de l'aide occidentale. La commission semble tout à fait consciente du problème d'endettement chronique dont peuvent potentiellement souffrir les pays qui contractent des prêts internationaux ; c'est précisément le système qu'elle perpétue. Le service de la dette d'un pays

¹⁶⁹ . COMMISSION D'ÉTUDE DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (Lester R. PEARSON, président), Vers une action commune pour le développement du Tiers-Monde, Paris, Éditions Denoël, 1969, p. 33-42; 203-204.

¹⁷⁰ . Ibid., p. 194 et suivantes.

¹⁷¹ . 171. Ibid., p. 235 et suivantes.

¹⁷² . 172. Ibid., p. 171-172.

peut être tel que celui-ci doive s'endetter davantage pour y répondre. La dette risque alors de devenir, en termes juridiques, *accablante*. « Il ne peut exister, écrit le rapport Pearson, de définition précise ou statistique de ce qui constitue "un fardeau de dette accablant"¹⁷³. » C'est néanmoins au moment où un pays atteint ce stade désespéré peut espérer une remise de dette, mais seulement de façon à le réinscrire au stade tout juste antérieur à celui de l'accablement, pour assurer à terme le maintien en soi du lucratif marché de la dette.

Dans cet ordre d'idées, déjà, Pearson proposait aux pays du Sud qu'ils diminuent leurs dépenses publiques¹⁷⁴.

Quelques années plus tard, Cheryl Payer donnait la réplique à la Commission Pearson, dans son livre *The Debt Trap The International Monetary Fund and the Third World*¹⁷⁵, en des termes ressemblant en tout point à ceux que sont tenus de reprendre aujourd'hui encore ceux pour qui, à l'évidence, les systèmes d'endettement sont pervers.

Cette machination ne peut en rien aider l'Afrique : le Ghana devait déjà rembourser, au début des années 1970, 40 % de plus que les montants qu'il avait emprunté. Le service de la dette assèche complètement les États. Il excède souvent les nouveaux prêts que le pays arrive à obtenir pour y faire face. Cette spirale convient exclusivement au marché de la dette. Les allègements de la dette consistent en un moyen d'entretenir cette logique vicieuse. « L'inquiétude de la Banque mondiale (ainsi que d'autres composantes de l'establishment du développement international) quant à l'endettement excessif est réelle. Ils sont soucieux non pas de détruire ou de démanteler le système, mais de le rationaliser de sorte qu'il puisse continuer à fonctionner. L'utilisation excessive du financement à l'exportation risque de faire impasse [*is the monkey wrench in the system*]¹⁷⁶. » Les négociations que le colonel ghanéen Acheampong a forcé la Banque mondiale de tenir avec lui, après son coup d'État de 1972, ont montré à quel point les recommandations de Pearson tenaient d'un strict rapport de force entre les bailleurs de fonds et les pays soumis à sa machination, plutôt que d'une rationalité économique.

¹⁷³ . Ibid., p. 215.

¹⁷⁴ . Ibid. p. 2-17.

¹⁷⁵ . Cheryl PAYER, *The Debt Trap : The International Monetary Fund and the Third World*, New York, Monthly Review Press, 1974.

¹⁷⁶ . Ibid., p. 200.

L'Afrique devient donc un lieu d'enrichissement magique pour les Occidentaux. Cheryl Payer cite le cas extrême d'un investisseur européen ayant placé ses eurodollars en Afrique de 1970 à 1973, pour voir ses actifs passer de 455 millions \$US à 10 milliards \$US¹⁷⁷.

Dans un tel contexte, l'enlissement devient fatal. Plus un pays est endetté, plus le FMI et la Banque mondiale lui consentent de prêts pour qu'il assure le service de la dette. Le FMI et la Banque mondiale sont dominés par les pays du G-7. Il s'agit d'un circuit fermé : les pays du G-7 voient apparaître dans leurs coffres au titre du remboursement de prêts des montants supérieurs à ceux qu'ils versent au chapitre de l'aide au développement.

En mars 2000 à Manille, le président de la Banque mondiale Damos Wolfensohn avait évoqué le problème sans détour : « Si vous avez une société basée sur l'annulation de la dette, qui investira dans la dette ? L'annuler bousillera le marché¹⁷⁸. »

Les allègements changent peu de chose à l'affaire, comme l'indique Arnaud Zacharie du Centre national de coopération au développement (CNCD) de Bruxelles : « Dans une stratégie d'allègement de dette, on va se rendre compte aussi que quand un pays reçoit un allègement, eh bien, quasiment simultanément, on va diminuer sa part d'aide, et donc, vu du pays, l'allègement de dette ne va pas signifier une augmentation des revenus extérieurs¹⁷⁹. » Cela sans parler de l'endettement inscrit dans la catégorie des « aides liées » qui contraint le pays à dépenser dans tel secteur, dans tel pays, auprès de tels fournisseurs.

Depuis les années 1980, une pluie battante de documents et de témoignages est venue dire l'aberration de ces programmes de prêts. Michel Chossudowski a mis l'accent sur l'enlissement quasi mécanique de ces politiques dites d'« ajustement structurel » (aujourd'hui rebaptisées « Lutte contre la pauvreté ») en raison de la division du travail qu'elles induisent à l'échelle des économies nationales, les pays étant respectivement réduits à tel ou tel type de production (le cacao pour les uns, le coton pour les autres...). La monoculture ainsi pratiquée met à mal des agricultures jadis suffisantes. Les exportations qu'il s'agit de favoriser n'engrangent des devises étrangères qu'en fonction de cours internationaux sur les-

¹⁷⁷ . Ibid., p. 209.

¹⁷⁸ . « Dossier de presse », Olivier ZUCHUAT, Djourou, Une corde à ton cou, Les Films du paradoxe, France, 2004, <<http://www.djourou.org/de/20djourou.pdf>>.

¹⁷⁹ . Ibid., 0 :26 :24.

quels personne en Afrique n'a de prise. Le jeu est de plus faussé Pr des subventions que les pays du Nord se permettent d'octroyer .1 leurs agriculteurs. Tout devant être fait, à l'absurde, pour convenir à ce processus aléatoire, l'État a dû, réduire ses dépenses de façon draconienne — « L'ajustement structurel détruit l'économie nationale. L'ensemble des mesures provoque l'effondrement économique et social. [...] La production intérieure est remplacée par des importations financées par des prêts à décaissement rapide¹⁸⁰. »

La confirmation est venue de très haut : Joseph E. Stiglitz, l'ex-conseiller du président états-unien William Clinton, ex-vice-président de la Banque mondiale et Nobel de l'économie, a démontré selon des analyses devenues célèbres à quel point l'économie mondiale s'est imposée de façon dogmatique dans le Sud. Un « fanatisme du marché », écrit Stiglitz presque à chaque page de son livre, préside à l'évolution historique (ouverture des marchés ; réduction du rôle de l'État ; libéralisation du marché financier et fluctuation, des taux d'intérêts ; privatisation des services publics ; pression sur les salaires ; déni du chômage et des effets à court terme des politiques imposées, y compris l'impossibilité qu'elles provoquent de rembourser les prêts contractés...). Des mesures qui ont pu un jour dans telle situation historique porter leurs fruits ne sont plus seulement des moyens hissés au rang de méthode universelle, mais de fin en soi. Il appert que les rapports que le FMI et la Banque mondiale soumettent aux pays emprunteurs sont les mêmes pour tous, et qu'on se satisfait de modifier le nom des pays concernés par l'opération informatique du « couper/remplace¹⁸¹. »

Une « dette odieuse »

La jurisprudence prévoit un concept pour désigner ce type de conjoncture : la « dette odieuse ». C'est cette doctrine juridique qu'évoquent les États-Unis en 1898 — un précédent — pour contester l'endettement de Cuba. On estime « odieuse » la dette cubaine du fait qu'elle fut contractée par un régime non démocratique, sans que les populations locales n'en aient tiré quelque profit que ce soit. On s'en est remis à la même notion au XX^e siècle, du Costa Rica dans les années 1930 à l'Argentine en juillet 2000, où la Cour -fédérale a décrété « odieuse » la dette engagée par la dicta-

¹⁸⁰ . Michel CHOSSUDOVSKY, *La mondialisation de la pauvreté. Les conséquences des réformes du FMI et de la Banque mondiale*, Montréal, Écosociété, première édition, 1998, p. 61-62.

¹⁸¹ . Joseph E. STIGLITZ, *La Grande illusion*, Paris, Le Livre de Poche, 2002, p. 91.

ture militaire en Argentine, sans pour autant que le gouvernement ne la suive en ce sens¹⁸².

« Au cours des années 1980 et 1990, écrit Éric Toussaint, la doctrine de dette odieuse aurait pu être invoquée par de nombreux gouvernements ayant succédé à des régimes illégitimes et despotiques : en Amérique latine après la chute des dictatures militaires (Uruguay, Brésil, Chili, Argentine, Équateur, Paraguay, Bolivie, etc.), aux Philippines après le départ de Marcos en 1986, au Rwanda après le génocide de 1994, en Afrique du Sud à la fin de l'apartheid, au Zaïre après le renversement de Mobutu en 1997, en Indonésie à la chute de Suharto en 1998... On ne peut que déplorer que les gouvernements qui ont remplacé des dictatures aient capitulé devant les créanciers en assumant les dettes précédentes, pourtant odieuses, et se soient véritablement "constitués" prisonniers de remboursements qu'ils pouvaient éviter¹⁸³. »

Mais pour Arnaud Zacharie, le problème reste bien sûr de savoir quelle instance internationale indépendante serait apte à en juger. « On a une doctrine dans le droit international, très intéressante parce qu'une part considérable de la dette du tiers-monde correspond à cette définition de la dette odieuse parce qu'elle a été contractée par des dictatures souvent appuyées en période de guerre froide, qu'ensuite cet argent a souvent été en grande partie détourné par les élites locales, par les dictatures locales, souvent avec la complicité des banques qui offraient leur ingénierie financière, et puis ensuite, les prêts dans les années 1990 ont été souvent contractés pour rembourser cette dette qui était une dette odieuse selon le droit international. Alors évidemment, il faudrait imaginer un endroit où on puisse régler ce problème de la dette odieuse, qu'on puisse dire quelle part de dette est odieuse, quelle part de dette ne l'est pas, et que l'on règle une bonne fois pour toutes la dette odieuse qui continue de peser sur les populations locales dans les pays du tiers monde¹⁸⁴. »

Le Camerounais Jean-Marc Bikoko, président de la Centrale syndicale du secteur public, renchérit : « Il est grand temps que l'on fasse un audit de la dette du tiers-monde, et particulièrement au Cameroun. Nous sommes surpris que le Cameroun soit redevable de milliers de milliards de FCFA de dette sans qu'on ait vu ce à

¹⁸² . Arnaud ZACHARIE, cité in Olivier ZUCHUAT, *Djourou. Une corde à ton cou*, op. cit., 0 :26 :24.

¹⁸³ . Éric TOUSSAINT, « Appliquer la doctrine de la dette odieuse », Montréal, *Alternatives*, 4 mars 2003, <<http://www.alternatives.ca/article437.html>>.

¹⁸⁴ . Olivier ZUCHUAT, *Djourou. Une corde à ton cou*, op. cit., 0 :43 :45.

quoi cet argent a servi. Sans que l'on sache même sur la base de quels projets les dettes ont été contractées. Il faudrait que l'on fasse un audit de la dette avant toute idée de remboursement¹⁸⁵. »

L'élite financière et politique occidentale, feint encore à ce jour d'ignorer la notion, et le fera tant que les pays du Sud, souvent instrumentalisés par elle ou soumis à ses menaces, continueront de reconnaître ces prêts, et tant que la notion de « dette odieuse » n'aura pas occupé une place centrale dans les débats qui ont cours dans les pays occidentaux.

Pourquoi tant insister sur ces institutions, alors que le Canada y joue un rôle d'appoint et en représente essentiellement la bonne conscience, de Pearson à Martin en passant par Trudeau et Chrétien ? Parce que « le FMI et la Banque mondiale, c'est nous. Nous nous dissimulons derrière ces institutions internationales », nous a dit un diplomate canadien aujourd'hui à la retraite.

¹⁸⁵ . COMITÉ POUR L'ANNULATION DE LA DETTE DU TIERS-MONDE, « Des organisations camerounaises plangent pour un audit de la dette », France, Bulletin n° 24, .1.1 octobre 2006, <http://www.cadtm.org/article.php3?id_article=21.30>.

GLOSE 6

La réplique souverainiste

LA MOITIÉ DES QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES qui ont espéré, bon an mal an, un statut politique souverain pour le Québec, de la décennie 1970 à celle de 1990, n'ont pas trouvé en leurs représentants des ministres et diplomates disposés, aptes ou en mesure de faire valoir, quant à l'Afrique, une approche différente de celle que défendait déjà l'instance fédérale canadienne. Pour que sa présence soit reconnue sur les différentes tribunes internationales auxquelles il accédait malgré Ottawa, notamment l'Organisation de la Francophonie, le Québec a dû faire preuve de suivisme diplomatique envers la France.

La diplomatie québécoise naissante a eu fort à faire pour se voir connue et reconnue, dans les pays de langue française d'abord et un peu plus largement ensuite. Dans les années 1970 et 1980, alors que péquistes puis socialistes prenaient le pouvoir dans leurs pays respectifs, les émissaires du mouvement indépendantiste ont eu pour priorité de convaincre les socialistes français du bien-fondé de leur option politique, surtout partagée jusqu'alors par le clan gaulliste¹⁸⁶.

La France a finalement permis au Québec de bénéficier, au sein de la Francophonie, de sa plus importante reconnaissance de souveraineté politique à l'échelle internationale, au prix paradoxal toutefois de perdre aussitôt une partie de cette souveraineté. Il fallait laisser Paris modeler cette organisation à l'image de l'empire qui fut le sien, et conférer des airs de légitimité à l'hégémonie qu'elle continue d'exercer sur ses anciennes colonies.

¹⁸⁶ Stéphane FAQUIN et Louise BEAUDOIN, « Le premier sommet de la Francophonie », in S. FAQUIN (dir.) et L. BEAUDOIN (coll.), Histoire des relations internationales du Québec, Montréal, VLB Éditeur, coll.: « Études québécoises », 2006, p. 141.-149..

Depuis lors, on ne compte plus parmi les chefs d'État le nombre de dictateurs, kleptomanes et psychopathes africains, soutenus par Paris, qui siègent aux sommets de la Francophonie avec l'aval et à l'égal du Québec. C'est avec eux que nous avons signé nombre de déclarations insipides sur les droits de l'homme et la démocratie.

Le support de Paris à ces dictatures africaines est difficilement défendable. Les méthodes en cause vont du soutien armé à la manipulation des urnes, en passant par l'assassinat des opposants politiques ou de coopérants français trop curieux, la fourniture d'armes, la formation militaire et la corruption massive¹⁸⁷.

Le comble est survenu lors du génocide hutu des Tutsi au Rwanda, en 1994, qu'a soutenu politiquement et militairement la France, selon les conclusions persuasives de la Commission d'enquête citoyenne sur le Rwanda¹⁸⁸.

Depuis longtemps déjà, la France sévissait dans ses anciennes colonies, mais aussi dans celles ayant appartenu à l'Allemagne, à la Belgique ou au Portugal, qu'elle a intégrées dans son giron. Ce ne sont pas seulement des entreprises françaises — Elf devenue Total, Bouygues, qui s'imposent avec le soutien de leur État, mais l'État français lui-même. Il prend appui sur ces entreprises, sur son puissant réseau d'ambassades, sur ses contacts établis tout au long de la colonisation, sur ses services secrets et son état-major, pour maintenir le continent sous sa coupe.

La France a pris pour habitude, aux lendemains des indépendances, au tournant des années 1950 et 1960, de se donner en Afrique des chefs d'État conformes à ses intérêts. Notamment pétroliers. Charles de Gaulle déclarera sans ambiguïté, dans son discours sur le Sahara du 5 septembre 1961 « Notre ligne de conduite, c'est celle qui sauvegarde nos intérêts et qui tient compte des réalités. Quels sont nos intérêts ? Nos intérêts, c'est la libre exploitation du pétrole et du gaz que nous avons découvert, ou que nous décou-

¹⁸⁷ Lire les nombreux travaux très documentés sur la question de l'association Survie, notamment François-Xavier VERSCHAVE, *La Françafrique. Le plus long scandale de la République*, Stock, 1.998; F.-X. VERSCHAVE, *Noir Silence. Qui arrêtera la Françafrique ?*, op. cit., E.-X. VERSCHAVE et Laurent BECCARIA, *Noir Procès. Offense à chef d'État*, op. cit. ; E.-X. VERSCHAVE, *Noir Chirac. Secret et impunité*, Les arènes, 2002; E.-X. VERSCHAVE, *L'Envers de la dette. Criminalité politique et économique au Congo-Brazza et en Angola*, op. cit., ainsi que Arnaud LABROUSSE et E.X. VERSCHAVE, *Les pillards de la forêt. Exploitations criminelles et Afrique*, Marseille, Agone, 2002.

¹⁸⁸ Laure GORET et François-Xavier VERSCHAVE, (dir.), *L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide au Rwanda. Rapport de la commission d'enquête citoyenne*, Paris, .Editions 'Karthala, 2005.

vririons¹⁸⁹. » Apparaît alors ce qu'on a nommé le réseau Foccart, du nom de Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » de Charles de Gaulle qui s'est vu chargé de maintenir les anciennes colonies en état de dépendance, dans les bas-fonds, tandis qu'on reconnaissait leur pleine autonomie au niveau de l'écume. Ce réseau s'est ensuite ramifié à travers différents courants couvrant une très large partie du spectre politique. À droite, se développent les réseaux de Jacques Chirac, l'héritier de Foccart, ainsi que de Charles Pasqua, tandis que naît à gauche celui de François Mitterrand, sans que des figures telles que Roland Dumas, Michel Rocard et Laurent Fabius ne soient en reste¹⁹⁰. Le voyage du président français nouvellement élu, Nicolas Sarkozy, en mai 2007, à bord du jet privé et sur le yacht de l'homme d'affaires français Vincent Bolloré¹⁹¹, dont les activités dans les anciennes colonies sont suspectes¹⁹², de même que ses visites répétées chez d'indéboulinables dictateurs d'Afrique n'augurent aucun changement dans les relations franco-africaines, sinon qu'en les intégrant davantage dans les logiques globalement mafiafricaines.

Ces réseaux, l'économiste François-Xavier Verschave a travaillé à les retracer sous l'appellation de « la Françafrique ».

L'histoire a donc vu défiler dans le giron françafricain une série de présidents en Afrique qui étaient parfois de nationalité française, souvent issus des services secrets français, et toujours encadrés de toute façon par une garde rapprochée choisie par Paris. Ce sont eux qui se sont imposés par leur nombre au moment d'inaugurer les travaux de l'Organisation de la Francophonie.

Le Gabonais Albert-Bernard. Bongo, rebaptisé Omar Bongo, est un sous-officier de l'armée française et citoyen français lui-

¹⁸⁹ Charles DE GAULLE, discours sur le Sahara du 5 septembre 1961, cité in FRÉQUENCE ÉPHÉMÈRE, « La grosse commission » à partir de la pièce de théâtre de et par Nicolas LAMBERT, La Pompe Afrique. Lecture d'un procès, Charlie Noé & Cie, France, 2005, dans une des plages de Africa wants tu be free, 16 artistes contre la dictature et le néocolonialisme, CD de soutien à l'association Survie, France, 2005.

¹⁹⁰ François-Xavier VERSCHAVE, *Noir Silence. Oui arrêtera la Françafrique?*, op. cit. ainsi que *Noir Chirac. Secret et impunité*, op. cit.; se référer aux intéressés selon l'index. Lire éventuellement: Christine DEVIERSJONCOUR, *Corruption. Une affaire d'État*, Paris, Édition du Rocher, 2005.

¹⁹¹ Dominique BUFFIER et Laurence GIRARD, « Le jeu politique de Vincent Bolloré », Paris, Le Monde, 11 mai 2007.

¹⁹² « "Monsieur Bolloré, un des plus grands industriels français" Nicolas Sarkozy », Paris, *Nouvelles solidarité*, 15 mai 2007, <http://www.solidariteet-progres.org/spip/sp_article-breve.php3?id_article=2843>, de même qu'Arnaud LABROUSSE et E-X. VERSCHAVE, *Les piliers de la forêt*, op. cit. et SURVIE et AGIR Ici, *Bolloré: Monopoles, services compris*, Paris, L'Harmattan, coll.: « Dossiers noirs », n° 15, 2000.

même. Seules les têtes brûlées s'essaient à le contester. Il conduit son pays avec une extrême fermeté depuis 1967. Comptent au nombre de ses principaux accomplissements l'assassinat de Germain M'Ba en 1971 ; l'instauration par Libreville d'une plaque tournante d'armes à destination du Biafra — région pétrolière — en 1968 ; des actes de violence contre les manifestants dénonçant les élections présidentielles truquées de 1993 ; le pillage systématique de dizaines de milliards \$US de pétrole et d'invraisemblables enveloppes d'aide au développement offertes par la France.

Le Burkinabé Blaise Compaoré est parvenu à la présidence du Burkina Faso en 1987 à la faveur d'un coup d'État soutenu par Paris contre Thomas Sankara, qui tenait bon au pouvoir depuis trois ans après être parvenu à renverser une tradition dictatoriale déjà longue. Il s'allie au sanguinaire Charles Taylor dans une guerre d'intérêts au Liberia, dont les horreurs restent inénarrables, tout en détournant sans ambages le bien public au profit de l'enrichissement de sa cour et des sociétés étrangères installées chez lui.

Le Tchadien Idriss Déby doit son pouvoir au coup d'État qu'il a mené en 1990 avec le soutien de la France. En septembre 1994, sa Garde républicaine lance, une expédition punitive dans le Logone, au sud du pays, à l'occasion de laquelle ont lieu des tueries, du pillage, des actes de torture. Déby aurait aussi trempé dans une affaire de faux monnayage. Le Tchad héberge des sites militaires français hautement stratégiques pour l'ensemble de l'Afrique.

Le Togolais Étienne Gnassingbe Eyadéma, ancien militaire de l'Armée coloniale française, de nationalité française et togolaise, a été porté au pouvoir des suites d'un coup d'État contre Sylvanus Olympio le Lumumba du Togo — en 1963. Il est décédé en 2006 en laissant le pouvoir en héritage à son fils, inaugurant ainsi une dynastie dont on ne voit plus la fin. Dès son arrivée, le régime s'est outrancièrement militarisé avec le concours de la France. La façon dont il fait surveiller ses éventuels opposants politiques relève de la paranoïa. Les fonds publics qu'il a détournés vers les paradis fiscaux se comptent en milliards \$US.

Le Président du Congo occidental Sassou Nguesso est vraisemblablement à l'origine de l'agression aveugle commise par ses milices, au début de 1998, à l'endroit des populations vivant au sud du pays, issues d'« ethnies » infortunées qui ont eu à subir le pillage massif et, pour les femmes, les viols systématiques de la part de soldats souvent séropositifs, cela avec la caution *a posteriori* du président Chirac, lors de sa visite à Libreville en juin 1998.

Le Président de l'ex-Zaïre (Congo oriental) Joseph Mobutu a longtemps bénéficié du soutien de la France, en plus de créer des émules chez différents pairs de l'Afrique postcoloniale. La kleptocratie vorace qu'il a mise en place au fil de décennies de pouvoir en a fait un acteur politique africain capable de tenir tête jusqu'à ceux qui l'ont initialement promu et corrompu.

Et ainsi de suite¹⁹³ ...

Sur la scène diplomatique, le Québec a certes réagi lorsqu'un leader d'extrême-droite s'est retrouvé au deuxième tour de l'élection présidentielle française de 2002. Mais c'était au nom de « valeurs démocratiques¹⁹⁴ » qui ne semblent plus compter lorsqu'il y va de l'Afrique.

Les dictateurs africains siégeaient donc au sein des comités, conseils et sommets auxquels le Québec a pu, lorsqu'il était représenté par des indépendantistes, s'essayer à sa voix souveraine. S'essayer à autre chose qu'aux compromissions auxquelles la France et le Canada nous avaient habitués ? Ce sont plutôt à des déclarations d'ordre strictement culturel qu'ont eu droit les francophones de la part du Québec.

Pour le reste, le Québec s'est contenté de contresigner les déclarations d'intention lénifiantes de la Francophonie sur les droits humains, la démocratie et la lutte contre la pauvreté, avec la majorité de kleptocrates, despotes et tyrans qui l'entouraient, du fait sans doute de ne devoir pas contrarier le parrain français. C'était l'époque où Jacques Chirac, premier ministre à deux reprises puis président, pouvait lâcher dans les salons diplomatiques : « Il faut bien que les dictateurs gagnent les élections, sinon ils n'en feront plus¹⁹⁵ ! »

Cette présence a toujours donné à la Francophonie on ne sait trop quel charme discret, à la Buñuel, sans que ne cherche à prendre ses distances ce que le Québec a compté de ministres indépendantistes des Relations internationales, Louise Beaudoin, Bernard Landry ou Sylvain Simard. Le premier ministre Lucien Bouchard avait bien souhaité, en 1997, que la Francophonie impose des sanctions économiques aux pays qui ne respectent pas les droits fondamentaux, mais « le premier ministre Jean Chrétien et surtout

¹⁹³ . Cf. les oeuvres de François-Xavier VERSCHAVE, op. cit.

¹⁹⁴ . MINISTÈRE DES RELATIONS INTERNATIONALES, « La ministre Louise Beaudoin mise sur les valeurs démocratiques des Français », Québec, communiqué, 22 avril 2002.

¹⁹⁵ . Jacques CHIRAC hors micro, en 1999, selon Paris, *Le Canard enchaîné*, cité in E-X. VERSCHAVE, *Noir Silence*, op. cit., p. 175.

le président français Jacques Chirac avaient désavoué cette sortie¹⁹⁶ ». Québec n'a jamais fait de ces questions, par la suite, un cheval de bataille. Officiellement, Ottawa a un droit de regard sur les positions du Québec en matière économique, mais des indépendantistes ne devraient point se laisser intimider par de tels énoncés de principes.

Pour leur part, les indépendantistes québécois se sont rarement montrés curieux quant à ces questions. Le dossier de Jean-Marc Léger, proposé dans la livraison d'octobre 1997 de *L'Action nationale*, par exemple, contient bien quelques phrases conciliantes sur les enjeux du Sud, mais paraît méconnaître absolument le phénomène postcolonial en Afrique. « Il est politiquement significatif que cette initiative [l'institutionnalisation de la Francophonie] n'ait été le fait ni de la France ni même des pays occidentaux de langue française. Ce sont des dirigeants politiques et des intellectuels des pays du Sud qui ont été les principaux hérauts et les premiers artisans de la francophonie gouvernementale¹⁹⁷. » On pourra en douter, en marge de l'histoire très officielle.

La gêne que suscite la présence de tant de dictateurs au sein de la Francophonie ne revient donc plus à la surface qu'à la façon d'un marronnier. Le critique de l'opposition péquiste en matière de relations internationales, Daniel Turp, est revenu à la charge en novembre 2007. Citant la Déclaration de Bamako de 2002 qui associe « démocratie » et « Francophonie », le député a proposé l'application des mesures prévues dans le document, notamment la suspension des pays qui ne se soumettent pas aux règles de droit¹⁹⁸. Ce, sans pousser sa logique à bout toutefois, car rigoureusement mise en vigueur, c'est l'existence même de la Francophonie que cette mesure mettrait en cause tellement l'organisation repose sur les alliances inavouables entre les pays du Sud et du Nord.

Les affaires francophones

Il y a peu à dire des ministres québécois de l'autre camp qui, suivant la ligne fédérale, ont toujours suscité peu d'attentes et, à cet égard, n'ont déçu personne.

196 . Denis LESSARD, « Charest et Martin main dans la main », *L'Express*, 22 novembre 2004 et Michel DAVID, « Le sommet juste pour rire », *Montréal, Le Devoir*, 24 novembre 2007.

197 . « La Francophonie, une entreprise nécessaire », *L'Action nationale*, vol. LXXXVII, n° 10, octobre 1997, p. 134.

198 . Antoine ROBITAILLE, « La Francophonie devrait imiter le Common' wealth, selon Turp », *Montréal, Le Devoir*, 23 novembre 2003.

Jean-Louis Roy, délégué général du Québec au cours des années 1980, membre du Haut conseil de la Francophonie et secrétaire de son Agence de coopération culturelle et technique, dans son livre *Une nouvelle Afrique, À l'aube du XXIe siècle*¹⁹⁹, que s'étaient sentis le besoin de soutenir l'ACDI et le Centre de recherche pour le développement international (CRI !), tance d'entrée de jeu les États africains. Son propos prend davantage appui sur des expressions tendancieuses qu'il ne repose sur une analyse éprouvée : « Les pays africains doivent s'ajuster aux exigences de la globalisation de l'économie », c'est-à-dire cesser de jouir de régimes commerciaux « d'exception » et de « préférence » en matière commerciale pour enfin se mettre au travail « l'aide publique au développement, désormais dédiée à l'intégration à l'économie mondiale » passe dans la rhétorique de l'ex-journaliste, pour le gage d'une nouvelle « réciprocité », un passage à l'âge adulte. Si la pensée du moraliste ne tient pas la route et respire la mauvaise conscience à chaque page, c'est qu'il réfléchit par omission : il faut certes « libérer » l'Afrique « des vieilles tutelles », mais s'il vise Bongo, Eyadéma et autres abonnés à l'*aidocratie* occidentale, il flatte également tout au long de l'ouvrage d'autres pairs africains, nommément l'Ougandais « Musévéné » (sic) ou le Burkinabé Zephirin Diabré, campés soudainement dans la mythologie d'États de droit à l'africaine. Jamais bien sûr ne souffle-t-il mot des sociétés du Nord qui ont avidement profité des dictatures du Sud et les ont consolidées.

Roy prend néanmoins appui sur son diagnostic pour attaquer les programmes de développement international et en appeler à « l'abandon de formules qui, manifestement, n'ont pas apporté au continent sa part de croissance²⁰⁰ » Ces programmes, comme il tend à l'indiquer lui-même, en sont pourtant toujours restés au stade de « formules » et n'ont donc jamais vu le jour sinon que sous la forme de caricatures.

Durant son mandat au sein de la Francophonie, Roy a lui-même fermement milité pour l'adoption en Afrique des Plans d'ajustement structurel alors que Michel Camdessus dirigeait le Fonds monétaire international²⁰¹. Il est aujourd'hui, président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

¹⁹⁹ . Jean-Louis ROY, *Une nouvelle Afrique, À Patibe du XXIe siècle*, Éditions Hurtubise HMH, 1999.

²⁰⁰ . Jean-Louis ROY, *Une nouvelle Afrique*, op. cit., p. 10-11.

²⁰¹ . Jean-Louis ROY, *La francophonie. Le projet communautaire*, publié simultanément par sept éditeurs dans le monde dont, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1993, p. 127.

(Droits et Démocratie), où il promeut le concept de « sécurité humaine ».

Force est de croire que les principes politiques concernant le continent noir ont été sacrifiés aux profits d'investissements commerciaux. Des sociétés québécoises ont investi massivement durant cette période dans des projets africains de grande envergure — y compris la société d'État Hydro-Québec qui bravait les paradoxes dans le cadre de programmes de privatisation des institutions internationales.

Non pas qu'il faille nécessairement voir un lien de cause à effet entre la clémence québécoise envers les amis africains de Paris et la présence du Québec sur les chantiers occidentaux d'Afrique, mais un lien de causalité certes entre cette présence du Québec dans les anciennes colonies françaises et le fait que Paris ne s'y soit pas opposée.

GLOSE 7

Une Francophonie Camdessus dessous

SI LA PRÉSENCE DE NOMBREUX SCIENTIFIQUES, artistes et politiques dans le Haut-conseil de la Francophonie s'explique par la prédominance des questions culturelles au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), celle de Michel Camdessus, qui fut directeur du Fonds monétaire international au plus fort de la controverse des plans d'ajustement structurel, frise, elle, la provocation.

Joseph E. Stiglitz, l'ancien vice-président de la Banque mondiale et conseiller du président états-unien William Clinton, brosse un portrait inquiétant de l'ancien directeur de l'institution de Bretton Woods : « L'attitude du FMI, comme celle de son chef, était claire : il était la source vive de la sagesse, le détenteur d'une orthodoxie trop subtile pour être comprise dans le monde en développement. Ce message, il ne l'assenait que trop souvent. Dans le meilleur des cas, il y avait un membre de l'élite — un ministre des Finances ou un directeur de banque centrale — avec lequel le FMI pouvait, éventuellement, avoir un dialogue sensé. Hors de ce cercle, il n'était pas même question d'essayer de discuter cela n'avait aucun intérêt²⁰².

On doit notamment à Camdessus d'avoir scindé les budgets d'aide aux affaires économiques de ceux qui concernaient le secteur social, comme si l'un et l'autre ne relevaient pas ensemble d'une dynamique globale, comme si l'économie pouvait se passer d'une population logée, saine et éduquée²⁰³.

Du fait de cette attitude obtuse, soulignée ici par son pair Stiglitz, les pays « aidés » par le FMI se sont trouvés complètement

²⁰² . Joseph E. Stiglitz, *La grande illusion*, op. cit., p. 82-83.

²⁰³ . « Dette et ajustement structurel », Michel ChossupovsKY, *La mondialisation de la pauvreté*, op. cit., p. 37 et suiv.

déstabilisés politiquement et surexposés économiquement à une loi du marché mondial face à laquelle ils n'étaient absolument pas préparés et de toute façon structurellement désavantagés.

La présence de Camdessus au sein de la Francophonie ne pose pas seulement problème du fait qu'elle consiste à reconnaître comme valable et pertinente l'opiniâtreté dont celui-ci a fait preuve, mais en ce qu'elle permet à l'intéressé d'imposer très clairement sa griffe aux documents produits par ce « Haut-conseil » dont il fait partie, précisément dans les énoncés qui touchent aux questions économiques.

Ce Haut-conseil de la Francophonie a émis un premier rapport en 2005, *La Francophonie dans le monde, 2004-2005*²⁰⁴, dans lequel les questions économiques font l'objet d'un des cinq chapitres. Parmi les 38 membres de ce Haut-conseil, Camdessus est à peu près le seul à être autorisé, du fait de sa formation et de ses antécédents, à aborder ces questions d'économie. Les autres parties du rapport portent sur l'enseignement et la diversité culturelle ; la culture et la création ; les médias et la communication ; la politique et la démocratie.

On constate, dans ce chapitre du rapport portant sur l'économie, que la Francophonie s'est privée de voix spécifique en la matière, en se contentant d'entonner le refrain d'une Afrique qui doit s'aider elle-même et se donner les moyens de séduire les investisseurs qu'elle attirerait chez elle. Pis, le bla-bla autour de la gouvernance y apparaît plus obscène qu'ailleurs. Un collier de sophismes qu'Ubu n'aurait pas risqués, destinés à berner le premier venu et à reconduire les logiques et programmes préconisés déjà par les grandes instances internationales, tient lieu de pensée économique.

Personne ne saurait y croire. On note, en ce qui regarde les investissements étrangers : « La République démocratique du Congo y côtoie ainsi le Luxembourg, un pays 116 fois moins peuplé qui possède pourtant un revenu national brut moyen par habitant trois fois plus important²⁰⁵. » On fait exactement comme si une dictature africaine activement soutenue et corrompue par Paris et Ottawa pour l'exploitation des mines et du pétrole, au prix de guerres civiles sans nom, était l'égal statutaire d'un paradis fiscal européen lui peut consigner chez lui, précisément, les résultats financiers

204 . HAUT CONSEIL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA .FRANCOPI-10NIE, *La Francophonie dans le monde 2004-2005*, Paris, Larousse, 2005.

205 . Ibid., p. 235.

d'un tel pillage organisé. Mais aucune analyse n'expose cette évidente relation inversement proportionnelle.

Plutôt, dans l'imaginaire des « analystes » francophones, on compare le Luxembourg au Congo comme s'il s'agissait de deux États — l'un méritant, l'autre démeritant — qui agissent dans le même contexte macroéconomique pour attirer dans leurs patelins respectifs un maximum de capitaux. Que le Luxembourg — un paradis bancaire favorable aux fraudes, à l'évasion fiscale, au blanchiment d'argent du crime et aux fonds spéculatifs à risque qui bousculent l'économie industrielle — attire chez lui la moitié des « investissements étrangers » de tout l'espace francophone mondial, n'inquiète pas notre Haut-conseil, qui y voit plutôt, en somnambule, un exploit » qu'explique son « environnement fiscal très favorable²⁰⁶ ».

D'autres perles jalonnent les propos des hauts-commissaires : « Malgré les nouvelles ressources pétrolières du pays, le Tchad a connu une forte dégradation générale de ses échanges due à une grande instabilité politique. » La France y a seulement installé ses principales bases militaires africaines et l'anecdote veut que la mystérieuse « instabilité politique » qu'on souligne au passage y soit activement nourrie par la dictature de son ami Idriss Déby. Mais la présence de ce dernier dans les salons de la Francophonie ne gêne toujours personne.

Le rapport ne cherche donc pas à expliquer pourquoi l'Afrique, qui regorge de ressources naturelles, continue d'être si pauvre, malgré la fidèle générosité occidentale, tandis que ses nombreuses ressources circulent en abondance dans les pays du Nord en vertu, d'équitables lois du marché... Ce qui tient lieu d'analyse, au chapitre des « Disparités et enjeux économiques²⁰⁷ », pour « expliquer » « d'importantes inégalités [qui] existent au sein même de l'OIF », repose sur le postulat implicite que les États de la Francophonie sont des entités résolument indépendantes les uns des autres, qu'aucune relation coloniale ou postcoloniale ou qu'aucun conflit, parfois désespéré en vue du contrôle des ressources, ne viennent affecter.

Ne risquant pas d'innover, la Francophonie reprend logiquement à son compte les Objectifs du millénaire — c'eût pu être le NEPAD — pour « réduire » le déséquilibre qu'elle constate entre ses États membres. Elle déclare avec l'élégance qui lui sied : « La Franco-

²⁰⁶ . Ibid., p. 245.

²⁰⁷ . Ibid., p. 235 et suivantes.

phonie est bien évidemment très concernée [sic] par les Objectifs du millénaire²⁰⁸ », mais l'anglicisme gênant qui entache sa profession de foi nous rappelle que son ventriloque parle la langue des affaires. Selon l'ordre économique qu'elle définit, le droit de parole est davantage le fait de « créanciers » que de gens de culture.

La Francophonie entend donc :

1. Réaliser les « Objectifs du millénaire pour le développement ».
2. Augmenter l'aide au développement.
3. Promouvoir l'initiative sectorielle en faveur du coton.
4. Favoriser l'intégration régionale et l'harmonisation du droit des affaires
5. Réduire la dette.

À quelles fins présenter ces Objectifs ?

En relayant les Objectifs du millénaire, qu'elle distingue de l'aide au développement ou, encore, de l'élimination de la dette, la Francophonie voit à son tour en eux l'occasion de se délester de ses responsabilités historiques et politiques quant au Sud et de confier au domaine privé le soin de relever lui-même l'Afrique. Pour elle, l'aide au développement est un point secondaire ; les Objectifs du millénaire visent précisément à doter les États de structures juridiques, économiques et fiscales qui favoriseront l'essor des entreprises sur leur sol. Seule l'ouverture du système commercial intéresse les Francophones.

Il s'agit d'un double contresens. Parce que, sauf dans des endroits où il y a des biens à pilier, les sociétés occidentales n'investissent pas en Afrique. « Vingt ans n'ont pas suffi à l'Afrique pour qu'elle attire des flux d'investissements significatifs et pour qu'elle concentre davantage que 1. % du stock mondial d'investissements directs étrangers », écrit là-dessus Cheikh Gueye de l'association ENDA²⁰⁹.

Et là où des matières premières sont convoitées, là où les entreprises occidentales se sont déjà allègrement servies, les richesses exportées n'apparaissent pas de façon substantielle au budget national du pays africain, même si c'est sur la base de ces ressources que celui-ci est amené par la suite à contracter des prêts.

²⁰⁸ . Ibid., p. 251.

²⁰⁹ . Cheikh uEYE, « Quel partenariat pour l'Afrique ? Le N FMI en question », in Un autre sommet pour l'Afrique, Paris, Karthala, 2003, p. 35.

Il est donc aberrant de faire reposer un plan de restructuration du continent, platement, sur l'investissement privé. « Compte tenu des contraintes structurelles qui limitent son augmentation en Afrique, on peut s'étonner que la promotion de l'investissement direct étranger dans le cadre du NEPAD fasse l'objet d'un si rapide consensus. Alors que les ressources disponibles résident plutôt dans les transferts internationaux d'aide publique, ce simulacre pourrait, en réalité, recouvrir une résignation à l'idée qu'il n'y a rien à attendre des pays riches²¹⁰. »

Là se situe précisément l'enjeu. En accentuant encore davantage, voire exclusivement, le rôle des entreprises et des investisseurs privés, l'Occident s'affaire à privatiser l'aide au développement, traditionnellement dévolue à l'État. « Les dominants ne veulent plus assumer les résultats dramatiques des politiques économiques menées dans les pays du Sud²¹¹ » Pour éviter de devoir s'expliquer sur les échecs répétés du Fonds monétaire international ou de la Banque mondiale, de l'OMC ou de la Francophonie.

Sur sa lancée, la Francophonie reprochera enfin aux administrations africaines d'avoir été historiquement incapables d'attirer les capitaux occidentaux. Elle l'ose. En donnant de surcroît dans le révisionnisme historique : les indépendances seraient en cause. La Francophonie élimine une nouvelle fois les leaders assassinés — Patrice Lumumba, Sylva nus Olympio ou Thomas Sankara — pour voir en les pays africains devenus indépendants autour de 1960 des États « se contentant de l'héritage colonial²¹² », tout en évoquant « très vite » ensuite, parce que ce genre de construction le requiert, un « manque flagrant d'adaptation [...] au nouveau contexte de la mondialisation²¹³ »

Le néocolonialisme qui s'ensuit découle tout naturellement des règles macroéconomiques de la rationalité occidentale. « Il est logique que la France, puissance économique et ancienne force coloniale, occupe une place prépondérante dans les échanges francophones. » Après tout, « elle constitue le premier partenaire économique de bon nombre de pays africains²¹⁴ ». Tout semble cohérent en effet si on commence *après tout* par là. Il reste que vu du

210 . Ibid., p. 37.

211 . Patrice YENGO, « Quel partenariat pour l'Afrique ? » cité in Un autre sommet pour l'Afrique. Les actes, Karthala, 7 juin 2003, p. 43.

212 . Ibid., p. 246.

213 . Ibid.

214 . HAUT CONSEIL DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE 1)E LA FRANCO-PHO. NIE, La Francophonie dans le monde 2004-2005, op. cit.

Sud, où le rapport n'a pas été rédigé, cette position de tête de Paris est un résultat historique, non un point de départ, qu'il faudrait considérer comme tel pour enfin agir en toute logique.

Le Canada contresigne (Keith Spicer et Jocelyn Nadeau) ; le Québec contresigné (Pierre-Étienne Laporte).

Dans l'intégralité du document *La Francophonie dans le monde 2004-2005*, une seule initiative quelque peu tangible ressort, soit la défense des cultivateurs du coton. Il est vrai que de ce point de vue, la situation est désespérée²¹⁵. On s'étonne néanmoins qu'un seul secteur, une seule filière parmi toutes celles qui comptent en Afrique, soit évoquée ; des autres domaines en souffrance le bois, le cacao, les mines, le pétrole, le poisson... -, aucune mention. C'est qu'en citant le coton, les compères occidentaux utilisent le sort des cultivateurs du Sud pour poursuivre indirectement une guerre commerciale contre les seuls États-Unis. Les subventions de ces derniers à leurs agriculteurs placent en effet les Africains hors concurrence sur le marché. Il est vrai que la France aussi déséquilibre complètement le marché par ses subventions agricoles, mais quand vient le temps de mentionner très succinctement le cas de l'Hexagone, la Francophonie préfère le dissoudre dans le tout de « l'Union européenne », qui prétend négocier à l'OMC en faveur de l'Afrique.

Le coton est donc l'occasion d'une fronde contre le concurrent américain, dont on pourra admirer la beauté perverse puisqu'elle permet au passage de servir aux Africains une leçon d'économie, à savoir que l'OMC sert leurs intérêts. Ce, au risque des pires confusions. La volonté qu'a l'OMC de libéraliser le marché du coton et d'interdire les subventions américaines à ses producteurs « démontre, selon ce Haut-conseil de la Francophonie que OMC, longtemps critiquée, peut aussi devenir un instrument favorable aux pays les plus pauvres lorsque ceux-ci prônent un commerce plus équitable et s'efforcent de contrer les logiques exclusivement libérales²¹⁶ »

La malhonnêteté du procédé est à la mesure des inexactitudes de l'énoncé. Il s'agit ici de transformer une injustice la stratégie du gouvernement états-unien qui consiste à priver les États africains de quelque marge de manœuvre économique en un motif d'adhésion à l'OMC. Qui plus est, la Francophonie le fait en brouillant les

²¹⁵ . Colette THOMAS, « Agriculture. L'Afrique s'offre au coton transgénique », Radio .France international, le 21 juin 2006, [atp://www.rfi.fr/actu/fr/articles/078/article_44575.asp](http://www.rfi.fr/actu/fr/articles/078/article_44575.asp).

²¹⁶ . La Francophonie dans le monde, op. cit., p. 241..

contraires, en affirmant que l'OMC s'efforcera de « contrer les logiques exclusivement libérales » alors que le libéralisme économique est son seul credo, et que la mesure qu'il s'agit d'imposer aux États-Unis d'interdire les subventions agricoles est elle-même libérale...

De plus, insinuer que l'OMC défend le principe du « commerce équitable » ne manque pas de sel. L'OMC œuvre à rendre les entreprises libres d'établir leurs normes et à s'interposer dans les mécanismes du commerce, et ce, de la production à la source jusqu'à la vente au détail, en passant par la transformation, le transport et la mise en marché. C'est-à-dire que l'OMC travaille à rendre possibles le commerce en neutralisant les États comme toute autre instance de gestion du bien public.

Cette approche vise à embrouiller les esprits et à interdire toute discussion publique reposant sur des concepts clairs. Que de tels stratagèmes sémantiques soient utilisés par une organisation internationale qui prétend de surcroît participer au développement de la langue et de la culture française est de nature à inquiéter. La Francophonie en est arrivée elle-même à développer dans ses rapports une novlangue. .

Cela, parce que la Francophonie n'est peut-être pas tant une institution vouée à la défense de la culture qui s'adonne par ailleurs à traiter d'économie, qu'une institution économique qui s'adonne par ailleurs à vendre de la culture. Dans un mémoire décapant, *La Francophonie, quelle Francophonie ? Un point de vue africain*, le Centre maghrébin de recherche et d'information soutient que « la Francophonie Mondiale est avant tout une affaire de marché économique, et ce n'est pas un hasard si les cinq domaines de coopération qui ont été retenus au Premier Sommet de la Francophonie Mondiale à Paris, sont ceux où les pays francophones du Nord peuvent vendre leurs biens et services aux pays francophones du Sud, notamment l'agriculture, l'énergie, les communications et la culture, les nouvelles technologies et les industries de la langue²¹⁷ ».

²¹⁷ . Fatima, HOUDA-PÉPIN, *La Francophonie : Quelle Francophonie ? Un point de vue africain*, Montréal, Centre maghrébin de recherche et d'information, 1987, p. 9.

GLOSE 8

Hydro-Québec International : portrait du colon

LES PRISES DE POSITION POLITIQUES DU QUÉBEC dans le monde— sa placidité plutôt — expliquent qu'Albert Memmi, dont le *Portrait du colonisé* avait galvanisé tant d'indépendantistes de la belle époque, soit si peu cité de nos jours, par peur de ressembler désormais davantage à son *Portrait du colonisateur*. Et de se savait captif de la contradiction qu'il y énonce : « Que serait, en toute rigueur, le résultat logique de l'attitude du colonisateur qui refuse la colonisation ? Sinon de souhaiter sa disparition, c'est-à-dire disparition des colonisateurs en tant que tels. [...] S'il s'obstine, apprendra qu'il s'embarque pour un inévitable conflit avec les siens²¹⁸. »

À force de parler de diversité culturelle et de chansons, on oublie que la Francophonie orchestre activement une politique économique qui n'a rien à « envier » aux autres institutions internationales. Le gouvernement du Québec participe de plain-pied à cette politique économique « francophone ». Dès 1988, il attire chez lui, à Québec l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). Celui-ci soutient « le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres²¹⁹ », « en particulier ceux du Sud²²⁰ », dire, notamment, la promotion des opérations d'Hydro-Québec international (HQI) auprès de pays africains notamment.

Neuf ans plus tard, en préparation au Sommet de 1997 de Hanoï, Le ministre des Relations internationales, Sylvain Simard, confir-

218 . Albert MEMMI, *Portrait du colonisé Portrait du colonisateur*, Paris, Gallimard, 1985 [Corréa, 1957], p. 45.

219 . L'INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCO-PHONIE (IEPF), L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, <[http://www.iepf.org/docs/WPF_d % E9pliant.pdf](http://www.iepf.org/docs/WPF_d%20E9pliant.pdf)>.

220 . ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCO-PHONIE, « Appel à candidature pour le poste de directeur de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie », publié in Montréal, *Le Devoir*, 7 mars 2007.

maîtresse « ce prochain sommet sera placé sous le signe du développement économique, une proposition du pays hôte et que j'ai personnellement appuyée au nom du gouvernement du Québec. [...] Le Québec est étroitement associé à la réflexion sur le développement économique qui a toujours été un ardent promoteur de cette dimension au sein de la Francophonie. [...] L'action internationale du gouvernement contribue à assurer la prospérité économique et sociale du Québec. Il s'agit du premier axe privilégié par le gouvernement²²¹ ».

C'est dans ces années-là qu'Hydro-Québec acceptait, soutenu par l'ACDI, de travailler à la deuxième phase du barrage sénégalais de Manantali (thèse 5, glose 2), même s'il s'avérait de façon criante que ce projet était contre-indiqué, ayant déjà causé la perte de milliers de paysans.

Outre ce projet, Hydro-Québec se lançait en Afrique dans la participation de trois sociétés d'économie mixte — en Guinée-Conakry, au Sénégal et au Togo — qui se termineront toutes de la même façon : par un désaveu général et la résiliation du contrat de la part du gouvernement local.

Hydro-Québec International se présente comme la filiale *commerciale* internationale d'Hydro-Québec, et non plus comme une société d'État. Sa vocation est de faire des affaires et du profit. Le gouvernement confie les clés notamment à d'anciens ingénieurs, technocrates ou diplomates qui ont le sens des affaires et siègent à la tête des conseils d'administration.

Makhtar Diouf, de l'Université de Dakar, reste interloqué devant le paradoxe. « Par quelle logique peut-on expliquer qu'Hydro-Québec, société à 100 % de capitaux publics, intervienne dans des opérations de "privatisation" dans des pays africains²²² ? » C'est qu'à l'extérieur de ses frontières, Hydro-Québec tout comme le gouvernement du Québec oublie tout des principes de bien public et arrache les contrats potentiels qu'il trouve, peu importe le prix. HQI se présente comme une société qui répond de la volonté d'engranger des profits, donc de participer aux plans d'ajustement structurel du FMI. Le gouvernement du Québec est son unique actionnaire, et son rôle s'arrête là.

221 . COMMISSION PERMANENTE DES INSTITUTIONS, « Crédits du ministère des Relations internationales », Journal des débats, 18 avril 1997, <<http://www.assnat.qc.ca/Archives-351eg2se/fra/Publications/debats/journal/ci/970418.htm#97041.8003>>.

222 . « L'Afrique dans le dialogue Nord-Sud », in Si l'Afrique refusait le marché, Centre Tricontinental et L'Harmattan, 2001, p. 169.

Cette filiale internationale est l'invention de Robert Boyle, Homme de projets, grand défenseur du bien public, il fut président de la société d'État de 1977 à 1981. Il a dû gérer le Québec de *l'après-Baie James* : nombre d'ingénieurs, de techniciens et d'experts se trouvaient sans emploi, au moment on des étudiants camerounais, marocains, sénégalais ou togolais étaient de plus en plus nombreux, depuis les années 1960, à suivre ici des stages de formation et entretenir par la suite des liens avec leurs pairs québécois.

Ces liens avaient incité de façon éparsée de nombreux employé d'Hydro-Québec à réaliser des projets d'expertise en Afrique, et ci dans différents services. Boyle crée alors en 1978 la filiale Hydro Québec International pour concentrer ces prestations et les inscrire dans une même catégorie.

Avec le retour au pouvoir d'un parti fédéraliste à Québec en 1985, Hydro-Québec se voit intégrée de plus en plus étroitement aux projets de développement pilotés par le gouvernement fédéral notamment par l'ACDI, dans l'Afrique francophone, tant qu'Hydro-Ontario hérite des projets énergétiques de l'Afrique anglophone.

Les projets d'expertise auxquels Hydro-Québec se prête ne sont pas très rentables toutefois, quand ils ne se révèlent pas déficitaires. En 1988, le nouveau président de HQI, Richard Drouin, modifie radicalement la politique de la filiale internationale et souhaite la voir se lancer dans de vastes projets commerciaux, notamment ceux que la Banque mondiale encadre. La société se targue de faire partie des six grandes entreprises énergétiques au monde. Le personnel qualifié d'Hydro-Québec international passe de 50 à 105 personnes en moins d'un an. Les profits annuels tournent autour de deux millions \$CAN, un précédent à l'étranger. HQI répond aux appels d'offres internationaux et crée des consortiums avec des partenaires étrangers...

Sénégal

Sous la pression de la Banque mondiale, le Sénégal privatise la société publique d'électricité, la Sénélec²²³. Un consortium privé-public par actions, composé d'Hydro-Québec et de la française Suez (Lyonnaise des eaux), remporte un concours public en 1999

²²³ . -Nilgiin GÜKGÜR et Leroy JONES, Privatization of Senegal's Electricity Sector, Boston Institute for Developing Economies (BIDE), septembre 2006, p. 4.

et s'approprie les infrastructures. Il en coûte 50 millions \$CAN à HQI.

Le consortium détient 34 % des parts et participe au titre d'une Assistance technique, le gouvernement sénégalais est officiellement responsable des deux tiers du financement²²⁴. Mais HQI et Suez se heurtent rapidement à une première contrariété. L'argent de la privatisation va au ministère des Finances plutôt que de servir à l'amélioration, en partie du moins, des infrastructures énergétiques. Il faut absolument étendre et développer le réseau, mais le gouvernement ne veut en rien financer les opérations, renvoyant le consortium à ses « responsabilités techniques ».

Puis il s'avère impossible de gérer le réseau électrique et de facturer convenablement les abonnés pour le service. HQI frappe un nœud. En raison de son impératif de rentabilité ; ses tarifs deviennent exorbitants. Et quand ce ne sont pas les infrastructures du réseau lui se font piller, c'est l'électricité elle-même qui est détournée.

Dans l'opinion publique sénégalaise, Hydro-Québec International porte l'odieux du processus de privatisation. Elle doit de plus contenir son partenaire français, un groupe, lui, vraiment privé, qui doit rendre des comptes plus étroitement et régulièrement à ses titulaires. En réalité, le tandem HQI/Suez va très mal. Et les patines de courant sont fréquentes²²⁵. Le processus de privatisation lui-même est en cause ; il a transformé la question africaine du développement en une compétition sportive entre sociétés occidentales. « Ils [HQI et Suez] se sont organisés pour gagner la partie (*win the "game"*) contre d'autres joueurs internationaux et se sont trouvés ohm à signer l'entente sans avoir de vision claire de la régulation à long terme de même que des risques afférents²²⁶. »

Les relations de confiance entre le consortium et le gouvernement sont quasi nulles. Le ministre sénégalais de l'Énergie et son homologue du Travail promettent subitement la réintégration des anciens travailleurs du secteur énergétique au sein de l'entreprise.

HQI constate aussi sur place une lacune importante : si le pays compte sur d'excellents ingénieurs, il dispose de peu d'ouvriers qualifiés et de techniciens fiables, capables d'entretenir le réseau

224 . Ibid., p. 2 et 8.

225 . Ibid., p. 26.

226 . Ibid., p. 26.

sur une vaste échelle. Le tandem franco-québécois confie une partie du travail à des expatriés, ce que la presse locale dénonce²²⁷.

Mécontent, en mars 2000, le Sénégal propose de résilier le contrat en rachetant les parts des deux sociétés étrangères. Les Français sont ravis, parce que le projet s'apparente à un gouffre, mais Hydro-Québec International, moins. Les transactions ayant été libellées en francs français, et le taux de change ayant évolué pendant la période de 18 mois durant laquelle le gouvernement sénégalais et le tandem HQI/Suez ont œuvré ensemble, HQI perdra quelque 10 millions \$CAN dans l'aventure.

Les tentatives subséquentes de privatisation ont amené le gouvernement du Sénégal à conclure que la privatisation ne contribue à améliorer ni la distribution énergétique, ni les conditions de travail des employés²²⁸.

Guinée-Conakry

La Guinée-Conakry représente un cas comparable.

Hydro-Québec avait paraphé en 1994 un contrat dit d'affermage, ce qui lui permettait d'exploiter les infrastructures énergétiques du pays et de tirer profit de cette exploitation, moyennant un loyer versé à l'État. Il est normalement entendu dans ce type de contrat que l'instance délégataire assume les investissements de base, tandis que les sociétés mandatées exploitent et entretiennent le réseau.

Tout devait tourner rondement, puisque les Guinéens œuvrant dans le domaine énergétique connaissaient les Québécois pour les avoir rencontrés au Québec dans le contexte de stages et de cours à l'université, puis en Guinée-Conakry comme coopérants ou agents sous contrat. Ils souhaitent poursuivre leur collaboration. Mais les bailleurs de fonds de la Guinée, outre la Banque mondiale, sont français (soit de l'Agence française de développement), et font pression pour que des sociétés de l'Hexagone soient retenues dans le processus de sélection des entreprises mandatées.

HQI devra donc traiter à nouveau avec un partenaire français, mais il s'agira cette fois d'un *alter ego*. Électricité de France (EDF), avec qui elle s'associe pour répondre à l'appel d'offres, est aussi une société d'État chez *elle* et fonctionne selon les critères analogues. S'ajoutait au consortium SAUR, une filiale du français Bouygues.

227 . Grainne RYDER, « Senegal, Mauritania and Mali Manantali Dam », op. cit.

228 . Nilgiin GOKGÜR et Leroy JONES, Privatization of Senegars Elcctricity Sector, op. cit., p. 1.2-1.5 et 17.

Cela n'empêchera pas le tandem de se heurter aux mêmes difficultés. Rendant des services qu'il n'estime pas de son ressort, il fait parvenir en vain des factures au gouvernement guinéen. Les impayés se chiffrent en millions \$CAN. Le gouvernement guinéen, dont on dit qu'il fut grisé par les injonctions de la Banque mondiale, ou soumis à elles, réclame du consortium qu'il soit autosuffisant, ce qui suppose une envolée des prix qu'aucun Guinéen ne peut assumer, et qui passerait pour exorbitante même au vu du pouvoir d'achat des Occidentaux.

Le vol d'électricité augmente au même rythme que les coûts du service, quand on ne dérobe pas au consortium ses matériaux lourds, comme des câbles dont on revend le cuivre...

Les coupures de courant sont fréquentes et aléatoires, avant de faire l'objet d'un préavis.

Hydro-Québec International a peine à se retrouver sociologiquement dans un ordre du monde où le tissu social s'effrite complètement, et constate par la force des choses que le libéralisme pur est voué à l'échec.

L'entente qu'Hydro-Québec avait signée en Guinée a également été résiliée.

Togo

L'expérience togolaise est d'une autre nature. Hydro-Québec International a agi à titre de prête-nom, jusqu'à voir ledit nom traîné dans la boue, malgré elle, pendant des mois, dans la presse internationale.

Le Togo a, lui, choisi de procéder à la privatisation de ses infrastructures par l'octroi d'une concession.

Pour passer le cap de la préqualification, la société française Elyo fait appel à Hydro-Québec parce qu'au regard de l'appel d'offres, elle n'a pas les compétences en ce qui concerne l'établissement de lignes et de réseau de transport. Hydro-Québec lui prête son concours et agit dans l'affaire davantage comme garant de compétence auprès d'une autre société que comme acteur de premier plan. Le consortium décroche le contrat de 31,7 millions \$CAN²²⁹, et le tandem Hydro-Québec-International/Elyo voit le jour. Un an après son établissement, Hydro-Québec le quitte, quoique le consortium continue de porter son nom.

²²⁹ . « Hydro décroche un contrat au Togo », Reuter, cité in Montréal, La Presse, 1.0 juin 2000.

Le projet connaît nombre de ratés. Les syndicats sont montés au créneau : « Au cours de cette période de gestion, les employés se sont plaints de mauvais traitements à leur endroit alors que les populations révèlent avoir été abusées par le groupe Hydro-Québec International / Elyo et fustigent sa politique de commercialisation et sa défaillance à satisfaire les besoins en énergie électrique²³⁰. »

Le nom d'Hydro-Québec apparaît donc sous son plus mauvais jour dans la presse internationale, mais évidemment pas au Canada.

Seuls les effets d'annonce au moment de l'obtention du contrat sont retenus par la presse²³¹.

Lomé résilie finalement le contrat en février 2006 — « cette décision se justifie par le "non respect des engagements pris par le groupe qui a cependant perçu toutes les redevances dues à sa société Togo Électricité et en raison des dysfonctionnements multiples constatés dans l'exécution de la convention de concession", a expliqué le gouvernement²³²

Hydro-Québec se trouve en Afrique mi-colonisateur, mi-colonisé. La société d'État pèse sur les entités africaines dont elle profite tout en subissant elle-même le cadre du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, qui établissent les principes de financement et les modalités de réalisation.

Il fait figure d'éternel colon — à la fois colonisé et colonisateur — à l'image de Rolande Montions, cette fidèle de Robert Bourassa et vice-présidente d'Hydro-Québec qui s'est trouvée, en 1994, à conseiller le nouveau président du Bénin, Nicéphore Soglo, pour restructurer son personnel, en s'inspirant nommément du fonctionnement du Fonds monétaire international, ou celui-ci a travaillé pendant 12 ans. « Si elle s'y trouve, c'est aussi parce que le président Soglo, qui a vécu de nombreuses années à Washington, croit aux valeurs de la libre entreprise et au style de gouvernement des pays occidentaux²³³. »

C'est en se réclamant d'institutions qu'ils ne contrôlent pas que les Québécois assoient en Afrique une autorité dépourvue d'imagi-

230 . XINHUANET, « Togo-électricité : "l'expérience de la privatisation" n'est pas souhaitable », IciLome, 16 mai 2006, <http://www.icilome.com/nouvelles/news.asp?id----1.1&idnews,6907&f>>.

231 . Entre juin et septembre 2000, quatre articles font état, dans la presse québécoise, de l'acquisition de HQT au Togo, mais aucun ne rapportera les déboires qui s'en sont suivis.

232 . « Lomé résilie le contrat au groupe Elyo-Hydro Quebec International », agence de presse chinoise Xinhua, in *jeune Afrique*, 23 février 2006.

233 . Jean-Paul GAGNÉ, « Une Québécoise, Rollande Montsion, conseille le président de la République du Bénin », *Montréal, Les Affaires*, 15 octobre 1994.

nation. Les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) restent manifestement inefficaces, y compris pour des sociétés telles que HQI qui soumissionnent à leurs appels d'offres. On ne saurait avoir de marché sans énergie certes, mais l'énergie ne conditionne pas à elle seule l'émergence d'un marché. Une instance publique, doit donc par conséquent penser, avec force de loi, un plan de développement digne de ce nom. Ce n'est plus le cas.

« Une population dont le territoire est planifié par d'autres, aménagé par d'autres, géré par d'autres, exproprié par d'autres, dans un but et une perspective établis par d'autres et au profit des autres, est réduite à l'insignifiance », avait déclaré un jour René Lévesque, l'inspirateur d'Hydro-Québec devenu chef d'État.

Le gouvernement a démantelé Hydro-Québec International en 1999, notamment pour concentrer ses efforts sur son réseau intérieur. Selon nos informations, les investissements à l'étranger reprendraient sitôt que ses besoins en capitaux sur le marché interne diminueront. La présence de l'ex-PDG d'Hydro-Québec, André Caillé, à la présidence du conseil mondial de l'énergie de 2004 à 2007 est à interpréter comme un signe de cet intérêt du Québec pour la demande extérieure. Aujourd'hui, en tant qu'ex-président de cette instance, André Caillé gère « un programme destiné aux dirigeants des plus grandes entreprises du secteur de l'énergie dans le monde²³⁴ ».

Aujourd'hui, le Cameroun est dans la ligne de mire du Canada et le gouvernement fédéral pilote le dossier. Un haut commissaire du Canada, Jean-Pierre Lavoie, ainsi que Marthe Lemay, directrice adjointe du Commerce avec l'Afrique subsaharienne au ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international, ont fait valoir au Cameroun leur offre de services en matière énergétique, revendiquant la « bonne expertise en la matière » du Canada²³⁵...

Au même moment, le Canada annonçait une substantielle annulation de dette envers le Cameroun, 100 milliards de FCFA²³⁶. Annonçant cette information sous le titre « Terribles interrogations », le *Cameroon Tribune* s'est demandé à juste titre si les sommes libérées profiteraient réellement de quelque manière au

²³⁴ . « André Caillé à un tournant professionnel », article de la Presse Canadienne reproduit in Montréal, Les Affaires, le 11 décembre 2007.

²³⁵ . Jeanine FANKAM, « Le secteur énergétique intéresse le Canada », Yaoundé, Cameroon Tribune, 8 novembre 2006.

²³⁶ . Makon ma Pomm, « Terribles interrogations », 'Yaoundé, Cameroon Tribune, le 30 octobre 2006.

pays... ou si elles ne se retrouveraient pas dans les caisses des sociétés privées qu'il semble nécessaire d'attirer. Le président de la centrale syndicale du secteur public, Jean-Marc Bikoko, a fait part d'inquiétudes semblables²³⁷.

²³⁷ . « Les fonds de remise de la dette doivent aller aux plus pauvres », Agence de Presse Africaine, 31 octobre 2006.

CONCLUSION

De la gouvernance à la politique

PLUSIEURS RAISONS EXPLIQUENT que l'opinion publique canadienne ne se soit pas encore saisie de l'indispensable débat qui l'attend sur tant d'allégations graves.

D'abord, les médias au sens large (le documentaire, la presse, la publicité, la télévision, la variété) continuent de colporter au Canada une image de l'Afrique inspirée d'une fantasmagorie coloniale d'un autre temps. Ford présente un inqualifiable « homme lion » qui, capturé « dans un coin reculé de Ela] Tanzanie », découvre un « accélérateur de vie sociale » une fois au volant de sa voiture d'Occident ; Bombardier exhibe un Québécois en plein safari pointant du doigt « son avion » (et sa mine ?, et son barrage ?) tandis que vole l'un des siens en des cieux africains ; Amarula nous replonge dans l'imaginaire d'une Afrique regorgeant de « secrets » pour entourer de mystère sa boisson alcoolisée ; les « Têtes-à-claques » font leurs choux gras de la sempiternelle image de l'Africain cannibale¹ qui avait pourtant valu l'opprobre à un maire torontois².

Les mêmes illustrations s'insinuent dans des représentations faites pourtant sur un mode plus sérieux. Le documentaire *Le prix de la paix* de Paul Cowan fait passer les gens de « là-bas » en Ituri pour ces barbares qui s'entretuent pour les ressources naturelles en

1 . « Une plainte pour racisme est déposée contre les Têtes à claques », Montréal, La Presse Canadienne, 4 mai 2007.

2 . « Le maire de Toronto s'excuse pour ses propos sur l'Afrique », Toronto, La Presse Canadienne, 21 juin 2001.

fabriquant eux-mêmes leurs tristes armes à partir de bouts de ferraille. À en rester sur cette image, on en vient à croire qu'aucun trafiquant d'armes occidental, aucun émissaire de l'industrie minière ni aucun diplomate des pays du Nord n'a jamais pesé sur ce conflit sanglant.

C'est sinon le tintamarre indu autour du voyage diplomatique de la gouverneure générale Michaëlle Jean prétendant au nom du Canada relever l'Afrique de la colonisation européenne, c'est Robert Calderisi³ qui se désespère de voir les Africains, qu'il appréhende par « milliers » tels des fourmis⁴, s'affranchir de leurs tares ancestrales pour enfin accepter la « générosité occidentales⁵ » ; c'est *Le Devoir* qui titre « L'élève modèle malien » lorsqu'il a sous les yeux un désolant président du Mali venu effectivement s'offrir comme la caricature de sa fonction⁶ ; c'est Radio-Canada qui se demande comment « maximiser le développement des ressources naturelles des pays africains » comme s'il y allait du « développement économique » de l'Afrique et non de sa perte⁷ ; c'est le quotidien *La Presse* qui banalise une rencontre entre Jean Chrétien et « le dictateur gambien Yahya Jammeh [...] pour discuter de pétrole au nom de compagnies canadiennes⁸ » ; c'est le journaliste Normand Lester opinant que « l'Occident n'a pas d'enjeux sur ce continent [africain]⁹ ».

La Chine est sinon citée par la presse internationale et canadienne comme si elle révolutionnait la façon d'exploiter l'Afrique et la menaçait particulièrement¹⁰, alors qu'elle se contente de s'ajouter

3 . Robert CALDERISI, L'Afrique peut-elle s'en sortir ? Pourquoi l'aide publique ne marche pas, Montréal, Fides, 2006.

4 . Cf. quatrième de couverture de Robert CALDERISI, L'Afrique peut-elle s'en sortir ?, op. cit.

5 . Un livre qui ne convainc que ceux qui réduisent l'histoire du continent à une affaire strictement africano-africaine, cf. Derek MacCuISH, « Out of (patience with) Africa ? », Montréal, The Upstream journal du Social Justice Committed, vol. 20, n° 4 et 5, septembre et octobre 2006.

6 . Guy TAILLEFER, « L'élève modèle malien. L'une des nations les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne a pris la voie démocratique en 1991 et garde le cap », Montréal, *Le Devoir*, 14 mai 2005.

7 . « Une approche à modifier », Radio-Canada/Alberta, 30 novembre 2006. <http://www.radio-canada.ca/regions/alberta/2006/11/30/003-developpe_afrique.shtml>.

8 . Gilles TOUPIN, « Discours à Londres devant la Commonwealth Foundation », op. cit.

9 . Denis BÉLANGER., « Normand Lester discute des télécommunications », Sherbrooke, *L'Éil Régional*, 2 décembre 2006.

10 . Entre mille exemples, le numéro thématique de *Afrique Expansion Mag.*, « L'offensive commerciale de la Chine, La conquête des marchés africains », n° 26, 2007; en

au nombre de pays qui occupent le continent depuis des décennies et s'y livrent une concurrence sans merci.

Nonobstant ce tapage, il est de plus en plus fréquent, félicitons-nous en, que les médias reprennent telle ou telle dépêche sur une exploitation minière qui tourne mal ou une communauté qui conteste chez elle la présence canadienne. Il demeure toutefois, au regard de l'Afrique, que les cas cités dans la presse restent rares en regard de ce que divulguent des rapports d'institutions internationales ou civiles. Parmi les cas que nous avons évoqués ici, seuls ceux d'Anvil, d'Acres et de Talisman ont été conséquemment rapportés dans la presse.

De plus, sauf pour de rares mais très encourageantes exceptions¹¹, les reportages, entrefilets ou courts textes sur ces affaires tendent à présenter chaque dossier tel un cas isolé, sans suivre au quotidien *ce* qu'il en est de l'activité minière financée par les actionnaires de Toronto.

Des organisations non gouvernementales et des universitaires ont certes fait un travail de pionniers au Canada afin de faire connaître le problème. Les Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et l'industrie extractive canadienne dans les pays en développement, initiées par le gouvernement canadien, ont donné l'occasion à différents groupes de pression de faire connaître la situation dans sa généralité auprès de l'opinion.

Mais, du rapport qui s'en est suivi entre différents acteurs de la « société civile », le traitement public a essentiellement tourné autour de la figure annoncée de l'ombudsman. Pourtant, les parties en présence, des représentants de l'industrie minière, organisations non gouvernementales, élus et universitaires notamment, en étaient venus à une entente « à l'unanimité » sur des points cruciaux, tels que la possibilité de poursuivre au criminel les sociétés canadiennes fautives à l'étranger. « On recommande que le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les autorités pertinentes chargées de l'application des lois afin d'identifier les obs-

Europe, l'article sur l'Afrique dans le bilan conjoint d'Alternatives internationales et de Libération en France, Jean Coussv et Jean-Jacques GABAS, « Les investissements chinois en Afrique : à quel prix ? », in L'état de la mondialisation 2008, hors-série n° 5, novembre 2007; le dossier clu Courrier international, « La ruée sur l'Afrique. Comment le pétrole transforme le continent noir », qui porte surtout sur l'intervention nipponne sur le continent, n° 882, 27 septembre 2007, et le numéro thématique « Chine Afrique, Pillage et co-développement Lambesc (France), Diplomatie, janvier-février 2007.

11 . Guy TAILLEFER, « Un bon gars, le Canada ? », Montréal, Le Devoir, 19 janvier 2008, p. A1.

tacles juridiques et autres à l'application extraterritoriale du droit criminel canadien, et d'y remédier, afin que ce droit soit appliqué aussi efficacement que possible¹². » Le rapport établissait même la jurisprudence en fonction de laquelle « le droit criminel canadien s'applique déjà en territoire étranger¹³ ».

Mais cette dernière proposition est restée lettre morte. Même les représentants les plus aptes à faire valoir la gravité critique de la situation au sein de ce comité des Tables rondes évoquent aujourd'hui exclusivement les mesures incitatives de leur rapport quand vient le temps de le présenter publiquement¹⁴.

Le rapport du comité consultatif des Tables rondes serait mn pas dans la bonne direction si le resserrement des contraintes d'inscription à la Bourse de Toronto et la mise en vigueur des lois canadiennes pour les sociétés d'ici actives à l'étrangers s'accompagnaient de mesures coercitives et pas seulement incitatives si les mesures proposées concernant la reddition des comptes s'attaquaient nommément au problème fondamental des paradis fiscaux et si ce qu'on entend par « société civile » ne se limitait pas aux quelques experts et organisations patentés qu'on reconnaît arbitrairement comme pouvant la représenter dans des colloques et forums cycliques.

Pour l'heure, l'idée colportée publiquement consiste à faire dépendre l'aide financière nationale et internationale dont bénéficient les minières, du respect de « normes » relatives aux « responsabilités sociales de l'entreprise », avec pour moteur la toujours aussi équivoque « gouvernance »... Un « ombudsman » veillerait en marge de ce processus à recueillir les doléances de ceux qui jugeraient l'exploitation irresponsable et à enquêter sur la bonne marche des projets.

Une telle approche repose sur six postulats que l'on ne saurait partager.

Le premier soutient qu'il convient, stratégiquement, de jeter son dévolu sur le pouvoir exécutif canadien plutôt que sur le judiciaire. Puisque le respect des mesures « incitatives » est gagé sur le financement public des projets d'entreprises privés, on soutient qu'en

¹² . Rapport du groupe consultatif, Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et l'industrie extractive canadienne, op. cit., p. 13.

¹³ . Ibid., p. 50.

¹⁴ . Des présentations ont été faites au Forum social québécois, Montréal, le 25 août 2007 ou lors de la conférence « Conflit d'intérêts : pratiques commerciales canadiennes et droits humains en Afrique » organisée à l'UQAM par le Comité pour la justice sociale le 25 janvier 2008.

menaçant de suspendre son aide, le gouvernement pourrait exercer une influence auprès des intervenants canadiens en Afrique. Cette approche laisse donc en touche la « société civile », dont on vante pourtant si souvent les mérites, qui pèserait pourtant directement dans le débat si l'occasion lui était donnée de poursuivre au criminel les sociétés, en passant directement par les institutions judiciaires plutôt qu'indirectement par les instances législatives et exécutives fédérales.

Le deuxième postulat présente les sociétés minières comme ayant résolument besoin de cette aide publique, alors qu'elles peuvent en maintes circonstances s'en passer, tellement les projets d'exploitation auxquels elles se consacrent s'avèrent rentables, par exemple en ce qui concerne le diamant, l'or, l'uranium.

Le troisième laisse entendre que les sociétés minières présentes en Afrique méritent, si elles se comportent bien, de toucher à ces fonds publics et internationaux pourtant consentis en principe à des projets de développement, ce que, très souvent, les projets miniers ne sont ni d'un point de vue politique, ni d'un point de vue agricole, ni d'un point de vue écologique, ni d'un point de vue communautaire. Cela consiste donc à faire passer pour fondée cette aide gouvernementale alors que ces projets privés en cause, fussent-ils réalisés de façon « responsables », ne participent pas nécessairement du « développement » des pays du Sud et n'ont pas en tous les cas, pour lucratifs qu'ils sont, à être soutenus à partir de budgets publics. Cette position du comité en vient à avaliser l'« aide liée » dont John Perkins a exposé les nombreuses perversions.

Le quatrième tend à faire croire qu'un ombudsman saurait, en consignait les doléances de populations lésées, convaincre le gouvernement fédéral de représailles alors que ce dernier est resté de marbre dans le passé lorsque des tribunaux africains condamnaient des Canadiens ou lorsque l'ONU elle-même dénonçait les fracassants abus de l'un des siens, par exemple Talisman au Soudan.

Le cinquième porte sur la nécessité de l'exploitation minière comme s'il s'agissait d'une fatalité. Aucune impression ne saurait être plus fausse. Le coltan fut subitement nécessaire en raison d'un *boom* consumériste d'ordre technologique (consoles de jeux vidéo et téléphones cellulaires). L'or n'est pas de nos jours un métal utilisé dans des industries qui auraient une quelconque pertinence pour nos civilisations, mais s'impose comme la valeur refuge exponentielle d'un capital qui peine de plus en plus à étalonner la valeur de

ses actifs¹⁵. C'est en vertu de cette mise en « valeur » que l'or se répercute ensuite dans la joaillerie, pour être ostensiblement arboré. Les prix du diamant font, eux, depuis des décennies, l'objet d'un contrôle factice grâce à un consortium monopolistique qui a pris la relève de la seule De Beers ; des campagnes publicitaires pour *lui* et *elle*, clients consommateurs de formes obsolètes de l'amour, constituent encore le nerf de cette industrie.

Le sixième postulat donne dans le mythe du Canada vertueux. On attend de lui qu'il contribue à renforcer les mécanismes de la « bonne gouvernance » en Afrique, en s'y ingérant, plutôt que de commencer par le commencement, en attendant de lui au contraire qu'il lâche prise et abandonne son soutien à tant de dictatures corrompues et violentes avec lesquelles il n'a de cesse de transiger.

Les marques de ces compromissions finissent par transparaître jusque dans les manifestations de contestation publique. La « Coalition québécoise pour une exploitation minière responsable » laisse entendre jusque dans son nom que les opérations minières en Afrique ne peuvent pas ne pas advenir. *Idem* pour la campagne récente d'Amnesty International au Canada qui préconisait littéralement en 2007 d'« exploiter sans exploiter ». La même année, une autre ONG, Développement et Paix, se résignait à revendiquer, dans le cadre de sa campagne publique annuelle que l'on ne retiendra pas parmi ses meilleures, la création de cet « ombudsman indépendant », et laissait entendre, candide, au nom des populations violemment secouées par l'exploitation minière, qu'une telle figure anthropologique permettrait « qu'on respecte notre eau, qu'on respecte notre terre, qu'on respecte nos droits ».

Que l'on discute de telles modalités dans la langue diplomatique qu'il convient de parler en présence de politiques et représentants d'une industrie puissante, c'est là une chose dont on convient aisément — on peut d'ailleurs difficilement contester la pertinence d'une présence civile dans ce jeu de la « gouvernance » sitôt qu'il a lieu. Il s'impose en effet de définir ce qui est légal de ce qui ne l'est pas, et la mesure dans laquelle on peut estimer qu'un investissement reste légitime et rationnel. La chose reste pertinente tant qu'on cherche honnêtement à savoir si la *gouvernance* ressort de la politique ou du seul business.

¹⁵ . Rudy LE COURS, « Nouvelle devise internationale : Le nouvel âge d'or de l'or », Montréal, La Presse, 8 février 2008, « Le pétrole touche les 100 \$ le baril à New York. L'or, valeur refuge, est propulsé vers des sommets », Agence France-Presse, reproduit in Montréal, Le Devoir, 3 janvier 2008.

Le tort survient toutefois lorsque les acteurs publics, quel que soit leur point de vue, intériorisent cette rhétorique et en font leur langue de bois sur toutes les tribunes qu'on met à leur disposition. Au point même de se faire les chantres d'une *gouvernance* dont on sait pourtant que les mécanismes ne permettent pas d'établir de satisfaisants rapports de force. Qu'Ottawa en soit actuellement à faire inexorablement tomber le rapport du comité consultatif des Tables rondes dans l'oubli n'est que le dernier exemple de cette criarde évidence.

Ce processus de négociation de la *gouvernance* est si fragile qu'il amène ceux dont on attend un discours particulièrement critique à en intérioriser les codes, la difficulté et les impératifs. Ce processus, on ne se contente pas d'y participer, on finit par le préserver et le défendre aux prix de se censurer soi-même. De moyen, ce cadre devient une fin et on n'entend plus parler que de lui.

Il en va de même de la « société civile », sans cesse chantée au singulier alors qu'il s'agit d'une notion tout à fait indéfinie — un panier de crabes en clair — dénotant tous azimuts une multitude d'idéologues ou d'intéressés financés on ne sait comment. Si on reconnaît dans les organisations civiques des gens qui exemplifient parfois à eux seuls l'intégrité et le courage, il n'en demeure pas moins qu'un nombre inquiétant d'instances « non gouverne mentales » et d'universitaires se trouvent aujourd'hui directement ou indirectement financées par le gouvernement fédéral. Ils remplissent donc l'office du chien de garde face à des autorités publiques à qui elles doivent tout. Peu envisagent de mordre la main qui les nourrit ; tirer sur la corde est le plus loin qu'ils iront. D'autres ONG sont des appendices de sociétés privées, les façades de sectes ou les tiroirs-caisses de politiciens corrompus.

Le décor colonial est si fermement planté dans le Sud que l'Occidental se convainc facilement du caractère magnanime de ses dispositions, en leur faisant porter le nom d'« aide au développement » et de soutien à la « bonne gouvernance ». Mais peu lui chaut que maux et remèdes viennent de lui seul. Cette pose du sage qu'il s'attribue tient à terme de la « carnavalisation des échanges entre dominants et dominés postcoloniaux¹⁶ » et n'aura jamais pour prix une véritable remise en cause des modalités de domination Nord-Sud. « Malgré les innombrables critiques dont les théories de l'évolutionnisme social et les idéologies du développement et de la

¹⁶. Achille MBEMBE, *De la postcolonie, Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000, p. XIX.

modernisation ont fait l'objet, la production académique dans ces disciplines continue, pour l'essentiel, de s'effectuer en totale dépendance de ces deux téléologies. Embourbées dans les exigences de l'immédiatement utile, enfermées de façon autoritaire dans l'étroit horizon des doctrines de la *good governance* et du catéchisme néolibéral sur l'économie de marché, écartelées par les modes du jour sur la "société civile", la guerre et de supposées "transitions vers la démocratie", les discussions telles qu'elles sont coutumièrément menées ne se préoccupent plus guère d'intelligence et de compréhension du politique en Afrique ou de production de connaissances en général¹⁷. » Pour l'historien et politiste Achille Mbembe, le rapport qui prévaut entre le Nord et l'Afrique en demeure un de « commandement ».

Les allégations graves que nous avons rapportées ici, soutenues par d'autres instances que nous, méritent de faire l'objet d'un débat circonstancié. La réglementation stricte de l'activité minière canadienne à l'étranger doit nécessairement s'accompagner de mesures juridiques coercitives. Les mesures incitatives ne suffisent guère ; il ne saurait y avoir de droit sans force de loi. Au regard de cette évidence, les recommandations issues des Tables rondes canadiennes sont pusillanimes « On recommande que le gouvernement du Canada mobilise, soutienne et encourage les entreprises, le secteur financier et les autres parties prenantes pour que soit défini et développé le lien entre les résultats environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance, et la valeur financière, et pour que ce lien joue un rôle plus pertinent dans les décisions du secteur¹⁸. »

Plutôt que de formuler d'emblée des propositions dans les termes qu'utilise la Banque mondiale et de faire preuve de réserve quant aux sociétés qui pillent le Sud sur le mode *d'on ne les nommera pas*, l'heure est plutôt aujourd'hui au bilan quant à la « gouvernance ». Ce projet a motivé notre ouvrage. Nous nous sommes référés à ce que des sources crédibles ont avancé sur ce qu'il en est de l'exploitation canadienne en Afrique avant de militer, comme on nous y invite, pour des notions telles que la gouvernance, la responsabilité d'entreprises, les ombudsmans, entre autres hochets mis dans la main de la société civile.

On connaît la position du Canada sur les contraintes du droit et l'empressement dont font preuve ses représentants pour se déclarer

¹⁷ . Ibid., p. 17-18.

¹⁸ . Rapport du groupe consultatif, op. cit., p. XII.

incompétents en toute chose à l'extérieur de ses frontières. Si, répète-t-on, le Canada ne reconnaît pas les législations étrangères chez lui, il ne se sent pas habilité à faire valoir son droit à l'étranger... Or, c'est pourtant ce qui advient *négativement*, parce que ce sont bien les largesses du droit canadien en matière d'investissements financiers qui permettent aux sociétés qui s'y inscrivent d'avoir les coudées franches où que ce soit dans le monde il suffit pour elles de cultiver le contexte d'anomie qui prévaut dans maints États croupiers du Sud — la Banque mondiale et le Fonds monétaire international les y aident immodérément — pour se découvrir délogées de tout encadrement juridique.

L'exemple de ce que fait *a contrario* la Belgique en matière de justice est à méditer. Elle a procédé, depuis 2002, à une série d'arrestations de trafiquants occidentaux auprès des, forces d'occupation au Congo oriental. On retrouve même parmi les accusés le Canadien d'origine pakistanaise Zulfakarim Panju qui aurait été à l'époque un important exportateur d'or dans les régions contrôlées par divers groupes rebelles¹⁹. On trouvera aussi édifiante la façon dont la justice allemande a sanctionné la société Siemens dans une affaire de corruption survenue au Nigeria²⁰.

Ces cas seront d'une grande pertinence le jour où seront réunies les conditions pour enquêter sur les sociétés canadiennes en Afrique.

En marge de tout cela : ces trois énoncés clairs, qui portent sur les constats à tirer, les perspectives à ouvrir et les stratégies à adopter.

Constats

Trop souvent, les bénéficiaires de l'aide publique au développement sont des sociétés occidentales qui tirent profit des programmes dits « aide liée » ainsi que des dictatures qui se financent à même les flux financiers étrangers.

« Dans les conditions actuelles, "l'aide" octroyée par les pays développés n'apporte aucune contribution au développement de l'Afrique. Au contraire, elle contribue à la perte de sa souveraineté

19 . François MISSER, « Kongo Schmuggel im Visier », Berlin, Die Tageszeitung, 22 novembre 2002 et François MISSER, « Kongos Diamantenchef international gesucht », Berlin, Die Tageszeitung, 10 juin 2004. On lira aussi par rapport à un cas birman, « Total : la Belgique rouvre une enquête pour crimes contre l'humanité », Paris, Le Monde, le 10 octobre 2007.

20 . « The Ribadu Conundrum », Londres, African Business, février 2008, p. 50.

en renforçant sa dépendance extérieure. Elle est un frein à son intégration économique²¹ »

..L'*aidocratie*²² nuit aux populations endettées. Celle-ci a alimenté pendant plus de quatre décennies un système de clientélisme aujourd'hui indéboulonnable. La fortune personnelle de Joseph Mobutu était chiffrée à plusieurs milliards \$US au moment de sa mort, sans parler de son entourage immédiat, tandis que le peuple congolais devait, lui, rembourser aux institutions internationales 11 milliards \$US dont il n'avait jamais profité.

Une enquête de *l'International Herald Tribune* confirme que la corruption dans le domaine de la construction et de l'ingénierie est un phénomène proprement occidental puisqu'il concerne au premier chef les investisseurs internationaux « coupables » de soutenir une pratique mondiale évaluée à 3 200 milliards \$US annuellement. « Étant donné la mise sous pression afin de toujours prêter de l'argent ajouté à la faiblesse de la surveillance, la Banque mondiale et les banques régionales de développement ont été amenées à investir massivement dans des projets qui ont suscité de lourds soupçons de corruption. Les agences de crédit à l'exportation ont un dossier encore plus sombre en ce qui concerne le fait de travailler avec des compagnies engagées dans la corruption²³. »

Au Canada, l'opacité de gestion des fonds de l'ACDI en Afrique rend mal à l'aise. Rien ne permet de s'assurer qu'ils ne soient pas utilisés aux fins de corruption. Un rapport de vérification interne daté du 31 août 2007 indique que l'ACDI « a dépensé 380 millions \$C.AN en Afrique depuis 2002 et on ne sait pas toujours comment cet argent a été utilisé²⁴ ». Le Fonds canadien pour l'Afrique mis sur pied par le premier ministre Chrétien en juin 2002 laisse particulièrement peu de traces. L'ACDI a prétendu depuis avoir amélioré ses modalités de gestion²⁵. La corruption est à l'évidence un problème qui concerne autant les corrupteurs que les corrompus.

21 . Demba Moussa DEMBELE, I., 'Afrique prise au piège », Montréal, Relations, n° 712, octobre-novembre 2006, p. 17.

22 . Jacques B. GÉLINAS, Et si le Tiers Monde s'autofinçait. De l'endettement à l'épargne, Montréal, Écosociété, 1994, p.100 et suivantes.

23 . David NUSSBAUM, « A world built on corrupt foundations », International Herald Tribune, 19 mars 2005.

24 . Valérie DUFOUR, « Aide à l'Afrique, Des millions sans traces, [l]ACDI ne peut expliquer comment les 380 millions de dollars ont été dépensés », Le journal de Montréal, 12 novembre 2007.

25 . Valérie DUFOUR, « Plus précis en 2007 », Le journal de Montréal, 12 novembre 2007.

Parce que l'argent est aussi difficile à retracer chez les premiers que chez les seconds.

Le comité états-unien des relations internationales de Richard G. Lugar qui a eu le mérite d'épingler la canadienne Acres au Lesotho, en 2004, a vu Korinna Horta et Lori Pottinger renchérir dans le *Los Angeles Times*. Toutes deux souhaitent que la Banque mondiale procède à des changements radicaux, « tels que de donner la possibilité aux pauvres d'établir leurs propres priorités, par exemple d'opter pour des projets plus petits et décentralisés, qui satisfont leurs besoins élémentaires ». Bien que ces propositions tombent sous le sens, « cela, anticipent Horta et Pottinger, va demander des changements culturels de longue haleine à la Banque mondiale²⁶ ».

Les négociations commerciales ou les projets d'allègement de dettes n'ont aucune chance d'aboutir avec les dictateurs africains que continue de soutenir l'Occident. Les badineries dont Omar Bongo fait l'objet choquent l'entendement²⁷. Nous attendons de la couverture journalistique qu'elle traite régulièrement de l'actualité politique, économique et mafieuse d'Afrique afin d'en comprendre durablement les tenants et aboutissants. Actuellement, le lectorat berlinois est mieux informé des affres de la présence canadienne en Afrique que le canadien. Tandis, que la presse canadienne souffre d'inhibition quand vient le temps de traiter du rôle du Canada dans les Grands Lacs, pour sa part, la *Tageszeitung* faisait déjà état, le 7 décembre 1996, de la présence de Banro et Barrick, identifiant nommément cette dernière au clan Bush^{sr}, Mulroney et PMI, dans l'est congolais contrôlé par les rebelles de l'est²⁸. Le même quotidien traitait dès le 16 mai 1997 des collusions entre l'AFDL de Kabila et l'AMFI²⁹. C'est aussi à Berlin qu'on a anticipé les conséquences graves de la présence de Heritage Oil à la frontière ougandaise³⁰. La *Tageszeitung* a aussi fait état des contrats léo-

26 . Korinna HORTA et Lori POTTINGER, « A big idea for aiding Africa think small », op. cit.

27 . Michelle MACAFEE, « Chrétien rit de la possibilité de faire face à un autre chef de l'Opposition », *of. cit.*

28 . François MISSER, « Kivu-Gold in Rebellenhand », Berlin, *Die Tageszeitung*, 7 décembre 1996.

29 . François MISSER, « Zaire, eine Schatzkammer », Berlin, *Die tageszeitung*, 16 mai 1997.

30 . Dominic JOHNSON, « Fata Morgana bei den Mondbergen », Berlin, *Die Tageszeitung*, 3 mars 2003 et Dominic JOHNSON, « Die Kopflosen Krieger », Berlin, *Die Tageszeitung*, 4 juin 2003.

nins de la montréalaise Emaxon auprès du clan Kabila³¹ alors qu'on ne connaît pas encore ne serait-ce que le nom de cette société ici.

Notre approche du développement doit être fondée sur la maîtrise de leviers technologiques de la part des Africains plutôt que sur la construction de routes qui ne mènent nulle part, de bar rages qui débordent, d'aéroports déserts, de centrales électriques destinées aux sociétés minières, de projets aurifères qui transforment les terres africaines en perspectives lunaires... et qui impliquent de surcroît le financement indéfini d'une expertise étrangère³².

Perspectives

Non seulement est-il intenable de constater que nos fonds de retraite et placements publics croissent selon le degré d'horreur qu'atteignent les exploitations canadienne en Afrique et ailleurs, mais de surcroît, si cela ne suffit pas à sensibiliser nos semblables, le continent noir s'impose aujourd'hui comme le laboratoire de modalités d'exploitation techniques, politiques et économiques qu'on s'apprête à imposer chez nous. À doses (de moins en moins) homéopathiques, nous goûtons déjà à cette médecine. La corrosion des acquis sociaux chez nous depuis des décennies est annonciatrice d'un inonde sans loi tel qu'on le reconnaît déjà en Afrique. Ce que n'a eu de cesse de constater François-Xavier Verschave jusqu'à sa mort : il sera évidemment plus facile de lutter avec les Africains contre ce nouvel ordre du monde lorsque les peuples occidentaux auront compris que cet ordre-là, ou plutôt cette anomie, en vient à détruire jusque chez eux 150 ans de conquêtes sociales.

Les sociétés canadiennes en Afrique, du type de celles que nous avons évoquées, s'attaquent précisément à toute velléité d'élaboration de politiques que nous avons mis des décennies de luttes sociales à fonder ici. Le terme *gouvernance* est l'euphémisme triomphant de cette volonté de mise en échec. Puisqu'un nombre considérable de ces sociétés actives en Afrique s'activent également au Canada, c'est logiquement à ces mêmes politiques qu'elles s'attaquent.

³¹ . Dominic JOHNSON, « Die Steine des Astoges », Berlin, Die Tageszeitung, 7 août 2004.

³² . Ces considérations évoquées dans Jacques B. GÉLINAS, Et si le Tiers monde s'autofinçait, op. cit., p. 117, ont été développées lors de la conférence « Le Tiers Monde : Mythes et réalités d'hier à aujourd'hui », lors de la journée d'études « Les relations Nord / Sud : Développement ou pillage ? » de l'Association québécoise pour la taxation des transactions financières pour l'action citoyenne et la Chaire de recherche du Canada sur la Mondialisation, la citoyenneté et la démocratie de l'Université du Québec à Montréal, à Montréal le 14 octobre 2006.

Nos ressources sont comparables à celles de l'Afrique et les investisseurs en notre colonie restent les mêmes. Lundin³³ et Barrick³⁴ au premier chef. Dan Gertler également, qui détient des concessions minières au Canada³⁵. Alcan, aujourd'hui rachetée par la controversée Rio Tinto³⁶, a déversé plusieurs tonnes de boue rouge dans les eaux de la rivière Saguenay au Québec³⁷, en même temps qu'en Guinée elle avait maille à partir avec les mouvements sociaux³⁸. « Voici certaines des grandes sociétés étrangères qui effectuaient des travaux d'exploration minière au Canada en 2002 : les sociétés australiennes BHP Billiton Limited/BHP Billiton Plc et WMC Limited ; les sociétés américaines Echo Bay Mines Ltd., Newmont Mining Corporation et Phelps Dodge Corporation ; les sociétés européennes Anglo American plc, Boliden Limited, Lonmin Plc et Rio Tinto plc ; les sociétés sud-africaines Anglo American Platinum Corporation Limited, Anglo-Gold Limited, le groupe De Beers et Impala Platinum Holdings Limited (IMPLATS) ; enfin, le consortium minier mexicain Grupo México S.A. de C.V. En 2002, De Beers a rapporté que son budget d'exploration au Canada dépassait 40 M \$³⁹. »

Le diamant du grand nord québécois de même que des territoires canadiens est convoité par des Israéliens et des Russes dont la réputation en Afrique n'est plus à faire. On ne sait pas, ici non plus, ce que le Trésor public touche exactement de cette exploitation. Des torts environnementaux au Canada s'annoncent malgré de savants aménagements. En quelques semaines, des milliers de camions passent et repassent sur une route construite à même les lacs glacés⁴⁰. L'hebdomadaire montréalais *Les Affaires* s'en félicite évidemment et titre : « Le Canada est devenu une puissance mon-

33 . LUNDIN MINING, < <http://www.lundinmining.com/s/OperationsandDevelopment.asp> >.

34 . BARRICK COMPANY, « Global Operation », <<http://www.barrick.com/Global.Operations/NorthAmerica/EskayCreek/default.aspx>>.

35 . « DGI-led consortium targets Ekati mine », Polishedprices.com, 24 mars 2004, <www.polishedprices.com/article.html?id=1000000856>.

36 . People against Rio Tinto and its Subsidiaries (Partizans), op. cit.

37 . « Alcan ramasse la boue rouge », Montréal, Le Devoir, 14 avril 2007, p. A5.

38 . « Protesters target Guinea's bauxite industry », Mining Journal op. cit.

39 . André LEMIEUX, « La présence de l'industrie minière canadienne dans le monde », Ottawa, ministère canadien des Ressources naturelles, 2004, <<http://nrcan-rncan.gc.ca/mms/cmy/contenu/2004/08.pdf>>

40 . Jean-Pierre BORIS, Radio-France International, Paris, 10 mars 2004.

diale du diamant⁴¹. » ; il omet au passage ce qu'indique Jean-Pierre Boris de Radio-France International en termes rigoureux le Canada n'est qu'un des « fournisseurs mondiaux » en la matière. « Depuis 1998, plus de deux millions de carats ont été extraits tous les ans. Ces diamants bruts sont ensuite transportés vers Anvers en Belgique, où ils sont taillés pour être revendus⁴². » Un petit contingent d'employés travaille ainsi à faire de Montréal « une plaque tournante du diamant⁴³ » alors que la valeur de ce que le Canada fournit se chiffre annuellement, à l'étranger, à 1,7 milliard \$US.

Idem dans le domaine pétrolier. L'économiste Léo-Paul Lauzon constatait en 2005 que 84 % des bénéfices des entreprises exploitant le pétrole au Canada sont versés à des actionnaires dont les quatre cinquièmes se trouvent à l'étranger⁴⁴. La période d'étude couvre quinze ans d'activités d'Impérial-Esso, de Pétro-Canada et de Shell Canada.

C'est selon cette grammaire politique qu'il faut apprécier les pressions publiques qui sont faites actuellement en faveur de la privatisation d'Hydro-Québec et des sociétés éoliennes à venir, ou celles que mène SNC-Lavalin auprès de la Ville de Montréal en faveur de la privatisation de l'eau⁴⁵. Et qu'on est invité à déchiffrer les raisons pour lesquelles « les délocalisations ne sont pas à craindre », selon la Chambre de commerce du Montréal métropolitain⁴⁶, quand il ne s'agit pas de s'interroger sur le fait qu'« Ottawa devrait encourager l'acquisition de sociétés canadiennes par des étrangers⁴⁷ ». On sait du reste que la privatisation de sociétés d'État

41 . François RIVERIN, « Le Canada est devenu une puissance mondiale du diamant. Ses ventes de diamants dépassent celles de l'Afrique du Sud, sans compter la production québécoise à venir », Montréal, Les Affaires, 1er mai 2004, frontispice et p. 5.

42 . jean-Pierre Bolus, Radio-France International, op. cit.

43 . François RIVERIN, « Le Canada est devenu une puissance mondiale du diamant », op. cit.

44 . Léo-Paul LAUZON, Envol des prix et des profits dans le secteur pétrolier, document rendu public lors d'une conférence de presse, cf. « Les pétrolières dans la mire de Léo-Paul Lauzon », Radio-Canada.ca, 23 août 2005, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/nouvelles/2005_08/23/001_lauzon-essence.shtml>.

45 . Gabriel BÉLAND, « H2O * PPP », Montréal, L'itinéraire, le 5 mai 2006, p. 10.

46 . Éric DESROSIERS, « Québec doit financer les investissements à l'étranger. Les délocalisations ne sont pas à craindre, estime la Chambre de commerce du Montréal métropolitain », Montréal, Le Devoir, 7 avril 2006.

47 . « Le nationalisme économique n'a plus la cote », site Internet de Radio-Canada (selon des informations obtenues par le quotidien torontois The Globe and Mail), 25 août 2006. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2006/08/25/00_vente-societes-canadiennes?shtml?prov,ms&r ef,ms&sym=rss>.

au profit d'entreprises canadiennes n'empêche pas ultérieurement leur rachat par des intérêts étrangers⁴⁸.

L'exploitation des sables bitumineux en Alberta, aux conséquences violentes pour les populations locales, donne également un avant-goût des politiques canadiennes déjà éprouvées en Afrique et qui s'appliquent progressivement à nous. En témoigne le sidérant documentaire d'Hélène Choquette et de Jean-Philippe Duval, *Les réfugiés de la planète bleue*⁴⁹, ainsi que ce reportage de la presse française : « C'est d'abord l'odeur qui frappe. Celle du pétrole. À Fort McMurray, 450 km au nord d'Edmonton, la capitale de l'Alberta, les 65 000 habitants ne remarquent plus la senteur âcre ; pourtant leurs vêtements en sont imprégnés et elle transperce les poumons⁵⁰. » La perspective d'un enrichissement rapide entraîne les mêmes conséquences ici qu'en Afrique. Soumises au jeu boursier, les sociétés énergétiques canadiennes ne s'appartiennent plus. Alcan, Deer Creek, Falcon bridge, Inco, la North. American Oil Sands Corporation (NAOSC) sont passées sous contrôle étranger Ou sont sur le point de le faire⁵¹. Le Canada s'affirme de façon irréversible telle la colonie qu'il n'a jamais cessée d'être. Nous formons un Congo du nord sans emprise sur les capitaux qui se déplacent. Nous aussi, c'est par hasard que nous mangeons.

Dans cet ordre d'idées, la vancouveroise Aldershot Resources, anciennement Quattro Resources, présente dans trois sites d'exploration d'uranium en Zambie, entend mener des travaux de même nature dans la région de l'Outaouais, devant un gouvernement du Québec aussi effacé que le sont ceux d'Afrique⁵². La même chose se vérifie à Mont-Laurier, cette fois dans le cas d'un projet d'exploitation d'uranium signé Cameco⁵³, une canadienne présente notamment dans la Russie de Vladimir Poutine et en Afrique du

48 . Léo-Paul LAUZON, « Quand la vente à l'étranger d'instruments collectifs québécois profite à nos petits affairistes d'ici », Montréal, L'itinéraire, fer juillet 2007, p. 24.

49 . Hélène CROQUETTE et Jean-Philippe DUVAL, *Les réfugiés de la planète bleue*, documentaire, coproduction Québec/France, 2006.

50 . Emmanuelle LANGLOIS, « Au Canada, le sale coût du pétrole des sables. Pollution. Rentable depuis peu, l'extraction du sable bitumeux ruine l'écosystème. Malgré l'engagement des pétroliers », Paris, Libération, 29 juin 2007.

51 . « Pétrole : vague d'acquisitions en vue dans les sables bitumineux canadiens », Agence France-Presse, 20 juin 2007.

52 . MININGWATCH CANADA, « Communities Divided Over Uranium Exploration in the Outaouais », Ottawa, Newsletter, n° 24, hiver 2006, p. 3.

53 . Sophie TOUPIN et Ruth TAIT, « Uranium, Highway of the Atom », in coll. Extractions !, Comix Reportage, Montréal, Cumulus Press, 2007, p. 47.

Sud⁵⁴. En bon élève de la gouvernance, « le Québec a aussi un des régimes fiscaux les plus favorables au pays. La province offre directement aux compagnies minières des crédits d'impôt à hauteur de 45 % pour l'exploration, de même que d'excellentes ressources cartographiques, des tarifs d'électricité bas et un soutien dans le développement d'infrastructures⁵⁵ »

Quant aux Amérindiens du Canada, crûment exposés aux affres des exploitations minières sur leurs réserves au cours du XXe siècle, c'est nul autre que Paul Martin (thèse 8, glose 3) qui se propose aujourd'hui de « s'occuper » d'eux... « D'autres pays peuvent s'occuper des problèmes en Afrique, mais personne ne viendra en aide au Canada pour mettre un terme à la pauvreté dans les réserves et s'attaquer aux problèmes d'éducation et de santé, a souligné M. Martin⁵⁶. » Sa Canada Steamship Unes qui a exploité des marins de toutes nationalités dans divers ports francs du monde est garante de l'avenir. En fait, l'homme d'affaires et premier ministre déchu s'intéresse de près à la construction controversée d'un pipeline dans le nord canadien⁵⁷. C'est ce type de projet qui a aussi amené son successeur, Stephen Harper, à bloquer, contre toute attente, la ratification de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones du Comité des droits humains des Nations unies, le 29 juin 2006⁵⁸. Harper a pour maîtres à penser deux professeurs de l'Université de Calgary, Tom Flanagan et Robert Mansell⁵⁹, respectivement spécialiste de la propriété privée dans les réserves amé-

-
- 54 . John HELMER, « Agreement signed : Cameco does deal for new uranium mines in Russia and Canada, Cameco makes breakthrough into Russian uranium mining, on special terms », MineWeb, 13 mars 2007, <<http://www.mineweb.net/mineweb/view/mineweb/en/page38 ? oid,16095 San, Detail>>.
- 55 . MININGWATCH CANADA, « Why is Québec the Mining Industry's Favourite Province ? », Ottawa, Newsletter, n° 24, hiver 2006, p. 4.
- 56 . « Paul Martin veut régler les problèmes des autochtones », La Presse Canadienne, 17 janvier 2007.
- 57 . Batiste W. FOISY, « Atmosphère en péril dans le Grand Nord canadien », Montréal, Alternatives, Le journal, septembre 2004, p. 5.
- 58 . AMNISTY INTERNATIONAL section canadienne francophone, « Déclaration des droits des peuples autochtones », communiqué, <<http://www.amnistie.ca/content/view/10589/207>>, et Monique JEANMART, « Le Gouvernement Harper et les droits des autochtones », Bulletin trimestriel d'Attac-Québec, n° 17, mars 2007.
- 59 . Alec CASTONGUAY, « Un pur produit de la colère de l'ouest. Qui se cache derrière la façade glaciale de Stephen Harper ? », Montréal, Le Devoir, p. 1 et 8.

rindiennes du Canada⁶⁰ et expert de la déréglementation dans le secteur énergétique⁶¹.

Économiquement, les États ont tout perdu de leur souveraineté. Le Canada aussi. Même les défenseurs acharnés du principe de souveraineté politique concèdent qu'ils ne peuvent plus évoluer qu'« en laissant jouer le marché, puisque la plupart des objets traditionnels de régulation des États ne sont plus guère utilisables, que la déréglementation se généralise et que l'ère des nationalisations est terminée⁶² ». Lorsqu'aucune législation publique digne de ce nom n'encadre sérieusement l'exploitation, il ne reste plus aux États qu'à participer eux-mêmes aux opérations financières et industrielles, dans des collectifs publics-privés dont on a vu le résultat en Afrique.

Bien entendu, *l'Afrique, c'est autre chose*, mais tant d'allusions cyniques ne sauraient empêcher de comprendre que seulement quelques décennies de dénis politiques et sociaux nous séparent de l'état dans lequel croupit un continent dominé. Sans le confort publicitaire de notre héros de Bombardier, *C'est mon avion !* dira-t-on à notre tour au milieu des loups.

Il nous incombe, de pair avec les Africains, de découvrir les replis de cette ère politique qui s'annonce : un monde sans loi qui esquisse en creux ses propres règles et pratiques, sa morale absconse, ses formes inattendues de subjectivation. Cela a pour nom l'impératif sécuritaire, l'ONGisation de l'espace social, la légalisation de méfaits criminels, la capitalisation pour cause *d'externalités*, la financiarisation aseptisée du labeur sale refoulé au loin, l'idéal de consommation tous azimuts...

Stratégies

Il n'y a évidemment aucune solution miracle pour tenir tête à tant de mauvaises habitudes, étant donné l'éloignement géographique de l'Afrique, les faibles moyens dont disposent les gens bien intentionnés, la sophistication du droit et l'opacité du secret bancaire offshore. Les documents cités dans nos pages ont été produits non sans peine de la part de ceux à qui nous les devons.

⁶⁰ . UNIVERSITY OF CALGARY, « Tom Flanagan », <<http://www.poli.ucalgary.ca/Flanagan.htm>>.

⁶¹ . UNIVERSITY OF CALGARY, « Dr. Robert L. Mansell », <<http://econ.ucalgary.ca/mansell.htm>>.

⁶² . Jacques PARIZEAU, *Une bouteille à la mer. Le Québec et la mondialisation*, VLB Éditeur, 1999, p. 23.

Il est désespérément vain de s'attaquer mine par mine à chaque société d'exploitation dans le monde, à coups de campagnes publiques particulières qui devraient se compter par centaines, aussi louables soient-elles.

Mais cette machine de guerre n'est pas sans faille.

La Bourse de Toronto constitue, stratégiquement, ce qui s'apparente le plus au talon d'Achille de l'industrie. Elle est l'instrument que toutes les sociétés utilisent ou ont utilisé pour parvenir à leurs fins ; et la discréditer comme il se doit — *i.e.* : raisonnablement — permettrait de susciter une saine suspicion sur les moyens qui sont ceux de les leurs pour s'imposer comme elles le font dans le monde.

La Bourse de Toronto s'impose comme le point nodal entre l'industrie violente et âpre en Afrique et la financiarisation hypertechnologique de l'économie occidentale.

Elle fait tacitement du Canada un paradis judiciaire dont la couverture juridique est à penser également en fonction des avantages fiscaux injustifiés que les sociétés concernées trouvent, grâce à leurs filiales, dans les paradis fiscaux de la Caraïbe et d'Europe.

Ce statut tranche avec les prétentions démocratiques du Canada comme État de droit.

Aucun investisseur, aucun souscripteur à un fonds commun, aucun retraité, aucun détenteur de REER, aucun épargnant et aucun contribuable ne saurait donc suivre les cours de ses placements directs ou indirects à Toronto sans que n'y soit associé clairement l'idée des méthodes controversées qui permettent trop souvent leur irrésistible ascension.

Sur la base de ces informations et à partir des initiatives que lanceront çà et là ceux qui souhaitent vraiment que la situation évolue, un rapport de force pourra s'esquisser.

C'est sur la base de différends intellectuels et de litiges politiques avec les sociétés cotées à Toronto et les représentants gouvernementaux qui les épaulent que l'on marquera quelques avancées historiques. La « gouvernance » est en ce sens le contraire de la politique, tout comme le « consensus » s'impose tel le contraire de la pensée critique et la « société civile » patentée comme le contraire des gens et du peuple.

En arriver à cet état de confrontation, rappeler la généalogie vancouveroise du centre nerveux de la finance canadienne, talonner les sociétés qui s'y inscrivent, enquêter nommément sur les exploitations qui ont cours en notre nom, c'est en revenir à la *poli-*

tique, soit au litige qui innerve le débat public et reste indispensable aux avancées politiques.

On fera preuve de sérieux ici le jour où on s'enquerra de la dette qu'entretient envers l'Afrique le Noir Canada.

ANNEXE

Liste des principales sociétés citées

Acres était une coopérative d'ingénieurs d'Oakville en Ontario, avant de devenir la filiale de Hatch, une autre société ontarienne.

AmCan Minerais Limited a son siège social à Toronto. Elle est cotée au « TSX-Venture » de la Bourse de Toronto.

American Mineral Fields international (AMFI), rebaptisée Adastr, aujourd'hui la propriété de First Quantum Minerais, était cotée en Bourse à Toronto (TSX) et à Vancouver et avait son siège social en Arkansas au moment dans s'engager dans des tractations controversées avec le président du Zaïre (rebaptisé « République démocratique du Congo »), puis son opposant armé Laurent Désiré Kabila.

Anvil est une société privée sise à Montréal.

Banro Corporation a son siège social à Toronto. Elle est cotée en Bourse à Toronto (TSX) et à l'American Stock Exchange (AMEX) de New York.

Barrick Gold a son siège social à Toronto. Elle s'est d'abord trouvée cotée en Bourse à Vancouver, avant de s'enregistrer à la Bourse à Toronto (TSX). Sa filiale Barrick Gold Corporation (USA) est cotée à New York (NYSE). Elle a notamment pour filiale la Sutton Mining, active en Tanzanie. Son conseil consultatif international a compté des figures éminentes de l'économie, de la finance et de la politique, telles que George Bushsr, Paul Desmarais^{sr}, Brian Mulroney, Peter Munk et Karl Otto PMI.

Canac est une société ferroviaire située à Saint-Laurent, au Québec. Elle est détenue aujourd'hui par le Groupe Savage, dont le siège social est aux États-Unis, dans l'Utah.

DiamondWorks a son siège social à Vancouver et est cotée en Bourse à Toronto (TSX).

Emaxon était une filiale sise à Montréal et contrôlée depuis des paradis fiscaux du conglomérat de l'investisseur Dan Gertler, au moment où celui-ci obtenait le quasi-monopole de la commercialisation des diamants du Congo oriental.

First Quantum Minerais a son siège social à Vancouver. Elle est cotée en Bourse à Toronto (TSX). Elle a eu pour représentant en Afrique l'ancien premier ministre canadien Joe Clark. Elle a pris possession d'Adastra (ex-AMI-1) en 2006.

Hydro-Québec International, sise à Montréal, est à 100 % détenue par la société d'État Hydro-Québec.

IamGold a son siège social à Toronto. Elle est cotée en Bourse à Toronto (TSX). Sa filiale IamGold Corporation (USA) est enregistrée à New York (NYSE). Elle se dénommait l'AGEM avant que cette société ne se transforme en l'une de ses filiales. Elle est aujourd'hui également titulaire de Cambior et de Repadre.

Kinross Gold a son siège social à Toronto. Elle est cotée en Bourse à Toronto (TSX). Sa filiale Kinross Gold Corporation (USA) est enregistrée à New York (NYSE). Elle s'est associée à l'affairiste George Forrest en Afrique.

Lundin Mining, une entité de l'empire Lundin, a son siège social à Vancouver. Elle est cotée en Bourse à Toronto (TSX). L'ancien premier ministre Jean Chrétien a servi une société du Congo oriental dans laquelle elle a des parts, la Tenke Fungurume Mining.

Rex Diamond Mining Corporation, qui a son siège à Toronto, a été suspendue de la Bourse de Toronto (TSX) le 26 septembre 2006. Sutton Mining (voir « Barrick Gold »)

Talisman Energy a son siège social à Calgary. Elle est cotée en Bourse à Toronto (TSX). Sa filiale Talisman Energy Inc. (USA) est enregistrée à New York (NYSE).

Les Éditions Écosociété

De notre catalogue

Le nouvel humanisme militaire

Leçons du Kosovo

NOAM CHOMSKY

Le 24 mars 1999, l'OTAN bombardait le Kosovo pour des motifs soi-disant humanitaires : mettre fin à l'épuration ethnique et au flot croissant de réfugiés. Quelles sont les véritables motivations de cette décision, présentée comme incontournable, alors qu'ailleurs, comme au Timor-Oriental et en Turquie, les mêmes atrocités sont perpétrées sous le regard approbateur des grandes puissances? Cette première guerre menée par l'OTAN redéfinit les fondements mêmes du droit international, alors que les « États éclairés » l'interprètent et l'appliquent selon leurs propres intérêts, sans aucune crainte de représailles. « L'ouvrage est certainement l'un des plus percutants de la longue série des écrits politiques de l'auteur. Il développe une argumentation d'une grande efficacité non seulement contre la guerre du Kosovo, mais aussi et surtout contre ce "droit d'intervention" que s'arrogent les puissances les plus riches de la planète. » — Le Monde diplomatique

ISBN 2-921561-52-2 336 pages 21,95\$/Europe : Éditions Page deux

Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial (Nouvelle édition revue et augmentée)

MICHEL CHOSSUDOVSKY

La première édition de *La mondialisation de la pauvreté*, de Michel Chossudovsky, publiée en 1998 et traduite en 11 langues, a eu un succès retentissant à travers le monde, permettant à des centaines de milliers de gens de comprendre l'ampleur des conséquences de la mondialisation marchande sur les individus et les sociétés, au Nord comme au Sud. Son auteur propose aujourd'hui une seconde édition mise à jour, augmentée de quelque 150 pages et enrichie de recherches et d'analyses additionnelles, ce qui en fait un ouvrage de brûlante actualité. Michel Chossudovsky fait le point sur la situation économique et sociale, dégradée jusqu'à l'effondrement par les politiques des institutions financières internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, dans les pays africains, les pays d'Amérique latine, les pays du Sud-est asiatique ainsi que dans l'ex-Union soviétique et les Balkans. Il n'oublie pas d'actualiser son analyse de la crise financière en Occident et de la guerre économique qui frappe ses sociétés. L'auteur inclut en outre des chapitres entièrement nouveaux sur la manipulation des données réelles de la pauvreté mondiale, sur les conséquences des politiques de la Banque mondiale sur les droits des femmes, ainsi que sur la ruine de l'économie paysanne en Éthiopie, la destruction économique de l'Albanie et la recolonisation de la Corée.

ISBN 2-921561-83-2

383 pages

30,00 \$/27,00 euros

L'impasse de la globalisation

MICHEL FREITAG

PROPOS RECUEILLIS PAR PATRICK ERNST

La globalisation économique est devenue l'évolution naturelle de l'économie, le repère incontournable, l'inévitable prolongement d'un commerce aujourd'hui supranational. Sans doute pouvons-nous réfléchir encore à un développement durable qui nous permettrait de continuer à consommer et à vivre de la même façon, tout en prolongeant notre durée de vie. Finalement une sorte d'assistance respiratoire qui nous permettrait d'assister à notre propre fin !

Mais continuer, écrit Michel Freitag, c'est faire l'impasse sur le véritable enjeu posé par le « parti de la mondialisation » : la redéfinition du rapport entre l'économie et le politique. Car la libéralisation de l'économie à l'égard de toutes réglementations institutionnelles n'est au fond qu'une façon de vendre un projet politique — le néolibéralisme — qui ne consiste en rien de moins qu'à abolir le politique.

L'impasse de la globalisation plonge dans les racines du capitalisme, en analyse la genèse, l'évolution puis sa mutation en un capitalisme financier spéculatif et globalitaire. Comment du terme grec *Oikonomia* (règles qui présidaient à l'organisation et à la gestion du « domaine » dans le cadre privé) en sommes-nous venus à une science économique, justification idéologique d'un nouvel ordre social global? Comment, depuis Marx jusqu'à la naissance de ce capitalisme spéculatif autonome, comprendre l'évolution historique du capitalisme?

Reconnaître l'impasse et en analyser précisément les origines permet de dessiner des voies. Michel Freitag propose une nouvelle manière de penser le rapport entre économie, individus, sociétés et civilisations et montre la nécessité de repenser et de recréer le politique par-delà les cadres de l'État-nation.

Mais notre capacité d'action n'est rien si nous ne définissons pas, au préalable, individuellement et Collectivement ce que nous souhaitons réellement préserver et redonner ainsi un sens à la vie autre qu'utilitaire.



Faites circuler nos livres.

Discutez-en avec d'autres personnes.

Inscrivez-vous à notre Club du livre.

Si vous avez des commentaires, faites-les-nous parvenir ; il nous fera plaisir de les communiquer aux auteurs et à notre comité éditorial.

Les Éditions Écosociété

C.P. 32052, comptoir Saint-André

Montréal (Québec)

H2L 4Y5

Courriel : info@ecosociete.org

Toile : www.ecosociete.org

NOS DIFFUSEURS

EN AMÉRIQUE

Diffusion Dimédia inc.

539, boulevard Lebeau

Saint-Laurent (Québec)

H4N 1S2

Téléphone : (514) 336-3941

Télécopieur : (514) 331-3916

Courriel : general@dimedia.qc.ca

EN FRANCE ET en Belgique

DG Diffusion

ZI de Bogues

31750 Escalquens

Téléphone : 05 61 00 09 99

Télécopieur : 05 61 00 23 12

Courriel : dg@dgdiffusion.com

EN SUISSE

Servidis S.A.

Chemin des Chalets

1279 Chavannes-de-Bogis

Téléphone et télécopieur : 022 96 95 25

Courriel : commandes@servidis.ch



Recyclé

Contribue à l'utilisation responsable
des ressources forestière
www.fsc.org Cert. No. SGS-COC-2624
© 1996 Forest Stewardship
council



124

*Achévé d'imprimer en mars 2008 par les travailleurs
et les travailleuses de l'imprimerie Gauvin, Gatineau (Québec),
sur papier contenant 100% de fibres post-consommation
et fabriqué à l'énergie éolienne.*



Qu'ont en commun la guerre en République démocratique du Congo, les REER et autres cotisations de fonds de retraite ? Réponse : la Bourse de Toronto et un Noir Canada. Le Canada appuie politiquement et financièrement des sociétés minières et pétrolières canadiennes qui exploitent le sol africain, enregistrent des profits colossaux, principalement à la Bourse de Toronto, alors qu'elles se rendent coupables des pires abus en Afrique.

Les cas de pillage, de corruption et de crimes recensés dans ces pages font froid dans le dos : guerre sanglante dans la région des Grands Lacs africains largement attisée par ces compagnies qui financent et arment des seigneurs de guerre, mineurs enterrés vifs en Tanzanie, empoisonnement massif et « génocide involontaire » au Mali, expropriations brutales au Ghana, barrages hydroélectriques dévastateurs au Sénégal, privatisation sauvage du transport ferroviaire en Afrique de l'Ouest, sans tenir compte des impacts sur l'environnement et sur les équilibres sociaux...

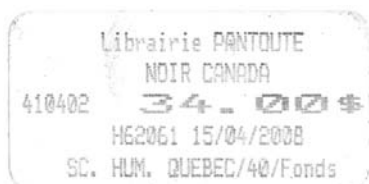
Alain Deneault décrit avec lucidité et ironie toute l'architecture d'un système politique et financier honteux qui légitime et soutient le pillage des ressources du continent africain. Il démontre avec éloquence que le Canada est loin de cet « ami de l'Afrique » qu'il se targue d'être...

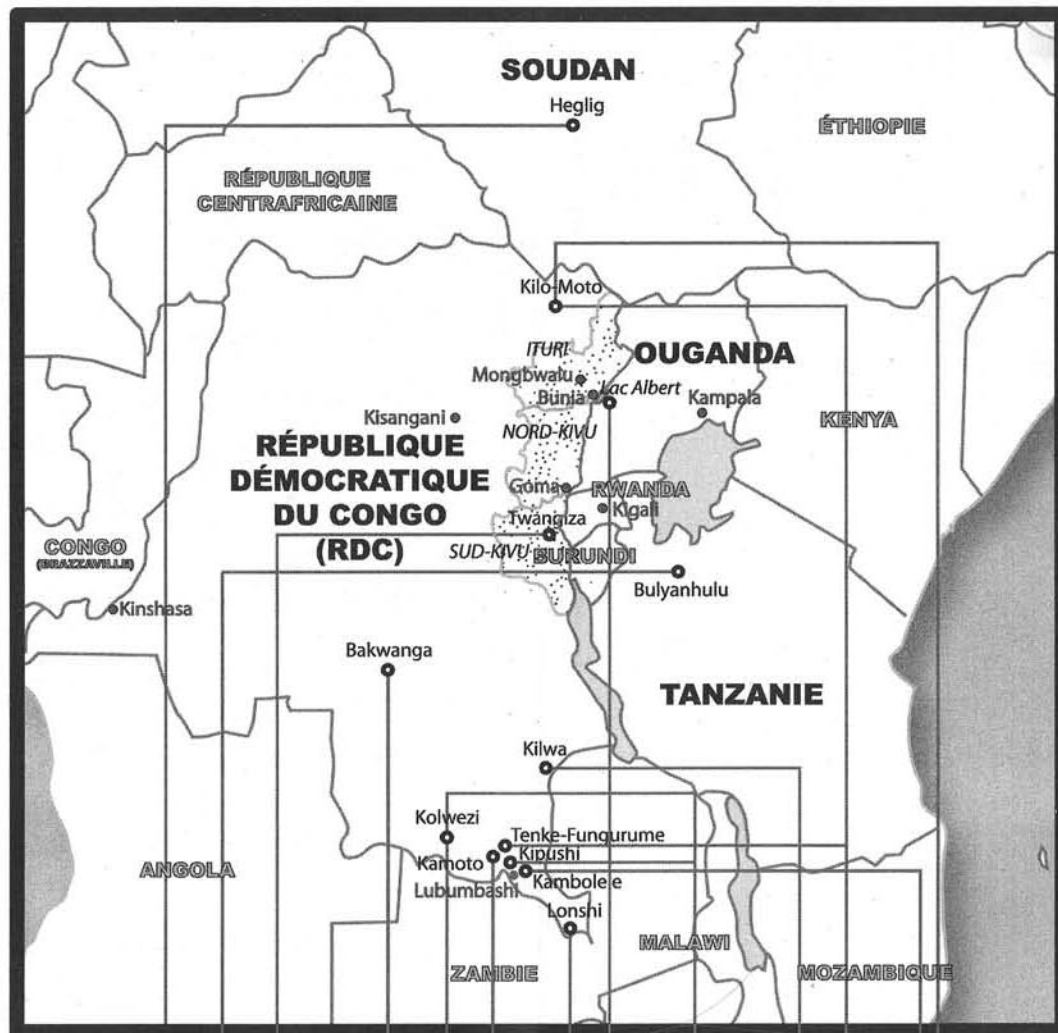
ALAIN DENEULT a fait paraître des articles dans de nombreux journaux et revues et est l'auteur de Paul Martin et compagnies, Soixante thèses sur la légalité des paradis fiscaux (VLB, 2004). **Il anime aussi le collectif Ressources d'Afrique, au sein duquel Delphine Abadie, William Sacher et plusieurs autres collaborateurs ont travaillé** à l'élaboration de Noir Canada.

ISBN 978-2-923165-42-



9 782923 165424





§ 4, g 3. Talisman.

§ 2, g 4. First Quantum Minerals.

§ 2, g 1 et § 3, g 2 et 4. Barrick Gold.

§ 2, g 7. Emaxon.

§ 2, g 1 et 2 et § 3 g 1. AMFI.

§ 2, g 1 et § 3, g 2. Banro.

§ 3, g 3 et 4. Heritage Oil.

§ 4, g 5. Melkior.

§ 2, g 6. Kinross.

§ 2, g 5. Anvil.

§ 1, g 1. Sutton Mining et Barrick Gold.

§ 2, g 1 et 3. Lundin.

